

BDHA 1936

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MORLAIX

INSTITUTS RELIGIEUX

PRÉÉMINENCES

Les diverses pièces qui suivent sont empruntées aux Archives Départementales du Finistère.

12 Septembre 1544. — Les héritiers d'Ecuyer Yvon de Coetcongar se plaignent que les religieux, depuis 15 ans, « ont dit leur estre permis faire reedifier leur eglise et y muer et changer pour l'amplification d'icelle et ont changé et transferé la chapelle de N.-D. du Chapelet où avaient tombes les Coetcongar et l'ont fait approcher du chœur en sorte qu'elle est jouxte le dit chœur — entre laquelle chapelle et le chœur estoit anciennement une porte pour sortir dans le cloitre, et ils ont édifié la chapelle de N.-D. du Chapelet, où estoient les voutes et tombes du dit Coetcongar ». Signé : Jean Le Bihan, prieur ; Nicolas Le Trocler,

M. Nicolas Thomas, docteur en théologie ; Jean Denys, subprieur ; Louis Bidegan, procureur.

28 Août 1582. — Devant notaire « sont comparus Goulfen Trouelin prieur, Hervé le Couant vicaire, Gabriel Cozmeur, Guillaume Aultret, procureur, Yves Henry, Hervé Portzmoguer, Yves Lagen, Yves Tanyou, Yves Rannou, Guy Jaouen, Yves Merdy, d'une part et noble homme M^r Jan Bernard procureur de noble et vénérable personne M^r Olivier Cazdelan (ou Cazlen) scholastique de Tréguier, entre lesquels est convenu qu'outre une tombe en la chapelle Saint-Jan en l'église du couvent qui appartient à demoiselle Isabelle de Cazdelan, une autre tombe sera donnée au dit Cazdelan en la nef de la grande église au bas et dernier rang des tombes du côté senestre du grand portail joignant le pilier qui est au pignon de la dite église devant l'autel de Sainte Marguerite ».

4 Août 1604. — « Au chapitre congrege, Guillaume Aultret prieur, Laurent Coz, Hervé Portzmoguer, Alain Kerouas, Jan Keroual, Corentin Jacob, Guillaume de la Bouessière, Pierre Quintin, tous prêtres ; Guillaume Kermorgant, Yves Salaun, Tanguy Simon, Guy Soliman, Jan Guillemot, tous profès ; Attendu la carence de moyen qui est en leur maison peu moyennée pour subvenir à l'entretien des religieux y estans que pour faire les réparations nécessaires à icelluy dignantement en leur église de présent grandement déteriorée et entr'autres les vitres, qui leur causent très grande incommodité et nuisent tant au luminaire qu'à leurs personnes lorsqu'ils y sont à la célébration du divin service... baillent à écuyer Pierre Balavenne et à demoiselle Anne Rochedec sa compaigne sieur et dame de Kerlen, le Rest, la deuxième vitre son chasseix et muraille qui est au bas de la nef de ladite église entre les orgues et la porte pour descendre du bas de la nef au clouastre et ce du costé d'iceluy clouastre, à

pouvoir lesdits sieur et dame y faire mettre leurs armes et autres intersignes de noblesse. »

5 Janvier 1605. — Les religieux concèdent à damoiselle Marie Fouquet une tombe au bas de la chapelle Saint-Jean, à côté de la chapelle de Saint-Thomas. Elle donne 12 sols de rente, à charge d'une messe à note.

4 Février 1606. — Noble homme Nicolas Floch faisant pour Yves Parcevaux et dame Françoise Floch sa compaigne, sieur et dame de la Tour, obtient pour eux enfeu et pierre tombale au troisième rang à partir de l'entrée de l'église, coté de l'épître, auprès de deux tombes appartenant à damoiselle Amice de Quélen dame de Croasanmerdy. Pour en prendre possession, il s'y agenouille, dit prières et oraisons, et jette de l'eau bénite en disant à haute voix en français et en vulgaire breton : « Ainsy faire pour acquérir juste et légitime possession. » Signé : Guillaume Aultret, prieur, Pierre Quintin, sous-prieur, Alain Lucas, procureur ; Laurans Coz, Hervé Portzmoguer, Alain Kernertz, Guillaume de la Bouessière père du conseil, Jean le Mesguen, Guillaume Kermorgant, Courantin Jacob, Louis Simon, Jacques Portzmoguer, Vincent Lantier, Jacques Toulcouet, Pierre Destable.

14 Août 1608. — Guillaume Aultret prieur, Pierre Quintin sous-prieur, Guillaume Le Mat procureur, ont octroyé à damoiselle Anastase de Tréouret, dame douairière de Lézérazien, l'autorisation de mettre escabeau et oratoire sur la tombe qu'elle a en la grande nef joignant le pilier et bout de l'autel de Saint-Thomas. Elle donne 30 sols de rente, à charge d'un service le mardi de Pâques. Son nom sera mis au rang des fondateurs et réédificateurs du cloître, et quand il sera fait, elle pourra y placer son écusson.

26 Août 1609. — Concession de tombe dans un enfeu au bas du chœur, du côté de l'épître, à écuyer

Jean Jégou, sieur de Kermorial, qui donne pour ce 60 sols de rente.

1634. — Ecuyer Mathieu Forestier, sieur de Quillien, demeurant en son manoir de Quillien en Dirinon, paie 4 livres par an pour concession d'escabeau et arcade à Saint-Dominique près la chapelle de Saint-Jean.

11 Juillet 1673. — Ce jour une action est formée devant le présidial de Quimper, contre les Dominicains, par M^e Morice de Kermoisan, chevalier, seigneur de Goasmap, curateur de M^e le Marant, seigneur du Val-Pinart et de Penanvern. De l'autel de Saint Roch et de Saint Sébastien, les religieux avaient fait ôter « les écussons, enfeu, bancs, et autres droits honorifiques du sieur de Penanvern, pour y mettre l'image et tableau de Saint Louis Bertrand et de Sainte Rose et le retable qui s'y voit à présent ». Le seigneur de Kermoisan demande qu'ils soient condamnés à tout remettre en place comme précédemment.

1^{er} Août 1673. — Procès-verbal de réintégration du seigneur de Gozebriand dans son banc de l'église des Dominicains.

M^e Michel Furic procureur de M^{re} Yves de Gozebriand, chevalier, sieur Marquis du dit lieu, ayant obtenu arrêt le 28 Juillet 1673 du Présidial de Quimper, pour réintégrer le seigneur de Gozebriand dans ses droits, s'empessa de le mettre en exécution, et le 30 Juillet à 6 heures du matin, il quittait Quimper à cheval, en compagnie de Bernard Crouézé, seigneur de Kervilly, sénéchal de Cornouaille, de M^e Claude Thérézien et de M^e Jan Moisan greffier. Le procès-verbal constate leur arrivée le soir à Brasparts, à sept grandes lieues de Quimper. Ils y couchèrent, pour se rendre le lendemain à Morlaix distant « de sept autres grandes lieues ». Arrivés dans cette ville à 4 heures du soir, ils mettent pied à terre chez Le

Cointre où pend pour enseigne le *Fils de David*. Le marquis de Gozebriand les y rejoint et les invite à procéder sur le champ. Ils se rendent donc vers les 5 heures, à l'église des Jacobins, où ils trouvent, dans la nef, un banc neuf, que l'on porte immédiatement au chœur, près le grand autel, contre l'arcade et voûte du seigneur de Gozebriand, du côté de l'Épître. Le prieur et les religieux font opposition, mais on passe outre. Le procès-verbal de l'état des écussons et droits honorifiques est remis au lendemain.

Comme les exécuteurs se présentent le lendemain, 1^{er} Août, le prieur Jean Le Bel, au nom des religieux, déclare qu'il ne s'oppose à l'installation du banc du seigneur de Gozebriand qu'au cas où on lui donnerait des proportions démesurées et où il boucherait l'entrée du chœur.

Sans faire droit à cette revendication, les exécuteurs continuent leur procès-verbal :

« Le dedans de l'arcade est lambrissé et composé de trois chaises d'attache, sur lequel lambris il y a trois écussons en bosses, posés en triangle, le suzain est *d'azur à une fasce d'or*, le second party comme dessus et au 2 *de sable à 3 fleurs de lys d'argent*, que le dit Furic a soutenu être l'alliance des seigneurs de la Marzellière, le 3^e party au 1^{er} *d'azur à une fasce d'or*, au 2 *d'azur à trois têtes de léopards d'or* alliance de Boiséon. Les trois écussons entourés du cordon de l'ordre.

« La dite arcade est bornée de deux écussons de pierre fascés d'or avec des alliances effacées que Furic dit être de Rodalvé et de Charuel.

« Dans la vitre du maître autel il y a deux écussons *d'azur à fasce d'or*. Dans le chœur du côté de l'évangile proche la porte est un banc le long de la plus haute voute, dans la quelle voute est un écusson en relief party au 1^{er} *fascé d'or*, au 2 *une fleur de lys*

surmontée d'une merlette posée en fasce, chargée en chef d'une crozille, qui est du seigneur de Keraudy. »

Pour répondre aux prétentions du seigneur de Goezbriand, le prieur Jean Le Bel, composa le 6 Août 1673 un curieux plaidoyer que nous allons résumer :

« ... La Cour apprendra donc que le 19 Juillet 1673, lorsque les religieux de Saint Dominique estoient tous occupés aux préparatifs de la cérémonie de la canonisation de Saint Louys Bertrand, Sainte Rose, et la beatification du saint pape Pie V, tous religieux du mesme ordre, qui commença deux jours après, et lorsqu'à ce sujet ils esperoient toucher du seigneur de Goezbriand, 3 années d'arrérages de la rente qu'il leur doit, pour contribuer en partie aux frais de la cérémonie, selon la prière que lui avoit faite verbalement le prieur des dits religieux, le dit intimé, usant de voies de fait d'autorité privée, envoya 2 agents et un notaire, lesquels entreprirent de placer dans les balustres du grand autel du côté de l'épître près la voute accordée par les dits appelants au dit intimé un banc d'une grandeur démesurée. »

A cette entreprise irrégulière les religieux firent opposition. Le seigneur de Goezbriand n'est en effet, ni patron, ni fondateur de l'église, il n'en est même pas singulier bienfaiteur, comme il le prétend, mais seulement bénéficiaire.

Voici l'objet de ses plaintes :

1. Les religieux auraient détruit deux cavaliers portant les écussons des Goezbriand qui étaient dans la maîtresse-vitre.

2. Ils auraient également détruit un autel de N.-D. en couches, appartenant aux Goezbriand, dans la chapelle jadis de Saint-Jean, aujourd'hui de Saint-Hyacinthe, et au surplus auraient transformé une fenêtre en porte.

3. Il ne reste plus trace de l'autel de Sainte-Cathe-

rine de Sienne, donné par les religieux aux Goezbriand en 1466.

Les Goezbriand, note le Père Prieur, ont trop de prétentions. Souvent d'ailleurs « ils ont usurpé ». Des personnes dignes de foi déclarent que le grand-père de l'intimé pendant la Ligue, mettait son écusson dans toutes les vitres des églises du pays où il se trouvait du verre blanc. Ainsi, il a ses armes dans des paroisses où il n'a ni bien ni autorité, comme à Plougras.

Le fond du monastère n'est pas un don des seigneurs de Goezbriand, mais des ducs de Bretagne. Le chœur et la maîtresse-vitre, et la belle rose qui s'y voit, où l'intimé a deux écussons, et plusieurs autres choses du dit couvent ont été édifiées non par les seigneurs de Goezbriand, mais par Alain Minot et Amou, sa femme. La sacristie, la chapelle Notre-Dame, et le grand dortoir sur la dite sacristie ont été bâtis par Faramus, ainsi que l'indiquent des plaques fixées en différents endroits. Le réfectoire et l'autre dortoir ont été construits il y a de 30 à 40 ans, sans que l'intimé y ait contribué.

Si les 2 cavaliers ont disparu de la maîtresse-vitre c'est sans doute par la violence du vent. Les Goezbriand n'en ont cure et ont fait maçonner les endroits déformés ; ce qui d'ailleurs était nécessaire pour affermir le pignon et assurer l'église...

L'autel de Notre-Dame en couches, qui empêchait de voir le maître-autel, de la chapelle de Saint-Hyacinthe, a été enlevé du consentement des Goezbriand.

Quant à l'autel de Sainte-Catherine de Sienne, il a dû disparaître en 1522, quand les Anglais brûlèrent et pillèrent la ville de Morlaix, sans épargner les églises.

(A suivre.)

SAINT HERBLAND

Moine de Saint-Wandrille

Fondateur et Premier Abbé d'Aindre au Diocèse de Nantes

Notes complémentaires.

SAINT-HERBLON ET MONTRELAIS

Saint-Herblon, près Ancenis, fut un des principaux domaines de l'abbaye d'Aindre, et peut-être le plus étendu, puisqu'il a donné naissance à trois paroisses : *St-Herblon de la Rouxière*, *Anetz*, dédié à St Clément et *Maumusson*. Même ainsi diminué, Saint-Herblon avait encore besoin de deux chapelles de secours : *St-Michel du Bois*, ou du Désert et *la Madeleine de Juigné*.

Après les invasions normandes, Saint-Herblon devint un prieuré de Saint-Florent. L'ancienne église fut brûlée, un dimanche d'Août 1897. Quand on renversa les murailles, on trouva, à l'angle du transept gauche, les vestiges en petit appareil d'une antique Basilique mérovingienne, dont le plan et la description furent donnés par M. Léon Maître, dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes* (1902). Ce vénérable édifice dominait toute la vallée de la Loire et avait en face, sur la rive gauche, l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil.

Il est à remarquer que Saint-Herblon touche Pouillé, autre portion du domaine primitif de l'abbaye, dont l'église est dédiée à St Aubin d'Angers, un Breton, antérieur à St Herbland de deux siècles et demi.

A sept kilomètres de là, *St-Pierre de Montrelais* (1), avec sa chapelle dédiée à St Herbland, constituait un autre domaine assez important, qui a formé deux paroisses : *Montrelais* et la *Chapelle Saint-Sauveur*. Montrelais était évidemment une dépendance de l'abbaye d'Aindre, un petit monastère, comme son nom l'indique. A droite de l'église actuelle, quelques pans de murailles, dans les dépendances de la cure, révèlent l'existence d'un petit oratoire gallo-romain, qui fut l'ancienne chapelle Saint-Herbland.

DESTRUCTION DE L'ABBAYE D'AINDRE

En ce qui concerne la ruine de l'abbaye construite par St Herbland, il importe de distinguer la destruction des édifices et la dispersion de la communauté monastique. La première aurait pu être totale, tout en laissant subsister les moines, qui seraient revenus s'installer au milieu des ruines, aussitôt le péril disparu. En effet, l'invasion de 843 passa comme une trombe, bouleversant tout ce qui ne pouvait être emporté ; mais les dégâts furent assez vite réparés, puisque la cathédrale de Nantes était réconciliée, trois mois plus tard, le 30 Septembre. Il en fut de même apparemment de l'abbaye d'Aindre, et il est à présumer que les moines purent s'y maintenir, non sans quelques trances, jusque vers la fin du ix^e siècle. De fait, nous trouvons un abbé d'Aindre, signalé par le

(1) Montrelais [Mosterlesium (1140), Mosterleis (1215), Mosterlès, Mostelleis (1256)], construit en bordure de la Loire, sur un léger seuil de rochers qui domine de très peu les prairies avoisinantes.

Cartulaire de Redon (fol. 57vo), aux environs de 850 : Héliçon figure comme témoin sur une charte relative à Notre-Dame de Grandehamp (1). Son nom indique assez qu'il était breton de race, probablement imposé à cette abbaye franque (2) par Nominoë qui, à la même époque, maintenait à Nantes l'usurpateur Gislard et détachait la Bretagne de la province ecclésiastique de Tours, pour accentuer sa rupture avec Charles-le-Chauve (3).

La situation des moines demeurait assez précaire puisque les bandes danoises revenaient périodiquement : en 844 et 847, elles dévastent le littoral, s'emparent à nouveau de Nantes (853), vont piller Saint-Florent-le-Vieil et remontent jusqu'à Tours, pour ne disparaître que deux ans plus tard. Finalement Bretons et Danois font alliance, vers 866 ; Salomon s'unit à Hastings (869) et les pirates vont s'emparer d'Angers (873). Ils n'en seront chassés qu'à la fin de Septembre, l'année suivante. La vallée de la Loire n'assurait donc aucune sécurité.

A quelle époque précise eut lieu l'exode des moines d'Aindre ? Il est impossible de le dire, mais c'est assurément entre les deux dates extrêmes de 850 et 869 ; peut-être en 855, quand l'évêque de Nantes Actard, pour se soustraire aux tracasseries d'Erispoë, dut chercher asile près d'Hérard, à Tours. Il ne faut pas oublier que les religieux d'Aindre étaient de race franque, ce qui pouvait leur rendre l'existence pénible sous la domination bretonne. Sans doute, ils auraient

(1) « *Hæluocono*, abbate in monasterio Antrainsse. »

(2) Toute la population du pays nantais, à part celle du littoral entre Saint-Nazaire et la Vilaine, était d'origine germanique.

(3) Nominoë chassa de leurs sièges les Evêques francs, pour leur substituer des bretons. A Nantes, un certain Gislard réussit à se maintenir durant cinq années, en dépit du Pape et des Evêques de la province de Tours qui l'avaient excommunié. (Abbé Bourdeaut, *La Mée*, pp. 6 et 7.)

pu remonter le fleuve jusqu'à Angers ; mais y auraient-ils trouvé plus de sûreté qu'à Nantes ? Il y a donc lieu de croire qu'ils passèrent de préférence au sud de la Loire, pour atteindre leur villa de Créon, qui n'est point très éloignée de Déols.

Le fait de la translation des reliques, en 869, n'indique donc pas qu'elles aient pu être cachées en 843, puis retrouvées vingt-six ans plus tard ; mais que l'évacuation définitive eut lieu quelque temps seulement avant cette date de 869.

L'ABBAYE DE DÉOLS ET LE PRIEURÉ D'INDRE (1)

L'abbaye Notre-Dame de Déols, mieux connue, au Moyen-Age, sous le nom de Bourg-Dieu, fut fondée par Ebbe-le-Noble, seigneur de Déols, le 10 Décembre 917, sous le vocable de la Vierge et des SS. Apôtres Pierre et Paul. D'après une tradition, consignée aux Annales de l'abbaye, Ebbe aurait abandonné aux religieux, pour y établir leur monastère, la majeure partie de son ancien château. On sait, en effet, qu'avant 917, les princes de Déols, pour mieux se protéger contre les incursions des Danois, avaient édifié, au sommet d'une éminence naturelle, à une demi-lieue de Déols et de l'autre côté de l'Indre, la forteresse féodale qui devait donner naissance à la ville de Châteauroux.

Ebbe-le-Noble mourut en 937, mais déjà avant cette date, il avait donné asile, au pied de son château, aux moines bretons qui fuyaient devant l'invasion. Il avait même projeté de leur construire une nouvelle abbaye. Ce projet fut mis à exécution par son fils, Raoul-le-Grand (937-952).

(1) *Chronicon Dolense*, dans Labbe, I, p. 287 ; E. Hubert : Recueil de chartes intéressant le Département de l'Indre, p. 112 (Paris, 1899) ; Jean Hubert : L'abbatiale de Déols (Paris, 1927) ; Eugène et Jean Hubert : Le Bas-Berry (Paris, 1930).

L'abbaye de Saint-Sauveur et Saint-Gildas reçut les moines bretons, conduits par un certain abbé Daoc, qui avaient apporté avec eux diverses reliques, entre autres celles des SS. Gildas, Patrice, Brigide, Alban et Paterne. Le corps de Saint Paterne fut dans la suite transporté à Issoudun.

Quoiqu'il en soit, c'est bien à Notre-Dame de Déols, et non à Saint Gildas, que furent attribuées, au début du XI^e siècle, les anciennes possessions de l'abbaye d'Aindre, dans la région de Nantes (1).

En 1.004, Ermenon, abbé de Déols, est appelé, par l'évêque Eroïc de Nantes et le comte Judicaël, à restaurer la régularité monastique dans l'abbaye des SS. Donatien et Rogatien, qui n'est autre que Saint Médard de Doulon, filiale de Saint Médard de Soissons. L'abbé accepte, à la condition toutefois que le monastère nantais deviendrait possession de Déols. C'est vraisemblablement, à la même époque que le Prieuré d'Aindre fut rattaché à Bourg-Dieu, avec ses dépendances : Bonaye et Montrelais, tandis que Saint-Herblon devenait un Prieuré de Saint-Florent. Les moines de Déols possédaient encore, au diocèse de Nantes : Mauve (*de Malvis*), Saint-Géréon (*Saint-Gervais*), et Carnets avec Notre-Dame-du-Venin (*de Caverneto cum B. Mariæ de Vineino*), qui n'avaient jamais relevé de l'abbaye d'Aindre.

(Le Bulle du Pape Pascal II (1115) confirmant les possessions de Déols, mentionne le Prieuré d'Indre : *Insulam cum Ecclesia de Indria*.)

(1) Chronique de Jean de la Gogue, prieur de Saint-Gildas au XV^e siècle. Edition Jullien de la Chapelle, pp. 332-333. — L'inscription de Saint-Paterne d'Issoudun, par l'abbé Huchet (Bourges, 1922). — E. Chénon : Un Monastère breton à Châteauroux, Saint-Gildas en Berry. *Mém. Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine* (1894), tome XVII, pp. 167-176. — Kohler : Bull. de l'École des Chartes, tome XLVII (1886), pp. 98-105. — W. Wiederkind : *Papsturkunden in Frankreich* (1910), tome V.

LA BASILIQUE SAINT-HERBLAND ET L'INTRONISATION DES ARCHEVÊQUES DE ROUEN

Au Moyen-Age, le cortège pontifical partait de l'abbaye de Saint-Ouën, faisait une pause devant le portail de Saint-Amand, et gagnait directement la Basilique Saint-Herbland, où le prélat se déchaussait pour l'entrée solennelle à la Cathédrale. « C'est dans l'église abbatiale, dit un ancien auteur, que nos archevêques reçoivent la Bénédiction apostolique et le *Pallium*. C'est dans ce monastère qu'ils viennent loger, le jour qui précède leur entrée solennelle. C'est d'où ils sortent, le lendemain, pour être conduits processionnellement par les religieux jusques à la Cathédrale. C'est le Grand Prieur, au défaut des abbés réguliers de l'abbaye, qui les présente au Doyen et au Chapitre de Notre-Dame, en disant : « *Nous vous le baillons vif ; vous nous le rendrez mort.* »

Le même auteur ajoute que « les abbesses de Saint-Amand' avaient le privilège de donner un anneau aux Archevêques de Rouen, à leur réception, en disant : « *Je vous le baille vivant ; on me le rendra après votre mort* ». Ce sont les termes dont se serait servie Mme Anne d'Arcona, lorsque Mgr François de Harlay, d'heureuse mémoire, fit son entrée solennelle (1615). Cette abbesse étant sortie hors de la grande porte de l'abbaye avec les religieuses, et, le dit seigneur archevêque étant arrivé proche du lieu où elles étaient, la dite dame, tenant d'une main la crosse, lui mit, de l'autre, l'anneau au doigt, en lui disant les paroles ci-dessus (1).

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouën*, par Dom François Pommery (Rouen, 1662).

On se rendait ensuite à Saint-Herbland. Un extrait des registres capitulaires de l'église de Rouen nous apprend qu'en « la réception solennelle qui fut faite, le mardi de la Semaine-Sainte, 12 Avril 1551, de la personne de l'Illustrissime Cardinal Charles de Vendosme, Archevêque de Rouen, les religieux de Saint-Ouën, revestus en chapes, le conduisirent en l'église de Saint-Erblanc, d'où il vint nu-pieds, accompagné des mesmes religieux, de plusieurs autres personnes considérables, jusqu'à l'entrée du cimetière ou Aître de la grande église ».

Il est impossible de connaître l'origine de ces cérémonies. Dom Pommeraye suppose que « les Archevêques de Rouen ayant été abbés de Saint-Ouen dans les premiers temps, leurs successeurs, après que le monastère eut permission d'élire des abbés réguliers, auraient institué les cérémonies en question pour accentuer leur renonciation à la crosse de Saint-Ouen ». On pourrait aussi y voir un souvenir de l'époque où les monastères situés dans les villes n'avaient point d'abbé propre et vivaient sous le contrôle des archevêques, au même titre que le clergé de la cathédrale, avec lequel ils auraient partagé les charges et les cérémonies de l'entrée solennelle. Peut-être aussi y avait-il, dans ce court séjour à Saint-Ouen, une manière de ne pas laisser l'Archevêque pénétrer dans son Palais, ni exercer ses droits, avant la bénédiction et la reconnaissance des droits du Chapitre. Il s'agissait, en somme, de très anciennes traditions, religieusement observées et dont personne ne connaissait plus l'origine, ni même la signification. Nous n'en savons pas plus en réalité que Dom François Pommeraye.

ADDENDA

D'après l'Almanach Spirituel (1765) une relique de Saint Herbland était conservée à la Collégiale Sainte-Opportune de Paris, et vénérée tout particulièrement le 18 Octobre.

L'ancienne paroisse de la Chapelle-Monvoisin, déjà réunie à Bazoches-au-Houlme, avant la Révolution, était dédiée à Saint Herbland.

Cfr. Almanach civil et ecclésiastique du Diocèse de Séez, 1789.

Amelland et Amesland, pour Hermeland, se trouvent usités autrefois en Basse-Normandie, comme noms de famille.

Père DAVID, C. S.-S.

DOCUMENTS ET NOTES

sur l'histoire religieuse du Finistère

sous le Directoire

■■■■■■■■■■ suite ■■■■■■■■■■

V. — Les déportations et les réclusions
après la loi du 19 Fructidor an V (5 Septembre 1797).

On sait qu'aux élections de l'an IV, les électeurs, forcés de nommer des conventionnels pour les deux tiers, avaient choisi en majorité des candidats libéraux, et que pour le dernier tiers, dont le choix était libre, ils avaient élu des modérés.

Aux élections de l'an V, les mêmes électeurs, mécontents des mesures prises en l'an IV contre le culte, écartèrent presque tous les conventionnels du tiers sortant, et envoyèrent à l'Assemblée des hommes de droite et même des royalistes avérés.

Mais le manque de cohésion des partis dans les Conseils, d'une part, les menaces de représailles des royalistes, d'autre part, permirent aux membres du Directoire, composé exclusivement de régicides, de gagner du temps et de rallier à leur cause tous les bénéficiaires de la Révolution : acquéreurs de biens nationaux, soldats des armées, terroristes de 93, patriotes de 89 et même constitutionnels de 91 écartés des assemblées.

Néanmoins la position du gouvernement était loin d'être sûre. Heureusement pour lui, les succès des

armées au printemps de 1797, laissaient au pays l'espoir d'une paix prochaine. Le jeune conquérant Bonaparte, attaqué et vilipendé par les Clichyens, résolut d'appuyer le Directoire pour barrer la route à la contre-révolution. Il envoya d'Italie le général Augereau et ses grenadiers qui fermèrent le corps législatif et arrêtaient une partie des députés de l'opposition. Le lendemain, les représentants qui restaient votèrent des mesures de proscription contre leurs collègues arrêtés, révoquèrent les dispositions récemment prises en faveur du culte et de ses ministres, et en édictèrent de nouvelles, extrêmement rigoureuses, contre les prêtres et les émigrés.

Nous nous contenterons de rappeler les articles de la loi du 19 fructidor concernant le clergé :

« Art. XXIII. — La loi du 7 de ce mois qui rappelle les prêtres déportés, est révoquée. »

« [De ce fait, toutes les lois de 1790 et de 1791 sur la Constitution civile, le décret du 26 août 1792 qui condamnait à la déportation tout prêtre insermenté ou rétracté, le décret du 23 avril 1793, qui frappait de la même peine ceux qui n'avaient pas prêté le serment de liberté et d'égalité, les décrets du 11 prairial an III et du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes, » étaient remis en vigueur] (1).

« Art. XXIV. — Le Directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique. » [Cet article permettait au Directoire de frapper indistinctement tous les prêtres, même les prêtres constitutionnels, même les prêtres mariés.]

« Art. XXV. — La loi du 7 vendémiaire sur la police des cultes continue d'être exécutée à l'égard des ecclé-

(1) V. Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 169.

siastiques autorisés à demeurer sur le territoire de la République, sauf qu'au lieu de la déclaration prescrite par l'art. VI de la dite loi, ils seront tenus de prêter le serment de *haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.* »

« Art. XXVI. — Tout administrateur, officier de police judiciaire, accusateur public, juge, commissaire du pouvoir exécutif, officier ou membre de la gendarmerie nationale qui ne fera pas exécuter ponctuellement, en ce qui le concerne, les dispositions ci-dessus relatives aux émigrés et aux ministres du culte, ou qui en empêchera l'exécution, sera puni de deux ans de fer ; à l'effet de quoi, le Directoire exécutif est autorisé à décerner tous mandats d'arrêts nécessaires... »

Pour assurer l'exécution de la loi, l'administration centrale du Finistère prit, le 4^e jour complémentaire de l'an V (20 septembre 1797), l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — Le délai de quinze jours fixé par l'article 15 de la loi du 19 fructidor expire [le 15 vendémiaire an VI].

« Art. 2. — Tous les individus soumis à s'éloigner du territoire de la République se rendront dans l'une ou l'autre des villes ci-après désignées : Brest, Carhaix, Châteaulin, Morlaix, Landerneau, Lesneven.

« Art. 3. — Les municipalités des villes sus-désignées sont chargées de délivrer à chacun d'eux un passeport dans lequel sera fait mention de leur nom, prénoms, âge, qualité, profession, taille, phisionomie, et du lieu où ils déclareront avoir le projet de s'embarquer. Les doubles de ces passeports seront adressés à l'administration centrale.

« Art. 4. — Les passeports seront représentés par les porteurs aux municipalités des lieux d'embarque-

ment et visés par elles ; les municipalités en tiendront note et en transmettront copie à l'administration centrale.

« Art. 5. — Il en sera usé de même à l'égard des prêtres déportés rentrés et sujets à la déportation ; ne seront pas compris dans la dernière classe les sexagénaires ou infirmes.

« Art. 6. — Les ministres du culte qui, s'étant jusqu'à ce jour conformé aux lois de la République, auroient fait la déclaration prescrite par la loi du 7 vendémiaire, et voudroient continuer l'exercice de leur ministère, seront préalablement tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3.

« Art. 7. — Les municipalités tiendront registre de ces actes de serment, deux copies conformes en gros caractères très lisibles, certifiées par la signature de l'adjoint municipal ou du greffier de la municipalité et par celle du déclarant, en seront et resteront constamment affichées dans l'intérieur de l'édifice destiné aux cérémonies et dans les parties les plus apparentes et les plus à portée d'en faciliter la lecture.

« Art. 8. — La loi du 7 vendémiaire sera réimprimée pour être relue, republiée et affichée ; les administrations municipales répondront de son exécution.

« Art. 9. — Tous les condamnés à se déporter en exécution de la loi du 19 fructidor auront protection et sûreté jusqu'au 15 vendémiaire prochain. Les municipalités tiendront la main à ce que l'on ait pour eux les égards dus aux personnes qui se conforment à la loi.

« Art. 10. — Ceux d'entre eux qui, passé ce délai, se trouveront sur le territoire français seront, en exécution de l'article 16 de la loi du 19 fructidor, arrêtés et traduits devant une commission militaire pour y être jugés dans les 24 heures.

« Art. 11^{bis} — Les administrations municipales et les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations, les officiers et membres de la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent, sous leur responsabilité personnelle et individuelle. » (1)

Le 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), Sotin, ministre de la police générale, écrivait à l'Administration centrale du Finistère :

« Vous devez, citoyens, déployer la plus grande sévérité contre les prêtres soumis aux lois de 1792 et 1793, qui ne sont rentrés dans votre département que par suite de cette dépravation de l'esprit public qui a failli être si funeste à la France.

« Il faut que ceux qui ne sont point sortis dans les délais déterminés par la loi du 19 fructidor soient à l'instant arrêtés et conduits, sous bonne et sûre escorte, à Rochefort afin d'y être embarqués pour le lieu qui sera fixé par le Directoire pour leur déportation.

« Qu'aucune considération particulière ne vous détourne de vos devoirs ; armez-vous à l'égard de ces individus de toute la rigueur de la loi, mais l'humanité commande une exception en faveur des sexagénaires et des infirmes, dont l'âge et les infirmités seroient légalement constatés ; ceux-là doivent rester dans leur commune sous une surveillance très sévère ; on doit cependant continuer d'étendre le voile de l'amnistie seulement sur ceux qui étoient domiciliés dans votre département pendant les troubles et à l'instant de la pacification ; mais si, abusant de cette indulgence, ils excitoient les habitans à la révolte et troubloient la tranquillité publique, vous me les dénonceriez alors nominativement et le Directoire exécutif, instruit aussitôt par moi, sauroit les punir de leur désobéissance et de leur ingratitude.

(1) Reg. 34, f° 41.

« Faites promptement parvenir ces instructions aux commissaires près les administrations municipales de votre arrondissement, afin que le calme qui règne dans vos contrées ne soit pas altéré.

Signé : SOTIN » (1).

En frimaire an VI, les agents municipaux furent tenus de déclarer s'il existait dans leur commune des prêtres réfractaires. Nous n'avons pas retrouvé les états fournis par les municipalités. Cependant, le 10 frimaire, le commissaire du département écrivait au ministre de la police générale :

« Il résulte de divers renseignements que j'ai recueillis, qu'il étoit rentré dans le Finistère trois cents prêtres réfractaires. J'en ai obtenu et transmis les signalements au commandant de la gendarmerie, et les différentes brigades ont reçu les instructions nécessaires pour les perquérir ; mais on peut s'attendre qu'il sera difficile de parvenir à les arrêter surtout dans les environs de Brest, Lesneven et Morlaix, parce que les autorités constituées les accueillent, et parce qu'ils ont tous dans ces campagnes des parents qui veillent à leur sécurité... » (2)

De son côté, le général Meunier avisait le commissaire du département, à la date du 5 nivose an VI (25 décembre 1797) :

« Je suis prévenu qu'il existe une soixantaine de prêtres réfractaires dans l'arrondissement de Lesneven. Malgré les recherches continuelles d'une colonne mobile, on ne peut parvenir à en arrêter aucun. Il paraîtrait, d'après cela, qu'ils sont puissamment favorisés dans ces cantons par les autorités sur les lieux, qui devraient les faire arrêter. » (3)

(1) Reg. 105, Corresp., f° 82.

(2) Reg. 99, Correspondance ministérielle, f° 79.

(3) Police générale.

La région de Lesneven continuait de fournir des asiles aux prêtres. Les recherches restaient infructueuses. Le 17 messidor an VII (5 juillet 1799), le ministre de la police signalait encore cette situation à l'administration centrale du Finistère :

« Je suis informé, citoyens, que dans les cantons qui forment l'arrondissement du ci-devant district de Lesneven, il se trouve beaucoup de prêtres réfractaires qui y exercent leurs fonctions.

« On m'assure que les administrations municipales de ces cantons, ainsi que les juges de paix, protègent ces fanatiques, au point qu'ils leur donnent des logements, engagent les gendarmes à ne point les rechercher, et font même signer à ceux-ci des feuilles de visites qui n'ont point eu lieu.

« Je vous recommande de prendre les renseignements les plus positifs sur ces faits ; et dans le cas où ils seroient exacts, de vous concerter secrètement avec le commandant de la gendarmerie pour envoyer des gendarmes incapables de trahir leurs devoirs, à l'effet d'arrêter ces prêtres... » (1)

De son côté, le commissaire du canton de Lesneven disait, le 5 germinal an VII (25 mars 1799) : « Un réfractaire pris est le crime le plus horrible [aux yeux des populations]. Aux seuls mots : un bon prêtre pris, l'on frémit, l'on quête, l'argent abonde, le rachat, soit du geôlier, soit de la gendarmerie, est décrété au conciliabule des sectaires de Jordan-Cloche et son intime Pitt : 1200, 1500 livres ; le fanatisme fournit à tout ; Etna vomit le feu, l'Angleterre vomit l'argent ! » (2)

Le commissaire du Directoire ne restait cependant pas inactif. Nous le voyons stimuler le zèle des com-

(1) Prêtres réfractaires et déportés.

(2) Police des cantons.

missaires cantonaux et leur fournir des indications sur les prêtres résidant dans leurs cantons.

Le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), il écrit au commissaire de Landerneau :

« J'apprends, citoyen, que le nommé Martin, prêtre réfractaire, ex-curé de cette commune, exerce son culte dans sa maison, visite les malades non patriotes, et fait des baptêmes. Je vous prie de réquérir sur le champ la gendarmerie de l'arrêter et conduire à la maison d'arrêt de Quimper. S'il étoit besoin, pour effectuer cette arrestation, d'une visite domiciliaire, je vous autorise, sous ma responsabilité personnelle, à la faire faire, même de nuit... »

« Les instructions que je reçois m'apprennent que les ci-devant curé, vicaire et prêtres de Plouneventer ont repris l'exercice de leur culte et qu'ils le desservent en plein jour dans l'église de cette commune. On ne me dit pas les noms de ces individus, mais je sais par mes précédents renseignements, qu'à compter de floréal an V jusqu'au 18 fructidor, Yves Mével, ex-curé de Bodilis, disoit la messe dans cette église, et les nommés Ambroise Le Cam, ex-curé de Plouneventer, Tanguy Jacob, ex-vicaire, François Kerlidou et Alain Le Roy, simples prêtres, officioient publiquement à Plouneventer, sous la protection du commissaire Le Mevel, qui les accompagnoit à la ville et s'enyvrait avec eux. Ne pouvant compter sur un homme de cette espèce, je vous prie instamment de vous entendre avec le C^m Gantheaume pour opérer la prompte capture de ces quatre fanatiques, que vous ferez conduire à la maison d'arrêt de Quimper. » (1)

A celui de Guipavas :

« Je suis informé que les nommés Pilven et Madec, ex-curé et ex-vicaire de La Forêt, prêtres insoumis,

(1) Reg. 112, Corresp., f^{os} 230, 231.

exercent assez publiquement les fonctions de leur culte, le premier dans la maison presbytérale, le second chez Louis Kernéis à Saint-Divy.

« Aussitôt ma lettre reçue, vous vous entendrez avec le commandant de la gendarmerie à Landerneau, pour faire arrêter et conduire ces deux individus à la maison d'arrêt de Quimper. » (1).

A celui de Lesneven :

« On m'annonce que les nommés Yves Morvan, Jean Le Duff et Jean Le Goff, prêtres non soumis aux lois de la République, exercent encore publiquement le ministère de leur culte dans la commune de Ploudaniel, et que Guillaume Uguen court, *comme un possédé*, la commune de Trémaouézan et fait des noces et des baptêmes *partout où il va*. Ne pouvant avoir aucune confiance au C^m Feuillet, dont la molle et coupable conduite avoit si bien contribué à perdre l'esprit public de son canton, je vous prie de vous entendre, soit avec la gendarmerie, soit avec les chefs de la force armée, pour faire arrêter et conduire à Quimper ces quyatre individus. » (2)

A celui du Faou, le 28 pluviôse (16 février) :

« Je suis instruit qu'il circule encore des prêtres réfractaires dans les communes de Quimerch et Rosnoven, qu'ils exercent assez publiquement leur culte, et que les agents de ces communes, qui les protègent, ont l'impudence de leur faciliter l'usage de divers ornements et des calices provenant des ci-devant fabriques et restés à leur disposition. Il est temps de faire cesser ces abus et d'ôter à ces prêtres fanatiques les moyens de perpétuer les discordes civiles. Je vous charge, sous votre responsabilité personnelle, de ré-

(1) Reg. 112, Corresp., f^o 230.

(2) Reg. 112, Corresp., f^o 231.

quérir qu'il soit fait la recherche la plus exacte de ces cultes et de ces ornements et que tous ceux qui existent aux mains des agents ou chez les particuliers, soient remis au secrétaire de votre municipalité...

« Ces mesures seroient insuffisantes si les prêtres qui courent vos communes y restent libres, prenez donc, je vous en prie, tous les moyens pour les arrêter... et les traduire à la maison d'arrêt de Quimper. » (1)

A celui de Crozon, le 10 ventose (28 février) :

« Prenez lecture de la lettre ci-joint et faites vos efforts pour découvrir le nommé Nicolas Le Breton, prêtre tonsuré et rentré après avoir été promu à la prêtrise en Espagne. On ne peut se dissimuler que ces hommes sont et seront les ennemis irréconciliables de la République ; il faut une bonne fois en finir, mais je pense qu'il est indispensable d'y aller à petit bruit ; les colonnes mobiles ne sauroient réussir parce qu'elles sont toujours annoncées. Préparez vos moyens dans le secret, et faites pour celui-ci et pour les quatre autres qui existent dans vos parages, des visites domiciliaires, même de nuit, mais toujours avec respect des personnes et des propriétés. » (2)

A celui de Lannilis, le 3 pluviôse an VII (22 janvier 1799) :

« La présence du nommé Floch, prêtre réfractaire, doit exciter votre surveillance et je vous engage à ne rien négliger pour arrêter cet ennemi du Gouvernement.

« Si vous connoissiez quelqu'un qui, par des courses, des démarches, pût vous faciliter les moyens de saisir ce prêtre réfractaire, vous pouvez en mon nom

(1) Reg. 112, Corresp., f^o 232.

(2) Reg. 112, Corresp., f^o 237.

lui garantir le paiement des peines qu'il pourroit se donner, et en cas de succès, je mettrai à votre disposition une somme propre à effectuer votre promesse... » (1)

Les 23 et 27 pluviôse, l'utilisation d'espions payés est également recommandée aux commissaires de Plonéour et d'Audierne.

A celui de Châteauneuf, le 29 floréal (18 mai 1799) :

« ... Je suis instruit qu'il y a en ce moment deux prêtres cachés dans la commune de Saint-Goazec ; un d'eux est dans le village de Tregonevel, mais on n'a pu me dire où est l'autre. L'ancien curé d'Edern est aussi chez son frère dans la commune de Leuhan. Donnez des renseignements à la gendarmerie qui peut en tirer parti. » (2)

A celui de Scrignac, le 28 messidor (16 juillet 1799) :

« Je suis informé que les nommés Legoff, Leru, Le Guillou, Le Cosquer et Querré, tous prêtres insoumis, parcourent le canton dans lequel vous êtes placé, et y prêchent hautement la rébellion et le retour de la royauté. Je vous prie de faire vos efforts pour qu'ils soient arrêtés... Un des moyens les plus sûrs pour réussir est de vous servir des mouches qui vous feront connaître la demeure et les habitudes de ces prêtres... Je vous autorise à faire les avances et je vous rembourserai de suite... » (3)

Il est question, dans les correspondances ci-dessus, de visites domiciliaires faites même de nuit pour essayer de capturer les prêtres insoumis. Nous allons donner quelques comptes rendus de ces visites.

(1) Reg. 117, Corresp., f^{os} 2, 16, 20.

(2) Reg. 117, Corresp., f^o 55 V^o.

(3) Reg. 117, Corresp., f^o 70.

LES VISITES DOMICILIAIRES DE L'AN VI A L'AN VIII

Un arrêté de l'Administration centrale du Finistère, du 26 messidor an VI (14 juillet 1798), « enjoignit aux municipalités, en vertu de la loi du 18 de ce mois, de faire sur le champ des visites domiciliaires dans l'étendue de leur territoire à l'effet de faire arrêter tous les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation, les brigands et chauffeurs, les chefs de Chouans qui n'ont pas déposé les armes ou les auront reprises après l'amnistie et toute personne étrangère au canton trouvée sans passeport ».

Ces visites devaient se poursuivre durant un mois. Le résultat des premières investigations fut à peu près négatif ; les commissaires de Guerlesquin arrêtaient quatre déserteurs ; ceux de Lanmeur et de Taulé, également un déserteur. Quant à ceux de Daoulas, « ils ne trouvèrent qu'une femme soule sur leur route », qu'ils transférèrent à la municipalité.

Aucune capture de prêtres réfractaires ne put être opérée.

La gendarmerie de Landerneau se transporta à Trémaouézan le 11 thermidor an VI « ayant eu avis qu'il existoit un prêtre réfractaire nommé Huguen au ci-devant presbytère... qu'il habitoit aussi des fois la maison du citoyen Jézéquel au lieu nommé l'Isle Berthou, même canton et même commune... Ayant cerné le presbytère environ les deux heures du matin, nous avons vu arriver plusieurs personnes, tant hommes que femmes, qui, à ce qu'ils nous ont dit, venoient à la messe... »

Les gendarmes découvrirent, en effet, des ornements, des livres, une pierre sacrée, etc..., dans une armoire se trouvant dans une chambre servant de lieu de séance à l'administration cantonale. Mais

l'abbé Huguen, évidemment prévenu, ne se présenta pas.

Le six prairial an VI (25 mai 1798), à trois heures du matin, des gendarmes de Brest et de Landerneau se transportèrent à Guipavas « à l'effet de faire perquisition et recherches de tous prêtres réfractaires, et nommément de Michel Henry, Sibiril et Mouden ». Ils visitèrent, sans succès, diverses habitations ; ils découvrirent seulement, chez Anne Pastézeur, un registre de baptêmes et de mariages.

Le Bastard, de Kerguiffinec en Tréguennec, commissaire du canton de Tréogat, rend compte le 6 thermidor an VI (24 juillet 1798) :

« Ayant été informé que chez un habitant de cette commune il devait se trouver un ou deux prêtres réfractaires pour faire des baptêmes, j'ai requis 12 hommes de troupe et ait été avec eux faire visite à cet habitant nommé Guichaoua. J'ai fait cerner les maisons ; nous y avons passé 3 heures dans la nuit du 3 au 4 de ce mois ; et malgré les fouilles et perquisitions très exactes que nous avons fait dans ses différentes maisons, nous n'avons trouvé aucune trace ; cependant il serait à désirer qu'ils fussent pris... »

A Fouesnant, les commissaires « eurent quelques renseignements qu'il circule dans le canton et notamment dans les communes de Perguet et de Fouesnant, un prêtre sujet à la déportation nommé Rivoal » (1).

Les visites opérées par la suite furent aussi infructueuses. L'éveil avait été donné et les personnes re-

(1) Police des cantons.

Nous n'avons pas retrouvé beaucoup de procès-verbaux de visites. A. du Châtellier en a reproduit un certain nombre dans son étude : *Le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V*, pages 14 et suivantes. A la page 24, il dit : « Nous pourrions citer plus de vingt procès-verbaux émanant des autorités municipales. » Un peu plus loin il ajoute : « Un grand nombre de ces procès-verbaux reste à notre disposition... »

cherchées, ou bien quittèrent le pays, ou bien se dissimulèrent encore plus soigneusement.

Dans le canton de Plomeur, le commissaire cantonal, Jérôme Loëdon (en même temps curé constitutionnel), expose en ces termes le résultat négatif des visites, le 17 brumaire an VIII (8 novembre 1799) :

« Notre surveillance, doublée d'activité dans ce moment ne produit rien. Ce qui est caché reste caché et les cultivateurs ferment plus étroitement la bouche. Je ne vois qu'un moyen de la leur ouvrir, c'est d'assurer une récompense à quiconque révélera les repaires des prêtres réfractaires et des chouans, et à quiconque les livrera, tout de même que pour les loups (1). Sans cela, toutes les mesures seront illusoires ; vous mettez en mouvement, vous fatiguerez beaucoup de colonnes mobiles et sans succès. La responsabilité des communes est même un faible moyen, parce qu'il n'agit que faiblement sur l'individu, témoin isolé d'un rassemblement. L'argent est le grand mobile qui les tente et les meut. » (2)

Tel n'était point l'avis du citoyen Férec, commissaire de Pont-l'Abbé : « Je vous déclare par avance qu'ils (les prêtres réfractaires) traînent tous les cœurs après eux. Un prêtre assermenté (le C^m Guillermou) (3) me disoit qu'un mendiant rejetteroit avec indignation l'offre qui lui seroit faite d'un louis pour indiquer l'asile d'un prêtre. » Il ajoute : « Je crois que trois ou quatre prêtres insoumis exercent ici, par le moien de leurs disciples fidèles, une autorité

(1) Une indemnité de 12 livres était payée par tête de loup représentée.

(2) Police des cantons.

(3) Jean-Corentin Guillermou, vicaire à Clohars-Fouesnant en 1790. Assermenté. Elu curé de Plobannalec le 11 décembre 1791. Recteur de Tréogat au Concordat. Décédé sur la commune de Fouesnant, le 18 décembre 1811.

sans bornes. Le moyen de dissiller les yeux à des hommes qui pensent que leur salut éternel est attaché là ? Le moyen de découvrir des retraites inconnues à tous autres qu'à leurs fanatiques partisans, et qui ne balanceroient point à se précipiter dans le gouffre pour ceux qu'ils nomment les martyrs de la foi ? » (1)

L'emploi d'espions payés semble également le meilleur moyen à employer au commissaire de Château-neuf, mais, « il n'est peut-être pas facile d'en trouver de bons, car les hommes qui se vouent à ce métier ne sont pas ordinairement des hommes bien délicats » (2).

Le commissaire du département avoue lui-même l'insuccès des recherches : « Il est de fait, écrit-il, le 11 ventose an VI (1^{er} mars 1798), qu'en général, les battues n'ont produit jusqu'à présent aucun effet, et plus elles sont nombreuses, moins elles réussissent, parce qu'il est impossible que les individus que l'on veut saisir ne sachent d'avance l'arrivée de la troupe qui les recherche.

« Le moyen le plus sûr de réussir est de s'assurer des maisons qui servent de repaire à ces réfractaires, d'en connaître les noms et d'obtenir, s'il est possible, leurs signalements, de me les indiquer sur le champ, et alors je me chargerai d'autoriser à faire des visites domiciliaires et des fouilles, même de nuit au besoin, dans les différentes maisons qui m'auront été désignées. » (3)

Pour échapper à ces ruses, les prêtres changeaient de domicile presque toutes les nuits et circulaient sous des déguisements différents.

(1) Police des cantons.

(2) Police des cantons.

(3) Reg. 112, f^o 236.

UNE PERQUISITION A PLOUHINEC

« Le rebelle Kerdréach (1), prêtre réfractaire domicilié dans la commune de Pouldreuzic, canton de Plozévet, redouble d'efforts et trouble notre commune et Plouhinec par des mariages et des baptêmes, et que ces incursions nocturnes nous inquiètent, vu que sa famille, très nombreuse, habite les côtes de cette commune... Il seroit bon d'envoyer une forte garnison dans les communes de Plozévet, Lababan et Pouldreuzic, payée et nourrie par les individus des dites communes, et qui ne quitteroit que quand les réfractaires seroient livrés, car on les cherchera toujours en vain dans les communes, dont les habitans sont si fanatiques, qu'ils les cachent bien soigneusement et qu'ils les escortent dans le besoin de village en village...

« Assemblés le 29 messidor an VII (17 juillet 1799) à quatre heures du matin pour l'exécution de l'arrêté du département du 26 courant relatif à l'exécution de la loi du 18 qui autorisoit à ordonner des visites domiciliaires, nous nommâmes Jean Le Borgne, agent de la commune de Plouhinec, cultivateur estimable et homme très prononcé pour notre nouveau gouvernement, commissaire à l'effet d'exécuter les visites dans sa commune, et notamment chez le C^m Donnars, la maison la plus suspecte de ce canton, maison riche, repaire des prêtres et de tous les ennemis du gouvernement républicain, maison très écartée, près laquelle se trouve une anse où l'on peut débarquer dans les beaux tems.

« Ce commissaire étoit accompagné d'un détachement de 18 hommes, y compris un sergent qui le

(1) Jacques Kerdréac'h, né à Ros-Daniélou, en Plouhinec, le 20 Juin 1759. Vicaire à Pouldreuzic en 1790. Il resta dans la région pendant toute la Révolution. Il mourut recteur de Pouldreuzic le 27 frimaire an XII (19 décembre 1803).

commandoit. Avant d'arriver au village de Donnars, l'on vit deux hommes courir du champ à la maison. Le détachement presse le pas, arrive au village et le cerne. L'on voit arriver Joseph Donnars qui paroisoit venir de la côte et ses ouvriers qui travailloient du côté opposé, à quelque distance de la maison. Le commissaire, le sergent et deux fusiliers entrèrent avec lui dans la maison. La visite se fait d'abord en bas où l'on trouve un lit tout chaud, au chevet duquel se trouvait un fusil à deux coups bien chargé, un fusil de calibre aussi chargé, un bon sabre et quelques autres armes qui ont été tous déposés dans une des salles de notre administration.

« Ayant bien visité le bas, le commissaire demanda à voir le haut de la maison, et toujours accompagné du C^m Donnars Joseph, ils entrent dans une chambre où il y avoit une table de 25 à 30 personnes encore couverte des débris d'un grand repas. On y voyoit des restes de vin, liqueurs et desserts de plusieurs espèces, avec couvert d'argent. Sur un lit dans le même appartement, il y avoit une aube à larges dentelles et des ornemens pour la messe. Ce spectacle, rare chez les cultivateurs, surprit le sous-officier commandant le détachement...

« Un petit garçon gardant ses moutons a déclaré avoir vu, à quatre heures du matin le jour de la visite, le fameux Kerdreac'h, prêtre réfractaire, fléau de notre campagne, sortir du village de Donnars. Nous avons fait notre possible pour nous en assurer, mais nos recherches sont encore sans succès ; ce petit garçon dit aujourd'hui n'être pas sûr de son fait... » (1)

Les administrations municipales soupçonnées de tiédeur envers les prêtres insermentés étaient signalées au Directoire exécutif qui prononçait leur desti-

(1) Reg. non-coté. Corresp. de la municipalité cantonale de Pont-Croix.

tution ; c'est ainsi que furent révoqués les agents de Ploudalmézeau, Plouzané, Plouzévédé, Plourin, Pont-Croix, Le Conquet, Guerlesquin, Saint-Renan, Lanmeur, Plougouven, Le Ponthou, par un arrêté collectif du 17 nivose an VI (6 janvier 1798), « pour avoir accordé une protection ouverte aux prêtres émigrés ou déportés rentrés qui ont publiquement exercé leur culte dans le canton, sans s'être astreints à aucune soumission aux lois » (1)

D'autres officiers municipaux abdiquaient leur fonction et on ne trouvait personne pour les remplacer. On essaya de les suppléer par « des citoyens patriotes et éclairés, étrangers à ces communes, lesquels y exerceront les fonctions municipales et seront indemnisés de leur déplacement par les contribuables de la commune dans laquelle ils seront envoyés » (2). Mais on ne trouva guère de délégués et plusieurs municipalités restèrent sans administrateurs.

A. — LES DÉPORTÉS VOLONTAIRES

Nous ne possédons pas de statistique des assermentés de fructidor. Mais les prêtres revenus d'exil en l'an III ne prêtèrent certainement pas le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. La plupart d'entr'eux reprirent sans bruit le chemin de l'étranger, sans même demander de passeports.

Quinze prêtres cornouaillais se rassemblèrent cependant à Quimperlé, les 14 et 15 vendémiaire an VI (5-6 octobre 1797) ; la municipalité leur délivra des passeports. Dans la soirée du 17 vendémiaire, ils embarquèrent sur le bâtiment *les Deux Amis*, capitaine Bihoré, de Lorient, pour l'Espagne, et débarquèrent à Saint-Sébastien le 23 vendémiaire.

Ces prêtres étaient :

(1) Reg. 117, f^{os} 61 et s.

(2) Police générale. Esprit public.

1. Marc Le Calvez, né à Loctudy le 13 avril 1763. Prêtre le 8 mars 1788. Vicaire à Bannalec en 1790. Décédé à Plômeur le 14 Décembre 1805.

2. Jean Codu, né à Plozévet le 24 août 1754. Prêtre en 1780. Vicaire à Elliant en 1790. Décédé à Elliant le 29 mars 1827.

3. Jean Collobert, né à Briec le 17 janvier 1763. Prêtre en 1788. Décédé à Scaër le 8 avril 1803.

4. François Guyomard, né à Clohars-Carnoët le 27 mai 1750. Prêtre en 1786. Vicaire à Beuzec-Conq en 1790. Décédé à Moëlan le 30 mars 1807.

5. Pierre Julien, né à Plozévet le 26 décembre 1757. Prêtre en 1782. Vicaire à Plovan en 1790. Décédé à Plovan le 22 janvier 1810.

6. Clet Kerloch, né à Plogoff le 5 avril 1764. Prêtre en 1789. Décédé à Trégunc le 21 janvier 1830.

7. Louis-Allain Le Bastard de Kerguiffinec, né à Tréguennec le 29 août 1772. Ordonné par Expilly en 1791. Vicaire à Nizon. Décédé en Espagne.

8. Alain Le Floch, né à Plonévez-Porzay le 1^{er} novembre 1765. Prêtre en 1790. Vicaire à Crozon en 1790. Décédé en 1831, ancien curé de Briec.

9. François-Nicolas Le Gorgeu, né à Pont-Aven le 30 juillet 1753. Recteur de Guengat en 1790. Décédé à Guengat le 18 janvier 1802.

10. Jean-Guillaume Le Guyader, né à Concarneau le 28 février 1763. Prêtre en 1788. Vicaire à Concarneau en 1790. Nous ignorons ce qu'il devint après son départ pour l'Espagne.

11. Nicolas Louboutin, né à Guengat le 1^{er} mai 1754. Prêtre en 1778. Décédé à Plogonnec le 26 janvier 1813.

12. Henri Mével, né à Plogoff le 5 décembre 1757. Prêtre en 1782. Vicaire à Plonéour en 1790. Décédé à Primelin le 8 juillet 1819.

13. Louis-Marie Nicolas, né à Port-Launay le 31 mars 1758. Prêtre en 1782. Vicaire à Melgven en 1790. Décédé à Melgven le 22 août 1806.

14. Allain Pennanech, né à Ederne le 24 mars 1746. Prêtre en 1774. Décédé à Meilars le 27 mai 1809.

15. Sébastien-Claude Quélenec, né à Concarneau le 22 mai 1753. Prêtre en 1777. Vicaire à Concarneau en 1790. Décédé à Concarneau le 14 décembre 1826. (1)

Vingt-trois autres prêtres, venant de divers points du département, se rendirent à Brest, munis de passeports délivrés par l'Administration centrale. Ils furent rejoints par un certain nombre d'émigrés rentrés, astreints à quitter le territoire de la République par la loi du 19 fructidor. Tous devaient se rendre à Hambourg sur le navire *Le Calédonia*.

Voici le relevé qui en fut dressé par la municipalité de Brest :

« Noms de divers citoyens enregistrés au bureau des arrivants et partants de Brest, qui sont destinés pour passer à Hambourg :

Venant de Quimper :

Jean-Joseph Dulaurent, ex-noble ; Jean Douarin, prêtre ; Christophe Dairon, prêtre ; Jⁿ Renard, perruquier ; Roland M. M. Le Bescond, prêtre ; François-Jⁿ Lalouelle, ministre du culte ; Hervé M^e Le Franc, ministre du culte ; Jean Le Carval, ministre du culte.

Venant de Lesneven :

Michel-Armand de Cornouaille, ex-noble ; Gabriel-Bonaventure Duplessis, ex-noble ; Charles-Louis-M. Kerven, ex-noble ; J.-Marie Le Borgne, rentier.

Venant de Plobannalec :

Yves Andro, ministre du culte.

(1) Nous n'avons donné que les dates essentielles de leurs biographies. Se reporter aux ouvrages de Peyron et de M. Pérennès pour les détails supplémentaires. Les dates de naissance et de décès ont été collationnées sur les registres d'état-civil, toutes les fois qu'il a été possible.

Venant de Lannilis :

Casimir-Eugène Audren Kerdrel ; Vincent-M. Casimir Audren.

Venant de Morlaix :

Victor Dubrieux ; Louis-Jean Gilart Larhantel, prêtre.

Venant de Landerneau :

Jean-Baptiste Mazurié, ancien officier de Marine ; Aimé-Jean-M^{re}-Jⁿ Huon Keryllau.

Venant de Tréguier :

Guy-Jⁿ-M^{re} Sœur ; Jean-Louis-M^{re} Kermerchou Kerautem, ex-capitaine de garde-côte.

Venant de Brest :

Pierre Biré, ancien capitaine de vaisseau ; Guillaume-M^{re} Marant-Boisauveur, chef de division. » (1)

Par arrêté du 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797), l'Administration centrale décida le transfert à Brest, pour être joints au convoi en partance, de Guillaume Le Bescou et Guillaume-Alexandre Le Guellec, condamnés à la déportation par le tribunal criminel, et détenus à Quimper.

Mais par une lettre-circulaire du 17 vendémiaire an VI (8 octobre 1797), le ministre de la justice ordonnait aux commissaires des départements : « en attendant que le Directoire exécutif ait fixé, par un arrêté, le lieu de la déportation, tout départ doit être suspendu, et les divers fonctionnaires publics doivent employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour prévenir l'évasion des émigrés détenus ». Quelques jours après, le 26 vendémiaire (17 octobre), le ministre de la police générale enjoignait aux mêmes commissaires « de tenir la main à ce que les individus condamnés à la déportation qui se trouvent actuelle-

(1) Municipalités de cantons. Brest.

ment détenus dans l'étendue de la République, soient le plus promptement possible conduits à Rochefort. Je vous charge de faire exécuter ces translations dans le plus bref délai, et sous bonne et sûre escorte ».

Assimilant les prêtres et les émigrés en instance de départ à Brest, à ceux qui étaient condamnés à la déportation par arrêtés du Directoire exécutif ou des Administrations départementales, le Conseil central du Finistère décida, par arrêté du 2 brumaire an VI (23 octobre 1797), « que les émigrés et les prêtres qui sont à bord du vaisseau neutre à Brest, resteront provisoirement au château », puis, le 6 brumaire, il ordonna leur transfert à Quimper (1).

Le même jour, pour assurer l'exécution de cette dernière décision, le commissaire de département écrivait au commissaire du canton de Brest :

« Aussitôt cette dépêche reçue, vous donnerez les ordres nécessaires pour effectuer le départ des nommés Victor Dubrieux et La Barre du Laurens, ex-nobles, émigrés rentrés, Huon-Kerilio, porté sur la liste des émigrés et non rayé définitivement, et les ex-prêtres Gilart Larhantel, Christophe Daëron, Jean Douarin, François-Joseph Lalouelle, Hervé-Marie Le Franc, Yves Andro, Guillaume-Alexandre Le Guellec et Le Bescou, actuellement au château de Brest, sujets à la déportation.

« Vous délivrerez une route pour Rochefort passant par Quimper ; dès qu'ils seront au chef-lieu, je ferai pourvoir à une indemnité pour frais de route depuis Brest, et pour les mettre dans le cas de continuer leur voyage jusqu'à l'embarquement. Vous pourrez me les adresser à Quimper, d'où je les enverrai moi-même au commissaire du Directoire près l'administration municipale de Rochefort. » (2)

(1) Reg. 112, f^o 188 et Municipalités de cantons. Brest.

(2) Reg. 112, f^o 189.

On s'aperçut quelques jours plus tard que quelques noms avaient été oubliés ; le commissaire de Brest en fut avisé le 15 brumaire :

« C'est par une omission de copistes que les noms des citoyens Le Bescond de Coatpont et Carval, prêtres, Renard, perruquier, Kerautem, ex-noble, et Jean-Baptiste Masurier, n'ont pas été portés sur l'état nominatif que je vous ai adressé. Je vous prie en conséquence de les faire partir sur le champ pour Quimper.

« Les dix détenus que vous avez fait partir de Brest le 12 sont rendus à Quimper depuis hier. » (1)

Les quatre manquants furent remis par le concierge du Château à deux gendarmes de Brest, le 24 brumaire (14 novembre), et conduits à Quimper.

On remarquera qu'un certain nombre de nobles, compris sur la liste dressée à Brest, ne furent pas transférés à Quimper, ni à Rochefort. Nous ignorons ce qu'ils devinrent. (Nous avons souligné leurs noms sur la liste.) De plus, Victor du Brieux, compris cependant sur la liste des déportés à transférer à Quimper, n'est point porté sur les états de détenus de la maison d'arrêt.

Le commissaire central du Finistère communiquait à son collègue du Morbihan, le 10 brumaire (31 octobre), les dispositions prises pour le transfert des déportés à Rochefort :

« Il partira demain de Brest, pour se rendre à Rochefort, onze ou douze individus sujets à la déportation, et ce sont pour la plupart des prêtres rentrés. Ces différentes personnes étoient ou censées être à bord de la *Calédonia* allant à Hambourg, en partance depuis plus d'un mois, et ne partant cependant pas.

(1) Reg. 112, f° 199.

J'ai en conséquence pris à la lettre l'ordre du ministre de la justice et fait suspendre leur départ, et je les fais maintenant diverger vers Rochefort, conformément à ce que le ministre de la police générale a prescrit par sa lettre du 26 vendémiaire. Ces deux mesures m'ont paru nécessaires pour les prêtres, afin d'éviter une bonne fois leur retour. Les divers renseignements qui me parviennent des cantons du Finistère m'apprennent qu'ils étoient rentrés au nombre d'environ *quatre cents*, et jusqu'à présent rien ne me fait connoître que la loi du 19 fructidor ait été obéie par d'autres que ceux maintenant à Brest et ceux qui se sont présentés à Lorient. Si ces derniers n'avoient pas mis à la voile, je serois bien d'avis qu'on les fit aussi voyager pour Rochefort...

« Le vœu du Gouvernement étant de réunir au même instant à Rochefort le plus grand nombre de ces individus, ceux qui m'arrivent de Brest séjourneront à Quimper, et je les y garderai autant et aussi peu de jours que vous me le direz, ils suivront à peu de distance ceux de votre département, ou ils arriveront au chef-lieu au moment où vous aurez fait vos dispositions pour remplir le vœu du ministre. » (1)

Le soir de leur arrivée à Quimper, le 14 brumaire an VI (samedi 4 novembre 1797), les prévenus sont enfermés dans la maison d'arrêt. Le lendemain, dans la journée, Jean Le Douérin se sauve : le concierge « ne sait pas ce qu'il est devenu ». Quelques jours après, dans la nuit du 27 au 28 brumaire (17-18 novembre), six autres prêtres s'évadent : Christophe Le Daëron, François-Joseph Lallouelle, Hervé-Marie Le Franc, Yves Andro, Guillaume-Alexandre Le Guellec et Guillaume Le Bescou. D'après les enquêteurs, « le citoyen Huchet, officier municipal, chargé de la visite

(1) Reg. 112, f° 193.

des maisons d'arrêt, a montré aux six détenus évadés la plus tendre affection, qu'il les a souvent visités, et s'est donné le plaisir de jouer au loto avec eux, et que son exemple peut avoir autorisé plusieurs personnes de Quimper, qui ont eu l'entrée de cette maison fort tard dans la nuit qui a précédé cette évasion, et même le matin du jour où elle s'est effectuée ». L'Administration centrale proposait, comme sanction, le remplacement de l'officier municipal incriminé ; mais, en somme, on ne fit guère de recherches sérieuses pour retrouver les fugitifs.

Qu'étaient-ils, ces audacieux ? :

1. Jean *Le Douérin* était né à Locronan le 6 novembre 1751. En 1790, il était vicaire à Ergué-Armel. Nommé vicaire à Laz en l'an X, il en devint recteur le 1^{er} messidor an XII (20 juin 1804).; il y mourut le 17 Novembre 1809.

2. Christophe *Le Daëron* naquit au Merdy en Scaër, le 10 décembre 1758. Vicaire à Dinéault de 1785 à 1787, puis curé de Lambourg en 1790. Le 1^{er} janvier 1792, il se retire chez son frère à Kerfroudal en Scaër. En l'an III, il revient à Pont-l'Abbé et déclare devant la municipalité qu'il se propose d'exercer son culte dans l'église des Carmes, depuis six heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures jusqu'à cinq heures. Il ajoute qu'il demeure « soumis et fidèle aux lois purement civiles et politiques du gouvernement, se réservant l'opinion religieuse qu'il a toujours exercée et dans laquelle il veut vivre et mourir » (1).

Au Concordat, on le retrouve vicaire à Pont-l'Abbé, puis desservant de Guilers en l'an XII ; le 1^{er} pluviôse an XIII, il est nommé desservant de Pouldreuzic. Il mourut à Lababan le 10 juillet 1806.

(1) District de Quimper. Cultes.

3. François-Joseph *Lallouelle* naquit à Quimper, paroisse de la Chandeleur, le 24 septembre 1752. Prêtre en 1776, il est vicaire à Loctudy en 1790.

Un an et demi après sa fuite, il écrivit aux Administrateurs du Finistère : « Il y a dix-huit mois que je m'évadai de la maison d'arrêt de Quimper. Comme j'avois déjà été conduit à Rochefort, soi-disant pour être transféré de là à Malagascar, et qu'on nous mit sur des vaisseaux où nous avons souffert tous les maux imaginables, craignant le même sort, je pris le parti que tout homme raisonnable eut pris en ma place, de me soustraire à la déportation, surtout ne compromettant personne en m'évadant. Vous n'ignorez pas que la prison étoit comme une halle, ainsi nous n'avons eu guère de peine pour en sortir... Mais quand j'appris qu'on étoit parti pour la Guyane française, je fus bien fâché de n'être pas demeuré. Je ne savois guère quel sort m'attendoit, ne sachant où me réfugier ; mais la Providence m'a conservé jusqu'à ce moment, quoique j'ai eu bien des traverses. Je me suis si bien caché, que je suis parfaitement ignoré. Je n'ai d'autre crime que de n'avoir pas fait le serment ; jamais je n'ai passé pour un perturbateur, ni ne veut l'être. C'est pourquoi, vu les circonstances malheureuses des chouans, je veux me rendre, persuadé que vous ordonnerez qu'on ne me maltraite pas... J'attends votre réponse pour effectuer ma résolution, afin de n'être pas inquiet en route, et je me rendrai chez mon frère qui me conduira où vous l'ordonnerez. »

Nous ignorons ce qu'il devint par la suite. On ne le retrouve pas en fonction au Concordat. Il mourut à Quimper, rue Obscure (est-ce en prison ? l'acte de décès ne précise pas), le 16 germinal an X (6 Avril 1802).

4. Hervé-Marie *Le Franc* naquit à Quimper, rue du Guéodet, paroisse de Saint-Sauveur, le 8 Décembre

1759. D'abord diacre d'office à la cathédrale et chapelain de Notre-Dame du Guéodet, il fut nommé par le Chapitre, le 9 février 1788, vicaire perpétuel de la paroisse du Saint-Esprit et de Lanniron, vulgairement dite la Rue Neuve, vacante par suite du décès de Jean Balbous (1).

Il prêta le serment à Quimper, en qualité de vicaire de la Cathédrale, le 23 juin 1791. Par la suite, il fut élu curé constitutionnel de Moëlan. Dans la nuit du 24 au 25 fructidor an IV (10-11 septembre 1796), les Chouans envahirent son presbytère, le pillèrent, mais ne purent pas se saisir du curé « qui a eu le bonheur de se réveiller au grand bruit, n'ayant eu que le temps de se sauver en chemise, pour s'épargner la mort, ayant sorti par la croisée de son jardin, où il a passé la nuit dans une pièce de blé noir, jusqu'à six heures du matin ». Il dut rétracter son serment aussitôt après cette aventure, car il fut arrêté à Quimper le 21 octobre 1796 et enfermé au Collège. Il fut remis en liberté après le 7 fructidor an V. On a vu plus haut ce qu'il devint ensuite. Après son évasion, nous perdons sa trace. Le 11 pluviôse an VII (30 Janvier 1799), le commissaire du canton de Concarneau signale « qu'un prêtre réfractaire nommé Le Franc a fait, depuis peu de jours, une apparition dans ce canton ; il porte l'habillement des cultivateurs et tient ordinairement ses assises dans la commune de Melgven et lieux environnants ». Il paraît avoir disparu mystérieusement l'année suivante : a-t-il été surpris par une colonne mobile, atteint d'un coup mortel et inhumé clandestinement ? C'est fort probable, car sa sœur, Marie-Jacquette, épouse de François-Marie Goasguen, cloutier à Quimper, en faisant sa déclaration d'héritages, le 11 frimaire an IX

(1) 1 G 427, f^{os} 76, 79.

(2 Décembre 1800), le disait « présumé mort comme prêtre réfractaire, il y a plus d'un an » (1).

5. Yves *Andro* est né à Brézéhen, en Plobannalec, le 6 Février 1754. Prêtre en 1789. Vicaire à Combrit en 1790. Nommé desservant de Combrit le 1^{er} messidor an XII (20 juin 1804), il y mourut le 2 avril 1819.

6. Guillaume *Le Guellec* naquit à Keréven, en Poullan, le 8 décembre 1756. Prêtre en 1782, il est vicaire à l'île de Sein en 1787. En 1791, il est vicaire au Juch. Le 15 Avril 1792, Expilly le désigne pour Ouessant, qu'il quitte le 20 Octobre 1792, pour remplir les fonctions de vicaire à Plovan, à la demande de son ancien recteur de l'île de Sein, Jean Le Normant, nommé curé de Plovan.

En Germinal an II, il déclarait au département que « la municipalité de Combrit vient de me mander que sa commune désire à l'unanimité un prêtre et qu'elle a des vues sur moi. Si vous y consentez, je préférerai Combrit à Plovan, avec d'autant plus de plaisir, que ma paroisse est infestée de prêtres cachés qui y travaillent encore malgré toutes les rigueurs des lois portées contre eux ». Son curé, Le Normant, étant mort à la fin de 1793 ou au début de 1794, Le Guellec aspire de plus en plus à quitter Plovan. Son demi-frère, portant le même nom et le même prénom que lui, vicaire à Peumerit, lui conseille de demander Gourlizon « où il sera loin des tracasseries de mauvais voisins ». Enfin, les exhortations de Dieu-leveut, de Kerdréach, ont raison de son obstination :

(1) Reg. de l'enregistrement, Archives du Finistère.

Nous avons vainement cherché son acte de décès dans les communes de la région de Melgven. Un jugement du tribunal civil de Quimper aurait dû également intervenir pour fixer officiellement son décès, ouvrir sa succession et habiliter ainsi ses hoirs à la recueillir. Nous n'avons pu davantage découvrir ce jugement.

le dimanche 12 Avril 1795, il rétracte son serment en chaire, devant tous ses paroissiens (1).

Le 27 floréal an III (16 mai 1795), il est arrêté par les militaires du poste de Plovan et conduit à la maison d'arrêt de Pont-Croix. Le tribunal du district l'acquitte cependant, après deux mois de détention. Il se retire à Mahalon. Arrêté de nouveau le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795), après un séjour aux maisons d'arrêt de Pont-Croix et de Quimper, il est conduit au château de Brest. Comme les autres détenus, il fut mis en liberté après le 7 fructidor an V. Il revient à Mahalon, où il se fait encore arrêter pour avoir exercé le culte, le 22 fructidor an V. Amené par deux gendarmes devant le juge de paix de Plozévet, après son interrogatoire, Le Guellec est conduit à Quimper, traduit devant le tribunal criminel et condamné à la déportation (2). Nous avons relaté plus haut sa destinée à partir de ce moment. Nous ne saurions dire ce qu'il devint après son évasion.

En 1806, nous le retrouvons curé d'Elliant. Le 1^{er} avril 1809, il est nommé desservant de Tourc'h ; le 31 Juillet 1810, desservant de Laz, après le décès de Jean Le Douérin. Il mourut à Laz le 24 Novembre 1820.

(1) Cf. Reg. 112, f^{os} 183, 187, 188, 189 et 193 ; Fonds de la justice de paix de Pont-Croix, an III ; abbé Parcheminou, *Notice sur Mahalon*, pp. 39 et s. ; Fonds du tribunal du district de Pont-Croix.

(2) Cf. Fonds de la justice de paix de Plozévet, an V, et Fonds du Tribunal criminel, première liasse de l'an V.

Monseigneur Jean-Yves COADOU

des Missions-Etrangères

Premier Evêque de Mysore

(1819-1890)

CHAPITRE I

De Locronan à Pondichéry.

Locronan est une charmante bourgade de Basse-Bretagne, située en Cornouaille armoricaine, à dix-sept kilomètres au Nord de Quimper. Suspendue à flanc de coteau, dans un site ravissant, elle semble contempler la riche plaine du Porzay qui s'étale à ses pieds. Là-bas, en face, le Ménez-Hom dresse sa tête altière ; sur la gauche s'ouvre la baie de Douarnenez ; à droite, dans les lointains, pointe le Mont Saint-Michel.

La petite cité possède une splendide église du xv^e siècle, l'un des plus beaux monuments dont le Moyen-Age ait doté la France. On peut surtout l'admirer de la *Grande Place* qui l'avoisine, encadrée elle-même de façades monumentales et de pignons élégamment sculptés, remontant aux xvii^e, xviii^e siècles.

La bourgade doit son nom au pieux ermite Ronan qui, venu d'Outre-Manche dans la seconde moitié du v^e siècle, se sanctifia dans la forêt de Névet. Elle

est demeurée le centre d'un pèlerinage très curieux qui se célèbre en l'honneur de saint Ronan et se nomme la Troménie. La Troménie annuelle développe sa procession sur un parcours de quatre à cinq kilomètres ; quant à la Troménie sexennale, elle suit un trajet très mouvementé de douze à treize kilomètres.

C'est à Locronan, dans la rue des Charrettes, qui s'ouvre sur l'angle Nord-Est de la *Grande Place*, que vint au monde, le 18 Janvier 1819, Jean-Yves Coadou, fils de Jean-Marie et de Marie-Louise Guéguen. La naissance fut déclarée le lendemain, à la mairie, par Yves Guéguen, Régent au Collège de Quimper, oncle maternel de l'enfant, et Jean Sez nec, cultivateur, oncle paternel. Le nouveau-né fut baptisé le 19 Janvier, dans l'église paroissiale, par l'abbé Lahuec, desservant. Yves Guéguen lui servit de parrain, et les fonctions de marraine furent tenues par Jeanne Coadou.

Quand naquit Jean-Yves Coadou, ses ancêtres Guéguen étaient à Locronan depuis un siècle.

Avec ses vieilles foires, sa grande Troménie, et son industrie toilière qui, grâce à la « Compagnie des Indes françaises », prenait un nouvel essor vers 1720, la vieille cité cornouaillaise avait de quoi attirer les étrangers, les marchands surtout.

On pourrait expliquer ainsi le mariage, en 1725, de Joseph Guéguen, fils de Guillaume et de Marie Querrouez, de la paroisse de Laz, avec Anne Calloc'h, fille de défunt Jean et d'Anne Queffélec, de Locronan.

Joseph Guéguen ne tarda pas à prendre la profession de ses nouveaux compatriotes : dès l'année 1726, à la naissance de son premier enfant, Guillaume, il est qualifié « tisserand », comme son beau-frère Olivier Calloc'h, dont les registres conservent la signature.

Vers la fin du siècle, son petit-fils Jean Guéguen, époux de Marie Ligavan, sera « marchand », en même temps que « tisserand ».

De ce mariage naquirent à Locronan, au moins cinq enfants ; Marie-Louise, Yves, Guillaume, Jean-Guillaume et Marie-Anne.

Yves Guéguen, professeur au Collège de Quimper, deviendra le grand-père de l'abbé Manceaux, mort en 1897, chapelain à Quimper.

Guillaume sera le père de Jean-Guillaume, recteur de Saint-Thois en 1885, et de Stanislas, chanoine honoraire, ancien recteur de Ploubinec, puis le grand-père de Jean-Ronan Guéguen, chanoine titulaire à Quimper, Gustave, de la Congrégation du Saint-Esprit, mort missionnaire en 1911, Joseph, religieux de l'Assomption, Marie-Anne, Bénédictine, et Gustave, aumônier de l'Hôpital Civil à Brest.

Jean-Guillaume Guéguen sera Recteur de Primelin de 1827 à 1845.

Les trois enfants de Marie-Anne entreront en religion : Jean-Marie Le Lons sera Oblat de Marie, ses deux sœurs Marie-Jeanne et Marie-Anne feront profession chez les Ursulines.

Jean Guéguen mourut, en 1809, à Locronan, rue des Charrettes, dans la maison où devait naître dix ans plus tard le futur évêque de Mysore.

Au cadastre établi en 1809, Marie Ligavan, veuve de Jean Guéguen, possédait dans la rue des Charrettes, côté Nord, une partie du n° 364. Son bien consistait en deux maisons, les deuxième et troisième, à partir de la rue Moal. La dernière, étant de beaucoup la plus importante, devait être la maison d'habitation : Ce serait donc la maison natale de Mgr Coadou. Elle reste seule depuis 80 ans ; encore a-t-elle été modifiée dernièrement pour devenir le garage de M. Brélivet. Toute en pierres de taille, comme il convient à Locronan, elle avait grand air autrefois avec son pignon

sur rue, son rez-de-chaussée et ses deux étages. Au moment de son mariage, au début de 1816, Marie-Louise Guéguen y tenait un commerce.

C'est là que Jean-Marie Coadou vint la prendre pour en faire son épouse. Le mariage fut enregistré à la mairie de Plogonnec, mais la cérémonie religieuse eut lieu à Locronan.

Depuis le 1^{er} Janvier 1816, Jean-Marie Coadou avait succédé à son cousin Yves Coadou, comme maire de Plogonnec : il n'avait pas encore vingt-sept ans. Les maires étaient, à cette époque, nommés par le Gouvernement : Jean-Marie devait être bien capable pour être placé si jeune à la tête d'une importante commune. En Septembre 1816, il cessa ses fonctions. Est-ce parce qu'il allait habiter Locronan où devaient naître ses deux premiers enfants ? Ou bien parce qu'il devint « percepteur des Contributions directes » pour les communes de Guengat et de Plogonnec ? Probablement, pour ce dernier motif.

De son union avec Marie-Louise Guéguen naquirent dix enfants : Marie-Yvonne, Jean-Yves le futur évêque, Guillaume-Jean, Jean-Guillaume, Yves-François, Jean-Marie, Jeanne-Renée, Mélanie, Marie-Louise, Yves-François-Marie.

Jean-Guillaume, né en 1821, sera recteur de Locronan en 1855, puis, huit ans plus tard, aumônier des Religieuses de *la Providence*, à Quimper. Chanoine titulaire en 1871, il décèdera en 1896. Les lettres que lui adressa son frère missionnaire depuis 1880, nous ont heureusement été conservées.

Mélanie sera la mère de l'abbé Joseph Le Quéau, qui moura Recteur de Saint-Méen.

Marie-Louise fera profession à *la Providence* de Quimper et quittera ce monde en 1898.

Yves-François-Marie deviendra le grand-père de Marguerite Coadou, Fille du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, aujourd'hui à Putnam, en Amérique (Connecticut).

Notons enfin que le père du futur évêque de Mysore eut un arrière grand-oncle au xvii^e siècle qui s'appelait « Messire Hervé Le Joncour et signe « prêtre de Plogonnec », puis un cousin germain du nom de René Coadou, qui sera Recteur de Landudal. Nous savons, d'autre part, que, par un rameau de la famille Coadou qui s'établit au village du Vern, en Plogonnec, il est également apparenté aux abbés Jean-Marie, Jérôme et Ronan Coadou.

Au pays breton, il n'est pas rare de trouver des souches inépuisables de vocations sacerdotales et religieuses. Quelle belle floraison de prêtres et de moniales s'épanouit autour de la vénérable figure de Mgr Jean-Yves Coadou ! (1)



La famille de Jean-Marie Coadou et de Marie-Louise Guéguen constituait un de ces foyers foncièrement chrétiens dont le plus beau titre de gloire était de consacrer un ou plusieurs enfants au service des autels. La forte et virile éducation que les enfants y recevaient les inclinait aisément à la piété et à la docilité.

Vers 1829, Jean-Yves, qui comptait alors dix ans, et Jean-Guillaume qui n'en avait que huit, furent envoyés au presbytère de Primelin pour y apprendre de leur oncle prêtre les rudiments du latin et s'initier aux études classiques. Ce procédé diminuait les frais de l'éducation qui, n'étant pas de plus de trois cents francs par an, au Petit Séminaire de Pont-Croix, ne laissait pas de grever le budget de modestes cultivateurs.

(1) A peu près tous ces renseignements sur les familles Coadou et Guéguen sont puisés aux archives de Locronan et Plogonnec. M. l'abbé Jacques Thomas, de Plomodiern, nous a apporté, à cet égard, un concours fort précieux : il trouvera ici l'expression de notre gratitude.

Un jour, à Primelin, les deux frères firent ensemble une fredaine d'écoliers. Elle parut d'autant plus grave à l'oncle qu'elle était accompagnée d'un manque apparent de respect envers leur grand'mère qui habitait le presbytère. Jean-Yves, plutôt pour échapper à une punition que par conviction, déclara solennellement qu'il n'avait aucun goût pour le latin, qu'il aimerait mieux apprendre un métier. Il dut écrire à son père qui vint le prendre. N'étant pas riche des biens de la fortune, Jean-Marie Coadou confia immédiatement son fils à un charpentier de la campagne, brave homme au demeurant, mais peu habile et partant peu occupé à son métier.

En temps de chômage, Jean-Yves dut se livrer aux travaux les plus rudes des champs, et le pauvre enfant n'avait hélas ! pour réparer ses forces qu'une nourriture des plus grossières. Jamais pourtant, sa bouche ne proféra une plainte. Comme il s'approchait souvent des Sacrements, sa piété, loin d'être ébranlée, ne fit que s'affermir. Il pensait d'ailleurs à la vie missionnaire, regrettait l'interruption de ses études et se demandait comment réparer la faute commise. En attendant l'heure de la Providence il priait, et Dieu écouta sa prière.

Le 14 Décembre 1833 mourut à Locronan, à l'âge de trente-deux ans, Jean-Marie Le Lons, maître boulanger. Pour tenir la place du défunt, sa veuve Marie-Anne Guéguen, d'accord avec sa propre sœur Marie-Louise, osa faire appel à Jean-Yves, qui n'était alors qu'un enfant de quatorze ans. Leur attente ne fut pas trompée. Au milieu des plus rudes labeurs, le corps de l'enfant se fortifia, et son âme, bien loin de rien perdre de sa vertu, faisait tous les jours, dans la piété, de sensibles progrès. A la lueur de son four, il lisait assidûment les *Annales de la Propagation de la Foi*. « Il y avait bien quelques dangers du côté des camarades, notera plus tard le chanoine Coadou. Mon frère

évita ces dangers et fit même du bien par ses bons conseils et ses bons exemples. Le mobile de tout cela était la pensée habituelle des Missions, auxquelles il pensait de plus en plus. Mais comment arriver à l'accomplissement de ses désirs ? Il n'osait s'en ouvrir au cher oncle. Il se servit d'un intermédiaire ; il n'en avait guère besoin. Dès que notre oncle fut instruit du dessein de mon frère, il lui écrivit de revenir et le reçut à bras ouverts. » (1)

Après quelques mois d'étude au presbytère de Primelin, Jean-Yves fut mis par son oncle au Petit Séminaire de Pont-Croix. C'était au début d'Octobre 1836.

L'établissement se trouvait alors sous la direction de M. Keraudy, ancien économiste du Petit Séminaire de Quimper, qui en était le Supérieur depuis 1822.

Le jeune Coadou entra en Cinquième dont l'abbé Le Saout était Régent, Il eut l'avantage de trouver son frère deux Cours avant lui (2). L'année suivante, 1837, il suivit son professeur en Quatrième. Parmi ses condisciples, nous relevons les noms de Gustave Bernard, de Brest, et d'Amet Le Bourhis, de Pont-Aven, premier et second du Cours, ainsi que celui de Guillaume Kéritel, de Poullan, lequel se lia à Jean-Yves par une amitié très intime. Ce Kerivel sera plus tard Recteur de Quimerc'h, et malgré sa pauvreté, il aidera pécuniairement son ami missionnaire.

A la fin de l'année scolaire, la semaine qui précédait la distribution des prix, conformément à un usage pratiqué dans les collèges de la Compagnie de Jésus, se tenait au Petit Séminaire une séance solennelle d'exercices publics. A un programme dressé par le professeur, les élèves de chaque classe étaient appelés à répondre.

(1) Compte rendu de 1891, *Notice nécrologique*, pp. 234-235.

(2) Sur la vie de Collège, voir J.-M. Pilven, *Le Petit Séminaire de Pont-Croix* (*Bulletin de la Commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, 1910, pp. 156-162).

Le jeudi 2 Août 1838, à deux heures de l'après-midi, 36 élèves de Quatrième, dont Jean-Yves Coadou, durent répondre à des questions touchant la *Doctrine Chrétienne* de Lhomond, partie dogmatique et partie morale, ainsi que les trois grammaires grecque, latine et française. Ils expliquèrent, en outre, des passages d'auteurs grecs et latins.

En Troisième, sous la direction de M. Lamarque (1), Jean-Yves fut une fois « empereur » (2). Il suivit également cette année-là le cours élémentaire d'astronomie fait par l'abbé Guizouarn (3).

Le programme des exercices publics de fin d'année, auquel il fut appelé à répondre dans la matinée du 2 Août 1839, comportait, avec l'explication des auteurs grecs et latins, un cours d'instruction religieuse, où le professeur avait développé le traité de *Dieu Créateur et Rédempteur*. Plusieurs chapitres de l'Évangile de saint Luc appris de mémoire par les élèves avaient servi de texte à M. Lamarque pour commenter différents points de dogme et de morale. Faisait également partie du programme le cours d'astronomie de M. Guizouarn.

M. Lamarque suivit ses élèves en Seconde et en Rhétorique. La chaire de Rhétorique était devenue vacante à la fin de l'année scolaire 1840, par la promotion de son titulaire, M. Pouliquen, à la dignité de Supérieur. Des mains de M. Keraudy il recevait le Petit Séminaire en pleine prospérité morale et matérielle (4).

(1) Auguste Lamarque, né à Saint-Louis de Brest, le 13 Mars 1813, ordonné prêtre à Paris, le 20 Mai 1837. Régent à Pont-Croix ; aumônier du Sacré-Cœur de Quimper, le 8 Août 1849 ; curé de Pleyben, le 21 Janvier 1856 ; curé-archiprêtre de la Cathédrale, le 26 Décembre 1862.

(2) Avait un empire, ou était empereur, celui qu'une composition avait classé premier ou second.

(3) Rolland Guizouarn, né à Plonévez-Porzay, en 1805, prêtre en 1828, professeur au Collège de Quimper, puis à Pont-Croix. On l'appelait familièrement le *Père Physique*. Il devait mourir tragiquement, en 1846, enlevé par une lame à Porspiron.

(4) En Décembre 1837, l'Établissement comptait 267 élèves.

En tête de son programme d'enseignement, le nouveau professeur de Rhétorique plaçait la religion. Les élèves, à cet égard, avaient entre les mains l'*Abrégé du Catéchisme de persévérance*, par M. Gaume. Il leur en fit voir la quatrième partie qui traitait du Culte. Des développements plus étendus, dont ils devaient rendre compte par écrit, leur furent donnés sur les points les plus importants. C'est ainsi qu'ils étudièrent successivement le culte en général, la nécessité et les avantages du culte extérieur, l'origine, la beauté des cérémonies de l'Église, leur signification, les instructions qu'elles donnent. Dans la division de l'année ecclésiastique, dans l'institution des dimanches et fêtes, dans les bénédictions que l'Église emploie, et jusque dans la distribution des lieux destinés au culte et les différents objets qu'ils renferment, professeur et élèves virent, ou un monument précieux, ou l'expression d'un sentiment souvent sublime, toujours touchant et profond. Par les explications qu'il donna sur le Saint Sacrifice de la messe, sur les prières et les cérémonies qui l'accompagnent, sur tout ce qui sert à en relever la pompe et l'éclat, M. Lamarque tâcha de ranimer la foi et la piété, en parlant encore plus au cœur qu'à l'esprit.

Au point de vue de l'enseignement littéraire, les élèves transcrivirent, sous la dictée du professeur, un traité de Rhétorique.

L'histoire de la littérature comportait deux parties : littérature sacrée et littérature française.

Sur le plan de la littérature biblique, le professeur proposa à ses élèves cette phrase d'un écrivain distingué William Jones : « Les livres Saints, indépendamment de leur céleste origine, contiennent plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de vrai sublime, plus de richesses poétiques, en un mot plus de beautés de tous les genres qu'on n'en saurait trouver dans tous les livres ensemble en quelque langue

et en quelque siècle qu'ils aient été composés. » L'abbé Lamarque tâcha de justifier ces paroles par de courtes analyses des différents livres de la Bible, par des citations multipliées et étendues, propres à faire juger du style et du génie de l'écrivain sacré. Tout en faisant de la littérature, le professeur se garde d'oublier que la parole de Dieu est *esprit et vie*, que l'âme chrétienne qui la goûte y trouve une source inépuisable de joie, de paix et de bonheur.

Après l'Écriture Sainte venaient naturellement les Saints Pères, qui en sont les plus éloquents interprètes. Des notions suffisantes furent données sur leur vie et leurs principaux ouvrages, et de nombreux extraits révélèrent chez eux des beautés de premier ordre.

Dans son cours de littérature française, notre professeur de Rhétorique passa en revue tous les auteurs qui s'y sont fait un nom, tous les ouvrages qui méritent une mention, depuis les essais informes du x^e siècle jusqu'aux chefs-d'œuvre de tout genre qui ont illustré le règne de Louis XIV, s'efforçant à chaque pas, de rechercher les causes qui, à diverses époques, ont influé diversement sur le mouvement littéraire, et surtout celles qui ont amené une profonde décadence dans le xviii^e siècle. Suivirent quelques observations générales sur les phases diverses subies par la littérature dans les quarante premières années du xix^e siècle.

Un mot fut dit en classe des auteurs les plus célèbres dans les littératures étrangères, italienne, espagnole, portugaise, anglaise et allemande.

Les auteurs grecs étudiés au cours de l'année furent *Sophocle*, Œdipe à Colone. — *Démotènes*, La seconde partie du discours sur la Couronne. — *Saint Jean Chrysostome*, Morceaux choisis, depuis le n^o 24 inclusivement. — *Conciones Grecæ* : Plusieurs discours d'Hérodote, de Thucydide, etc...

On vit comme auteurs latins : *Horace*, L'Art poétique en entier ; plusieurs satires. — *Tacite*, La Vie d'Agricola. — *Cicéron*, La Milonienne. — *Perse*, Troisième satire. — *Juvénal*, Quatrième satire. — *Conciones Latinæ* : Plusieurs discours de Salluste, Tite-Live, etc..

Au programme des auteurs français figuraient *Fénelon*, Traité de l'existence de Dieu ; chap. I et II de la première partie. Sermon pour la fête de l'Épiphanie. — *Bossuet*, Discours sur l'histoire universelle ; plusieurs chapitres des II^e et III^e parties. Oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Quelques méditations sur l'Évangile. — *Racine*, Athalie.

Les élèves apprirent de mémoire l'Art Poétique d'Horace, l'Art Poétique de Boileau, quelques odes de Jean-Baptiste Rousseau, Athalie, le poème sur le Geste de Sanlèque, l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

Plusieurs morceaux furent choisis dans les meilleurs auteurs pour des exercices de déclamation.

Quant à M. Guizouarn, il fit étudier aux élèves de Rhétorique, en Physique, la pesanteur, en Chimie, les corps simples et composés, les acides et les sels, en Astronomie, l'histoire de cette science, les sphères céleste et terrestre, les étoiles, les planètes et comètes. A propos de la sphère terrestre nous lisons au *Programme des Exercices publics de 1841* : « ... Longueur croissante et décroissante des jours et des nuits suivant les parallèles, et raison de ce phénomène ; équinoxe perpétuel, nuit et jour de six mois ; tout cela a été reproduit dans la chambre obscure avec la dernière exactitude » (1).

Les deux premiers du Cours étaient Amet Bourhis et Gustave Bernard ; l'un obtint 11 empires avec le prix d'excellence, l'autre fut empereur 8 fois.

(1) Brest, Typographie d'A. Proux et Cie, rue Neptune, n^o 10, p. 23.

Les exercices publics d'usage eurent lieu en fin d'année, du 1^{er} au 7 Août. Avec ses dix-sept condisciples, Jean-Yves Coadou fut appelé à y répondre.

Quelques jours plus tard, le mercredi 11 Août, à midi, eut lieu la distribution des prix, et, dans la soirée, le char-à-banc traditionnel ramenait dans sa famille le joyeux Rhétoricien.

Vers la mi-October 1841, accompagné de son frère Jean-Guillaume, qui avait déjà fait deux ans de Séminaire, Jean-Yves franchit, toujours en char-à-bancs, les dix-sept kilomètres qui le séparaient de Quimper. Tous deux entrèrent au Grand Séminaire, qui se trouvait alors aux confins de Penhars, dans le bel établissement jadis occupé par les Calvairiennes.

La direction du Séminaire diocésain était à ce moment aux mains de M. le chanoine Goujon.

Robert-Joseph Goujon était né à Norwich, en Angleterre, d'un père français et d'une mère anglaise. Ses parents vinrent en France, et il fit ses études au Collège de Saint-Pol de Léon. Après deux ans passés au Séminaire de Quimper, il partit pour Saint-Sulpice, en October 1828. Contraint de rentrer dans le diocèse par la Révolution de 1830, il fut nommé sous-principal au Collège de Quimper. Prêtre le 18 Décembre, il se vit octroyer, dès le lendemain de son ordination, la charge de directeur-économiste au Grand Séminaire. Il n'avait pas encore trenté ans, qu'à la mort de M. Postec, Supérieur, il fut appelé à prendre sa place, le 1^{er} Mai 1837.

Quoique jeune, le nouveau Supérieur possédait la maturité et la sagesse d'un vieillard. Une grande modestie doublée d'une vraie science lui gagnaient l'estime des anciens du sacerdoce, et les jeunes séminaristes l'affectionnaient sincèrement à cause de sa bonté et de son équité.

Jean-Yves Coadou eut comme professeur de philosophie M. le Vicomte de La Houssaye, dont il gardera

le meilleur souvenir, et qui lui adressera un billet de 1.000 francs pour sa Mission du Maïssour.

Le 21 Novembre, en la fête de la Présentation au Temple de la Vierge Marie, assistés d'un nombreux clergé, les Séminaristes renouvelèrent, dans la vieille chapelle de 1662, leurs promesses cléricales. Mgr Graveran présidait la solennité, et c'est lui qui prononça le discours d'usage. Prenant texte d'un passage du CANTIQUE : *Pulchra es, suavis et decora... terribilis ut castrorum acies ordinata* (1), il montra comment toutes ces qualités s'entendent de Marie, et comment elles doivent trouver leur application chez tous les membres de la tribu lévétique et sacerdotale (2).

Jean-Yves fut admis à la première tonsure le 31 Juillet 1842. Son ami, Guillaume Kérivel, devint clerc, lui aussi ce jour-là.

Tous deux, le 21 Novembre suivant, eurent encore le bonheur d'entendre leur Evêque prononcer, au Séminaire, l'éloge de la Sainte Vierge. Le Prélat développa, cette fois, devant ses jeunes auditeurs, les paroles du Sauveur : « *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos, et posui vos, ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat* (3) ». Marie fut, de la part de Dieu, l'objet d'un choix privilégié. Ses jeunes années s'écoulèrent près du Temple ; elle y produisit les fruits les plus admirables de sainteté, en attendant le jour où sa fécondité devait produire le fruit de vie, le Sauveur du monde. Le prêtre de même est choisi par Dieu, qui le place au Séminaire, asile de science et de vertu. Les efforts du jeune lévite ne doivent pas rester stériles ; il se sanctifie pour sauver

(1) « Vous êtes belle, suave, éclatante, terrible, comme une armée rangée en bataille. »

(2) Téphany, *Vie et Œuvres de Mgr Graveran...*, tome IV, pp. 331-333.

(3) « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis, et placés, pour que vous alliez, que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure. »

plus tard les âmes, et le fruit de son labeur demeurera dans l'éternité (1).

Le 10 Juin 1843, Jean-Yves reçut les Ordres mineurs, et il eut la joie de voir son frère Jean-Guillaume faire le pas décisif en devenant sous-diacre.

Le 21 Novembre suivant, Mgr Graveran présida encore la fête du Séminaire. L'allocution qu'il prononça fut un commentaire de la parole de Saint Paul aux Hébreux : « *Omnis pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis; qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate* » (2). La conclusion du discours fut que le prêtre, en proie à toutes sortes d'infirmités, doit appuyer sa vie sacerdotale sur la vertu d'humilité.

Un mois plus tard, le 23 Décembre, Jean-Yves Coadou fut ordonné sous-diacre. C'est au cours de la retraite préparatoire à cette ordination qu'il prit la décision de se consacrer à la vie missionnaire, en entrant dans la Société des Missions-Etrangères. Son projet reçut l'agrément de son Directeur, et il obtint de l'Autorité la permission de le mettre à exécution. Il attendit, cependant, quelques mois pour le réaliser. Quittant le Séminaire, à l'occasion des vacances de Pâques, il prit congé du Supérieur et des Directeurs, qui, le félicitant de la satisfaction qu'il leur avait donnée, lui témoignèrent, une fois de plus, leur estime et leur confiance.

Jean-Yves fixa son départ pour Paris à l'un des premiers jours de Mai. Nous en savons quelques détails par son frère Jean-Guillaume : « La veille du départ,

(1) Téphany, *op cit.*, pp. 333-334.

(2) « Tout prêtre, pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes, en ce qui regarde le culte de Dieu, afin d'offrir des oblations et des sacrifices pour le péché ; il est capable d'user d'indulgence envers ceux qui péchent par ignorance et par erreur, puisqu'il est lui-même entouré de faiblesse. »

note ce dernier, les adieux furent touchants. J'avais promis d'être fort pour soutenir ma pauvre mère. Hélas ! je fus le plus faible de tous, et lorsque, sur la route de Locronan à Quimper, nous nous donnâmes une dernière accolade, je pleurais comme si j'avais vu mon frère descendre dans la tombe ; je me disais : « Adieu, cher frère, nous ne nous reverrons plus en ce monde » (1).

C'est le 10 Mai 1844 que Jean-Yves franchit le seuil du Séminaire de la Rue du Bac. Il y trouva trois compatriotes : les abbés Le Gallic de Kerizouet, Laouënan et Daniel.

Né le 27 Août 1821 à Saint-Louis de Brest (Finistère), Antoine Le Gallic de Kerizouet était entré sous-diacre au Séminaire des Missions-Etrangères le 8 Avril 1843. Ordonné prêtre le 1^{er} Juin 1884, il partira le 16 Septembre suivant pour le vicariat de Coromandel. L'année suivante il sera affecté à la Mission du Maïssour, et il mourra à Bangalore le 10 Avril 1889. — François Laouënan, originaire de Lannion (Côtes-du-Nord), était entré laïque au Séminaire de la Rue du Bac, le 29 Septembre 1843. Prêtre le 6 Juin 1846, il sera envoyé dans l'Inde le 1^{er} Août suivant, deviendra archevêque de Pondichéry, sacrera Mgr Coadou, évêque de Mysore, et quittera ce monde en 1891 à Montbeton (Tarn-et-Garonne). — Séverin Daniel, né le 3 Octobre 1819 à Querrien (Finistère), sortira sous-diacre du Séminaire de Quimper, et sera reçu le 16 Octobre 1834 au Séminaire des Missions-Etrangères. Promu à la prêtrise le 21 Décembre 1844, il partira en 1845 pour le Siam.

Grâce à un dimissoire reçu le 10 Mai de Mgr Graveran, l'abbé Coadou pu être ordonné diacre quelques mois plus tard. Le 18 Octobre, l'Evêque de Quimper

(1) Compte rendu de 1891, p. 236.

lui octroyait, avec une dispense des interstices, des lettres dimissoriales pour la prêtrise, et il fut promu au sacerdoce le 17 Mai 1845.

Il put alors s'engager solennellement envers la Société des Missions-Etrangères devant l'Hostie exposée sur l'autel par la formule dite « de bon propos », dans les termes suivants : « Moi, touché par l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Saints Apôtres, et désirant vivement servir Dieu seul et sa gloire en propageant la vraie foi parmi les infidèles, après avoir mûrement réfléchi et imploré le secours divin, confiant dans la protection de la Très Sainte Vierge Marie Mère de Dieu, de Saint Joseph et de Saint François-Xavier que je vénère comme mes patrons, je prends la résolution d'appartenir à la Société des Missions-Etrangères érigée par l'autorité apostolique, et d'unir irrévocablement ma vie à celle des Missionnaires déjà reçus dans cette Société.

» C'est pourquoi, Dieu aidant, je prends la ferme résolution d'observer le règlement général de la Société et les règles particulières de la Mission ou de l'Etablissement qui me sera assigné, de combattre le bon combat jusqu'à la fin de ma vie et de terminer mes jours dans ma sainte vocation.

» Je supplie donc le Dieu de mon cœur, lui que j'ai choisi pour mon partage éternel, de conserver et d'augmenter en moi l'esprit de charité dont il s'est servi pour m'inspirer ce dessein. Qu'il daigne aussi, après m'avoir donné de vouloir, m'accorder de mener à bonne fin cette entreprise. *Amen* » (1).

Quelques jours après son élévation à la prêtrise, Jean-Yves reçut son obédience pour la Mission de Pondichéry. Trois de ses confrères se virent assigner la même destination : c'étaient MM. Dépommier, Godet et Moncourrier.

(1) Georges Goyau, *Les Prêtres des Missions Etrangères*, Grasset, 3^e édition, pp. 199-200.

Claude-Marie Dépommier, né en 1815 à Les Clefs (Haute-Savoie), ordonné prêtre en 1839, était entré aux Missions-Etrangères le 8 Novembre 1844. Il deviendra, en 1864, Evêque de Chrysopolis et Vicaire Apostolique de Coïmbatore, et mourra neuf ans plus tard à Negapatam. — Louis-Prosper Godet vit le jour en 1821 à Guerville (Seine-et-Oise). Entré à la Rue du Bac le 7 Novembre 1842, il avait reçu la prêtrise le 17 Mai 1845, en même temps que l'abbé Coadou. Il partira pour une autre vie, à Pondichéry, le 12 Avril 1900. — C'est aussi le 17 Mai 1845 qu'Antoine Moncourrier fut fait prêtre. Né en 1821 à Ussel (Corrèze), il était entré aux Missions-Etrangères le 10 Novembre 1843. Il mourra à Vellore, le 16 Avril 1876.

Le 28 Mai eut lieu la touchante cérémonie du départ.

Groupés à l'oratoire qui se trouve au fond du jardin, les aspirants missionnaires et les partants y chantèrent quelques hymnes à la Sainte Vierge, puis tous descendirent à l'église où était déjà rassemblée une foule compacte. Parents et amis de ceux qui partent sont là, heureux d'assister les nouveaux missionnaires de leur sympathie ainsi que de leurs prières...

La cérémonie commence par une allocution. Puis, les partants se rangent sur le gradin le plus élevé des marches de l'autel. Aussitôt le Supérieur et les Directeurs du Séminaire vont se prosterner devant chacun de ces jeunes apôtres ; ils leur baisent les pieds, puis ils les embrassent tendrement en leur disant un dernier adieu. Après les Directeurs viennent les aspirants et le clergé confondus ensemble ; puis, c'est le tour des laïques.

Pendant que l'on baise ainsi les pieds de ces jeunes apôtres, le chœur chante, avec accompagnement d'orgue, le *Laudate Dominum omnes gentes*, et d'autres psaumes ; et, à chaque verset, l'assemblée répond le *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona*. Ce verset, chanté par toute l'assis-

tance, avec beaucoup d'entrain, produit un grand effet. Vers la fin, une belle voix entonne à l'orgue le *Chant du départ*, et tout le chœur reprend le refrain.

Le Salut du Saint-Sacrement clôt la cérémonie, puis les partants se retirent après avoir récité à genoux au pied de l'autel un acte de consécration.

Le 29 Mai les quatre nouveaux Missionnaires quittaient Paris pour s'embarquer à destination de Pondichéry.

CHAPITRE II

La Mission du Maïssour

La Mission du Maïssour ou de Mysore, où M. Coadou venait d'aborder, était limitée : au Nord, par les Missions de Pooná et de Madras ; à l'Est par les Missions de Madras et de Pondichéry ; au Sud, par la Mission du Coïmbatour ; à l'Ouest, par l'archidiocèse de Goa et la Mission de Mangalore (Canara du Sud), dont elle était séparée par la chaîne des Ghâtes Occidentales. Elle comprenait le royaume du Maïssour ; l'ancien royaume de Coorg et deux districts du Wynaad en direction du Sud-Ouest ; le Kollegal et une partie du district de Salem, dans la direction du Sud.

Le Maïssour est un vaste plateau dont l'élévation moyenne au Nord et au Sud est d'environ 2.000 pieds au-dessus du niveau de la mer, alors que le Centre atteint une hauteur de 3.000 pieds. Il est entouré de montagnes, sauf vers le Nord, traversé par quelques collines, et renferme un certain nombre de pics isolés couronnés de forts ou de temples païens.

La partie septentrionale est arrosée par le Tonga et l'Hugry, le Sud par un des fleuves sacrés de l'Inde, le Kaveri, qui prend sa source dans les montagnes du Coorg. — De nombreux étangs disséminés sur toute

la surface du pays entretiennent une humidité continue et contribuent à accroître la fertilité naturelle du sol, notamment dans le Kynaad. Le Kollegal est couvert de forêts.

L'élévation du plateau du Maïssour rend cette partie de l'Inde moins chaude que Madras et Pondichéry ; toutefois on sent encore vivement le voisinage des tropiques. L'année se divise en trois saisons bien distinctes : la saison chaude, du mois de Février au mois de Mai, pendant laquelle le thermomètre ne descend pas au-dessous de 41 degrés centigrades et monte parfois jusqu'à 53° ; la saison des pluies, de Juin à Novembre, avec quelques intervalles de beau temps entre la mousson d'Ouest et celle de l'Est ; puis la saison fraîche, de Novembre à Février, pendant laquelle le thermomètre varie entre 28 et 44 degrés (1).

Au cours de la saison chaude, l'ardeur dévorante du soleil ôte presque la respiration ; il n'y a plus alors ni vent ni pluie, le sol ne produit que des herbes jaunes et maigres, les fleurs se fanent presque aussitôt qu'elles s'épanouissent ; toute la nature semble crier au ciel invariablement pur qu'il envoie ses eaux pour la désaltérer. Vers le mois de Mai commencent les pluies torrentielles. Une demi-heure de pluie suffit pour changer les rues et les jardins en un immense étang, comme aussi une demi-heure de sécheresse leur fera reprendre leur ancienne forme. C'est le temps de la fertilité. Le riz, le maïs, etc., portent des épis en abondance, les arbres ploient sous le fardeau des fruits ; les prairies sont garnies du plus bel émail de toutes sortes de fleurs ; c'est un paradis terrestre. Cet heureux changement a sur l'homme aussi de bénignes influences : de lâche, d'apathique qu'il était durant l'excessive chaleur, il devient vigoureux, frais, bref Européen.

(1) Launay, *Atlas des Missions de la Société des Missions-Etrangères*.

Les principales productions du pays sont le riz et une sorte de grain, ressemblant au millet, qu'on appelle *raguy*. L'Indien s'en contente d'ordinaire, et peut passer aisément un ou deux jours avec une seule poignée de riz.

Le vêtement des Indiens est de la plus grande simplicité. Il consiste en une pièce de toile longue de dix à seize coudées pour les femmes, de cinq à six coudées pour les hommes. Les femmes s'en enveloppent tout le corps, laissant souvent à découvert, dans les campagnes, les épaules et les bras. Les hommes l'attachent à la ceinture, le laissant pendre jusqu'aux talons. Ils y ajoutent habituellement un turban qui couvre la tête et une sorte de serviette qu'ils jettent sur l'épaule.

La nourriture des gens de la campagne est faite de riz et de divers menus grains, sortes de millet qu'ils font cuire avec de l'eau et du sel jusqu'à consistance d'une pâte plus ou moins liquide. Les menus grains font les frais du repas du matin — et de midi, s'il y en a un ; le riz est l'aliment du soir.

Les Indiens mangent assis par terre, avec les doigts de la main droite.

Les pauvres, et c'est le plus grand nombre, ne font que deux repas par jour, et à certaines saisons ils sont heureux de pouvoir se procurer un repas dans la journée. Leur insouciance et leur imprévoyance sont proverbiales. Aux jours d'abondance ils dévorent ce qu'ils ont, sans songer aux mauvais jours qui peuvent venir. Ils sont d'ailleurs de la plus grande résignation et ne pensent point que les choses puissent aller autrement qu'elles ne vont et qu'elles ont toujours été.

La plupart des Indiens habitent les villages. Ils y vivent dans la plus grande pauvreté. Presque toutes leurs maisons sont de misérables huttes couvertes de chaume. Le plus clair de leur capital se compose de vases de terre, de quelques vases de cuivre et de quel-

ques bijoux. Seuls, les plus aisés ont une maison en briques couverte de tuiles, quelques champs, et un petit troupeau de bœufs et de vaches maigres.

La très grande majorité des Indiens se livre à l'agriculture. Conservateurs à l'excès, ils usent des moyens primitifs qu'ont employés leurs ancêtres depuis les générations les plus reculées. De petites charrues, entièrement en bois, tirées par des bœufs chétifs et maigres, et quelques pioches constituent tout leur attirail agricole.

Il y a cependant quelques industries locales. Les principales sont le tissage, la fabrication des vases de terre ou de cuivre, la bijouterie. Les Indiennes raffolent de bijoux : bracelets, pendants d'oreilles, colliers... A défaut de mieux, les plus pauvres s'ornent le cou et les poignets de colliers et bracelets en verroterie.

Au point de vue des relations entre les localités, quelques grandes routes unissent des centres plus importants. Quant aux villages, on n'y a guère accès que par des chemins de terre, à peu près impraticables au temps de mousson. Les moyens de locomotion les plus employés sont la charrette à bœufs et souvent les jambes. Bien que faibles et peu musclés, les Indiens sont d'excellents marcheurs, et peuvent faire en une journée de 40 à 50 kilomètres à pied, même un fardeau sur la tête.

Le trait le plus caractéristique de la société indienne est sa division en castes.

Pratiquement on distingue les brahmes, les gens de caste ou *choutres*, puis les gens hors caste.

Les brahmes sont répartis en cinq ou six branches sur un même pied d'égalité. Ils sont seuls à exercer les fonctions sacerdotales, mais tous sont loin d'être adonnés à ces fonctions. Beaucoup sont gros propriétaires, et comme c'est chez eux que l'instruction est le plus répandue, un grand nombre exercent des professions libérales : employés de l'administration du

gouvernement, avocats, médecins, etc. ; peu sont marchands.

Les gens de caste ou choutres sont divisés en catégories innombrables, réputées les unes plus honorables que les autres.

Parmi les gens hors caste, il y a les parias et d'autres que les parias eux-mêmes considèrent comme inférieurs à eux.

Les castes qui sont une institution des brahmes, datant vraisemblablement du xv^e siècle avant l'ère chrétienne, forment des milieux absolument fermés. On y entre par la naissance, on en sort par la mort. Aucune alliance matrimoniale n'a lieu d'une caste à une autre. Nul n'acceptera de nourriture préparée par un individu d'une caste inférieure, et pas un qui ne préférât mourir de faim plutôt que de prendre les mets préparés par un paria.

Une lettre écrite en 1832 par Mgr Laouënan nous donne sur les parias quelques aperçus fort intéressants. Voici ces détails.

Les parias, objets du mépris général, appartiennent uniquement au pays tamoul et, quoique compris dans la classe générale des impurs, ils ont leurs caractères distincts et forment une vraie subdivision spéciale.

Le mot paria vient de *pareyan* et de *pareï*, « tambour », et signifie proprement « homme du tambour ». De fait, son occupation primitive, et en quelques sorte essentielle, consiste à battre le tambour et à sonner de la trompette aux solennités civiles et religieuses, aux mariages, aux funérailles, en un mot toutes les fois qu'il en est requis. Il ne s'ensuit pas cependant que tous les parias exercent cette profession ; au moment où écrit Mgr Laouënan, le très grand nombre l'ignorent, et chose à noter, ceux qui ne l'exercent pas méprisent ceux qui la retiennent et se regardent comme supérieurs.

Les parias se distinguent encore des autres classes impures par une aptitude singulière à la domesticité, une souplesse de caractère qui les rapproche davantage de l'Européen, et les incline comme naturellement vers le christianisme. On les rencontre partout au service des Européens, et du pays tamoul ils se sont répandus dans l'Inde entière à la suite des armées et des camps. C'est leur classe qui fournit sans contredit le plus grand nombre de chrétiens dans le Sud de l'Inde, et l'on peut dire du paria qu'il est naturellement chrétien et catholique, partout où aucun obstacle extérieur ne vient l'en empêcher. Ils ont en outre un désir marqué de s'instruire et de sortir de leur abjection, désir qui ne se rencontre guère dans les autres classes de condition semblable.

Enfin, au physique ils ont, malgré la dépression causée par leur dégradation séculaire, des traits de ressemblance avec les castes proprement dites, qui ne se remarquent point dans les autres classes similaires, et qui jettent une grande obscurité sur leur véritable origine.

On serait porté à croire qu'ils se composent de tous ceux qui par leur inconduite, leur paresse, leur imprévoyance, leur rébellion à la civilisation brahmanique ont mérité dans l'origine d'être exclus de la hiérarchie sociale et sont tombés dans l'esclavage. En fait les castes d'origine tamoule ne dédaignent pas, dans leurs moments, de les appeler leurs frères cadets, appellation à laquelle les parias sont extrêmement sensibles, et qu'ils reconnaissent par une obéissance, une affection et un dévouement dignes de remarques. Enfin il est à noter en terminant ces observations que les distinctions, les conflits sur la prééminence, le mépris réciproque, la tendance à se constituer en petites fractions se retrouvent chez les parias et les autres castes impures, aussi bien que dans les castes supérieures.

Le paria se considère comme plus noble que le *paller* et réciproquement ; il méprise le *sachkly* ou cordonnier, le cordonnier méprise le vidangeur, celui-ci méprise le blanchisseur, et ainsi de suite. C'est une chose risible et triste en même temps que les conflits qui s'élèvent entre eux à cet égard.

Ainsi en 1872, pendant que les parias de Pondichéry réclamaient d'être admis dans les écoles des soudras, ils refusaient l'entrée de leurs propres écoles aux enfants des vidangeurs et dans ce lieu même Mgr Laouënan dut examiner, en 1873, une plainte portée par les *pallers* : « parce que, placés ensemble dans le même compartiment de l'église, ils se touchaient les uns les autres, les *pallers* prétendaient être souillés par le contact des parias, et demandaient non seulement une place distincte, mais encore séparée de celle des parias par une balustrade ou un mur. Misère dans la misère ! Abjection dans l'abjection ! »

Il ressort de ce tableau tracé de la société indienne dans le pays tamoul que la prédication et l'établissement du christianisme ont dû rencontrer et rencontrent encore des obstacles d'une nature toute particulière.

Dans certaines régions de l'Inde, cette prédication a eu lieu principalement à l'époque où les Portugais dominaient seuls dans ce pays ; protégée par eux, elle a été plus libre dans ses allures, et n'a pas eu beaucoup de concessions à faire. Dans le pays tamoul, au contraire, et surtout dans l'intérieur des terres, la prédication de l'Évangile s'est faite sous la domination des princes indigènes entourés des brahmes entichés de leur fausse religion, au milieu d'un peuple imbu et pénétré de tous les préjugés des castes. Il a été impossible de les attirer sans se plier à leurs exigences, et particulièrement sans conserver entre eux les distinctions qui constituent leur

état social. Que de concessions faites, que de précautions prises par les Missionnaires pour ne point contrarier leurs idées !

Mais la distinction des castes, jusque dans l'église et l'administration des sacrements, quoique considérablement affaiblie, subsiste encore au moment où écrit Mgr Laouënan. Dans l'origine on crut nécessaire d'avoir pour les castes de soudras et pour les impurs des églises séparées et même des Missionnaires distincts. Bientôt cependant, cette seconde mesure fut abolie, et la première tend à disparaître rapidement. On est parvenu peu à peu à donner entrée aux parias dans les églises des castes supérieures quoique avec des précautions plus ou moins sensibles selon le lieu et les circonstances. En quelques localités ils ont leur place distincte, mais sans aucune séparation matérielle ; ailleurs, leur place est séparée de celle des soudras par un petit mur ou une balustrade. Afin de rendre cette distinction plus facile, plus naturelle, on donne aux églises nouvelles la forme d'une croix dont les branches sont séparées entre elles par le sanctuaire. Chacune d'elles ayant ses entrées distinctes, on en affecte une ou deux aux soudras, l'autre aux parias ou *vice versa* selon les circonstances. Dans cette combinaison tous les fidèles ont un accès égal et facile à la table sainte, aux offices divins et peuvent également entendre les instructions. Cependant il y a encore des localités dont les chrétiens choutres, plus entichés de leur caste, plus préoccupés de l'opinion et du mépris des païens ne souffrent pas que les gens des classes impures entrent dans l'église. En ces lieux, les pauvres parias sont relégués sous un appentis quelconque, séparés de l'église, ou doivent participer aux saints exercices en plein air, et le Missionnaire est obligé de sortir pour leur porter la sainte communion et leur administrer les autres sacrements. Grâce à Dieu on peut s'empreser d'ajouter qu'en 1872, ces

cas sont peu nombreux. De grands et importants progrès ont été accomplis sous ce rapport depuis une trentaine d'années surtout ; et l'on peut en espérer de plus grands encore à l'avenir. Mais tant que la majorité ou pour mieux dire la presque totalité de la population sera infidèle, l'influence des Missionnaires sur elle, et même sur les chrétiens, sera restreinte et presque nulle ; elle conserve ses idées, ses préjugés et aura l'empire de l'opinion publique, empire non moins puissant dans l'Inde qu'en Europe. Ainsi, dans le vicariat de Cottopaléan, les chrétiens sont à peine 1 sur 60 païens. Ils continueront à en subir l'influence et la tyrannie de ces païens, sous peine de perdre leur caste, c'est-à-dire leur état social, leur famille, leur parenté, leur fortune, en un mot ce qui est aux yeux de l'Indien le synonyme de tout cela, supérieur à tout cela, et à la vie même.

Les langues en usage dans la Mission du Maïssour sont le tamoul et le canara, deux des quatre langues dravidiennes, parlées dans le Sud de l'Inde (1).

Le tamoul est très ancien, et suivant l'opinion commune antérieure à l'invasion des Aryens. Il est indépendant du sanscrit, auquel il a néanmoins emprunté un certain nombre de termes littéraires et surtout poétiques, termes qui n'ont pas pénétré dans le langage courant.

La littérature tamoule est assez riche. Elle comprend de nombreuses traductions ou commentaires des livres sacrés de l'Inde. Plusieurs centaines de volumes et de brochures catholiques, rédigés en cet idiome sont sortis, d'autre part, des presses des Missions de Pondichéry, de Jaffa et de Madras.

(1) On qualifie de dravidiennes les populations échelonnées dans tout le Sud de l'Asie, depuis l'Inde jusqu'à l'Annam. Primitivement cette vaste contrée paraît avoir été peuplée par des nègres de petite taille. Des croisements s'opérèrent plus tard entre ces indigènes et des individus de race jaune venus du Sud-Ouest de la Sibérie.

Au point de vue de l'autorité civile, la Mission était anglaise à l'arrivée de Mgr Coadou et dépendait de la Présidence de Madras dont le gouverneur relevait du Vice-Roi des Indes qui habitait Calcutta. Plus tard, le royaume de Maïssour devint nominalement indépendant. L'Angleterre plaça, toutefois, à Mysore un Résident dont l'opinion faisait loi.

L'Inde ancienne a eu une religion nationale appelée védisme, du nom de ses livres sacrés, les Védas. Elle personnifiait les grandes forces ou phénomènes de la nature. Au védisme se substitua le brahmanisme, probablement entre le XII^e et le VII^e siècle avant notre ère, par une évolution lente, résultant des progrès de la civilisation... Enfin, à partir du III^e siècle avant Jésus-Christ, le brahmanisme dégénéra en hindouisme.

A part ceux qui en petit nombre sont musulmans ou chrétiens, tous les Indiens professent l'hindouisme ; ce n'est pas autre chose que le brahmanisme primitif qui s'est incorporé le culte, les croyances, les superstitions presque toutes grossières, idolâtriques, parfois obscènes des peuples dravidiens. Et c'est ainsi que les multitudes de divinités secondaires ont été introduites dans le panthéon indien.

Le tout forme un ensemble confus de traditions, les unes générales, les autres locales. Le fond est néanmoins resté le même : c'est un panthéisme monothéiste.

Brahma n'a pour ainsi dire point d'adorateurs. Dans l'Inde entière, ce pays où pullulent les temples et les pagodes, où chaque village, chaque rue veut avoir le sien, on n'a pu en découvrir que deux en l'honneur de Brahma. En revanche, il y en a des milliers consacrés à Vichnu, qui y est adoré surtout sous les noms de ses principales incarnations : Ramâ et Krishma ; des milliers également en l'honneur des multiples divinités secondaires.

La religion du Coorg n'a ni temples ni prêtres ; elle consiste principalement dans la vénération que chaque famille témoigne aux mânes des ancêtres.

Les Hindous sont profondément religieux ou plutôt superstitieux. La religion imprègne tous les actes importants de leur vie, depuis la naissance jusqu'à la mort, et se manifeste par de multiples cérémonies, prières, sacrifices, processions, pèlerinages. Mais elle ne leur est pas une règle de vie morale.

Un de leurs sages, Manu, d'après un fils de Brahma et père du genre humain leur a, pourtant, laissé un code de lois, connu sous le nom de *Lois de Manu*. Ce code renferme un certain nombre de règles de morale naturelle parmi de nombreux préceptes et rites superstitieux. Mais les Indiens semblent attacher beaucoup plus d'importance aux rites qu'à la morale. La fornication, le vol, le mensonge, la duplicité sont de pratique courante et ne paraissent provoquer aucun remords. Les exemples de leurs dieux sont là, d'ailleurs, pour leur enseigner tous ces vices et les excuser à leurs yeux.

Les cités principales du Maïssour sont Bangalore, Mysore et Ganjam.

Bangalore est une ville assez bien bâtie, entourée d'un mur d'enceinte et d'un fossé, et renfermant de nombreux temples païens. Elle fut pendant longtemps le siège de l'établissement militaire que les traités donnaient aux Anglais le droit d'entretenir au Maïssour.

Mysore ou Maïssour, capitale du royaume, est une assez belle ville, située au pied d'une colline consacrée à la déesse Kali.

Ganjam, centre d'un vaste district, était jadis l'un des faubourgs de Seringapatam, qui fut la capitale du Maïssour depuis 1600 jusqu'en 1799, époque à laquelle les Anglais s'en emparèrent.

Les premiers chrétiens du Maïssour furent des Conconis, dont la conversion remonte à saint François-Xavier. En 1702, deux Pères Jésuites y bâtirent trois églises, dont l'une à Bangalore. Lorsqu'en 1776, la Société des Missions-Etrangères fut chargée de la mission de Pondichéry, elle eut également à s'occuper du Maïssour. De 1782 à 1799 Tippoo-Sahib ruina les chrétientés de cette contrée, et voulut y faire régner l'islamisme. A la mort de ce tyran, le Maïssour ne possédait plus qu'un seul missionnaire, l'abbé Dubois, qui fonda les deux chrétientés de Mysore et de Settihally. En 1826, M. Jarrige administra cette contrée, avec le prêtre goanais, de Souza, qui commença l'église de Blackpally, au centre de Bangalore.

Peu à peu le nombre des missionnaires augmenta, et, en 1850, le Pape créa le Vicariat apostolique du Maïssour. Il en chargea Mgr Charbonneaux, évêque de Jassen, coadjuteur du Vicaire apostolique de Pondichéry depuis Juillet 1844 et administrateur spécial du Maïssour depuis le 16 Mars 1845.

On comptait alors dans cette Mission 1 évêque, 6 missionnaires, 1 collège, 3 écoles anglaises, 3 écoles tamoules, 3 écoles canara, deux orphelinats, l'un de garçons, l'autre de filles, un catéchuménat et 15.000 chrétiens. Le clergé indigène n'existait pas.

En 1889, l'année qui précède celle de la mort de Mgr Coadou, la Mission du Maïssour comptait 1 évêque, 34 missionnaires, 12 prêtres indigènes, 96 églises ou chapelles, 1 séminaire avec 30 élèves, 50 écoles ou orphelinats, fréquentés par 2.758 élèves, 30.000 chrétiens (1).

(1) Launay, *Atlas...*

CHAPITRE III

Divers Ministères Apostoliques.

L'Aumônier du Bon-Pasteur de Bangalore.

Parvenu à Pondichéry, vers la fin de Juin 1845, M. Coadou fut affecté au Maïssour.

Le 7 Octobre suivant, il se mit en route pour Bangalore, en compagnie de Mgr Charbonneaux qui allait prendre l'administration du Maïssour. Montés dans une voiture à bœufs, les deux voyageurs mirent dix-neuf jours pour faire un trajet qui, aujourd'hui, ne demande que huit heures de train. C'est seulement le 26 Octobre, à neuf heures du matin, qu'ils parvinrent à Bangalore.

Deux mois plus tard, le 26 Décembre, l'abbé Coadou fut placé à Blackpally, l'une des paroisses indiennes de Bangalore. Il administra ensuite la chrétienté de Settihally (1).

Le 15 Janvier 1848, tous les missionnaires se trouvaient réunis à Bangalore pour assister à une retraite prêchée par Mgr Charbonneaux. Si l'Administrateur du Maïssour avait ainsi groupé ses prêtres, c'était pour étudier avec eux les moyens de perfectionner les chrétiens et de convertir les païens, pour examiner la question des cérémonies du mariage, celle des catéchistes, etc... Cette série de conférences que d'autres devaient suivre en 1851, aboutit à la constitution du *Coutumier du Maïssour*.

(1) Launay, *Mémorial*...

En Juin 1848, Jean-Yves Coadou faisait du ministère dans le poste de Shimoga, au pays du Nagar, lorsqu'il fut atteint d'une dysenterie aigüe qui mit ses jours en danger. Il eut la bonne fortune de rencontrer, à Kadour, le superintendant Ouslower et un apothicaire, qui le traitèrent avec des soins paternels. Craignant de passer de vie à trépas, il appela l'abbé Boyer, chef de district à Settihally. Ce missionnaire se trouvait alors à Mysore, au chevet de M. Jarrige, dangereusement malade. Dès que ce dernier fut hors de péril, il courut près de l'abbé Coadou, dont l'état de santé s'était, dans l'intervalle, légèrement amélioré. Jean-Yves put bientôt se rendre à Bangalore, et, au bout de quelques mois, il fut entièrement rétabli.

Au mois de Mars 1849, accompagné de l'abbé Mau-duit, M. Coadou remonta dans le Nagar, pour y essayer l'évangélisation des païens. En Janvier 1851, il commençait la construction d'une chapelle à Tirtahally, lorsqu'il fut rappelé, et envoyé, comme curé à Virajandrapett, dans la contrée de Coorg, en la partie Sud-Ouest de la Mission.

A peine occupait-il ce nouveau poste pendant trois mois qu'il tomba malade et fut envoyé changer d'air au pays des Nilghiris (1).

Dans les divers théâtres de son activité apostolique, Jean Yves Coadou s'était fait apprécier par sa vie sainte et fort austère. Ses loisirs, d'autre part, il les avait mis à profit pour apprendre les langues du pays ; il parlait, en effet, couramment les idiomes principaux du vicariat, le tamoul, le canara et l'anglais.

Quand fut rétablie sa santé, Mgr Charbonneaux lui confia la paroisse de Saint-François-Xavier qui venait d'être fondée à Bangalore.

(1) Les détails qui précèdent sont connus par le *Journal* de Mgr Charbonneaux, que nous a aimablement communiqué Mgr Despatures, Evêque de Mysore.

Cette paroisse dont la population s'était rapidement accrue, laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'édification. Nombre de catholiques vivaient dans un abandon complet de leurs devoirs essentiels ; les enfants ignoraient le chemin de l'église. Les jeunes gens ne savaient ni catéchisme, ni prières. De grandes personnes n'avaient pas encore fait leur première Communion, et beaucoup d'unions avaient eu lieu sans que la main du prêtre les eut bénites. Pour porter remède à tant de maux, et ramener ces pauvres égarés aux obligations et à la sainteté de la vie chrétienne, il fallait des missionnaires de zèle et d'énergie. M. Coadou fut choisi avec M. Barré pour vicaire. Il serait difficile de dire tout le bien qu'opérèrent ces deux hommes de Dieu, difficile plus encore serait-il d'imaginer au prix de quels pénibles labeurs !

Cent cinquante premières communions vinrent la première année réjouir le cœur des missionnaires et les récompenser de leurs peines ; 150 personnes, à qui M. Coadou avait fait apprendre lui-même, avec une scrupuleuse exactitude, les prières et la lettre du catéchisme, car jamais il ne se déchargeait sur autrui de cette tâche importante. Grâce à lui et à son intrépide vicaire, en moins de deux années, la paroisse était complètement renouvelée (1).

En Février 1857, sortant d'une grave maladie, Jean-Yves dut encore changer de climat, et il partit pour Pondichéry, où six mois de séjour rétablirent ses forces. Au mois d'Août, accompagné de M. Besson, jeune missionnaire, il regagna Bangalore.

Le 25 Mai 1859 il remplaça au Séminaire indigène l'abbé Clémot, supérieur de l'établissement, puis, au cours de Décembre 1860, la confiance de son Evêque l'appela à la direction de l'importante Communauté du Bon-Pasteur de Bangalore. Il était chargé, au surplus, de la messe et de la prédication du dimanche à

(1) Compte rendu de 1890. Notice nécrologique.

l'église de Blackpally, ainsi que de visiter les écoles tamoules de la cité (1).

Soucieux de pourvoir à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, Mgr Charbonneaux, au cours d'un voyage en France, en 1853, s'était rendu au Bon-Pasteur d'Angers, pour y demander quelques religieuses. Sa requête fut aussitôt exaucée, et l'année suivante les Sœurs s'installaient à Bangalore dans les bâtiments du Séminaire. Un peu plus tard, la Supérieure, Mère Marie de Sainte Thérèse de Schorlemer, fit l'acquisition de l'ancienne Résidence, et elle s'y fixa avec sa Communauté.

Le nouveau monastère était retiré hors de la ville, dans un vaste enclos planté d'arbres magnifiques. Les différents bâtiments se trouvant disséminés çà et là, l'établissement ressemblait plutôt à un grand village qu'à un couvent. Le jardin, parfaitement ombragé, était fort agréable. On y voyait passer de beaux perroquets, des oiseaux-mouches, et d'autres oiseaux de toutes variétés. Des singes venaient parfois en faire l'inspection. Près de l'agréable, l'utile se rencontrait au couvent, et en 1864, une religieuse pouvait ainsi décrire la basse-cour : « Elle renferme deux bœufs magnifiques qui sont toute la journée en course entre le couvent et une rivière, pour apporter l'eau, le puits du couvent ne suffisant pas pour l'irrigation des jardins, les bains, etc. Deux vaches nous donnent d'excellent lait ; nous avons en plus trois génisses, une centaine de poules, de dindes dorées et de canards, qui nous fournissent des œufs et de la chair en abondance. La jeunesse en est si intéressante que très souvent les milans et autres oiseaux de proie viennent vous les enlever devant vos yeux, pour en faire leur régal. » (2).

(1) Journal de Mgr Charbonneaux. — Le 8 Octobre 1865, l'abbé Coadou assista à Pondichéry au sacre de Mgr Dépommier par Mgr Godelle (*Ibid*).

(2) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

En face du monastère se trouvait la maison de l'aumônier, qui n'avait donc, pour s'y rendre, qu'à traverser la rue.

C'est là, dans cet obscur et fécond ministère que l'abbé Coadou passera une vingtaine d'années, dirigeant dans les voies de la perfection les religieuses françaises et indigènes, donnant l'instruction chrétienne et les sacrements aux pensionnaires, aux orphelins et aux pénitentes.



Au couvent, le nouvel aumônier trouva comme supérieure Mère Marie de Sainte Thérèse. Cette femme remarquable, au prix de bien des sacrifices, avait donné à sa maison un merveilleux essor : une chapelle y fut construite, et plusieurs œuvres instituées en faveur des femmes et des jeunes filles indiennes. Relevée de sa charge en 1861, elle laissa la place à Mère Marie de la Visitation Leusch, qui prit possession de son poste, l'année suivante.

La nouvelle supérieure, âgée de vingt-quatre ans, était active et entreprenante. Elle se mit aussitôt à l'œuvre, et dota son établissement, en 1864, d'une jolie chapelle gothique. Un an plus tard elle s'employa à trois nouvelles fondations du Bon-Pasteur : Rangoon, Kengeri et Vellore, cette dernière dans le vicariat de Pondichéry. Au cours de la grande famine de 1877-1878, elle se prodigua sans mesure, et agrandit son couvent par l'adjonction du Musée qui l'avoisinait.

Dans toutes les démarches que lui inspiraient son zèle, la bonne Mère prenait l'avis de son directeur, M. Coadou. Celui-ci la réconfortait dans ses épreuves, et l'appuyait de ses conseils. Parfois même il l'aidait de son argent ; c'est ainsi qu'il lui versa pour les vitres de la nouvelle chapelle la somme de 1.325 francs. A suivre les lumières de la prudence humaine, l'aumônier avait pu quelquefois se demander où le beau zèle

de sa fille spirituelle conduirait la mission ; mais tous deux avaient foi en la Providence. Plus tard, quand il sera évêque, son voiturier mènera souvent Mgr Coadou, au cours de ses tournées pastorales, par des chemins dont il ne voyait pas l'issue. « A la grâce de Dieu ! Adviene que pourra ! »

La Mère Marie de la Visitation avait toute l'estime du Père de son âme, et, à son tour elle le lui rendait bien. Au début de Juillet 1864, Mgr Charbonneaux demanda à M. Coadou de prendre la direction du Séminaire (1) et à ce propos, la Supérieure écrivit au Bon-Pasteur d'Angers :

« Monseigneur vient de nommer M. notre aumônier supérieur du Séminaire ; c'est pour notre maison la plus grande perte que nous puissions faire. Cet homme si zélé, auquel nous devons d'abord l'œuvre des pénitentes dans l'Inde, était tout pour nous. On peut dire qu'il s'est dépouillé pour le couvent ; malgré sa grande pauvreté, il nous envoya pour notre fête la somme de 375 francs... ce n'est pas la première fois... et pour la conversion des pénitentes. C'est effrayant que de songer seulement aux pénitences extraordinaires qu'il s'impose pour leur obtenir la grâce de la conversion. Par hasard il me tombait dernièrement un billet dans les mains qu'il avait laissé dans un livre, sur lequel il indiquait une pénitence pour chaque jour de la semaine : c'étaient des cilices, des ceintures de fer, des bracelets, des disciplines de fer, etc... »

Au point de vue de la direction des âmes, nul n'était plus expérimenté que l'abbé Coadou ; l'étude et la pratique de la vie ascétique lui avaient donné la science ; dans le contact incessant avec les âmes il en acquit l'expérience. Grâce à son influence, les religieuses de la Communauté jouissaient d'une merveilleuse

(1) Son séjour au Séminaire fut de courte durée. Il devait reprendre la direction du Couvent le 25 Juin 1865 (*Journal de Mgr Charbonneaux*).

sérénité : « Notre cher Bangalore mandait la Supérieure, en 1866, à la Maison d'Angers, marche admirablement, c'est-à-dire dans la paix et l'union la plus parfaite : c'est un petit paradis sur terre. Nos chères sœurs n'ont qu'une ambition, celle de se dévouer et de devenir de parfaites religieuses. Tous ceux qui ont eu occasion de voir notre Communauté ont admiré l'esprit d'union et de sainte gaieté qui y règne. Je vous dis cela non pour vanter notre petit monastère, mais pour procurer à votre charité la consolation de savoir sa famille de l'Inde parfaitement heureuse. »

Parmi les religieuses du Bon-Pasteur dont il était le Père, M. l'abbé Coadou rencontra une âme privilégiée, Sœur Marie de Saint Hyacinthe Gonnet.

Née à Montvalezan, en Savoie, le 1^{er} Avril 1848, Gènevieve Gonnet fit profession au Bon-Pasteur d'Angers le 8 Novembre 1867, sous le nom de Sœur Marie de Saint Hyacinthe. Désignée pour Bangalore, elle y arriva au début de Mars 1869. Après avoir passé par les fondations de Kengeri et de Vellore, elle fut agréée, vers la fin de 1870, au monastère de Bangalore. Au début de 1871, elle reçut l'obédience de s'occuper des orphelines de de prêter son concours à une autre Sœur pour la surveillance du Noviciat.

De 1873 à 1879 inclusivement cette sainte âme fut favorisée d'apparitions du Sacré Cœur de Jésus.

Au début de 1873, se montrant à elle au moment de la méditation du matin, Jésus lui dit : « Viens à mon Cœur Sacré, puiser à la source. Je veux te combler de grâces pour toi et pour les autres. J'aime ton cœur, et je ne me laisse pas vaincre en générosité. Si tu veux m'être fidèle, mon cœur se dilatera et te donnera des bienfaits incalculables ». La religieuse promit fidélité au Sauveur dans l'acceptation des sacrifices et des humiliations, et celui-ci la pressa de découvrir à sa Supérieure toutes ses mauvaises inclinations. Jésus daigna alors lui permettre de reposer sur son Cœur.

Ceci se renouvela à peu près chaque matin, au cours de l'année 1873.

Pendant la grande retraite de la même année, le Sauveur demanda à la Sœur d'accepter la croix qu'il lui offrait, et avec la permission de sa Supérieure, qu'elle avait mise au courant de tout, elle l'agréa du fond du cœur. Jésus lui désigna un crucifix qu'en signe d'adhésion elle porterait sur elle.

Les cinq années qui suivirent furent pour la Sœur Marie de Saint Hyacinthe des années de souffrances physiques et morales. Un phare luisait pour la conduire au sein de ces ténèbres : les conseils judicieux de sa Supérieure.

Le 15 ou 16 Novembre 1878, alors qu'au cours de sa retraite elle était en oraison, Jésus et sa sainte Mère lui apparurent dans une lumière éblouissante. Le Seigneur lui déclara qu'il voulait en faire son épouse. La Sainte Vierge la couvrit alors d'un grand voile blanc, et Jésus lui mit un anneau au doigt. Tout cela se passait au bord d'une mer de sang. Le Sauveur demanda à la religieuse d'y mener justes et pécheurs, qui y trouveraient sanctification et délivrance. Puis il lui fit observer qu'elle manquait d'abnégation et d'attention dans la récitation de ses prières. Comme elle objectait les difficultés de son emploi, Jésus répondit : « Eh bien ! je te donne, pour cet effet, deux planches de salut : mon Cœur sacré et ta Supérieure : avec cela, toutes les difficultés seront aplanies. » Et puis lui montrant la très Sainte Vierge, il ajouta : « Elle sera toujours ta Mère ». Il lui prescrivit ensuite de se purifier dans la mer de sang de toute imperfection et lui promit que tout ce qu'elle demanderait par ce précieux sang lui serait accordé.

Pendant longtemps, Notre-Seigneur daigna se reposer dans le Cœur ou sur les bras de la religieuse, quand elle tenait son bréviaire au cours de l'Office,

et, si durant le travail, elle inclinait à faire une action moins bonne, elle se sentait retenue par lui.

Un jour, au temps de la Passion, le Sauveur apparut pendant l'oraison à la Sœur Marie de Saint Hyacinthe, et se plaignit tristement à elle d'être délaissé par le grand nombre. Des âmes ferventes, il est vrai, prient et travaillent pour la conversion des pécheurs, mais que de motifs humains s'allient à leur piété ! Ce qu'il faut au Sauveur comme consolation, c'est la pureté d'intention dans la prière et le travail.

Au cours du mois de Juin, à l'oraison du matin, Jésus s'entretint familièrement avec son épouse, lui donnant son Cœur et heureux de posséder le sien. Souvent aussi la Sainte Vierge la menait au ciel près de la Sainte Trinité, et la religieuse y priait pour le triomphe de l'Eglise, pour les justes et les pécheurs.

Au jour de l'Ascension, en prière devant le Saint-Sacrement, la voyante assista au départ triomphal pour le Ciel, du Christ glorieux. Elle se trouva ensuite dans le Cénacle, accompagné de la Sainte Vierge et des douze apôtres de la prière, et reçut avec eux les dons du Saint-Esprit, avec le mandat de conquérir le monde par la prière et le sacrifice.

La retraite annuelle de 1879 eut lieu du 13 au 21 Novembre. L'un de ces jours, Jésus demanda à la Sœur de s'offrir en victime ; ce qu'elle fit avec l'agrément de sa Supérieure qui lui annonça de grandes épreuves. Pour résister aux tribulations qui devaient l'assaillir, le Sauveur lui promit l'assistance de sa ~~trois~~ toute puissante, de sa Mère, la Vierge, et de l'Archange saint Michel.

Ce fut alors une période de terribles épreuves qui dura quatorze ans (1).

(1) *Petite fleur des Alpes, Mère Marie de Saint Hyacinthe Gonnel*, par plusieurs Pères de la Société des Missions-Etrangères de Paris ; 1933, pp. 79-92. — La Mère Marie de Saint Hyacinthe devait mourir en 1919, après avoir été directrice et supérieure de l'Hôpital Sainte-Marthe, à Bangalore. On découvrit après sa mort que son bras gauche portait le nom de Jésus, imprimé au moyen d'une aiguille rougie au feu.

Les faits extraordinaires que nous venons de rapporter semblent devoir être pris au sérieux, sauf, évidemment, le jugement de l'Eglise.

Très humble, la petite Sœur garda son secret jusqu'au moment de son passage à Angers en 1905. Alors, par obéissance, sans l'ombre d'une hésitation, sur l'ordre de la Mère Générale, elle le révéla avec la plus grande candeur. Nous la savons, du reste, peu impressionnable et douée d'un jugement sûr. On notera d'autre part que le Sacré Cœur demanda à sa servante de tout faire savoir à sa Supérieure, ce qui est dans l'ordre (1).

C'est à l'abbé Coadou qu'incomba, pendant une dizaine d'années, la charge délicate de diriger cette âme d'élite. Il suivit en elle l'action de Dieu, lui permit de s'abandonner à l'amour bienveillant de son Sauveur, et approuva ses sages résolutions tout imprégnées d'humilité et d'esprit de foi (2).

Nous savons que le pieux aumônier du Bon-Pasteur avait une vive dévotion au Sacré-Cœur. En qualité de Directeur de l'Apostolat de la Prière, il lisait assidûment le *Messenger du Sacré-Cœur de Jésus*. Dans une communication qu'il faisait à ce périodique, en Mars 1866, il apprenait aux lecteurs que les religieuses du Bon-Pasteur avaient culbuté un autel avec son idole qui se trouvaient primitivement sur leur terrain, puis il ajoutait : « C'est le Sacré Cœur de Jésus qui trône aujourd'hui sur l'emplacement occupé naguère par l'autel du diable, dans une jolie petite église gothique, qui lui est dédiée. Les pieuses dames du Bon-Pasteur, avec leurs nombreuses pénitentes et orphelines y viennent chaque jour offrir leurs vœux et leurs prières, pour la cessation du règne de Satan et le triomphe complet du Cœur divin qu'elles aiment et

(1) *Op. cit.*, pp. 93-95.

(2) *Ibid.*, pp. 55-59.

qu'elles adorent » (1). Nul doute que la dévotion de notre aumônier au Sacré-Cœur ne se soit trouvée avivée au contact répété qu'il eût avec l'âme de sa fille spirituelle privilégiée.

Grâce au zèle de l'aumônier, les religieuses du Bon-Pasteur voyaient sur place leur nombre grandir. C'est ainsi qu'eut lieu, le 8 Septembre 1864, dans la chapelle de la Communauté, la profession d'une jeune fille de Bangalore, qui prit le nom de Sœur Marie de Sainte Thérèse. En voici les détails d'après une lettre de la Communauté : « Le matin, à six heures, déjà le monde commençait à affluer. Notre vaste enclos était rempli de voitures, de chevaux, et malgré ce nombre considérable d'assistants, tout se passa dans un ordre parfait. A huit heures, Monseigneur (Charbonneaux) commença la messe pontificale, entouré d'un nombreux clergé de Bangalore et des environs. Les chantres de la cathédrale chantèrent la messe de la Nativité de la Sainte Vierge. C'était le 8 Septembre. La messe finie, un des missionnaires commença un magnifique discours sur la beauté de la vie religieuse. Sa tâche était difficile ; il y avait des personnes de tous rangs et de toutes religions. Il avait pris pour texte ces paroles de Notre Seigneur : « Celui qui ne quitte pas son père, et sa mère, ses frères et ses sœurs pour l'amour de moi, n'est pas digne de moi » ; et il prouva que la vie religieuse n'est pas contre nature, comme le prétendent les hérétiques, mais qu'elle a son fondement dans la vie et les conseils de Notre-Seigneur lui-même. Tout l'auditoire écoutait avec une pieuse attention, et personne ne cachait son émotion et sa satisfaction.

« Mais, c'est surtout quand notre chère Novice s'approcha de l'autel pour prononcer ses vœux, que

(1) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

l'attendrissement fut général. Depuis le Gouverneur et sa Dame jusqu'aux petites pariates qui étaient devant la porte, tous étaient émus jusqu'aux larmes. De vieux officiers, qui n'avaient peut-être jamais pleuré depuis leur enfance, essuyaient de grosses larmes qui coulaient dans leurs énormes moustaches. Oh ! que les cérémonies de notre sainte religion sont touchantes et il n'y a aucun cœur qui puisse y résister » (1).

Outre les religieuses du Bon-Pasteur, le couvent possédait aussi depuis Septembre 1859, des Sœurs indigènes, appelées Sœurs de Sainte Anne. Celles-ci aidaient beaucoup les premières, soit pour l'instruction des enfants de différentes castes, soit par leur travail très fructueux. Elles excellaient notamment dans les ouvrages de tapisserie qui faisaient l'admiration de tous.

En 1864, on comptait au Bon-Pasteur onze religieuses indigènes dont sept professes et quatre novices. Neuf ans plus tard elles étaient vingt-quatre, tant professes que novices. On voit que, dans l'intervalle, l'aumônier avait fait de bon travail.

Le couvent du Bon-Pasteur donnait asile à des pénitentes européennes et indigènes, pauvres âmes qui, à l'exemple de Marie de Magdala, avaient un jour oublié la voix du Ciel pour s'attacher à ce qu'elles croyaient être les fleurs de la terre. Pour ces brebis revenues au bercail, l'abbé Coadou qui s'employait à les instruire et à les baptiser, songeait depuis longtemps à fonder, comme à la Maison mère d'Angers, une congrégation de religieuses, du nom de Madeleines. Ce qui l'avait toujours arrêté dans cette voie, c'est l'inconstance et la faiblesse trop connues du caractère indien. Or voici ce qui se passa.

(1) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

C'était en 1864. Une jeune fille du nom de Xaveramme, épuisée par une vie de désordre, avait été amenée au Bon-Pasteur. Elle se convertit, devint très pieuse, et fut reçue dans la Congrégation des Enfants de Marie. Mais cela ne lui suffisait pas. Elle avait entendu parler des établissements de Madeleines. Le récit de la piété, de la pénitence et du détachement de ces Sœurs l'avait ravie ; elle voulait aussi pleurer, le reste de sa vie, aux pieds de Jésus, car à elle aussi, il avait remis beaucoup de péchés. On la consolait toujours, en lui disant que plus tard on fonderait un pareil monastère à Bangalore, qu'elle serait une des premières Madeleines, mais elle avait de la peine à se résigner.

Cependant la maladie qui avait mis un terme à sa vie de débauche dégénéra bientôt en tuberculose, et ce fut, à grands pas, l'acheminement au tombeau. Elle n'avait plus qu'un souffle, quand un trait de lumière remplit brusquement l'âme de l'aumônier. Voilà une enfant sur le point de paraître devant Dieu ; son unique désir a toujours été de passer sa vie dans la pénitence et la prière. Si on la chargeait de traiter de cette affaire avec Dieu lui-même ? M. Coadou se rend près de la mourante, et lui demande si elle persévère toujours dans son désir de prendre l'habit des Madeleines. A ces paroles, la pauvre enfant se redresse avec vigueur ; ses yeux étincellent de joie et d'espoir, tous ses traits s'épanouissent. Elle ne trouve pas de terme assez fort pour exprimer son bonheur à pareille proposition. On s'empressa de lui chercher un habit, et quand l'aumônier lui eut donné les sacrements, on la revêtit des livrées de la pénitence, qu'elle reçut avec une joie ineffable, sous le nom de Madeleine des Sept Douleurs. M. Coadou prononça lentement devant elle les trois vœux de religion que ses lèvres mourantes ne purent plus répéter, mais que son cœur brûlant reudit bien fort, et la fon-

dation du Bon-Pasteur dans l'Inde possédait sa première Madeleine. (1)

En 1872, deux pénitentes, une européenne et une indienne recevaient également l'habit de Madeleine sur leur lit de mort.

En 1878, il y avait trois novices et deux postulantes se préparant à la profession de Madeleines. Quatre ans plus tard on comptait douze religieuses Madeleines, neuf professes, deux novices et une postulante, « toutes bien ferventes et n'ayant qu'un désir, celui de servir le bon Dieu dans le silence d'une vie cachée » (2).

Non content de diriger les religieuses européennes et indigènes, l'aumônier du Bon-Pasteur s'occupait encore des pénitentes, des orphelines et des pensionnaires de l'établissement.

« M. Coadou, notre digne aumônier, écrivait-on de Bangalore à Angers, le 8 Janvier 1872, est d'un zèle infatigable, surtout pour nos classes indigènes ; tous les jours il emploie un temps considérable à l'instruction de ces chères enfants, tâche ingrate s'il en fut jamais.. C'est lui qui prêche leurs retraites au nombre de cinq par an, sans compter les petites retraites qui précèdent les prises d'habit, les professions et les premières communions. Son zèle et sa charité sont au-dessus de tout éloge ; nous espérons que le bon Dieu nous conservera longtemps ce prêtre si dévoué, qui a su si bien se pénétrer de l'esprit de notre Institut. » (3)

En ce qui touche les pénitentes, l'aumônier avait souvent l'occasion de les baptiser, quand elles étaient suffisamment instruites de la doctrine chrétienne.

(1) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

(2) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, pp. 127-130.

(3) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

Chez tous les enfants, il s'attachait à développer la dévotion aux Saints Cœurs de Jésus et de Marie : « Une dévotion qui a pris de profondes racines ici, écrit en 1864 la Mère Marie de la Visitation, c'est celle au Cœur adorable de Jésus. Toutes, depuis la plus grande jusqu'à l'enfant qui ne sait que bégayer, sauront vous raconter les bontés et les miséricordes de ce Cœur amoureux... A cette dévotion vient s'attacher une autre non moins douce, celle à la Vierge Immaculée ».

**

Au Bon-Pasteur, le ministère de l'aumônier était bien chargé en temps ordinaire ; il le fut encore davantage à l'époque de la grande famine de 1877-1878, par suite des nombreux baptêmes et extrêmes-onctions qu'il administra et des multiples inhumations auxquelles il dut procéder.

A la fin de l'année 1875, en raison de l'insuffisance des pluies d'hiver, la récolte dans l'Inde fut assez médiocre. L'année 1876 fut encore plus mauvaise ; la livre de riz, de 0 fr. 15 monta à 2 fr. 40, le raguy, sorte de millet noir, valut 0 fr. 70 au lieu de 0 fr. 05 ; bientôt même à prix d'argent on n'en trouva plus.

Après avoir épuisé leurs dernières ressources, voyant leurs bestiaux mourir de faim et de soif auprès des étangs desséchés, les habitants des campagnes se jetèrent dans les forêts, arrachant toutes sortes de racines plus ou moins malsaines, recueillant les jeunes pousses de bambous, la moëlle de certains cactus, les feuilles des arbres et les herbes que les animaux même dédaignent. Peu à peu ces tristes ressources s'épuisèrent elles-mêmes ; les forêts devinrent aussi désolées que les restes des campagnes, et bientôt se déclarèrent de terribles maladies : choléra, dysenterie, petite vérole, fièvres paludéennes. Privés de ressources, les villages se dépeuplèrent ; la faim,

l'épouvante, la misère sous toutes ses formes poussèrent vers la ville des multitudes de laboureurs. Il ne fut pas rare de voir dans les rues et surtout le long des routes des gens morts ou mourant de faim (1). « C'est étonnant, notent les religieuses du Bon-Pasteur, de voir comme ces squelettes trouvent la force de se traîner par les cours jusqu'à quelques minutes avant leur mort. Pour un morceau de viande, les enfants surmontent les plus grandes difficultés, et il est arrivé plus d'une fois que, pendant qu'elles recevaient l'extrême-onction, elles serraient un morceau de viande entre leurs mains. Une d'entre elles devait recevoir l'extrême-onction, et quand le prêtre se présenta, elle avait disparu. Après l'avoir inutilement cherchée pendant quelque temps, on la vit, se traînant sur les mains et sur les pieds, sortir de la cuisine, un morceau de viande entre les dents. Une autre meurt le morceau à la bouche, sa voisine le lui ôte et le mange avec délices » (2).

Le Gouvernement anglais vint au secours des malheureux ; les catholiques de France, eux aussi, envoyèrent généreusement leur obole ; *sed quid haec inter tantos ?* La misère fut adoucie, mais pas supprimée.

A Bangalore le choléra fit son apparition en Février 1877. Il s'attaqua à l'orphelinat que dirigeait Sœur Marie de Saint Hyacinthe, puis au pensionnat qu'il fallut licencier au plus vite : « La vie n'est qu'une longue agonie, écrivait le 23 Février la Mère Marie de la Visitation, et le fléau n'est pas encore sorti de chez nous. Depuis quelques jours, la petite vérole s'est mise parmi les enfants qui ont survécu, et nous participons pleinement aux calamités qui désolent le pays. Tout cela vient du manque d'eau ; elle est presque impotable et devient plus rare de jour en jour.

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, tome XIV, pp. 17-19.

(2) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

Si le bon Dieu n'envoie pas bientôt de fortes pluies, je ne sais qui échappera à la famine et aux maladies. Nos pauvres Sœurs se tuent parmi les malades » (1).

Durant plus d'un mois la maladie exerça ses ravages, enlevant parfois jusqu'à douze victimes en un jour. Pour diminuer le danger, la Supérieure du Bon-Pasteur avait fait dresser des tentes dans un jardin isolé ; et c'était navrant de voir des enfants, qui, une heure auparavant, étaient pleines de vie et de santé, arriver d'un pas chancelant et les yeux caves dans ce lieu de tristesse et de mort, pour y expirer bientôt dans d'atroces douleurs. Plusieurs Sœurs se tenaient nuit et jour près de ces tentes pour soigner les malades et ensevelir les morts. Pas une de ces enfants qui trépassaient ne quitta ce monde sans recevoir les sacrements soit de baptême, soit de pénitence et d'extrême-onction (2).

A partir de Mars, ce furent, chaque jour, au Bon-Pasteur, cinq à six nouvelles bouches à nourrir. En Juin il y en eut jusqu'à douze. Le mois suivant, la famine amenait au couvent des charretées d'enfants et d'adultes de tous les villages environnants. La charrette arrivée, on en retirait ordinairement quelques cadavres qu'il fallait inhumer, et un certain nombre d'enfants qu'on avait juste le temps de baptiser avant qu'ils rendissent le dernier soupir ; tout le reste de la cargaison était dans un état misérable. Mais tandis que la terre offrait ainsi le spectacle de la désolation et de la mort, le Ciel se peuplait d'une multitude d'âmes, au salut desquelles les religieuses du Bon-Pasteur et leur aumônier avaient le bonheur de contribuer.

Notons ici quelques traits rapportés par la Mère

(1) *Petite fleur des Alpes du soleil de l'Inde*, p. 51.

(2) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, p. 144.

Marie de la Visitation : « Les enfants, dit-elle, tout comme nous, se sont habitués à la mort, et voient passer le cercueil plusieurs fois le jour sans y prendre garde. Le fossoyeur vient chaque matin enlever les mortes de la nuit, et les porte au cimetière dans une caisse qu'il rapporte vide. Souvent il voulait prendre des enfants qui respiraient encore, nous certifiant qu'elles seraient infailliblement mortes avant d'arriver au cimetière. D'autres fois, on le voyait s'asseoir à côté de quelque mourante pour attendre le dernier soupir. Une de nos petites se mit sans doute dans la tête que ce serait un agréable tour de promenade d'être placée dans cette caisse et portée dehors sur la tête de cet homme robuste. Sa voisine d'infirmierie paraissait morte, et le fossoyeur se disposait à l'enlever, quand l'autre, qui ambitionnait ce changement d'air, leva sa petite tête et dit : « Ce n'est pas celle-là qui est morte, c'est moi, emportez-moi. » Le lendemain, elles étaient parties toutes deux pour un monde meilleur. » (1)

Quelques pluies tombèrent au cours du mois de Mai, les travaux de la campagne reprirent, et l'on put espérer un moment la cessation du fléau ; mais bientôt un vent très violent dessécha le sol. Juillet se passa sans pluie, la saison des semis fut manquée, et l'on perdit tout espoir.

Au cours du mois de Septembre, des milliers de malades et de pauvres entassés les uns sur les autres, attendaient sur les places publiques l'heure de la distribution du riz, et dans cette foule, un bon nombre succombait chaque jour.

Le Gouvernement anglais fit alors transporter sous des tentes les plus misérables, pour qu'on leur y donnât des soins. Le 28 Septembre, le commissaire de la famine s'adressa à Mgr Chevalier à l'effet d'ob-

(1) *Ibid.*, p. 145.

tenir quelques-unes des religieuses du Bon-Pasteur, en qualité d'infirmières auprès des femmes et des enfants. Pressentie à ce sujet par le prélat, la Supérieure du Couvent invoqua pour se récuser, la règle de l'Institut. Cependant devant l'insistance de l'évêque et des missionnaires de Bangalore, elle se laissa fléchir, et vers la fin d'Octobre, elle envoya pour soigner les malades, deux Sœurs européennes, trois religieuses indiennes et quelques femmes pieuses qui étaient au service du Couvent. L'occasion leur fut bonne de soigner les âmes en pansant les corps, et, au bout de six semaines, elles avaient déjà donné ou fait administrer plus de 400 baptêmes. Le 30 Novembre, Mgr Chevalier écrivait à Angers pour soumettre la pieuse entreprise à l'approbation de la Maison-mère, et il décernait à ses chères filles de Bangalore ce bel éloge : « Elles sont non seulement ma joie et ma consolation par leur zèle, leur dévouement et leur esprit de soumission, mais elles sont aussi un honneur pour notre sainte religion dans le royaume de Maïssour ».

En Octobre, les religieuses du Bon-Pasteur avaient eu la douleur de perdre une de leurs compagnes, jeune professe, emportée par la tuberculose, et la Mère Marie de la Visitation s'estimait heureuse, dans son infortune, « de pouvoir offrir à Notre-Seigneur, une victime si pure et si bien préparée » (1). La défunte fut inhumée dans l'enclos du Couvent en un caveau que l'on venait tout juste d'achever.

Le 31 Décembre, Mgr Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, dans une lettre à son clergé, exprimait en termes émus sa gratitude envers les catholiques de France, bienfaiteurs des victimes de la famine. En communiquant cette circulaire aux

(1) Archives du Bon-Pasteur d'Angers.

missionnaires de son vicariat, Mgr Chevalier leur demandait aussi des prières pour les bienfaiteurs de l'Inde.

Au cours d'Octobre, les pluies étaient tombées en abondance, de sorte que les moissons se trouvèrent assez florissantes. La mort continua cependant ses ravages et fit encore de nombreuses victimes. Ce n'est que vers la fin de 1878 que les choses reprirent leur cours normal. Les semailles purent alors être faites dans d'excellentes conditions, et bientôt la récolte vint mettre fin aux malheurs publics, dont la Providence avait su, comme toujours, tirer profit pour sa gloire.

Parmi les missions de l'Inde, celle qui fut le plus éprouvée par la terrible famine fut la mission du Maïssour. Peu de familles en effet y retrouvèrent tous leurs enfants lorsque le fléau fut passé. La mort avait fait son apparition au seuil de chaque chaumière indienne ; sur cinq habitants, au moins un, avait disparu.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Abbé H. BOSSUS, recteur de Plonévez-Porzay, et Abbé J. THOMAS, instituteur à Landivisiau. **SAINTE-ANNE LA PALUD.**

Sainte Anne est officiellement la Patronne de la Bretagne. C'est, en effet, sous ce titre que l'Eglise a approuvé son office et sa messe propres. Ici, une fois de plus, la voix de Rome a été l'écho de la voix du peuple. En Bretagne, la bonne Aïeule est, on peut dire, aussi populaire que sa Fille, principalement dans les diocèses de Vannes et de Quimper, et ce n'est pas sans raison que M. Max Nicol fait chanter aux acteurs du *Druide du Bocenno* : « Tous les cœurs sont à toi sur la terre des chênes... Des bords de la Palud aux champs de Keranna. » Sainte Anne d'Auray a chez nous sa réplique en Sainte Anne la Palud. L'une et l'autre ont eu les honneurs du couronnement. Vers l'une comme vers l'autre, aux jours des grands Pardons, on voit affluer de tous les points du diocèse et des diocèses limitrophes de longues et pieuses théories de pèlerins qui viennent rendre leurs hommages à celle qui « a fait en ce lieu tant de merveilles pour ceux qui ont prié avec foi devant son image ».

A quelle époque remonte le culte de Sainte Anne à la Palud ? C'est en vain qu'on demanderait la réponse aux vieilles chartes. La tradition le dit contemporain du roi Grallon et de Saint Guénolé. La chapelle actuelle ne date que de la seconde moitié du XIX^e siècle ; mais on y trouve quelques pierres, épaves de sanctuaires plus anciens, portant les dates de 1230 et 1419, et l'on croit qu'il existait, plus anciennement encore, une chapelle que la mer aurait engloutie. La statue qu'on vénère est datée de 1548. Toutes ces dates témoignent d'une antiquité tout à fait vénérable. — Vendue pendant la Révolution, la chapelle fut rachetée en secondes mains par deux pieux paroissiens qui la restituèrent à la fabrique de Plonévez.

Comme il sied à tout sanctuaire breton, la chapelle est accompagnée d'une fontaine, où les fidèles viennent étancher leur soif et laver leurs membres malades.

Il n'y a ici qu'une trop pâle analyse du travail de MM. Bossus et Thomas. Ils ont rendu un service incontestable aux dévots de Sainte-Anne la Palud en leur mettant sous les yeux l'histoire

de la chapelle, de la statue, des pèlerinages et des plus grandes solennités. La dévotion des pèlerins n'en sera que plus profonde, et la bonne *Santez Anna Goz* y gagnera un surcroît de gloire.

Le livre est orné de dix belles illustrations. Quelques-uns regretteront peut-être quelques Cantiques en l'honneur de Sainte Anne: ils n'auraient eu que l'embarras du choix.

DOM MALGORN.

**

Abbé Corentin PARCHEMINOU : **LA RÉVOLUTION AU FOND DU CAP-SIZUN.** — Rennes, Imprimerie de l'*Ouest-Eclair*, 1935.

Un siècle et demi se sera bientôt écoulé depuis la Révolution... Non seulement les témoins oculaires, mais aussi les témoins de seconde main ont disparu. Tout au plus reste-t-il quelques traditions orales, plus ou moins confuses, relatives à cette « époque la plus malheureuse de notre histoire » : témoignages précieux néanmoins pour les historiens. Mais, sur un autre plan, nous avons des monuments indiscutables : les archives publiques et privées. Les archives départementales, mine inépuisable, sont à la disposition de tout le monde ; mais *non cuivis homini licet adire Corinthum* (tous ne peuvent aller à Quimper-Corentin). Les archives municipales sont d'un abord plus facile, et constituent généralement un fonds très riche pour l'histoire locale : délibérations des généraux de paroisse, puis des municipalités. Malheureusement, la période de la Terreur y a été souvent supprimée, pour des motifs faciles à deviner. Les armoires et les greniers des presbytères recèlent souvent des trésors insoupçonnés : comptes de marguilliers, baux, aveux, testaments, registres de catholicité, remontant quelquefois jusqu'au quinzième siècle. C'est donc l'histoire des paroisses pendant cinq siècles qui est là enfouie, n'attendant pour revivre au grand jour que quelques bonnes volontés.

Des bonnes volontés, il y en a, Dieu merci, servies par de réels talents ; et dans ce nombre trop restreint, M. l'abbé Parcheminou se place à un rang très honorable. Après l'histoire paroissiale de Saint-Nic, de Mahalon, de Meilars, il nous donne aujourd'hui une histoire fragmentaire du Cap : *La Révolution au fond du Cap-Sizun* : œuvre d'information locale et de documentation officielle, travail extrêmement intéressant, plein de vie et de couleur locale. Au Cap, comme partout, cette période se caractérise par des troubles profonds et des luttes fratricides ; là, comme partout, les causes de cette agitation furent l'intru-

sion d'un clergé schismatique, la conscription abhorrée et les réquisitions incessantes et vexatoires ; là, plus qu'ailleurs peut-être, la guerre faite au culte catholique suscita des dévouements. Aussi, bien que le rôle du clergé dans ces événements ait été prépondérant, il fut loin d'être exclusif. En lisant ces récits, plusieurs reconnaîtront leurs ancêtres. Les noms des personnes de ce drame existent encore, et souvent dans les villages qu'ils habitaient.

Vicaire de Cléden, M. Parcheminou s'est renseigné sur place ; il a pu consulter les archives municipales et même quelques archives particulières. De plus, il a eu la bonne fortune de rencontrer un auxiliaire précieux dans un enfant de Cléden, aussi modeste qu'érudit, M. Daniel Bernard, qui a mis à sa disposition des documents puisés dans les archives de Quimper et de Pont-Croix. Nous avons donc ici un livre d'histoire basé sur une documentation des plus sérieuses. En le fermant, on ne pourra que souscrire à ces lignes qui en sont la conclusion : « A côté de quelques défections, que d'exemples de courage, de fierté et de foi dans cette population capiste, qui est demeurée aujourd'hui ce qu'elle était autrefois : un peuple de caractère ardent et de foi profonde ! »

Dom MALGORN.

DOCUMENTATION CLIMATOLOGIQUE

Le Comité National des Variations Climatiques demande qu'il soit fait des recherches dans les registres paroissiaux antérieurs à la Révolution sur les phénomènes météorologiques d'ordre général : grands froids, fortes chaleurs, inondations, phénomènes atmosphériques ayant provoqué des destructions de récoltes ou amené des famines...

Prière d'adresser les renseignements à M. le Ministre de l'Air, O. N. M., 196, rue de l'Université, Paris (VI^e).

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MORLAIX

INSTITUTS RELIGIEUX

PRÉÉMINENCES

7 Novembre 1673. — Procès au Parlement avec M^e Yves de Goezbriand « au sujet de la novation qu'il a faite dans l'église du couvent, pour avoir fait mettre par une abusive réintégrandes du côté de l'épître dans les balustres un banc d'une démesurée grandeur incommode à l'office divin et contre le droit du dit seigneur qui par transaction de 1614 ne peut mettre en ce lieu qu'un escabeau d'oratoire ou un prie-Dieu ».

9 et 16 Septembre 1679. — Procès-verbal des prééminences, bancs et écussons du couvent de Saint-Dominique de Morlaix (1).

(1) Les identifications des familles nobles que mentionne ce procès-verbal sont faites d'après l'étude de M. Le Guennec dans *La Résistance*.

« Nous François Bouyn, seigneur de Bains, conseiller du Roy... député par S. M. pour la refformation des domaines de Morlaix et Lanmeur... scavoir faisons, que ce jour 9 Septembre 1679 nous est venu trouver Messire Jacques Dubuisson, fermier général des domaines de France... adhéré de M^e Guy Chrestien advocat en la cour... lesquels nous ont requis... de nous transporter de nostre demeure que nous faisons près de la chapelle de Saint-Jacques... jusqu'en l'église conventuelle de Saint-Dominique... pour faire estat et procès-verbal de toutes les prééminences estant en la dite église, sacrystie, cloistres et autres dépendances du dit couvent aux fraiz de ceux qui sont en déffaut de fournir leurs déclarations.

» A quoi inclinant et nous y estans rendus de compagnie environ les deux heures de l'après-midy, de M^e Jan Chrestien nostre priseur, et M^e Julien Nayl, nostre adjoint, son serment pris en cas requis, et M^e Olivier Etesse nostre huissier, et rendu proche le grand autel de la dite église, nous avons attendu environ un quart d'heure les Révérends Pères prieur et procureur du dit couvent pour leur déclarer l'effet de nostre dite commission, et nous donner à leur connaissances leurs déclarations, à qui peuvent appartenir les écussons estantes dans les vittres de leur dite église et dépendant de leur dit couvent comme aussi les bancs, voultes et chapelles prohibitives, et voyants quoy qu'avertis ils ne font estat de s'y trouver nous avons enjoint à M^e Olivier Etesse nostre huissier d'entrer au dit couvent et de leur répéter la sommation de venir en personne bailler leurs déclarations...

» Et ledit Etesse ayant frappé aux portes de la sacrystie et celle du couvent aucuns des religieux ne se seroient présentez, ainsi qu'il nous l'a rapporté, ce que voyant nous lui aurions surabondant ordonné de retourner et de répéter la sommation... au premier

des religieux qu'il trouveroit, ce qu'ayant fait, une fois, deux fois, trois fois, à la fin a comparu le Père Dominique, procureur de l'Ordre, accompagné du Révérend Père Yves de Saint-Thomas, auxquels ayant déclaré l'effet de nostre commission, nous ont déclaré nous faire bon et fidèle rapport à leur scavance et connoissance et soubmis de nostre part ont promis de le faire, et interpellés de signer ont fait quelques difficultés et ce néanmoins, après une nouvelle sommation verbale de nostre huissier ont signé...

» Et procédant... avons fait estat des armoyeries qui sont dans la maîtresse-vitre, au plus haut et éminent lieu de laquelle et au premier soufflet sont les rames du Roy en plain et aux huict roses chargé d'armes n'avons remarqué que les armes de Bretagne en plain, audessous desquels sont les armes de Boiséon, portantz *d'azur au cheffron d'argent à trois rencontres de Léopartz 2. 1.*

» Et du costé de l'évangile audessous des dites armes sont celles de Penhoat portant *d'or à la fasce de gueules*, et de l'autre costé à l'opposite du costé de l'évangile sont les armes de Goesbriant en plain en deux écussons portant *d'azur à la fasce d'or.*

» Et entré dans le jardin y avons blasonné la dite vitre, ne pouvant remarquer dans l'église les armoyeries, un écusson portant *d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueule* et au troisième soufflet sont les armes des Plusquellec et au quatrième soufflet sont celles de Montafilant, le cinquième soufflet *de gueule à la fasce d'argent* sont les armes de Guerrand, au sixième soufflet sont les armes de Bruillac, en Plounérin, *d'argent aux trois cheffrons de gueule.*

» Et retourné dans l'église, avons remarqué qu'au dessus du petit corps de retable sont les armes en plain de France et au dessous de l'image du Sauveur dudit autel, au dessus de la corniche du grand corps de retable sont les armes de Boiséon en plain, soute-

nus de deux léopardz d'or surmonté d'une couronne ducale.

» Et dans le chanceau il y a un banc du costé de l'Évangile armoyé des armes de Boyséon lequel dans la closture et circuit contient de laise sept pieds et de longueur par le bout de la chapelle de Saint-Hyacinthe et du costé vers le grand autel trois pieds, et dans ledit chanceau il y a une arcade avec trois chaises armoyées, la première des armes de Gozobriant en plain relevé en banc en bois, et deux autres my partie l'une de la Muzelière et l'autre de Boyséon. Contenant la dite arcade six pieds de longueur et de profondeur, trois pieds aux deux costés de la chapelle. Au dehors avons remarqué les armes de Gozobriant my partie de Penhoat et de Rodalvez, lesquelles armoyeries ne sont que tuffeau la dite arcade estante de pierre de grain.

» Et de là passant à l'aisle gauche du costé de l'Évangile avons remarqué, dans l'autel de Saint-Hyacinthe antiennement dit l'autel de Saint-Jean, une vitre au dessus d'icelluy autel chargé de trois écussons des armes Dancremel (1) en alliance le premier écartelé avecq un écusson en abysme commençant par le premier qui porte *de gueules à 3 fleurs de lys d'argent*, le second *verré d'or et de gueule*, le troisième *a six bandes ondées d'or et d'azur*, le quatrième *d'azur billette d'argent* et l'autre écusson sur le tout *d'argent au cheffron de gueules accompagné de trois cancellets de mesme*. Et au second soufflet plus bas du costé de l'Évangile sont les mesmes armes *escartelez au premier de gueules à trois fleurs de lys d'argent 2. 1.* et l'autre est *d'argent fretté de gueules*. A l'autre soufflet de l'autre costé sont les mesmes armes *escartelez d'or à trois merlettes 2. 1.*, l'autre est *de gueule à trois fleurs de lys d'argent 2. 1* et l'autre est *de gueule à trois éperviers 2 et 1.*

(1) En Plouigneau.

» Au dessoubz de laquelle (vitre) et du costé de l'Évangile dudit autel il y a une voulte appartenante présentement audit seigneur Dancremel représenté par le seigneur de la Cornulière, contenant de long six pieds et demi et de profondeur deux pieds et demi et dans la tumbé de la dite voulte il y a un écusson a demy effacé et qu'on ne peut blasonner.

» Et au dessoubz de la dite vitre est une autre vitre armoyée de cinq écussons et dans la première rose de laquelle sont les armes de Bretagne en plain, et au premier soufflet de la vitre sont les armes des Borgne (1) en my partie *d'azur à trois greslier d'or 2. 1.* l'autre *de gueule à l'anneau en abisme d'or passé par deux flèches en sautoir de mesme* et l'autre *d'argent à trois trèfles de gueule* et dans la mesme vitre, au dessous du mesme écusson, sont les armes des Borgne *escartelées* avec celles des Siochan, et dans le troisième soufflet sont les armes du Chastel avec celles de Siochan, et au dessous de la dite vitre est une voulte appartenante à Mme de Trésiguidy représentée par la dame du Coetlosquet, contenant six pieds et demi de long et de profondeur, compris la largeur du banc y estant quatre pieds, lequel banc est armoyé des armes des Ségallen et Siochan, portant *d'argent au sautoir d'azur à quatre quintefeilles*.

» Et vis-à-vis de ladite voulte est un banc appartenant au Seigneur de Lannidy Calloët lequel nous a dit en l'endroit avoir deux tombes au dessous du dit banc armoyé de ses armes, et contient de largeur quatre pieds fors un pouce et de longueur trois pieds et a le dit Seigneur de Lannidy signé : Rolland de Calloët Lannidy.

» Et joignant la voulte ci dessus et une autre voulte appartenant aux héritiers du feu seigneur du Runiou

(1) Le Borgne, seigneur de Trévidy, en Plouigneau.

Oriot (1) contenant six pieds et demi de long, et de profondeur compris la largeur du banc y estant quatre pieds huit pouces lequel banc est armoyé des armes des Oriot et des Borgne.

» Et à la troisième vitre sont trois écussons armoyés des armes du seigneur de Kerprigent Kermabon (2) en plain *fascé d'argent et de gueules à six pièces*.

» Au dessous de laquelle est une voulte contenant six pieds et demi de long et de profondeur deux et demi sans armes.

» Et à vis de laquelle est un banc armoyé des armes du seigneur de Gozbriant my party portant *d'argent à la fleur de lys de sable surmontée d'une merlette de mesme à la coquille en chef de gueulle*, contenant de long sept pieds et quatre pouces et est tout cassé, et dans la voulte où est placé le dit banc sont les armes de Coatalem my partie avec les Calloët d'un costé et de l'autre costé de l'arcade avec celles des Borgne, et au-dessous d'icelle les armes des dits Coatalem en plain laquelle arcade contient onze pieds de long compris la porte pour sortir du chœur du dit costé de l'évangile et la profondeur deux pieds et deux pouces.

» Et dans la cinquième voulte dans le pignon d'icelle et de la quatrième il y a une plaque d'airain avec une epitaphe armoyée des armes de Boiséon.

» Au-dessus de laquelle il y a une vitre portant trois écussons des armes de Boiséon 2 en plain et l'autre my party avec les armes de Penhoat et appartiennent la dite voulte et vitre au Seigneur comte de Boiséon.

» A vis de laquelle est un petit banc armoyé de fausses armes appartenant au seigneur du Verger Guillemot contenant de long quatre pieds et demi et de laize trois fors 2 pouces.

(1) En Saint-Mathieu de Morlaix.

(2) En Saint-Jean-du-Doigt.

» Pour la sixième voulte les dits Pères ont déclaré leur appartenir de pareille longueur et profondeur que les dites précédentes-vaultes.

» Dans la sixième voulte sont les armes de la Mail-lardière Crouezé et de Praterou Siochan en alliance, où il y a trois escussons portants au milieu de la voulte un écusson escartelé, portant le premier et le quatrième *d'argent à une fasce de sable chargé de trois roses accompagné de trois mollettes d'éperon, deux en chef, un en pointe*. Au deuxième et troisième de gueule à l'anneau d'or posé en abisme et passé de deux flèches de mesme posé en sautoier et à chaque costé de la dite voulte sont les mesmes armes en my party laquelle a de long six pieds et demi et de profondeur compris le banc y estant quatre pieds huit pouces.

» Au dessus de laquelle voulte est une vitre où il y a trois écussons portant les mesmes armes que cy devant.

» Et à costé de la mesme voulte joignant la chapelle de Sainte Rose il y a une petite voulte et un banc armoyé au plus haut du dossier des armes du Coulombier de Penmar portant *d'or à trois merlettes 2. 1.* et au bas du dit banc sont les armes de Coatlestremeur en plain et de l'autre bout celle de Coulombier en alliance avec celles de Rosampoul, contenant de long six pieds et de profondeur avec le dit banc trois pieds huit pouces.

» Et de l'autre costé à l'opposite de la dite voulte il y a un banc appartenant au seigneur de Lanrus Diouguel, contenant de long six pieds et de laize trois pieds et demi. Il y a un écusson des armes des Diouguel et Guillouzou en alliance.

» Dans la neuvième voulte où est la chapelle de Ste Rose, dans le retable de l'autel sont les images de St Sébastien et St Roch, et dans la croisée de la dite voulte sont trois écussons, le premier et le deuxième

en plain de Penanvern marant (1) portant *d'azur à une teste d'aigle d'argent arroschée en abisme accompagnée de deux étoiles de mesme coupé d'argent et de gueules chargé de trois hermines de sable et de gueule de trois maêles d'or*. Et de l'autre costé soubz l'image de Saint Roch, costé de l'épître sont les mesmes armes à my party *d'azur fretté d'argent cantonné d'une fleur de lys de mesme*. Et dans le pignon d'entre la huitième voulte et la dite chapelle sont les mesmes armes des Marant gravées en pierre, contenant la dite chapelle dix pieds de long et dans le my pilier de la dite chapelle et celle dédiée à Saint-Joseph il y a deux escussons des mesmes armes, en alliance relevés en bosse, et au dessus de la dite voulte et chapelle est une vitre dans les trois roses de laquelle sont trois écussons des mesmes armes des Marant, le premier en plain, les deux autres my party celui du costé de l'évangile *d'azur à la croix pattée d'argent monté sur un croissant d'or* et l'autre my party est *d'or à la broche d'arme de gueule posée en palle*.

» Et dans une autre vitre joignante la précédente et au dessus de l'autel de Saint Joseph il y a trois écussons dans lesquels sont les armes de Madame de Bry, et dans différents écussons en bosse dans la voulte d'icelle chapelle sont les mesmes armes, la dite chapelle contenant dix pieds de long, icelle dépendante de la terre de Goarnachant à M^e de Robien conseiller au parlement.

» La onzième voulte du mesme costé appartient au seigneur de Mesambez de Kerguz (2) armoyé de trois écussons différents, le premier en plain *d'argent au greslier d'azur encollé du collier de gueules*. Et contient la dite voulte six pieds et demi de long et l'enfeu posé en dedans, deux pieds et demi de laize par dessus

(1) En Plourin.

(2) En Guimaéc.

et a de hauteur un pied et demi, et sont les mesmes armes de Kerguz Mesambez sur ladite voulte avec un bénitier armoyé de mesme et deux tombes joignante la dite voulte, au dessus de laquelle sont les armes des Guillousou my party avec la tour Parcevaux, au second en plain des Guillousou, au troisième sont les armes sur le tout des Guillousou, *d'azur au cheffron d'or à trois roues d'or 2. 1. et un surmonté d'un croissant de même* avec les armes des Salaun Moriquin, Noblet, Kerret et Jégou, au dessoubz de laquelle vitre est une voulte et un banc armoyé des armes des Guillousou en plain dans la voulte, et my party dans le banc contenant de long la dite voulte et le banc sept pieds et demi et le dit banc de laize quatre pieds et demi appartenant au seigneur de Rocheledan Nouel (1).

» Et descendant à la treizième voulte dans laquelle il y a un banc de sept pieds et demi de long et quatre pieds et demi de laize armoyé la dite voulte au plus haut de l'arcade, *d'or à la quinte feuille de sinople surmonté d'un croissant de même*, et aux deux costés à my party qui sont les armes des Toulcoet, *d'argent au lion de sable chargé de trois estoiles de mesme 2. 1.*, et au dessus est une vitre à trois soufflets dans le haut de laquelle est un écusson my party de même, aux héritiers de Penanguer ou Launay Toulcoët (2).

» En finissant par les deux dernières voutes 14 et 15^e appartenantes au seigneur de Lesquiffiou (3) et armoyés de ses armes *d'argent à trois troncs d'azur*, et la 14^e contenant de longueur six pieds et demi, de laize deux pieds et la 15^e de largeur six pieds et l'enfeu deux pieds de laize, et au dessous des dites voutes il y a une vitre chargée de différentes armes en alliance avec les armes des Borgne et Lesquiffiou, et à côté

(1) En Plourin.

(2) En Ploujean.

(3) En Pleyber-Christ.

d'icelle vitre est une autre ayant en chef deux écussons armoyés des armes de Lesquiffiou et des Borgne, au dessous de laquelle vitre, et sur une porte pour sortir de l'église sont les armes en bosse portant *trois roses 2. 1.* et sont aussi en dehors de la porte les mesmes armes.

» Et l'heure de six heures sonnées, nous nous sommes retirés nous réservant de descendre de nouveau en la dite église de St Dominique samedi prochain à 2 heures de relevée.

» Et descendus le dit jour 16 Septembre 1673, avons procédé au mesurage des bancs attachés aux piliers qui soutiennent la nef, et commencé par les bancs qui sont à vis de l'autel au 4^e pilier en montant du bas de l'église.

» Le 1^{er} appartenant au Seigneur de Treffalegan Thépault avec une chaise pour se seoir faite en forme de confessionnal armoyé des armes des Thépault *de gueule à la croix d'or cantonné d'une macle de mesme.*

» Le 2^e au Seigneur de Lezerazien armoyé d'un fretté cantonné d'un lion (1).

» Et dans la dite chapelle du Nom de Jésus avons remarqué un enfeu de pierre élevé de terre de deux pieds et huit pouces armoyé *d'argent à trois chevrons de gueules* qu'on nous a dit appartenir au seigneur de Bruillac avec un petit prie-Dieu armoyé des mesmes armes.

» Et est attaché au dit 4^e pilier l'autel dédié à St Thomas à côté duquel vers l'épître est un petit banc au Seigneur de Kervezec Kerloaguen armoyé de ses armes *d'argent au sanglier de sable.* Et entre le dit 4^e et 3^e pilier vis-à-vis du dit autel est un banc au Seigneur de Penanvern Marrant armoyé de ses armes et de celles de Kererault en alliance.

» Et joignant icelluy est un banc au seigneur de

(1) En Guiclan.

Lanrus le Diouguel armoyé de ses armes en alliance avec celles des Guillousou.

» Et au dit 3^e pilier montant vers le haut de l'église est l'autel de Ste Anne armoyé aux deux bouts des armes de Coatelant, *de gueule à trois macles en chef d'argent au croissant en abisme de mesme* et au bout de l'épître du dit autel est un banc au seigneur de Rosambeau armoyé de ses armes et de celles de Locmaria en alliance.

» Et du costé de l'Evangile est un banc au seigneur de Kermorial Jégou (1) ou au seigneur de la Rive avec armes au dossier qu'on dit être celles du seigneur du Bois de la Rive, *de gueule à trois trèfles et d'argent 2. 1, et une rose de mesme en abisme.*

» Et entre le dit 3^e pilier et le 2^e en montant comme est cy devant dit à vis du dit autel de Ste Anne, est un petit banc adossé au 2^e pilier.

» Et à costé d'iceluy dans la nef est un grand banc clos armoyé des armes des Salaun, *d'argent à la hure de sanglier de sable surmonté d'une couronne à 3 fleurs d'or.*

» Et joint iceluy un autre petit banc armoyé des armes de Penlan Nouel (2) my party avec celles de Tavignon.

» Et au dit pilier est attaché l'autel de Notre-Dame de Pitié avec l'image du Sauveur, au dessoubz de laquelle sont les armes en bosse des Blonssartz, my party *d'argent à la face chiquetée de sable* et au 2^e party *d'azur a une tête de bélier d'or.*

» Du costé de l'épître du dit autel, petit banc aux Levier.

» Du costé de l'évangile, banc aux armes des Jégou, *d'argent au chevron brisé de sable surmonté d'un croissant de mesme.*

(1) En Ploujean.

(2) Ibid.

» Et à vis du dit autel de N.-D. de Pitié il y a deux banes aux Blonssartz et armoyés de leurs armes.

» Et à droiet d'iceluy banc aux Toulivet avec leurs armes my partie portant unè sourye chauve.

» Et au 1^{er} pilier au plus bas de l'église est l'autel de Sainte Marguerite, du côté de l'épître du dit autel est un banc aux armes des Gac, my party d'azur à la main d'argent urmée d'une poignée de flèches surmonté d'une couronne de marquis soutenue de deux lions.

» Du costé de l'évangile autre banc aux armes my party des Borgne de Lesquiffiou.

» Et à vis du dit autel joignant la muraille soubz les orgues est un banc au seigneur de Kervella des Anges.

» Et de là estans montés au haut de l'église pour blasonner les écussons dans les vitres avons remarqué dans le chanceau de la dite église à la 1^{re} vitre du costé de l'épître du maître-autel, les armes du marquis de Sourdéac, d'argent à dix anelles de gueule surmonté d'une couronne ducale, et au 2^e soufflet sont les armes des Tournemines, escartelez d'or et d'azur, et au dessous les mesmes armes à my party de gueule à trois testes de lévriers, et de l'autre côté sont les mesmes armes à my party fascé de dix pièces d'or et de gueule.

» Et à l'égard de la 2^e et 3^e vitre du mesme costé nous estans informés du père procureur du dit Couvent pourquoy les escussons estoient cassés nous a dit qu'il a ouï dire que le seigneur de Gozbriant les a enfoncés et cassés avec une perche ou baton prétendant les dites vitres pour avoir une arcade au dessous des dites deux vitres.

» Et à la 4^e vitre dans le chœur, costé de l'épître, dans la rose d'icelle sont les armes escartelez, portant au 1^{er} ondé d'or et de gueule à huit pièces, l'autre est d'argent à trois cheffrons de gueule chargé d'hermines sans nombre, au 3^e est verré d'or et de gueule, au 4^e d'azur à la tour grenelé d'argent surmonté d'une cou-

ronne de Marquis. Et au dessous dans la mesme vitre est un écusson my party au 1^{er} d'azur à la tour grenelé d'argent et au dessous est d'or au lion d'azur, l'autre party est d'or au lion de sable, et au milieu de la vitre est un petit écusson portant d'azur à la tour grenelé d'argent, et au 3^e sont les armes à my party que ceux dans la 1^{re} rosé cy dessus, à costé, fascé d'or et de gueule.

» Et sortant du chœur il y a une voulte à costé de l'autel de Notre-Dame du Rosaire, au seigneur de Locmaria, où sont deux écussons de ses armes, et soubz le marchepied du dit autel est une pierre verte servant de tombe où il y a 2 personnages dans 2 plaques de cuivre lesquelz sont biffés et cassés.

» Au dessous de laquelle est autre voulte où il y a un banc, au dessus de laquelle sont trois écussons dont celui du milieu porte de gueule à trois macles d'argent au croissant de mesme, et sont les armes de Coatcongar (1), à présent possédés par la dame de Trochoat, et les deux autres mesmes armes en alliance avec autres portant d'or à six quinte feuilles de gueule cantonné de deux palles, et sont encore les mesmes armes audit banc excepté en un endroit où sont les armes des Blonssartz.

» Au dessus des dites voutes est une vitre armoyée en plain de Locmaria, d'argent à trois jumelles de gueules.

» La 3^e voulte appartient au seigneur du Ruscouet Cozten où est une tombe armoyée de deux écussons en bosse, dans l'un est des fusées sans nombre, et l'autre d'or à trois jumelles de gueules.

» Dans la 4^e voulte il y a un banc aux armes des Borgnes de Trévidy, d'azur à trois gresliers d'or et à la 2^e party de gueule au cœur d'or posé en abisme passé d'une flèche en saoutouer.

(1) En Ploujean.

» Au dessus de la dite voulte est une vitre aux armes des Toulcoetz au plus haut de la vitre portant *d'or à la quinte feuille d'azur surmonté d'un lambel*, au 1^{er} et 2^e soufflet sont les mesmes armes my partie *d'argent à la croix tréflée de sable, chargé de cinq estoiles d'or*, et de l'autre costé *d'azur à la chauve sourye posée en abisme*.

» Dans la 5^e voulte est un banc armoyé en relief des armes de Lesquiffiou et des Borgne en alliance, *verré d'or et de gueules* et sont les armes des Guergorlay du Cleudon et les autres *d'argent à trois chevrons de gueules chargé d'hermines sans nombre entouré du cordon de l'ordre* et sont les armes de Plœuc.

» La 6^e voulte porte trois écussons aux armes des Salaun.

» Joignant la dite voulte est un banc aux armes des Calloët.

» Dans la 7^e voulte est un autel dédié à Ste Agnès au dessus de laquelle est une vitre à trois écussons, au plus haut sont en plain et en alliance deux écussons des armes des Poulpry et de Penmarch, le 1^{er} *d'argent à la tête de bœuf (lire : cerf) de gueule*, et le 2^e *de gueule à la tête d'argent de cheval surmonté d'une couronne de Marquis* et aux deux costés de la vitre plus bas sont les mesmes armes à my party *d'azur à la main d'argent armée d'une poignée de flèches*, et à l'autre costé *d'or au lion de gueule accompagné de billettes d'azur sans nombre*.

» Au devant de laquelle est un banc prétendu par le seigneur de Runescop armoyé.

» Et joignant iceluy autre banc à la demoiselle de Kerlosquet.

» Au dessoubz duquel, autre banc au seigneur de Trostan de May armoyé de ses armes.

» Dans la 8^e et dernière voulte enfeu aux enfants d'Yves Souhaitre.

» Au dessoubz de la dite voulte, joignant la muraille autre banc au seigneur de Penlan Nouel.

» Au derrière des orgues est une grande vitre chargée de plusieurs écussons de Beaumanoir, *d'azur à dix billettes d'argent 4. 3. 2. 1.* et au franc canton chargé d'une hermine, et dans la dite vitre, sont deux figures priantes d'un cavalier et d'une dame habillés et armoyé de leurs armes.

» Puis nous sommes descendus au cloistre et entrés par une porte qui y descend de la sacristie, avons remarqué à gauche un autel du costé du chapitre armoyé en cinq endroits des armes de Guillousou, et au haut de la voulte où est le dit autel sont les mesmes armes.

» Et entré au chapitre y avons remarqué trois vitres, la 1^{re} à gauche chargée de cinq écussons ; le 1^{er} *écartelez au 1^{er} et 4^e d'azur à la tour grenelé d'argent*, le 2^e et 3^e *d'or au lion d'azur*.

» Le 2^e *d'or à la fasce de gueule*, le 3^e my party *de sable au lion d'argent accompagné de billettes sans nombre*, et de l'autre costé *de sable à des fusées d'argent sans nombre chargé de six hermines*.

» Le 4^e my party *d'azur à trois coquilles d'or 2. 1.* et l'autre party *d'argent à six anneles de gueules 3. 2. 1.* avec un écusson *d'azur en abisme à la fasce de gueule*.

» Le 5^e mesmes armes en alliance *d'argent à des fusées de gueules sans nombre posé en écharpe*.

» Dans la vitre du milieu, au dessus de l'autel, trois écussons, le 1^{er} *d'argent à trois chevrons de gueules surmonté d'une anelette d'azur*, au 2^e costé de l'évangile, my party mesmes armes et de l'autre *bandé d'or et de gueule à six pièces*. Du costé de l'épître mesmes armes, et l'autre party *d'or à trois merlettes d'azur 2. 1.*

» L'autre vitre sans armes.

» Et en haut de l'arcade du milieu entrant au chapitre et au costé droit sont trois écussons portant les

deux premiers trois têtes d'aigles accrochées 2. 1. et iceluy à droite, my party le mesme, et trois coquilles 2. 1.

» Sortiz du chapitre, à la 1^{re} aïse du cloistre, enfeu eslevé portant au haut de l'arcade d'azur au chepon d'or, accompagné au chef de deux croissants d'argent, et en pointe une estoile d'or qu'on dit y avoir été mis depuis peu par le seigneur de Parcevaux.

» A l'opposite, autre tombe eslevée portant une croix pattée accompagnée de 4 macles. »

A lire ce long procès-verbal, on voit que « l'église du Monastère était, comme le note M. Le Guennec, une sorte de Saint-Denis de la noblesse morlaisienne ».

(A suivre.)

SAINT CORENTIN DANS LA TOPOGRAPHIE DE CORNOUAILLE

Quelles traces le nom de Saint Corentin a-t-il laissées dans la topographie de cette Cornouaille qui s'étendait de Penmarc'h et Crozon jusqu'à Neulliac (M.) et Vieux-Bourg-Quintin (C.-d.-N.), et que, le premier, il tint toute entière sous sa houlette de pasteur suprême ?

Pour répondre à cette question on a recherché dans toute cette région, non seulement les lieux de culte consacrés au Saint Patron du diocèse et qui, dès lors, portent son nom, mais aussi les lieux-dits, villages et agglomérations, dont l'éponyme est un Corentin. Ces recherches ont été faites au moyen des Cartes du Ministère de l'Intérieur au 1/100.000, des *Notices paroissiales* extraites du *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, de l'ouvrage de J. Loth : *Les Noms des Saints bretons*, du *Cartulaire de Quimper*, du *Rôle des Décimes de 1774*, de quelques travaux manuscrits de M. le chanoine Peyron, etc... On a recueilli tous les noms qui pouvaient rappeler celui de Corentin, même ceux qu'un ignorant de la phonétique bretonne pouvait y rattacher. M. Pierre Le Roux, professeur de celtique à l'Université de Rennes, a bien voulu donner son appréciation sur ces mots. Et voici le résultat de nos recherches.

I. LIEUX DE CULTES CONSACRÉS A SAINT CORENTIN. — Saint-Corentin, ou l'église cathédrale de Quimper ; l'église paroissiale de Vieux-Bourg-Quintin (C.-d.-N.) ; l'église de Saint-Connan (C.-d.-N.), autrefois trêve de Saint-Gilles-Pligeau (C.-d.-N.) ; l'église de Trégor-nan (C.-d.-N.), autrefois trêve de Glomel (C.-d.-N.). — Les chapelles Saint-Corentin : de Neulliac (M.), au Moustoir ; de Corlay (C.-d.-N.) ; de Carnoët (C.-d.-N.) ; de Scrignac (F.), deux sanctuaires : à Trénivel et à Toul-an-Groas ; de Poullaouen (F.) ; de Briec (F.), à Creïsquier ; de Plomodiern (F.) ; de Plonéour-Lanvern (F.) ; de Trévoux (F.) ; de l'île de Sein (F.).

II. LOCALITÉS ET LIEUX-DITS DONT L'ÉPONYME EST UN CORENTIN. — Quimper-Corentin (F.) ; Kercorentin, au Trévoux (F.) ; Kergorantin en Plomelin, l'Hôpital-Camfrot et Loctudy (F.).

Peut-être peut-on y ajouter : Kergaouran, en Peumerit-Cap (F.) ; Courant et Coat-Courant, en Scaër (F.) ; Creac'h-Chouren, en Ploéven (F.) ; Chouchouren, en Crozon (F.). Il faudrait s'assurer que l'on prononce bien « Cowran » qui est alors un doublet de Corentin (Loth, *Les Noms des Saints Bretons*, p. 29). Ce doit être le cas pour Kergaouran, Courant et Coat-Courant, que M. le chanoine Pérennès écrit Coat-Caouran dans sa *Monographie de Coadry en Scaër*, p. 3.

Ces noms suggèrent plusieurs remarques :

Disons tout de suite que si, dans Quimper-Corentin le second terme désigne le saint protecteur de la cité, l'éponyme des lieux-dits signalés à la suite est un laïc du nom patronymique de Corentin.

Passons aux lieux de culte : l'église de Vieux-Bourg-Quintin (C.-d.-N.) ou simplement « Quintin » « Kyn-tin » au XIV^e siècle (*Cartulaire de Quimper*, pp. 12 et 19). Ce mot ne désignait pas seulement la localité

ou la paroisse de ce nom, mais aussi tout le pays qui va de l'Oust aux sources du Blavet, à mi-chemin de Carhaix (F.). En 1314 Ives de Conq, chanoine de Quimper, est official du Poher et du Quintin, « *officialis de Pochaer et de Quintin* » (*Cartulaire de Quimper*, p. 234). Et Plonévez-Quintin (C.-d.-N.) s'appelle en 1368 Plonevez du Quintin « *Plebs nova in Quintin* » (*Cartulaire de Quimper*, p. 12).

Vieux-Bourg-Quintin est une ancienne paroisse qui comprenait, en plus de son territoire actuel, les trêves de Leslays et de Saint-Gildas, aujourd'hui paroisses.

Ce nom de « Quintin » se retrouve ailleurs dans la topographie de Cornouaille.

A Plonevez-Quintin, il faut ajouter Peumerit-Quintin (C.-d.-N.) ; le moulin de Quintin, en Lanrivain (C.-d.-N.) ; Goas-Quintin, en Berrien (F.) ; Coat-Quintin, en la Forêt-Fouesnant (F.). D'après M. Gourvil, ce Coat-Quintin était antérieurement Coat-Querintin. On trouve aussi dans le « *Dictionnaire topographique* » de Rosenzweig : Coët-Quintin en Ploermel (M.) Coët-Querintin au XVIII^e siècle.

« Kerentin » est le nom d'un personnage du *Cartulaire de Redon*, charte CXXXVI. C'est un témoin d'une vente faite en 842 devant l'église de Guillac (M.), sur le bord de l'Oust, gros affluent de la Vilaine, qui prend sa source précisément au pays de Quintin et va se jeter dans la Vilaine à Redon. « Kerentin » tel est donc le nom primitif de Quintin ou Vieux-Bourg-Quintin. Et nous avons ici vraisemblablement un de ces noms de paroisse constitués par le seul nom du saint éponyme. Dans la même région, Largillière pense voir un cas semblable dans Corlay (C.-d.-N.), (*Les Saints et l'Organisation primitive dans l'Armorique Bretonne*, p. 33, n^o 57). « Kerentin », « Corentin », ces deux mots semblent apparentés. Et l'on serait d'autant plus porté à le croire que Saint Corentin est le patron de

Vieux-Bourg-Quintin. Mais phonétiquement « Kerentintin » n'est vraisemblablement pas pour Korentin. Il serait étrange que dans tous les exemples cités il n'y ait jamais la graphie Ko, Co, alors surtout qu'il s'agit d'un saint. Kerentintin semble donc devoir être rattaché au radical « Carant » aimant, parent. Voir J. Loth : *Chrestomathie*, p. 114 et cf. Carantinus, *ibid* p. 38. Il y a pourtant quelques exemples de O devant E, surtout dans com : kemer, kemenn ; je n'en reste pas moins persuadé que Kerentintin vient de Corantinus ». Et cette appréciation est de M. P. Le Roux, professeur de celtique à la Faculté de Rennes.

D'après cette opinion Saint Corentin ne serait donc pas l'éponyme de Vieux-Bourg-Quintin, et l'on ne pourrait lui attribuer la fondation de la paroisse dont il aurait plutôt remplacé le patron primitif.

La même remarque s'impose pour les églises de Saint-Connan et de Trégornan. « Conan est un vieux nom breton : impossible d'y retrouver Corentin, Trégornan remonte à Corn ou à Gorn, suivant la prononciation actuelle. » Ici encore, Saint Corentin a remplacé les patrons primitifs des sanctuaires. Et sans doute il faut dire la même chose de Trenivel, en Srignac (F.), dont la chapelle est aujourd'hui dédiée à Saint Corentin.

Parmi les chapelles de Saint-Corentin, celle du Moustoir, en Neulliac (M.) mérite une attention particulière. Il ne faut pas confondre ce Moustoir avec l'ancienne trêve du Moustoir, également en Neulliac, et aujourd'hui paroisse de Hémonstoir.

Nous lisons dans la *Vie de Saint Mélar* que pour protéger ce jeune prince contre les persécutions de son oncle Rivod, les seigneurs bretons le confièrent à l'évêque de Cornouaille qui l'emmena dans un monastère à l'extrémité de son diocèse. « *Beati Corentini*

summus minister eum in finibus regionis suæ in cænobio secum adduxit, » D. Morice, Preuves I. 224.

L'ancien bréviaire de Saint-Malo de 1557 f° 278, a recueilli sur le même fait une tradition qui s'accorde avec celle-ci et la complète : « *A religiosis viris, in monasterio Sancti Corentini, in patria Cornubia honorifice est susceptus.* » « Des religieux le reçurent avec honneur dans le monastère de Saint-Corentin, en son pays de Cornouaille. »

D'après cette tradition, Saint Corentin aurait donc fondé, sur les limites de son diocèse, un monastère où plus tard fut recueilli Saint Mélar. Mais dans toute l'ancienne Cornouaille, le Moustoir de Neulliac est le seul centre monastique auquel soit attaché le nom de Saint Corentin. Par sa situation à l'extrémité du diocèse, il répond parfaitement aux indications de la tradition. De plus, la topographie locale a conservé le souvenir de Saint Mélar. A l'Ouest du Moustoir, près du Blavet, est le village de Tremeler.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de faire remarquer ici la répartition topographique des sanctuaires dédiés à Saint Corentin dans la Cornouaille. Cette région se partage en Basse et Haute-Cornouaille. Nous avons vu qu'autrefois on distinguait dans cette dernière le Poher et le Quintin, qui correspondaient respectivement à la Haute Vallée de l'Aulne et à la Haute Vallée du Blavet. Or, si l'on excepte les deux chapelles de l'Île de Sein et du Trévoux, qui apparaissent comme bien isolées, les sanctuaires de Saint Corentin se répartissent en trois groupes compacts et nettement distincts, qui correspondent aux trois régions sus-mentionnées :

Autour de la cathédrale de Quimper, les chapelles de Briec, Plomodiern et Plonéour-Lanvern. Le groupe du Poher qui comprend Trégornan, Carnoët, les deux

chapelles de Scrignac, et Poullaouen. Puis le groupe du Quintin avec le Moustoir de Neulliac, Corlay, Saint-Connan et l'église du Vieux Bourg, la seule ancienne église dans toute la Cornouaille, qui ait été, avec la cathédrale, consacrée à Saint Corentin (1).

Le Moustoir de Neulliac, s'il est d'origine corentinienne, est lui-même à l'origine du culte de Saint Corentin dans la région de Quintin.

C'est à Quimper qu'il faut rattacher les sanctuaires de Basse-Cornouaille.

On ne voit point, dans le Poher, de centre d'où ait pu rayonner le culte de Saint Corentin. Il y avait bien une chapelle de Saint-Corentin dans l'église collégiale de Saint-Trémeur à Carhaix. Mais cette collégiale n'est pas antérieure au commencement du XIV^e siècle ou à la fin du XIII^e (*Notice sur Carhaix*, p. 35) dans les « Notices paroissiales extraites du *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie* ». D'autre part, Carnoët était une prébende canoniale du chapitre de Quimper, et nous y retrouvons, comme à Quimper, Saint-Corentin et Locmaria (*Notice sur Carnoët*, p. 98). Enfin, Glomel, dont dépendait Trégornan, était depuis 1295, un bénéfice du chapitre de Quimper (*Notices paroissiales : Glomel*, p. 8).

Une dernière remarque sur les noms topographiques de Cornouaille auxquels reste attaché le souvenir de Saint Corentin. Un seul, le Moustoir de Neulliac, nous fournit un élément chronologique. Ces moustiers, adaptés aux usages monastiques scoto-bretons, sont antérieurs à l'introduction de la règle bénédictine dans les monastères de Bretagne, règle qui leur fut imposée par Louis le Débonnaire en 818.

(1) Et, comme la cathédrale, l'église de Vieux-Bourg-Quintin est également sous le patronage de la Sainte Vierge.

Mais si nous sortons de la Cornouaille, la topographie nous fournira peut-être des renseignements plus intéressants. Dans son ouvrage « *Les Noms des Saints Bretons* », p. 29, J. Loth signale un Langouran en Ploudaniel, paroisse du Léon. « Il est possible, dit-il, qu'il faille prononcer Cowran. Dans ce cas, ce serait un doublet de Corentin. »

Rosenzweig, dans son « *Dictionnaire topographique du Morbihan* » donne un Tregorantin en Serent. « Langouran », « Tregorantin », ne peut-on appliquer à ces deux mots cette conclusion de Largillière à son chapitre sur la Chronologie des noms de lieu, dans son ouvrage « *Les Saints...* » « Les termes *Plou...*, *lan...*, *tre...*, sont d'une même période qui est celle des débuts du christianisme dans l'Armorique bretonne. » Encore faut-il y ajouter ce correctif du même auteur dans le même chapitre p. 30 n° 47 : « Il me semblerait que dans le Vannetais on ait continué à constituer des noms en *tre* plus tard que dans le reste de la Bretagne. »

Comme conclusion à ces notes, rappelons simplement sous quels traits, au milieu du IX^e siècle, un abbé de Landevennec se représentait Saint Corentin. N'oublions pas qu'à cette époque encore, et depuis les origines chrétiennes de l'Armorique, le clergé breton est exclusivement monastique. L'évangélisation du pays est l'œuvre des moines sous le contrôle permanent de leur abbé, c'est-à-dire, à l'époque de Saint Corentin, sous le contrôle de leur Père Saint Guénolé qui fut, dit Wrdisten, d'une activité débordante. Saint Corentin, au contraire, (et Wrdisten a souligné le contraste) « dans sa haute dignité, dans la splendeur dont l'entourait le corps sacré du Christ... mérita d'être appelé le premier des *contemplatifs*. Car voué à la plus profonde contemplation, à la vie la plus austère, il fallait pour le tirer du désert, les plaintes des églises. Avec soin et diligence il les examinait, il

7. Jean-Guillaume *Le Bescou* naquit à Pennarunbraz, en Kerfeunteun, le 14 janvier 1762. Ordonné prêtre le 1^{er} avril 1786, il est vicaire à Irvillac en 1790. Il ne prêta pas le serment ; nous ne savons rien de lui jusqu'en l'an III. A cette époque, il était détenu au château de Brest, et il fut mis en liberté par arrêté du Directoire du Finistère du 17 messidor an III (3 juillet 1795). Il déclara se retirer à Irvillac, puis se rendit peu de temps après à Daoulas.

En l'an IV, il est arrêté de nouveau et traduit devant le Tribunal criminel du Finistère, qui rendit à son sujet l'arrêté suivant :

« Du vingt neuf germinal l'an quatre de la République française, une et indivisible (18 janvier 1796),

« Audience du tribunal criminel du département du Finistère, séant à Quimper, où siégeoient les citoyens Le Guillou Kerincuff, président, Guillo-Lohan, Le Dall-Keréon, Le Berre et Audouyn Keriner, juges,

« Présent le citoyen Mauffras, substitut provisoire du Commissaire du pouvoir exécutif,

« Entre Louis-Julien Roujoux, accusateur public poursuivant en vertu de plainte de ce jour,

« Et Jean-Guillaume Bescou, prêtre insermenté, et Jean Le Lay, cultivateur, prévenu d'avoir recélé le dit Bescou,

« Vu la remontrance de l'accusateur public de ce jour, les interrogatoires subis par les prévenus devant l'administration du département le 27 de ce mois,

« Oûi les prévenus dans leurs interrogatoires qu'ils ont subis séparément à l'audience publique de ce jour...

« Le tribunal, oûi l'accusateur public et le substitut du commissaire du pouvoir exécutif dans leurs conclusions,

« Déclare 1^o que Jean-Guillaume Le Bescou est atteint et convaincu, d'après ses aveux et déclara-

tions, d'être prêtre ; 2^o d'avoir rempli les fonctions de vicaire depuis la fin de 1789 jusqu'au commencement de 1791 dans la commune d'Irvillac ; 3^o de n'avoir point prêté le serment prescrit par l'art. 39 du décret du 24 Juillet 1790,... mais de n'être jamais sorti du territoire de la République et d'avoir fait la soumission exigée par la loi du 20 fructidor an 3, en conformité d'un arrêté des représentants du peuple Guezno et Guermeur,

« Condamne Jean-Guillaume Le Bescou à la déportation, en exécution de l'article 10 de la loi des 29 et 30 vendémiaire an 2^o, et de l'article dix de celle du 3 brumaire an 4, dont il a été donné lecture...

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté à la diligence du commissaire provisoire du Directoire exécutif, en faisant transférer le dit Le Bescou incessamment au dépôt des déportés à Brest.

« Déclare aussi que Jean Le Lay est atteint et convaincu d'avoir donné azile à Jean-Guillaume Le Bescou, prêtre réfractaire, mais qu'il n'est point atteint et convaincu de lui avoir donné azile avec connoissance qu'il fut soumis à la déportation, qu'il est constant, au surplus, que le dit Le Lay n'est point chef du ménage où Le Bescou a été saisi ;

« Décharge en conséquence Jean Le Lay de toute prévention et ordonne qu'il sera sur le champ mis en liberté » (1).

Les habitants de Daoulas osèrent réclamer leur pasteur en ces termes :

« Les habitants de la commune de Daoulas, attachés au culte catholique romain, vous remontent que pour jouir du bienfait de la loi du 3 ventôse dernier, ils prirent en ferme la chapelle de St-Nicolas appartenant au citoyen Guiastrennec de Brest, qui l'a achetée de la Nation ; ils y ont exercé leur reli-

(1) Tribunal criminel, Reg. d'audiences, n^o 4, f^o 4.

gion avec tranquillité jusqu'au moment où on leur a enlevé le citoyen Bescou, leur prêtre, et qu'il a été transféré au château de Brest...

« Le citoyen Bescou a fait sa déclaration... il n'a jamais troublé l'ordre public... Nous vous demandons la liberté du citoyen Bescou et que vous lui permettiez de retourner à Daoulas y remplir ses fonctions de prêtre... » (1).

Ils n'obtinrent évidemment pas de résultat. Cependant Le Bescou ne fut pas déporté ; il resta au château de Brest, d'où il sortit, comme les autres détenus, grâce à la loi du 7 fructidor an V.

L'exécution de la loi du 19 fructidor allait encore provoquer son arrestation. Voici le procès-verbal dressé par les gendarmes :

« L'an cinq de la République française, une et indivisible, le troisième jour complémentaire (19 septembre 1797),

« Sur les cinq heures et demie du matin, nous soussignés Berteriau, maréchal des logis de la gendarmerie n^o à la résidence de Quimper, accompagné de Bazile Dupuis, Jean-Jacques Riolay et Marc Quelenec, gendarmes à la dite résidence, déclarons et rapportons nous être tous de compagnie transportés de nos domiciles jusqu'au lieu de Tréouzon, sur la commune de Kerfeunteun, à l'effet d'y requérir et arrêter le nommé Bescou, prêtre, ex-constitutionnel (*sic*), en vertu du réquisitoire nous donné le jour d'hyer par le commissaire du pouvoir exécutif du canton rural de Quimper ; rendus près le dit lieu de Tréouzon et ayant investi la maison principale ou demeure Le Lay, nous nous serions présentés à la principale porte, et parlant audit Le Lay, l'aurions interpellé de nous déclarer si le nommé Bescoud, prêtre non assermenté, n'étoit point chez lui ; nous ayant répondu

(1) Police des cultes.

qu'il étoit dans une chambre haute, y disant ses prières, nous y avons sur le champ montés, et entrés dans le dit appartement, nous y avons trouvé le dit Bescoud, auquel ayons signifié arrêt de sa personne ; et ayant apperçu un autel garni et des ornements de toute espèce, nous nous en sommes saisis, après en avoir fait l'inventaire comme suit : un ornement à dire la messe complet, à fond blanc et à fleurs de couleurs, garni en faux argent ; un autre ornement violet garni de galons de soye blanche, un autre ornement noir, deux autres aubes, une nappe d'autel, les linges pour le service, une boîte à pain à chant, non consacré, à la déclaration du dit Bescou, deux missels, une boîte en soye pour le viatique, un calice et sa pataine, tous lesquels objets nous avons renfermés dans un sac de toile que nous a donné la fille du Lay, qui nous a déclaré que tous ces objets lui appartenoient en privé ; malgré laquelle déclaration nous les avons apportés avec nous pour les déposer ou requis sera, et avons conduit le dit Bescoud à la maison d'arrêt de cette commune... » (1). On sait la suite.

Au Concordat, Jean-Guillaume Le Bescou fut nommé desservant de Saint-Evarzec, le 1^{er} messidor an XII (20 juin 1804), puis desservant d'Ergué-Gabéric, le 1^{er} Octobre 1810, par suite de la translation de Le Pennec à Cléden-Cap-Sizun. Il y mourut le 3 Septembre 1822 (2).

Les évasions de prêtres se produisent également à la prison de Landerneau. Dans la nuit du cinq au six nivôse an VII (25-26 décembre 1798), « deux gendarmes de Lannilis, accompagnés de quatorze hom-

(1) Prêtres suspects, détenus et déportés.

(2) Nous avons compris Guillaume Le Guellec et Jean-Guillaume Le Bescou parmi les déportés volontaires, quoiqu'ils aient été condamnés à la déportation par une juridiction criminelle, pour ne pas introduire une division supplémentaire dans la catégorie des évadés.

mes du fort Saison, se rendirent à minuit à Porléac'h, en Brouennou, cernèrent la demeure de Jean Simon, expert et cultivateur. Dans une grange sans porte ni fermeture, ils trouvèrent deux hommes couchés dans un lit clos, qui ont déclaré être Jacques Floch, prêtre réfractaire, et Joseph Floch, son frère. » La cachette de Jacques Floch avait été indiquée aux gendarmes par François Le Laë, commis à la poste aux lettres de Lannilis (1).

Jacques Floch fut enfermé à la maison d'arrêt de Landerneau le 7 nivôse. En signalant cette capture au Commissaire du département, le Commissaire du canton de Lannilis ajoutait :

« Le prêtre rebelle qui vous est envoyé étoit l'âme et le meneur en chef de tout le canton. Sa capture a fait la plus grande sensation. J'ai vu avec plaisir que les cultivateurs se sont abstenus, par prudence, de ne pas paroître au chef-lieu hier et que les femmes seules sont venues lui faire le dernier adieu, quoiqu'il leur promettoit d'être encore, et sous peu, de retour au milieu d'eux. Ah ! disoit-il, je n'aurais jamais cru que les habitants de Lannilis m'eussent trahi, abandonné » (2).

Jacques Floch tint parole, en effet. Dans la nuit du 12 au 13 nivôse (1-2 janvier 1799), il s'évada de la maison d'arrêt de Landerneau ; sa présence est signalée à Lannilis quelques jours après.

Le frère et l'oncle de Jacques Floch furent arrêtés en même temps que lui. Conduits à Quimper, ils furent cependant relâchés le 20 nivôse. Le Commissaire du département ordonnait au Commissaire de Lannilis de faire punir les volontaires accompagnant les gendarmes, qui s'étaient livrés à des pillages et à des vols au cours de leur perquisition (3).

(1) Police des cantons. Lannilis.

(2) *Ibid.*

(3) Reg. 101, f° 100.

Jacques Floch était né à Lannilis le 20 avril 1758. Prêtre le 20 septembre 1783 (1), il était vicaire à Lannilis en 1790. On le retrouve vicaire à Lannilis en l'an X. Nommé desservant du Tréhou, le 1^{er} février 1808, à la mort de M. Lescun, il y décéda le 4 mai 1812.

B. — LES DÉPORTÉS SANS ARRÊTÉS NI SENTENCES DE CONDAMNATION

Deux des prêtres amenés de Brest à Quimper, en vue de leur déportation, ne crurent pas devoir s'évader, ou ne le purent pas : Jean Carval et Louis-Jean Gilart de l'Archantel.

1. Jean Carval naquit à Kerudavel, en Plogoff, le 4 mai 1754. En 1790, il était prêtre à Plobannalec (2).

Il partit de Quimper pour Rochefort, en même temps que sept autres déportés, le 30 brumaire an VI (20 novembre 1797) dans une voiture fournie par la municipalité. Ils passèrent la nuit chez Vallet, aubergiste à Rosporden, et repartirent le lendemain matin à sept heures pour Quimperlé, sous l'escorte de 10 volontaires et de 4 gendarmes (3).

Embarqué d'abord sur *la Charente*, le 21 mars 1798, Carval fut transbordé le 22 avril sur *la Décade*, qui leva l'ancre le lendemain. Il débarqua à Cayenne le 9 juin.

Il fut rapatrié sur *l'Alerte*, en passant par la Martinique, en même temps que cinq autres prêtres bretons, dont Yves Pavec, le 26 octobre 1801. Il mourut recteur de Plobannalec le 7 Juillet 1805.

2. Louis-Jean Gilart de l'Archantel naquit le 25 juillet 1722. Ancien recteur de Kernével, il était, en

(1) 5 G 606.

(2) Voir Peyron, *Documents*, II, pp. 151, 156, 265, 380, 408.

(3) Reg. 112, f° 203 ; Police des cantons. Rosporden.

1790, chanoine, grand chantre de la cathédrale et titulaire de la Chapellenie de Poulhaou. Après la mort de Mgr de Saint-Luc, il fut nommé vicaire apostolique du diocèse de Quimper, par bref du Pape du 13 avril 1791.

L'Administration centrale du Finistère crut devoir demander des ordres au Ministre de la Police au sujet de la déportation de Gilart ; la réponse du Ministre fut affirmative ; le Commissaire du Finistère rend compte de son exécution le 29 frimaire (19 décembre 1797) :

« J'ai reçu le 24 courant votre lettre du 17 relative à la déportation de Gilart Larchantel, ex-chanoine porté sur la liste des émigrés. J'ai donné sur le champ un réquisitoire à la gendarmerie nationale, et cet individu est parti depuis hier pour Rochefort, où il est conduit de brigade en brigade. J'ai fait partir en même temps deux autres prêtres réfractaires, l'un se nomme Combout, il étoit en 1790 recteur de St-Martin de Morlaix et se trouve dans la classe des déportés rentrés ; l'autre, Yves Saout, ex-recteur de Tréflaouénan, âgé de 68 ans, fanatique infiniment dangereux, porté sur la liste des émigrés depuis 1793, n'ayant depuis cette époque aucune résidence connue et se trouvant ainsi dans la classe des émigrés rentrés » (1).

Le même jour, le Commissaire central du Finistère avisait son collègue de Rochefort du départ des déportés, qui arrivèrent à destination le 2 pluviôse (21 janvier 1798). Le trajet avait donc duré plus d'un mois (2).

Le 28 germinal an VI (17 avril 1798), un ordre du Ministre de la police prescrivit au Commissaire de

(1) Reg. 99, f° 83. Correspondance ministérielle.
(2) Prêtres suspects, détenus et déportés.

Rochefort de libérer M. de Larchantel. Le Commissaire en avisa son collègue de Quimper en ces termes, le 24 floréal (13 mai) : « Je vous donne avis, qu'en vertu des ordres du Ministre de la police générale, je renvoie aujourd'hui le nommé Gilart Larchantel, ex-prêtre, qui m'avoit été envoyé pour être déporté, dans la commune de Huelgoat, pour y demeurer sous la surveillance des autorités constituées ». Le soir même, Gilart est à la Rochelle ; le 28, il passe à Nantes, le 1^{er} prairial (20 mai), à Vannes, le 2 à Pontivy, le 5 à Carhaix, et le 7, il arrive au Huelgoat, d'où il se rend à la Coudraye, en Berrien, chez sa nièce, Marie-Jeanne Gilart, veuve de Nouvel de la Flèche (1).

En l'an X, Gilart de Larchantel revint à Quimper. Nommé vicaire général par Mgr André, sa nomination fut approuvée par arrêté du Premier Consul du 21 prairial an XI (10 juin 1803) (2). Il mourut à Quimper le 27 février 1806.

Son neveu, René-Vincent, né à Quimper, paroisse de Saint-Julien, le 6 octobre 1749, débarqua à Quiberon avec les émigrés, fut condamné à mort par la première commission militaire d'Auray, le 9 thermidor an III (27 Juillet 1795), et fusillé à Vannes le lendemain, à onze heures du matin (3).

3. Yves Le Saout naquit à Plouider, le 4 Novembre 1728. Prêtre à Léon le 3 mars 1756. Aumônier des Dames de la Retraite de Saint-Pol de Léon de 1774 à 1783. Nommé recteur de Tréflaouénan le 5 Mars 1783.

En l'an III, il comparait devant la municipalité de Tréflaouénan et déclare « qu'en qualité de disciple

(1) Prêtres suspects, détenus et déportés.
(2) Arch. nat. F 19.
(3) Closmadeuc, Quiberon..., p. 166.

d'un Maître qui a dit que son Royaume n'était pas de ce monde, et qu'il faut rendre à César ce qui est à César, il est, par principe et par état, soumis au Gouvernement civil dûment reconnu pour tel de tout pays où il l'a placé pour exercer son ministère ; tels sont et tels seront toujours ses sentiments et les principes de la religion qu'il professe, et demande acte de sa dite déclaration » (1).

Le 6 frimaire an VI (26 novembre 1797), une colonne mobile l'arrêta dans l'ancien presbytère de Tréflaouéan : « on trouva derrière la porte d'un cabinet obscur le nommé Saout, prêtre réfractaire qui, se voyant découvert, déclara d'un mouvement spontané qu'il était censé déporté depuis trois ans, et se cachait dans cette maison qu'habitait son frère, qu'il n'avait point prêté le serment parce que la loi divine le lui défendait ». Il fut conduit le 6 à Morlaix avec celui qui l'avait caché et divers ornements destinés à l'exercice du culte catholique, qu'on avait trouvés dans le presbytère (2).

Le 13 frimaire, le Commissaire du département écrit au Commissaire de Morlaix « de le faire remettre aux mains de la gendarmerie pour être conduit de brigade en brigade jusqu'à Quimper, où il sera consigné à la maison d'arrêt, et particulièrement recommandé au concierge (3). Il arriva à Quimper le 26 frimaire ; trois jours après, il partait pour Rochefort, où il arriva le 9 fructidor (26 août 1798). Si cette date est exacte (je l'ai prise dans Manseau), le transfert aurait duré plus de huit mois.

Yves Le Saout mourut à l'hôpital militaire de l'île de Ré, le 17 floréal an VII (6 mai 1799) (4).

(1) Police des cultes.

(2) Police générale.

(3) Reg. 112, f° 212.

(4) Arch. nat., F 7 7380, dossier 1756, n° 62.

C. — LES DÉPORTÉS CIVILS

Parmi les déportés volontaires embarqués sur le *Calédonia* à Brest, nous avons énuméré six émigrés civils ; il importe donc d'en dire quelques mots.

1. Victor du Brieux naquit à Plonéis en 1768. Il se retira en Angleterre, en revint en l'an X, se fixa à Morlaix, puis retourna en Angleterre où il se maria vers 1815.

2. Aimé-Jean-Marie-Joseph Huon-Kerilio naquit à Saint-Pol-de-Léon le 21 Février 1767. Il se rendit à Brest le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), fut ramené à Quimper le 14 brumaire (4 novembre) et enfermé dans la maison d'arrêt. Dans une pétition à l'Administration centrale, il exposait « qu'il avait été porté par erreur sur la liste des émigrés, qu'il avait toujours été soumis aux lois de la République et que quelque dure que fut celle du 19 fructidor, il y a obéi ; il s'est rendu à Brest ; il a attendu dans la rade de ce port, avec la douleur du désespoir, le départ du navire qui devait le séparer de tout ce qu'il a de plus cher. Des ordres ultérieurs s'opposant au départ du navire, l'exposant a été conduit en la maison d'arrêt de Quimper, où il gémit sous le poids de la misère. Considérez, citoyens, qu'il est sans fortune, qu'il a une femme et des enfants dont l'existence dépend de sa liberté » (1).

Huon-Kerilio quitta la maison d'arrêt le 30 brumaire (20 novembre) pour être conduit à l'île de Ré. Déporté à la Guyane, il mourut à Makouria le 26 Septembre 1798 (2). Il fut annistié le 10 germinal an X (31 mars 1802), sur la demande de sa veuve, Thérèse-Laurence Bouguén, demeurant à Landerneau avec sa fille Pauline-Renée, âgée de cinq ans.

(1) Surveillance des émigrés.

(2) V. Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 425.

Aimé Huon-Kerilio avait un frère puîné, Gabriel-Louis-Marie, également émigré (1).

3. Jean-Louis-Marie Kermerchou-Kerautem naquit à Kerautem en Carnoët le 2 février 1751. Il épousa le 18 février 1775 Marie-Thérèse-Rose Prigent de Qué-rébars, dont il eut deux filles. Enfermé à la maison d'arrêt de Quimper le 25 brumaire an VI (15 novembre 1797), il en sortit le 30 brumaire pour être conduit à l'île de Ré. Déporté à Cayenne sur la *Décade*, il y mourut le 31 Août 1799 (2).

4. Jean-Jacques du Laurens de la Barre naquit à Concarneau le 17 novembre 1749. Avocat, procureur fiscal de la juridiction de Kergunus, sous le ressort de Concarneau. Pourvu par l'édit de septembre 1771 d'un siège de conseiller au Parlement Maupeou. Il demeurait au manoir de Quenechguéguen en Saint-Yvi avant son émigration. Rentré en France en l'an III, il se fit délivrer par l'Administration centrale du Finistère un passeport pour se rendre à Hambourg sur le *Calédonia*. Ramené à la maison d'arrêt de Quimper le 14 brumaire an VI (4 novembre 1798), il en sortit le 30 brumaire (20 novembre) pour être dirigé sur l'île de Ré, d'où il fut déporté à Cayenne où il mourut le 4 avril 1800 (3).

5. Jean-Baptiste-Louis-Prudent Mazurié naquit à Landerneau, paroisse de Saint-Houardon, le 7 avril 1760. Officier de marine, il émigra en 1792 et se ren-

(1) C'est probablement de lui qu'il est question dans cet épisode raconté par Alfred de Courcy dans ses *Esquisses*, page 139 : « Lorsque les frégates la *Thétis* et l'*Espérance*, dans leur beau voyage de circumnavigation, touchèrent à la Nouvelle-Hollande, elles y trouvèrent un ancien émigré breton, M. Huon de Kerillo, qui avait passé d'Angleterre à Sydney, s'y était marié et possédait des terres et d'immenses troupeaux. Le commandant de l'*Espérance*, M. du Camper, breton lui-même, l'invita à venir à son bord. Après le dîner, quand il vit bondir autour du grand mât, au son du biniou, les rondes de la Bretagne, le vieux colon ne put pas contenir son émotion ; il fondit en larmes, puis tout à coup, oubliant son âge, il saisit violemment les mains de deux matelots, et se fit entraîner éperdu dans le tourbillon de la danse nationale... »

(2) V. Pierre, *op. cit.*, p. 428.

(3) *Ibid.*

dit à Ostende. Il revint en France en l'an III. Il embarqua sur le *Calédonia* à Brest pour se rendre à Hambourg, fut ramené à Quimper le 25 brumaire an VI (15 novembre 1797), en partit le 30 brumaire pour l'île de Ré. Déporté à Cayenne, il en revint le 16 Juillet 1801 sur le bâtiment l'*Elisabeth* et débarqua à Cherbourg le 14 décembre 1801 (1).

6. Joseph Renard était originaire de l'Ille-et-Vilaine et exerçait la profession de perruquier. Embarqué sur le *Calédonia*, on ne sait pour quelle raison, il fut traité comme les autres émigrés se trouvant sur ce bâtiment. Le 2 vendémiaire an VI (23 septembre 1797), il présentait à l'Administration centrale du Finistère la requête suivante, rédigée par Théophile-Marie Laënnec : « Parti de Quimper en 1791, pour me perfectionner dans l'état de perruquier, je me suis trouvé à Bruxelles, d'où il me fut délivré un passeport pour l'intérieur de la République.

« Arrivé à Quimper le 23 fructidor, j'ai présenté mon passeport à la municipalité qui l'a visé sans difficulté.

« Je ne suis inscrit sur aucune liste d'émigrés, mon défaut de fortune et ma qualité de simple ouvrier me placent au rang des citoyens les plus intéressés à maintenir la Révolution. On ne saurait me reprocher une action, une opinion, un propos contraire aux loix de mon pays. Je dois m'attendre à y jouir de tous les droits des citoyens.

« Je dénonce que vous me décerniez acte de ma déclaration d'élire mon domicile en la commune de Quimper, et d'ordonner que j'y sois inscrit au nombre des citoyens ; c'est justice » (2).

On ne tint pas compte de sa requête : il suivit le sort de Mazurié depuis son départ de Quimper jusqu'à son retour en France.

(1) Série M. Police générale.

(2) Surveillance des émigrés.

D. — LES DÉPORTÉS

PAR ARRÊTÉS DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

D'après l'article 24 de la loi du 19 Fructidor, le Directoire exécutif était « investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique ». Le vague et l'élasticité de cet article permettaient au Directoire de frapper tous les prêtres, même ceux qui étaient en règle avec les lois, si ceux-ci lui étaient signalés comme « turbulents ou perturbateurs ».

1. — Le premier prêtre du Finistère à encourir les rigueurs du Directoire fut Alexandre-Hyacinthe du Laurens de la Barre (1). Voici le rapport du Ministre de la Police générale à son sujet :

« Votre commissaire près l'Administration centrale du Finistère m'informe qu'il existe dans son département un certain Alexandre-Hyacinthe La Barre du Laurens, prêtre, ex-chanoine, et soi-disant grand vicaire, qui dirige à son gré tous les ministres réfractaires retirés dans le ci-devant évêché de Quimper.

« Cet individu, que l'on peut considérer comme un chef de bande de contre-révolutionnaires, est d'autant

(1) Nous suivons l'ordre chronologique des arrêtés.

Le 12 Germinal an VI (1^{er} Avril 1798) entré à la maison d'arrêt de Quimper un prêtre nommé Pierre-Louis Briand, originaire du Vieux-Marché, capturé par la gendarmerie de Morlaix. Il en sortit le 21 Prairial an VI (9 Juin 1798) pour l'île de Ré, où il arriva, suivant Manseau, le 28 Juin 1798. Pas plus que M. Le Masson (*Actes... II*, p. 274) nous ne pouvons dire par quelle autorité ce prêtre fut condamné à la déportation. Certains documents disent qu'il était prêtre à Plounévez-Moëdec, d'autres à Plourin-Morlaix. Dans cette dernière paroisse, un prêtre insermenté nommé Briand fut accusé par la municipalité d'avoir voulu lire, le 6 Mars 1791, un mandement de l'Evêque de Tréguier, malgré la défense du recteur assermenté Le Goff (*Peyron, Documents*, I, p. 308).

Pierre-Louis Briand fit sa déclaration avec restrictions devant le district de Morlaix, le 24 Floréal an III (12 Mai 1795), conformément à l'arrêté de Guezno et Guerneur du 6 Germinal an III.

D'après M. Le Masson, il mourut recteur de Pluzunet le 16 Novembre 1828.

plus dangereux, qu'il sait mettre une extrême réserve dans sa conduite. Il s'abstient d'exercer publiquement son culte ; mais il n'épargne aucun moyen pour exciter secrètement à la rebellion les fanatiques qui lui sont soumis. C'est d'après ses exhortations que tous les prêtres insermentés du Finistère ont refusé de faire la déclaration prescrite par la loi du 7 Vendémiaire an 4^e et de prêter le serment exigé par celle du 19 Fructidor dernier. Ce fait est prouvé par les dépositions d'un prêtre interrogé par le Directeur du jury de l'arrondissement de Quimper. (Guillaume-Alexandre Le Guellec.)

« Comme le commissaire qui le dénonce assure que ce perturbateur ne cessera d'intriguer, du fond d'une campagne où il s'est retiré pour échapper plus aisément à la surveillance des autorités constituées, j'ai cru devoir vous demander sa déportation, et j'y suis d'autant plus fondé, que je sais qu'il peut trouver dans les déportés rentrés et autres réfractaires qui sont restés cachés dans le Finistère, des moyens infailibles de troubler la tranquillité publique de ce département. » (1)

L'arrêté de déportation pris contre du Laurens est du treize Brumaire an VI (3 Novembre 1797) :

« Le Directoire exécutif, après avoir pris connoissance du rapport du Ministre de la Police générale,

» Considérant que le nommé Alexandre-Hyacinthe Labarre du Laurens, prêtre, ex-chanoine, et soi-disant grand vicaire, ne cesse d'exciter les prêtres réfractaires du ci-devant évêché de Quimper à ne point se soumettre aux lois, fait qui est prouvé par la déclaration de l'un de ces prêtres devant le jury d'accusation du Département du Finistère ;

» Considérant qu'il est instant de délivrer de sa présence un Département où cet individu a acquis une

(1) Arch. nat., A F III, 476, pl. 2934.

grande influence sur les fanatiques, et où il lui seroit facile de faire d'autant plus de mal qu'il pourroit trouver dans les prêtres déportés et autres réfractaires qui s'y cachent, des moyens sûrs d'exécuter ses projets désorganiseurs,

» Arrête, en vertu de l'art. 24 de la loi du 19 Fructidor : Le nommé Alexandre-Hyacinthe La barre du Laurens sera, sur le champ, arrêté et déporté. » (Signé : L.M. Revellière Lépeaux) (1).

Du Laurens de la Barre était né à Concarneau le 26 Juin 1716. Après avoir été principal du Collège de Cornouaille à Paris, il devint curé de Lorient, puis vicaire général de Quimper.

Il fut arrêté à Quimper le 6 Frimaire an VI (26 Novembre 1797) et dirigé sur Rochefort. Il tomba malade à Vannes, où il dut rester jusqu'au 14 Nivôse an VI (3 Janvier 1798) (2). Conduit à Rochefort, « en passant à Saint-Fulgent, dans la Vendée, il eut le malheur de tomber entre les mains d'un prêtre apostat et marié, commissaire du Directoire, qui le fit charger de chaînes, et le respectable vieillard eut les mains tellement serrées que le sang en sortait. Ce fut dans ce déplorable état qu'il arriva à la prison » (3).

Il entra à l'hôpital de Rochefort le 4 Pluviôse an VI (23 Janvier 1798), d'où il essaya d'apitoyer sur son sort le Ministre de la Police et les membres du Directoire.

Il mourut à l'hôpital le 26 Frimaire an VII (16 Décembre 1798).

Le 27 Frimaire an VI (17 Décembre 1797), Sotin, Ministre de la Police générale, transmettait au Directoire exécutif le rapport suivant :

« L'Administration départementale du Finistère, renouvelée depuis peu, me prévient que ce Départe-

(1) Prêtres suspects, détenus et déportés.

(2) Voir, pour plus de détails, H. Pérennès, *op. cit.*, p. 126 et s.

(3) Tresvaux, *op. cit.* t. II, p. 300.

ment est le refuge d'un nombre infini de prêtres réfractaires, qui y exploitent l'opinion publique en faveur de la royauté, avec d'autant plus de succès que l'idiôme de ce département semble en rendre les habitants étrangers à tous les événements politiques, et s'oppose au développement de l'esprit public.

» Le commissaire près cette administration me transmet aujourd'hui une liste de 27 de ces prêtres qui se sont retirés dans le canton de Guerlesquin. Il m'engage à appeler votre attention sur ces prêtres, et à vous engager à prendre contre eux des arrêtés de déportation.

« Ces prêtres étant dangereux, et se trouvant dans le cas prescrit par la loi du 19 Fructidor, l'intérêt public et mon devoir exigent que je vous propose les projets d'arrêtés cy-joints » (1).

Le lendemain, 28 Frimaire, vingt-sept arrêtés de déportation furent signés par Barras. Ces arrêtés sont tous libellés dans les mêmes termes :

« Après avoir pris connaissance d'un rapport du Ministre de la Police générale relatif à la conduite du nommé N... dans le cas de la loi du 19 Fructidor dernier,

» Le Directoire exécutif arrête, en vertu de l'article 24 de la dite loi,

» Le nommé N..., prêtre réfractaire, ...sera à l'instant arrêté, pour être ensuite déporté. »

Parmi ces vingt-sept prêtres, nous ne retiendrons que ceux qui appartenaient au département du Finistère, soit par leur naissance, soit par leur fonction (2).

2. — * Jean-François Camus naquit à Plouigneau le 22 Juin 1749. Prêtre en 1778. En 1791, il était vicaire à Plouigneau et y refusa le serment. En 1795,

(1) Arch. nat., A F III, 486, pl. 3037.

(2) Nous désignons par un astérisque les prêtres qui ne furent pas déportés.

il déclara au bureau municipal de Plougonven être dans le dessein de s'établir dans la commune et d'y exercer son culte. L'arrêté de déportation pris contre lui ne put être exécuté, car on ne réussit pas à le capturer. En l'an X on le retrouve vicaire à Plougonven.

3. — Henri-Marie Cloarec naquit le 16 Décembre 1760. Prêtre à Plougras. En l'an III, il fait sa déclaration devant la municipalité de Plougonven de « vivre dans la société républicaine paisible et soumis aux lois ». Nous ignorons quand et où il fut arrêté, mais en l'an VIII il était détenu à l'île de Ré, d'où il réclama sa liberté au Ministre de la Police générale en joignant à sa demande un certificat laissant croire qu'il n'était soumis à aucun serment et qu'il n'avait été condamné à la déportation que comme prêtre perturbateur (1). Il dut être libéré cette année même, car le 10 Germinal (30 Mars), il faisait enregistrer au bureau municipal de Plougonven sa carte de sûreté (2).

Il fut nommé desservant de Ploujean le 1^{er} Messidor an XII (20 Juin 1804), puis curé de Saint-Thégonnec en 1816. Il y mourut le 12 Novembre 1818.

4. — * Guillaume Colle naquit à Ashburton, dans le Devonshire en Angleterre, le 10 Juin 1733. Après avoir obtenu de Louis XIV des lettres de naturalisation, qui lui permettaient de posséder, dans tout le royaume, sauf en Alsace, des bénéfices jusqu'à la somme de 1.500 livres de revenu, il fit une abjuration solennelle dans l'église de Saint-Mathieu de Morlaix, le 3 Août 1752, entre les mains de l'évêque de Tréguier, qui le confirma et fit ajouter à son prénom les prénoms de Julien et Gilles. Il reçut les ordres en 1757 ; en 1779, il était curé de Saint-Mathieu de Morlaix et recteur de Saint-Sauveur de Guingamp (3). Il devint par la suite recteur de Botsorhel. Il ne prêta pas le serment.

(1) Série V.

(2) Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven*, p. 169.

(3) Notes communiquées par M. Le Guennec.

En l'an III, Guillaume Colle était détenu à Landerneau ; le 5 Ventôse (23 Février 1795), le Comité de Sûreté générale, sur l'avis du Représentant Blad et le vu du certificat d'un chirurgien, ordonna sa mise en liberté, la restitution de ses effets et la levée du séquestre apposé sur son mobilier (1).

Le 18 Vendémiaire an VI (9 Octobre 1797), il était arrêté à Saint-Thonan par les gendarmes et conduit à la maison d'arrêt de Landerneau. Il dut être relâché peu après, car le 13 Ventôse an VI (3 Mars 1796), le commissaire du Département écrivait au commissaire de Landerneau : « Aussitôt la réception de cette lettre et de l'arrêté du Directoire exécutif, vous le mettrez en exécution en faisant arrêter et conduire sous sûre et bonne garde à la maison d'arrêt de Quimper, le nommé Coll, prêtre réfractaire résidant dans votre commune » (2).

Pour éviter la déportation, Colle fit sa soumission quelques jours après. Le 18 Ventôse (8 Mars), le commissaire du département donnait l'ordre de le mettre en liberté, en déclarant : « L'arrêté du Directoire relatif au c^m Coll a pour motif sa conduite présumée en opposition avec la prospérité du gouvernement, ce qui ne se trouverait pas vérifié, puisqu'au contraire il vient de faire sa déclaration de haine à la royauté et à l'anarchie » (3).

En l'an XI, il exerça les fonctions de vicaire à Landerneau. Approuvé le 27 Messidor an XI (16 Juillet 1803) pour Botsorhel, il renonça à cette paroisse le 14 Pluviôse an XII (4 Février 1804), à cause de son grand âge et de ses infirmités (4). Il revint à Landerneau, où il fut aumônier de l'hôpital jusqu'à sa mort, survenue le 20 Mai 1809.

(1) Arch. nat., F 7, 4559.

(2) Reg. 112, f^o 238.

(3) *Ibid.*, f^o 240.

(4) Arch. de l'Evêché.

5. — * François Cosquer naquit à Bolazec le 29 Novembre 1760. Ordonné prêtre par l'évêque de Quimper en 1787, il fut désigné pour Kergrist, trêve de Neulliac ; en 1792, il devint curé de Bolazec. Quand cette trêve fut supprimée, fin de 1792, il se retira au village de La Forêt, en Bolazec, où il cultivait une ferme en consortie avec un frère et une sœur. C'est là que les gendarmes du Ponthou l'arrêtèrent le 14 Septembre 1793, sur les indications de René Le Gadoné, charron à Botsorhel. Conduit d'abord devant le district de Morlaix, il fut transféré à la maison d'arrêt de Landerneau, puis au château de Brest, où il fut déposé le 20 Septembre.

Relâché en l'an III, il fit sa déclaration de soumission et de résidence à Poullaouën le 28 Germinal (17 Avril 1795). Il rétracta son acte de soumission avec éclat (1).

En l'an V, il est signalé à Guerlesquin, mais on ne parvint pas à l'arrêter. Il ne fut donc pas déporté.

François Cosquer fut nommé desservant de Bolazec le 1^{er} Juillet 1808 ; on le retrouve à Pouldreuzic en 1809, puis il est désigné, le 1^{er} Janvier 1810, pour Saint-Hernin, où il mourut le 28 Juillet 1815.

Après son départ de Bolazec, cette paroisse resta sans prêtre. En 1816, le maire s'en plaint au préfet : « Depuis sept ans, les habitants de la commune se trouvent dans la désolation la plus aiguë de voir que, malgré leurs demandes réitérées, on ne leur accorde point un pasteur » (2).

6. — Guillaume Dohollou naquit à Plouégat-Moysan le 28 Octobre 1742 (3). En 1779, il est qualifié « aumônier de l'hôpital de Lanmeur » (4). Député suppléant

(1) Cf. Supra.

(2) Série V.

(3) Du mariage de Jean et de Michelle Hervé, et non Françoise le Flamanc (qui était femme de Jean Dohollou, frère de l'abbé), comme le dit M. l'abbé Le Masson, *Actes des Prêtres insermentés...*, t. II, p. 277.

(4) Quiniou, *Plouégat-Moysan*, p. 60.

du clergé du diocèse de Tréguier aux Etats Généraux comme recteur de Ploulec'h, il fut « le principal auxiliaire de Mgr Le Mintier dans sa campagne pour recueillir les adhésions contre la Constitution civile du Clergé » (1). Arrêté en 1792, il fut déporté à Jersey, où il se trouvait encore le 1^{er} Janvier 1793, mais revint bientôt en France.

Guillaume Dohollou fut capturé par la gendarmerie du Ponthou, chez sa sœur à Plouégat-Moysan, dans la nuit du 3 au 4 Pluviôse an VI (21-22 Janvier 1798).

Le brigadier en rendit compte en ces termes :

« Ayant reçu un mandat d'arrêt du juge de paix du canton de Scignac contre les nommés Yves-Louis Tanguy et Roland Madiou, comme prévenus de vol, je me suis transporté cette nuit chez Olivier Tanguy, père du premier, et ayant fait perquisition, le jeune homme ne s'est point trouvé : nous y avons capturé le nommé Guillaume Dohollou, prêtre réfractaire. Je le conduis avec Olivier Tanguy pour lui avoir donné azile, à la maison d'arrêt de Morlaix » (2).

Il fut transféré à Brest, « placé sur un cheval de louage, à raison de ses infirmités, et rattaché par une chaîne au pommeau de la selle du gendarme. Jeté deux fois par terre dans la course qu'il eut à faire pour arriver au château de Brest, un nouvel ordre le fit mettre au fer, dès que les portes de la prison se furent refermées sur lui » (3).

Un ordre du département le fit amener à la maison d'arrêt de Quimper.

Acheminé vers l'île de Ré sous l'escorte de la gendarmerie, Dohollou parvint à s'évader à Rosporden. Voici dans quelles circonstances :

(1) H. Pommeret, *L'esprit public dans les Côtes-du-Nord...*, p. 120.

(2) Police des cantons.

(3) Du Châtelier, *op. cit.*, p. 61.

« Le 19 Prairial an VI (7 Juin 1798), sept prêtres réfractaires, transférés de la maison d'arrêt de Quimper pour être déportés, furent escortés par les nommés Bertriau et Camelin, gendarmes, jusqu'à Rosporden, où ils furent déposés, à défaut de maison d'arrêt, chez le citoyen Gilbert aubergiste, et y restèrent à la garde des dits gendarmes jusqu'à l'arrivée du citoyen Jallet Laferrière qui faisait partie de l'escorte des marins allant de Rosporden à Quimper, lequel eut ordre de son brigadier de retourner au dit Rosporden pour prendre la garde de ces sept prêtres ; le dit Laferrière y étant retourné, l'heure du souper étant venu, il leur fut servi ; au milieu du souper, une rixe s'étant élevée entre deux roulliers au point de se prendre tous deux aux cheveux, le dit Laferrière gendarme s'avança pour les séparer ; lors un de ces prêtres, nommé Dohollou, saisit ce moment de tumulte et de distraction de la part de ce gendarme pour s'évader. Les recherches en furent faites aussitôt, mais ne donnèrent aucun renseignement sur cet évadé ni sur le lieu de sa retraite. Dans sa fuite, il a laissé son sac renfermant : 2 habits, une culotte longue, une culotte courte, un gilet, une veste noire, deux sacs de toile, cinq mouchoirs, un mouchoir de soie, une serviette, huit paires de bas, 2 bonnets, six chemises, cinq livres d'église ou bréviaires et des retailles de draps propres et rapiécées. » (1)

Le malheureux gendarme Laferrière fut traduit devant le jury d'accusation, incarcéré à la maison d'arrêt le 22 Prairial (10 Juin), puis acquitté le 30 Prairial (18 Juin).

Guillaume Dohollou ne tarda pas à être arrêté de nouveau ; le 13 Messidor (1^{er} Juillet), le commissaire du département en avise le commissaire du canton de Guerlesquin : « J'apprends que le fameux Dohollou

(1) Police des cantons.

est repris ; je me propose de le faire mettre à la maison d'arrêt afin qu'il ne trouve plus à s'évader. Il doit exister des preuves : 1^o de son émigration ; 2^o qu'il a visité les prisons anglaises afin d'y recruter pour Quiberon ; 3^o qu'il a ensuite fortement contribué aux persécutions qu'ont éprouvées les prisonniers français en Angleterre qui se sont refusés au recrutement à l'époque de Quiberon » (1).

Dohollou fut enfermé à la maison d'arrêt de Quimper le 16 Messidor (4 Juillet 1798) ; il en partit le 30 Messidor (18 Juillet) pour l'île de Ré, où il arriva le 12 Août (2). Nous ne savons pas à quelle date il fut libéré. Le 28 Nivôse an IX (18 Janvier 1801), la municipalité de Ploulec'h lui délivra un certificat constatant qu'il avait repris l'exercice public de son culte dans cette commune (3). Le 23 Messidor an X (12 Juillet 1802), il prêta serment devant le préfet des Côtes-du-Nord, qui le qualifiait de « prêtre très dangereux et à surveiller de près ». Il mourut recteur de Pommerit-Jaudy le 6 Mars 1814 (4).

7. — * Philippe-Augustin Hellès naquit à Morlaix le 14 Décembre 1753. Principal du collège de Tréguier, puis vicaire à Saint-Melaine de Morlaix. En 1790, il était recteur de Loguivy-Plougras ; n'ayant pas prêté le serment, il dut quitter sa paroisse et revint à Morlaix, où le district le signala, en Décembre 1791, parmi les prêtres à incarcérer. Il n'émigra pas, se tint caché pendant toute la Révolution et ne fut jamais arrêté.

En 1803, il fut nommé recteur de Perros-Guirec, puis peu après curé de Lannion, où il mourut le 3 Avril 1831 (5).

(1) Reg. 101, f^o 40, Reg. 113, f^o 14.

(2) Manseau, *op. cit.*, II, p. 214.

(3) Série Q.

(4) Cf. Le Masson, *Manuel...*, t. I, p. 176 ; t. II, p. 75 et s. ; *Actes...*, t. II, p. 277, 278 ; Pérennès, *Prêtres morts pour la foi ou déportés...*, t. II, p. 180.

(5) Cf. *Biographie bretonne* de Levot, t. I, 899, article de J. Penquern ; Le Masson, *Manuel...*, t. II, p. 76 et 219.

8. — * René Kerhervé naquit au bourg de Guerlesquin le 17 Novembre 1754. En 1790, il était vicaire à Plougonven. Le 31 Décembre 1791, il est arrêté « vêtu d'une manière qui annonce tout au moins l'inconduite d'un ecclésiastique qui s'oublie au point de se ranger dans la classe des vagabonds », et conduit au château de Brest (1). Pour éviter la déportation, il se résigna à prêter serment. En l'an III, il revint à Plougonven, mais par la suite, nous perdons sa trace. L'arrêté de déportation pris contre lui ne put être exécuté. Au Concordat, il ne reparait pas dans le clergé du Finistère.

9. — * François-Marie Le Laviec naquit à Plouigneau le 16 Mars 1765. Il fut ordonné prêtre par l'évêque de Léon au couvent de Cuburien le 21 Mars 1787 (2). Il sortit de son couvent le 15 Mai 1790 et se retira chez son père à Kervanou en Plouigneau.

Il prêta le serment ; le 25 Novembre 1790, il écrivait à Bouestard de la Touche à Morlaix : « J'ai écrit à M. l'abbé Expilli pour le prier de jeter les yeux sur ma misère, pour lui témoigner la joye que me cause son exaltation ». Morvan, curé de Plouézoc'h, le choisit, en 1792, pour son vicaire à Garlan. Le 16 Avril 1792, il quittait Garlan en laissant par écrit la rétractation de son serment (3). Quelques jours après, le 21 Avril, François-Marie Laviec fut arrêté par plusieurs citoyens de la municipalité de Naizin, près Pontivy, armés et réunis pour la poursuite d'un vol fait la nuit précédente dans leur église. En avisant le district de Morlaix de cette capture, la municipalité de Pontivy ajoutait : « Au reste, il nous a paru qu'il avoit l'esprit égaré par le fanatisme et par les terreurs qu'on lui avoit inspirées sur sa prétendue apostasie,

(1) Le Guennec, *Notice sur Plougonven*, p. 151.

(2) 23 H 8.

(3) *Excursion archéologique dans la commune de Garlan* (Bull. Soc. Arch. Finistère, 1909, p. 131).

à raison de sa sortie volontaire du cloître ». (1) Il fut conduit au château de Brest le 12 Mai. Il ne fut cependant pas compris dans le nombre des 72 prêtres qui s'embarquèrent le 12 Août pour l'Espagne. Nous ne savons pas pour quelle raison. Le 9 Pluviôse an II (28 Janvier 1794), nous le voyons entrer à l'hôpital des pauvres à Brest, puis le 5 Germinal (26 Mars) au château, d'où il sortit le 5 Fructidor an II (22 Août 1794). Il fut encore incarcéré au château de Brest peu de temps après, puisqu'il en sortit le 18 Germinal an III (7 Avril 1795), en exécution de l'arrêté de Guezno et Guermeur du 6 Germinal, en déclarant fixer sa résidence à Plouigneau. Que devint-il par la suite ? Nous l'ignorons. Le 3 Messidor an VIII (22 Juin 1800), il résidait à Crechguen, en Plougonven, et faisait enregistrer par la municipalité de cette commune sa carte de sûreté et sa promesse de fidélité à la constitution (2). En l'an XII, on le retrouve desservant de Plouézoc'h. Il mourut à Garlan en 1837.

10. — Etienne-Bénigne Le Bihan de Goariva naquit à Goariva, en Plougonven, le 17 Juin 1729. Ancien chanoine de Notre-Dame du Mur, à Morlaix, il était recteur de Plounevez-Moëdec en 1790. N'ayant prêté aucun serment, il revint à Plougonven et s'y cacha. En l'an III, il déclara y reprendre l'exercice de son culte et y faire sa résidence.

L'arrêté de déportation du 28 Frimaire an VI ne put recevoir son exécution immédiate. Le 2 Germinal an VII (22 Mars 1799), les militaires du poste télégraphique de Lannéanou faillirent le prendre au cours d'une visite domiciliaire. Il fut capturé par la gendarmerie de Morlaix sur la commune de Plougonven, le 29 Prairial an VII (17 Juin 1799), à une heure de l'après-midi, sur les indications de Guillaume Le

(1) District de Morlaix. Cultes.

(2) Le Guennec, *Notice sur Plougonven*, p. 170.

Lagadec, agent de Lannéanou, qui reçut une gratification de vingt-quatre francs (1).

Le 29 Messidor an VII (17 Juillet 1799), un arrêté de l'administration centrale du Finistère ordonnait sa déportation :

« Vu le procès-verbal rapporté par la gendarmerie nationale à la résidence de Morlaix constatant l'arrestation faite sur la commune de Plougonven du nommé Etienne-Benin Le Bihan de Goariva, âgé de soixante-dix ans, ex-recteur de Plounevez-Moëdec, département des Côtes-du-Nord, insoumis aux lois de la République.

« Vu le procès-verbal de la gendarmerie nationale à la résidence du Ponthou qui constate également l'arrestation faite sur la commune de Plouigneau, canton de Plougonven, de la personne d'Yves Nigeou, prêtre réfractaire, âgé d'environ trente-trois ans,

« Vu les interrogatoires subis par ces deux individus les 3 et 26 de ce mois, et les arrêtés du Directoire exécutif du 28 Frimaire an six qui les condamnent à la déportation.

« L'administration centrale arrête que les dits Etienne-Benin Le Bihan de Goariva et Yves Nigeou, actuellement détenus à Quimper, seront à la diligence du Commissaire du Directoire, conduits sous sûre escorte à l'île de Rhé pour être déportés » (2).

Etienne Le Bihan arriva à l'île de Ré le 18 Août 1799 ; il fut libéré le 16 Mars 1800 (3). Il mourut à Goariva le 13 Fructidor an IX (31 Août 1801).

11. — * François-Ollivier Le Goff naquit à Saint-Martin-des-Prés, près de Corlay, le 4 Juillet 1739. Il devint recteur de Plourin-Morlaix le 14 Janvier 1765, par résignation de son oncle, Louis Briand, en sa

(1) Police des cantons.
(2) Reg. 55, f° 46.
(3) Manseau, II, p. 262.

faveur (1). Elu procureur de la commune le 8 Février 1790, il donna sa démission le 14 Novembre 1790. Il prêta serment à Plourin le 6 Février 1791, le rétracta le 22 Mai et disparut le lendemain (2). Arrêté par la gendarmerie, il fut enfermé au château du Taureau le 29 Novembre 1792, d'où il fut déporté à Brême le 18 Avril 1793. Le 21 Fructidor an V (7 Septembre 1797), il se présenta au bureau municipal de Plourin et déclara s'établir chez son frère au bourg (3).

Le Goff se réfugia peu après dans sa paroisse natale. Un détachement cantonné dans le bourg l'arrêta le 2 Ventôse an VII (20 Février 1799) ; détenu dans le corps de garde, il tenta de s'évader ; les soldats lui tirèrent plusieurs coups de fusil qui le blessèrent mortellement (4).

12. — * Jean-Louis Le Moine (et non Lemoigne, comme porte l'arrêté de Déportation) naquit à Loguivy-Plougras le 23 Août 1749. Prêtre en 1776, il était vicaire à Saint-Martin de Morlaix en 1790. Il fut détenu aux Carmes de Brest du 8 Juillet au 27 Septembre 1791. En l'an III, il fait sa déclaration devant le district de Morlaix, sans vouloir souscrire d'être fidèle à la République et soumis aux lois. Nous ne savons ce qu'il devint ensuite. En tous cas, il ne fut ni arrêté ni déporté. En l'an X, on le retrouve vicaire à Morlaix. Le 5 Septembre 1806, il fut nommé recteur de Plourin, où il mourut le 2 Août 1813, après avoir légué tout son bien à la fabrique.

13. — * Jean Moyou naquit à Plouigneau le 24 Janvier 1731. Prêtre en 1759, il était vicaire à Plouigneau en 1790. Il ne fut pas déporté. Il mourut à Plouigneau le 21 Juillet 1817.

(1) Le Masson, *Les victimes religieuses de la Révolution française dans la province ecclésiastique de Bretagne*, p. 287.
(2) Notes Le Guennec.
(3) Le Guennec, *Notice sur Plougonven*, p. 165.
(4) Le Masson, *op cit.*

14. — Yves Nigeou naquit à Mesauray, en Plouigneau, le 2 Mai 1766. Prêtre en 1790, il fut nommé vicaire à Plougouven la même année. Il fut détenu aux Carmes de Brest du 8 Juillet au 27 Septembre 1791. En 1792, il fut enfermé de nouveau au château de Brest, mais élargi avant la date de déportation en Espagne. En l'an III, il fit sa déclaration sans restriction. En l'an VII, il fut arrêté par la gendarmerie du Ponthou et déporté par décision de l'administration centrale du Finistère du 29 Messidor an VII (17 Juillet 1799). Il arriva à l'île de Ré le 18 Août 1799 et fut libéré le 26 Mars 1800. Recteur de Botsorhel de 1804 à 1808, il fut nommé recteur de Saint-Jean-du-Doigt le 1^{er} Février 1808, après le décès de Jean-Baptiste Henry. Il y mourut le 11 Janvier 1827.

15. — * Guillaume Pérennès était curé de Kerper-Pligeaux lorsqu'il fut désigné comme curé d'office de Guerlesquin en 1786, après la mort de Ollivier-Yves Pérennès, probablement son oncle. Il prend le titre de recteur à partir de Septembre 1786. C'est tout ce que nous savons sur ce prêtre, qui ne reparait pas dans le clergé du Finistère après le Concordat.

16. — François Lazou naquit à Garlan le 31 Décembre 1733. Il était vicaire à Garlan en 1790. Il fut détenu au château de Brest et déporté en Espagne en 1792. Il rentra en France sur un chasse-maree venant de Saint-Sébastien, en compagnie de 20 autres prêtres bretons, et débarqua à Vannes le 26 Août 1797 (1).

Le 18 Frimaire an VI (8 Décembre 1797), le Commissaire du département écrivait au Commissaire du canton de Plouézoc'h :

« Il doit y avoir dans votre canton un certain Lazou, ex-vicaire déporté en 1791, dangereux parce qu'il a beaucoup de parents dans le canton, entr' autres un

(1) Arch. nat., F 7, 7477.

frère. Ce Lazou, prêtre, est habituellement fourré chez Madame de Forsan, où il officie et remplace un autre prêtre moins bien stilé, qu'il a fait congédier...

« Si vous parvenez à l'arrêter, faites-le moi conduire à Quimper, et de suite je l'enverrai à Rochefort pour être déporté... (1)

François Lazou fut arrêté chez François Postic, à Mesquéau, en Plougasnou, le 29 Messidor an VI (17 Juillet 1798) et conduit à la maison d'arrêt de Morlaix. (2) Le lendemain, il adressait au Directoire exécutif la lettre suivante :

« En Août 1792, j'ai été déporté avec plusieurs autres, par la voie de Brest, pour n'avoir pas prêté le serment.

« Nous fûmes débarqués en Espagne ; j'y suis resté jusqu'en Thermidor an 5, que sur la nouvelle de la résolution du Conseil des Cinq-cents du 27 Messidor précédent et l'annonce prématurée de son approbation au Conseil des Anciens, je revins dans ma patrie. En y arrivant, l'entrée en était libre pour moi. Je fus, deux jours après mon arrivée, à l'administration municipale de Plouézoch pour y déclarer mon retour.

« La loi du 18 Fructidor vint tôt après. Relégué dans la campagne, je n'en connus qu'imparfaitement les dispositions. Tout ce que j'en sus c'est qu'elle ne me permettait plus de paraître avec sécurité. Je ne croyais pas qu'elle me frappât d'autre chose que d'arrestation...

« Mon âge, ma santé altérée, le défaut de moyens et une blessure que j'avais à la jambe, ont décidé mon séjour dans la République. J'y ai vécu si paisible, qu'on ne m'y soupçonnait pas. Je subsistais des secours de ma famille. On m'a arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Morlaix.

(1) Reg. 112, Corresp., f^o 214.

(2) Voir le procès-verbal d'arrestation, dans A. du Châtelier, *op cit.*, p. 22.

« Je vous supplie, citoyens Directeurs, de me permettre de finir au sein de ma famille et dans ma patrie, des jours qui ne peuvent être longs désormais ». (1)

Le 4 Thermidor an VI (22 Juillet 1798), le commissaire du département donnait l'ordre au commissaire de Morlaix de faire conduire François Lazou à Quimper par la gendarmerie. (2)

De Quimper, le détenu essaya encore d'apitoyer le Directoire sur son sort, le 9 Thermidor (27 Juillet). Sa supplique fut rejetée. (3) Par arrêté du 27 Fructidor an VI (13 Septembre 1798), l'administration centrale du Finistère ordonna sa déportation :

« Vu l'interrogatoire subi par le nommé François Lazou, ex-vicaire de la commune de Garlan, déporté rentré...

« Considérant que les longues calamités qui ont affligé la France sont les suites funestes de la résistance de la plupart des ministres du culte à la volonté nationale, et qu'il seroit dangereux de conserver sur le territoire français des individus dont les efforts ont tendu au renversement du gouvernement républicain ;

» Considérant que Lazou, prêtre réfractaire, est du nombre de ces hommes dangereux, qui a déjà été déporté comme insoumis aux lois, que depuis sa rentrée, il a affecté de se soustraire à la surveillance des autorités du canton où il avoit établi sa résidence, et que cette conduite démontre assez la malveillance qui ne sait agir que dans les ténèbres,

» Arrête que le nommé François Lazou, détenu actuellement dans les maisons d'arrêt de Quimper, sera de nouveau déporté et conduit à cet effet à l'île de Rhé » (4).

(1) Arch. nat., F 7, 7477.

(2) Reg. 101, f° 46.

(3) Du Châtellier, *op. cit.*, p. 24.

(4) Arch. nat., F 7, 7477.

De son côté, le Ministre de la Police générale adressait à son sujet au Directoire le rapport ci-après :

« Le nommé François Lazou, prêtre, âgé de 66 ans, ci-devant vicaire à Garlan, département du Finistère, est arrêté en Messidor dernier par suite des visites domiciliaires. Il résulte de son interrogatoire qu'il fut déporté en 1792, et qu'il était rentré en France en l'an six. L'administration centrale du Finistère observe que cet individu est sans infirmités ; que sa présence est dangereuse sur le territoire de la République ; que depuis sa rentrée il s'est soustrait à la surveillance des magistrats du peuple, et que la tranquillité publique exige sa déportation ; elle ajoute qu'elle ne peut prononcer elle-même parce qu'il s'agit d'un individu sexagénaire qui s'en trouve exempté par la loi. C'est pourquoi elle a recours à l'autorité du Directoire exécutif.

» D'après ces motifs et vu la situation critique des Départemens de l'Ouest, je vous propose le projet d'arrêté suivant (1) :

» Arrêté du Directoire exécutif du 16 Brumaire an 7 (6 Novembre 1798),

» Après avoir entendu le rapport du Ministre de la Police générale, et vu les pièces à l'appuy desquelles il résulte que le nommé François Lazou, prêtre âgé de 66 ans, ex-vicaire dans la commune de Garlan, département du Finistère, a été déporté comme réfractaire en vertu de la loi du 26 Août 1792, qu'il est rentré sur le territoire de la République, et a été arrêté le 29 Messidor dernier, que depuis sa rentrée il s'est soustrait à la surveillance des autorités constituées, qu'il n'a cherché qu'à éloigner le peuple des institutions républicaines et de l'obéissance aux lois, et que sa présence compromet essentiellement la tranquillité publique,

» Le Directoire exécutif arrête :

(1) Arch. Nat., A F III, 554, pl. 3727.

» Le nommé François Lazou, ci-dessus désigné et détenu dans la maison d'arrêt de Morlaix, sera déporté sur le champ.

» Le présent arrêté ne sera pas imprimé, le ministre de la police générale est chargé de son exécution. Signé : Treilhard » (1).

L'Administration centrale du Finistère n'attendit même pas la décision du Directoire pour faire partir le condamné, car nous voyons François Lazou, en route pour l'île de Ré, réclamer de Pontchâteau, le 8 Vendémiaire an VII (29 Septembre 1796), son extrait d'âge et un certificat de sa commune (2). Il arriva à l'île de Ré le 17 Octobre et mourut à l'hôpital le 27 Août 1800 (3).

17. — François-Marie Buhot naquit à Plougras le 30 Août 1763. Ordonné par Jacob, en 1790, il était vicaire à Plougras ; il y prêta le serment le 7 Septembre 1792. L'assemblée électorale du district de Morlaix, du 30 Novembre 1792, le choisit comme curé de Guerlesquin. Il devint par la suite agent national de la commune de Guerlesquin. Le 6 Floréal an II (25 Avril 1794), il déposa ses lettres de prêtrise, en déclarant « qu'il ne s'était fait prêtre que pour mieux combattre le fanatisme des prêtres ». Il se fit remarquer à Guerlesquin par « des discours incendiaires et une attitude peu digne, à la tête d'hommes avinés, ce qui dénote un individu sans éducation et sans scrupules » (4). Il prêta tous les serments et assura, le 20 Messidor an VII (8 Juillet 1798), n'en avoir rétracté aucun.

Le Directoire exécutif le condamna à la déportation par arrêté du 18 Pluviôse an VII (27 Janvier 1799), en considérant : « Que le nommé François-Marie

(1) Reg. 177, f° 85.

(2) Pérennès, *op. cit.*, p. 181.

(3) Manseau, II, p. 260.

(4) Quiniou, *Plouégat-Moysan*, p. 93.

Buhot, ministre du culte catholique de la commune de Guerlesquin, s'est constamment mis à la tête des anarchistes, et qu'il prêche en ce moment la haine du gouvernement et de la constitution de l'an III, et compromet ainsi la tranquillité publique ». Il fut enfermé à la maison d'arrêt de Quimper le 20 Pluviôse (23 Février) ; après avoir été visité par deux médecins, Vinoc et Démisit, il partit pour l'île de Ré le 5 Ventôse (23 Février) (1) et arriva à destination le 6 Germinal (26 Mars 1799).

Cependant Buhot fit intervenir des protecteurs ; un arrêté des Consuls en date du 28 Brumaire an VIII (19 Novembre 1799), « considérant que les témoignages rendus en sa faveur détruisent pleinement les inculpations sur lesquelles avait été motivée sa déportation » (2), ordonna sa mise en liberté. Une copie de cet arrêté fut adressée au commissaire du canton de l'île de Ré par le commissaire du département du Finistère, le 19 Frimaire an VIII (10 Décembre 1799) (3). Buhot fut libéré le 11 Février 1800 (4).

18. — Yves-Marie Berthou naquit au manoir du Fez, en Lanhouarneau, le 19 Août 1754. Prêtre le 24 Septembre 1785, il était vicaire à Trémaouézan en 1790. Il émigra en 1792, rentra en France en l'an III et déclara, le 1^{er} Fructidor (18 Août 1795), fixer sa résidence à Trémaouézan.

Berthou fut arrêté à Trémaouézan par une colonne mobile partie de Landerneau sous le commandement du lieutenant Bigou, le 5 Ventôse an VII (23 Février

(1) Reg. 116, f° 12, 13.

(2) V. Pierre, *op. cit.*, p. 440.

(3) Reg. 116, n° 156.

(4) Manseau, II, p. 232.

Sur Buhot, voir en outre : Levot, *Brest pendant la Terreur*, p. 357 et s. ;

Le Guimou de Penanros, *L'Administration du Finistère...* p. 434 ;
Le Républicain Buhot au Directoire Exécutif. 15 Ventôse an 7.

Quimper, Barazer, s. d. 11 p. ;

Jean-François d'Erme, patriote de 89, fondé de pouvoir de F. M. Buhot. S. l. n. d., 23 p. (Bibl. port de Brest, n° 14121.)

1799) ; conduit le soir même à la maison d'arrêt de Landerneau, il en sortit le lendemain pour être transféré à Quimper.

Le 8 Ventôse (26 Février), l'Administration centrale du Finistère rendit contre lui l'arrêté suivant :

« Vu le procès-verbal de capture du nommé Yves-Marie Berthou, prêtre réfractaire, âgé de quarante-cinq ans, arrêté sur la commune de Trémaouézan, canton de Ploudaniel,

» Vu l'interrogatoire subi par cet individu le jour d'hier devant l'Administration centrale,

» Considérant que le dit Berthou n'a pas été fonctionnaire ecclésiastique, ni salarié ou pensionné par l'état et que sous ce rapport il n'était pas tenu aux serments, ni sujet par conséquent à être déporté ;

» Considérant cependant que depuis longtemps cet individu sans domicile fixe, parcourait les différentes campagnes du Finistère, portant partout l'esprit de fanatisme et l'insoumission aux lois du gouvernement ;

» Considérant que lors de son arrestation, il a été saisi sur lui plusieurs effets servant à l'exercice de son culte, qu'il a lui-même avoué qu'il en exerçait le ministère dans différentes maisons particulières, malgré les défenses qui lui ont été faites par les lois, qu'il seroit dangereux de souffrir la présence d'un fanatique de cette espèce sur le territoire de la République,

» L'Administration centrale arrête :

» Le Ministre de la Police générale est invité à solliciter auprès du gouvernement un ordre de déportation contre Yves-Marie Berthou, dont la présence sur le territoire français ne pourrait que nuire à la tranquillité publique,

» Le dit Berthou sera provisoirement maintenu en maison de réclusion à Quimper » (1).

(1) Arch. nat., F 7 7548. Arch. Finistère, reg. 55, f° 25.

Le 2 Germinal an VII (22 Mars 1799), le Ministre de la police soumettait au Directoire exécutif le rapport ci-après :

« Votre commissaire près l'Administration centrale du Finistère m'annonce l'arrestation des deux frères Floch, prêtres réfractaires de ce département, et Yves-Marie Berthou, aussi ministre du culte catholique.

» Les deux premiers sont sexagénaires et infirmes, et ne sont, d'après la loi, sujets qu'à la réclusion.

» Le troisième, âgé de 45 ans, n'a jamais été fonctionnaire public, ni par conséquent assujéti au serment.

» Mais votre commissaire m'observe que ces individus sont des fanatiques outrés et que leur présence sur le territoire français est infiniment dangereuse.

» D'après cette observation, je vous propose le projet d'arrêté suivant :

« Vu le rapport du Ministre de la police générale et les pièces à l'appui, desquels il résulte que les deux frères Le Floch, prêtres réfractaires du département du Finistère, ainsi que le nommé Yves-Marie Berthou, ministre du culte catholique dans le même département, s'opposent à l'établissement des institutions républicaines et corrompent l'opinion publique; qu'en conséquence, leur présence sur le territoire français compromet la tranquillité.

» Article 1^{er}. — Les deux frères Le Floch et le nommé Yves-Marie Berthou, ci-dessus désignés, seront déportés.

» Article 2. — La déportation n'aura lieu à l'égard des deux premiers individus que lorsqu'elle pourra s'effectuer sans compromettre leurs jours.

» Signé : Barras » (1).

(1) Arch. nat., A F III, 589, pl. 4043. V. Pierre, *op. cit.*, p. 373. L'article 2 a été omis par du Châtellier, *op. cit.*, p. 57.

Yves-Marie Berthou arriva à l'île de Ré le 29 Avril 1799. Il fut libéré le 4 Août 1802 (1).

Après avoir exercé les fonctions de vicaire à Ploudaniel, il devint desservant de Tréflévénez, puis, le 10 Juin 1813, desservant de la Roche-Maurice. Il mourut recteur de Pencran le 23 Juillet 1818.

19. — Toussaint-Yves Le Floch naquit à Lesneven le 1^{er} Novembre 1736. Prêtre le 22 Mars 1760. Régent au collège de Léon en 1762. Recteur de Languengar en 1772. Recteur de Sizun le 21 Septembre 1776. Il se tint caché jusqu'en l'an III. A cette date il reprit son ministère à Sizun.

Le Floch fut arrêté par une colonne mobile le 6 Ventôse an VII (24 Février 1799) et conduit à Quimper par la gendarmerie. Il était porteur d'un passeport, sur lequel il était qualifié d'expert, signé des officiers municipaux et du commissaire du canton de Plounévez-Lochrist (2).

Un arrêté de détention fut pris contre lui par l'administration centrale du Finistère, le 12 Ventôse (2 Mars 1799) :

« Vu le procès-verbal qui constate l'arrestation du nommé Toussaint-Yves Le Floch, prêtre réfractaire, ex-recteur de Sizun, âgé de soixante-trois ans,

« Vu l'interrogatoire subi par cet individu, le jour d'hier, devant l'Administration centrale,

« Vu quelques fragments de lettres saisis sur lui lors de son arrestation,

« Vu enfin la lettre du Ministre de la police générale du quatorze Brumaire dernier,

« Considérant qu'il paroît constant que le dit Floch entretenoit quelques correspondances dangereuses dans les différentes communes qu'il a parcourues depuis l'époque où il travailloit à se soustraire à la surveillance des autorités constituées ;

(1) Mauseau, II, p. 226.

(2) Police des cantons.

« Que l'influence qu'il a eue jusqu'à ce moment sur l'esprit crédule des habitants des communes qui avoisinent le canton de Sizun, exige qu'il soit séquestré de la Société et éloigné des campagnes où sa présence deviendrait probablement funeste au maintien de l'ordre et de la tranquillité ;

« Considérant cependant que son grand âge et les infirmités dont il est atteint, le mettent à l'abri de la déportation,

« L'Administration centrale arrête que le nommé Toussaint-Yves Le Floch, prêtre insoumis, ex-recteur de Sizun, sera tenu en maison de reclusion à Quimper... » (1)

Le lendemain, Renouard, commissaire du département du Finistère, écrivait au Ministre de la police générale :

« Le dernier Floch, ci-devant recteur de Sizun, c'est le réfractaire le plus fanatique et le plus dangereux, s'intitulant, suivant bruit public et les confidences de quelques-uns de ses sectaires, agent général du diocèse de Saint-Pol de Léon, avoué par le Pape ; son influence sur les esprits faibles est aussi dangereuse qu'étendue et il importe qu'il soit banni du territoire de la République.

« Cet individu est sexagénaire et son âge nous force à recourir à votre autorité pour en purger notre territoire, mais sa santé est dans un tel état de délabrement, que jusqu'à son rétablissement toute mesure ultérieure doit être suspendue » (2).

Néanmoins, l'arrêté collectif du 2 Germinal an VII, cité plus haut, le condamna à la déportation. Il quitta Quimper le 15 Germinal (4 Avril 1799), arriva à l'île de Ré le 7 Mai, et fut libéré le 18 Avril 1800 (3).

(1) Arch. nat., F 7, 7548. Arch. Finistère, reg. 55, f^o 26.

(2) Arch. nat., F 7, 7548.

(3) Mauseau, II, p. 262.

Recteur de Plounévez-Lochrist en l'an X, il redevint recteur de Sizun le 1^{er} Vendémiaire an XII (24 Septembre 1803), en remplacement de M. Laot nommé curé de Taulé. Il y mourut le 4 Février 1814.

20. — * Le second frère Le Floch, dont il est question dans l'arrêté précité, paraît être Yves Le Floch, prêtre à Saint-Vougay. Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance à Lesneven.

Le 2 Ventôse an VII (20 Février 1799), l'Administration centrale prenait à son sujet l'arrêté suivant :

« Vu le procès-verbal de capture du nommé Yves Lefloch, prêtre réfractaire, âgé de soixante-quinze ans, arrêté sur la commune de Saint-Vougay, canton de Plouzévédé,

« Vu l'interrogatoire subi par lui ce jour devant l'Administration centrale,

« Considérant que cet individu n'a prêté aucun des serments prescrits aux fonctionnaires ecclésiastiques, que cependant son grand âge le met à l'abri de la déportation,

« L'Administration centrale arrête que le nommé Yves Lefloch, prêtre insoumis sexagénaire, sera tenu en maison de reclusion à Quimper jusqu'à ce qu'il n'ait été autrement ordonné ;

« La gendarmerie de Landivisiau enverra, sous le plus bref délai à l'Administration centrale, les effets saisis par elle chez le dit Yves Lefloch, lors de son arrestation. » (1)

Yves Le Floch ne fut pas déporté. En l'an VIII, nous le trouvons détenu au château de Brest (2). Nous ignorons ce qu'il devint par la suite.

21. — * Louis-Laurent Barazer-Lannurien naquit à Saint-Martin de Morlaix le 27 Septembre 1721. Ancien

(1) Arch. nat., F 7, 7548. Arch. Finistère, reg. 55, f^o 24.

(2) *Ibid.*, F 7, 7586.

jésuite, il était prêtre libre à Saint-Martin en 1790. Arrêté par la garde nationale de Morlaix en Septembre 1791, il fut détenu au château de Brest, aux Capucins d'Audierne et de Landerneau, au Collège de Quimper.

Le 15 Brumaire an V (5 Novembre 1796), la municipalité cantonale de Morlaix prenait la décision suivante à son égard :

« Vu deux petitions des ministres du culte Barazer et Quilgars, en date des 9 et 10 de ce mois, adressées à l'Administration centrale du Finistère, et à nous renvoyées par elle,

« L'Administration, égard aux infirmités de ces deux individus plus que septuagénaires, et au dessus de l'option lui laissée, ou de leur enjoindre de se rendre à la maison de reclusion de Quimper, ou de leur permettre de rester en arrestation dans la maison de l'hospice civil de cette commune, en répondant de leur conduite,

« Arrête que, se reposant sur les intentions pacifiques de ces deux prêtres, il leur sera notifié de se rendre en arrestation dans la maison de l'hospice civil de cette commune, où ils n'auront d'autre communication qu'avec leurs parents et seulement pour l'objet de leur subsistance qui leur sera par eux fournie... » (1)

Le 29 Frimaire an VI (19 Décembre 1797), Barazer déclarait devant la même administration s'abstenir de tout exercice du ministère de son culte.

Louis-Laurent Barazer-Lannurien fut condamné à la déportation par arrêté du Directoire du 8 Germinal an VII (28 Mars 1799) sur un rapport du Ministre de la Police générale :

« Votre commissaire près l'Administration centrale du Finistère me dénonce la conduite du nommé Bara-

(1) Prêtres suspects, détenus et déportés.

zer-Lannurien, ex-jésuite, domicilié à Morlaix, lequel n'a prêté aucun serment.

» Il accuse ce prêtre, que les autorités constituées ont jusqu'ici dispensé de la réclusion, à cause de son âge, de ses infirmités, d'abuser de l'influence dangereuse qu'il a longtemps exercée, et du respect qu'inspire la vieillesse, pour répandre dans la commune de Morlaix ses principes liberticides, et pour inspirer du mépris pour tout ce qui tient au gouvernement républicain.

» D'après ces faits, je vous propose, Citoyens Directeurs, le projet d'arrêté ci-après (1) :

« Vu le rapport du Ministre de la Police générale, et les pièces à l'appui, desquels il résulte que le nommé Barazer-Lannurien, ex-jésuite et ministre du culte catholique en la commune de Morlaix, répand dans la dite commune des principes liberticides, qu'il cherche à inspirer du mépris pour tout ce qui tient au gouvernement républicain, et qu'il compromet par là la tranquillité publique,

• » En vertu de l'art. 24^e de la loi du 19 Fructidor an V, .

» Arrête : Le nommé Barazer-Lannurien, ci-dessus désigné, sera arrêté et déporté,

» La déportation n'aura lieu que quand elle pourra s'effectuer sans danger pour sa vie, et jusques là il sera détenu au chef-lieu du département du Finistère » (2).

Le 19 Floréal an VII (8 Mai 1799), le Commissaire du département du Finistère annonçait au Ministre de la Police générale que le condamné était en état de partir pour sa destination (3).

Au début de Thermidor an VII (Juillet 1799), son neveu intervenait en sa faveur auprès du Directoire en ces termes :

(1) Arch. nat., A F III, 590, pl. 4058.

(2) Prêtres suspects, détenus et déportés.

(3) Arch. nat., F 7, 7551.

« Louis-Laurent Barazer-Lannurien, mon oncle germain, était entré très jeune chez les Jésuites. Lors de la dispersion de cette société en 1762, il revint chez sa mère. Il exerçait à Morlaix les fonctions du culte, mais c'était simplement par attachement à l'état qu'il avait choisi. Il n'avait aucun titre, ne recevait aucune rétribution et se contentait de la pension que le gouvernement lui faisait...

» Au mois d'Août 1791, il fut envoyé aux Carmes de Brest ; il en sortit peu après. Dès le mois de Novembre 1791, mon oncle fut arrêté. Il revint à Morlaix au mois de Germinal an 3 (Mars-Avril 1795) et y exerça publiquement, avec les autres ministres non assermentés, les fonctions du culte...

» Arrêté à la suite du décret du 7 Vendémiaire an 4, il fut mis en liberté dès la fin de Thermidor an 4 (Août 1796). Des gendarmes vinrent le prendre et le conduisirent à la maison d'arrêt de Quimper. Quelques jours après, il fut remis à la gendarmerie pour être conduit par la correspondance à l'île de Ré ou d'Oléron. J'avais obtenu qu'il eut fait la route dans une voiture, à mes frais, mais à Quimper, il n'eut pas le temps de se retourner et ne pouvant voyager ni à pied ni à cheval, il fut mis dans une charrette. Les secousses qu'il éprouva ont tellement aggravé son mal, qu'à Vannes il fut jugé, par le rapport de deux officiers de santé, hors d'état de continuer la route, sans un péril éminent de la vie et l'administration centrale du Morbihan a pris sur elle de l'y retenir provisoirement » (1).

Barazer-Lannurien mourut à Vannes au milieu ou à la fin de cette même année 1799.

(1) Arch. nat., F 7, 7551.

(A suivre.)

Monseigneur Jean-Yves COADOU

des Missions-Etrangères

Premier Evêque de Mysore

(1819-1890)

CHAPITRE IV

Le Provicair (1874-1880).

Depuis 1850, Mgr Charbonneaux était vicaire apostolique de Maïssour. Grâce à lui, des religieuses du Bon-Pasteur d'Angers s'étaient installées, en 1854, à Bangalore, et ensuite à Mysore. Jusqu'à sa mort il prêta son concours à l'aumônier du Bon-Pasteur de Bangalore, en qualité de confesseur extraordinaire des religieuses. C'est encore lui qui fonda quelques orphelinats, ainsi que le collège Saint-Joseph de Bangalore. En 1870, il prit part au Concile du Vatican et fut membre de la Commission du rite oriental. Il s'éteignit à Bangalore le 23 Juin 1873, après 43 ans d'apostolat, dont 27 d'épiscopat. Les sœurs du Bon-Pasteur eurent la faveur d'obtenir son cœur. Il repose du côté droit du chœur des religieuses, dans un petit monument construit pour le recevoir.

A l'évêque défunt succéda Mgr Chevalier. Nommé le 11 Novembre 1873, évêque de Hiéropolis et vicaire apostolique de Maïssour, il fut sacré à Bangalore le 1^{er} Mars 1874. Né dans le département du Doubs en 1814, Joseph-Auguste Chevalier avait reçu la prêtrise à Besançon, le 3 Septembre 1837. Entré, le 13 Octobre suivant, au Séminaire des Missions-Etrangères, il partit le 3 Septembre 1838 pour le Maïssour. Nommé, en 1852, chapelain militaire à Bangalore, il exerça ces fonctions pendant vingt-deux ans. Depuis 1869 il était provicair.

L'abbé Chevalier avait eu tout le loisir de bien connaître M. Coadou. De riches qualités le signalaient à son attention. Aussi, dès le début de son épiscopat, en 1874, le choisit-il comme provicair, tout en le gardant à l'aumônerie du Bon-Pasteur.

C'est en qualité de provicair que l'abbé Coadou s'employa, après la famine, à organiser l'œuvre des orphelins.

Si la famine fit d'innombrables victimes, l'eau sainte du baptême coula pourtant sur bien des fronts qui ne devaient pas se glacer sitôt, et bien des âmes furent régénérées qui devaient vivre de la vie chrétienne. Le nombre de ces dernières fut grand, surtout parmi les enfants. Plusieurs d'entre eux appartenaient à des familles chrétiennes ; d'autres à des parents païens, baptisés à l'heure de la mort ; d'autres enfin, privés de tout secours humain, s'étaient donnés à qui leur tendait les bras.

Lorsque la vie et l'espérance se firent jour à nouveau, il fallut aviser. Jusqu'alors les secours d'Europe étaient venus abondants ; la famine passée, ils devaient se tarir pour se porter ailleurs. Plus de mille orphelins, cependant, restaient à la charge de la mission. Les filles étant en nombre relativement peu considérable, il fut aisé de leur trouver un refuge. Les

religieuses du Bon-Pasteur voulurent bien s'en charger, et tout souci de ce côté disparut, du moins pour le provicaire, car Dieu seul connaît toutes les angoisses qui étreignaient le cœur de la Mère Supérieure, obligée de nourrir toutes ces petites bouches affamées, tombées si inopinément à sa charge.

Mais restaient les garçons. Quelques terrains furent cédés à la mission par le gouvernement du Rajah, et, bien que sans ressources, l'abbé Coadou commença une œuvre à laquelle il songeait depuis longtemps : la fondation de villages entièrement chrétiens. Il décida donc de créer trois fermes, espérant ainsi atteindre un double but : trouver dans l'exploitation de ces terres une occupation pour les orphelins et des ressources destinées à les entretenir, puis, plus tard, partager la propriété entre les orphelins à mesure qu'ils s'établiraient et jeter ainsi les fondements de villages catholiques (1).

La première ferme fut établie à Silvapura, à cinq milles au Nord de Bangalore.

C'est en 1877 que M. Bonnétraine, accompagné d'une vingtaine d'enfants, quitta Bangalore pour aller prendre possession du terrain. Il planta sa tente, près de deux arbres, dans le voisinage d'un petit étang, parmi les scorpions et les serpents. Les enfants couchaient sous les arbres. Le matin, on ouvrait la tente, et le missionnaire célébrait le Saint Sacrifice. Après la messe, l'oratoire devenait cuisine, puis école, et dans la saison des pluies, dortoir.

Quelques habitations en bambous furent construites, mais survint un orage qui démolit le tout et contraignit le prêtre ainsi que ses compagnons à chercher asile dans un temple païen.

En 1879, on bâtit à proximité, à chaux et à brique,

(1) *Les Missions Catholiques*, 1888, pp. 121-122.

un nouvel établissement de 230 pieds de long sur 90 de large, auquel on donna le nom de Silvapura, terme qui, en langue canara, signifie « village de la Croix ». Ce vocable rappelait les difficultés de la construction.

Un second établissement fut créé en 1879, dans la région Nord-Ouest de la Mission, à Ossur, à cinq milles de Shimoga, sur la lisière des forêts, pour les nombreux orphelins du district de Nagar. Par suite de l'insalubrité du climat, les commencements en furent très pénibles, et bon nombre d'enfants succombèrent, victimes des fièvres.

L'année suivante, une autre ferme fut fondée près d'un village des environs de Mysore. On lui donna le nom de Mariapura ; elle reçut quelques-uns des trop nombreux orphelins de cette cité (1).



En France, la démission de Mac-Mahon, le 30 Janvier 1879, marqua la fin de la République conservatrice. Les Chambres, réunies en Congrès à Versailles, élurent président de la République Jules Grévy. Gambetta lui succéda à la présidence de la Chambre et devint, de fait, sans en avoir le titre, le véritable chef du gouvernement. C'est lui qui au cours d'un voyage triomphal à Romans, le 18 Septembre 1878, avait prononcé la fameuse formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Sous sa direction la République opportuniste allait devenir hostile à l'Eglise.

Ecrivant à son frère le 8 Janvier 1880, Jean-Yves Coadou lui fait part de ses impressions à cet égard : « Voici commencée une nouvelle année avec une bien triste perspective de l'état politique et religieux de notre pauvre France. La lecture des journaux navre

(1) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, pp. 135-142.

le cœur, et je viens de lire un article dans le *Messenger du Sacré-Cœur* qui montre que nous sommes attaqués sur tous les points. *Si iniquitates observaveris Domine, Domine quis sustinebit?* Si chacun a à trembler en présence de ses iniquités, que sera-ce quand tant d'iniquités se trouvent réunies ensemble? Il ne resterait plus qu'à désespérer du salut de la France, si tous les Français venaient à la désert; heureusement qu'il y a bon nombre d'âmes pures et saintes qui arrêtent les foudres de la colère de Dieu et qui finiront, tôt ou tard, par la sauver, *quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio...* »

Du même point de vue surnaturel notre missionnaire apprécie la politique anglaise dans l'Inde : « Les Anglais, qui sont comme le boulevard du protestantisme, et dont les sectes nombreuses servent à répandre l'hérésie sur toute la surface du globe, ont en ce moment bien des affaires dans l'Inde, outre qu'ils ont à lutter contre l'Afghanistan. Il y a des soulèvements partiels dans différents endroits, et leurs troupes ne suffisent guère pour faire rentrer dans le devoir ceux qui ont des idées de révolte. Dieu, sans doute, les punit de leur cruauté à l'égard de l'Irlande, et du peu de cas qu'ils font de la lumière qui pourrait les éclairer. Ils ne songent qu'à acquérir des pays et de l'argent, à être confortables, et le bon Dieu leur montre qu'il a aussi quelque chose à voir dans les choses du monde. »

En Février, Jean-Yves annonce à son frère que, dans un an, les Anglais doivent remettre au jeune Rajah ou roi du Maïssour, l'administration du royaume, et que, dès maintenant, on se prépare à transférer, de Bangalore à la cité de Mysore, tous les officiers du Gouvernement, ce qui va donner à cette dernière ville une importance qu'elle n'avait pas depuis bien longtemps. Plusieurs des autorités indigènes qui s'y trouvent déjà montrent à l'égard des missionnaires une parfaite

bienveillance : « Nous y avons depuis l'année dernière, note M. Coadou, un couvent du Bon-Pasteur, où l'on instruit quelques jeunes brahmines des principales familles. Si nous avions plus de prêtres et d'argent, nous pourrions aussi établir un collège où viendraient beaucoup de jeunes gens, car les brahmes de la ville de Mysore en particulier détestent les écoles des protestants. »

L'aumônier du Bon-Pasteur eut le bonheur, à la date du 24 Février, de baptiser un groupe de vingt-six personnes, qu'il avait longuement préparées à recevoir le Sacrement. Le lendemain, elles furent confirmées. Une autre personne qui se disposait également au baptême avait été brûlée quelques jours auparavant, par suite d'une imprudence, et elle mourut, non toutefois sans avoir reçu le Sacrement.

Les païens viennent parfois se présenter d'eux-mêmes au missionnaire, et il leur arrive d'emmener quelques membres de leur famille. Dans d'autres cas, c'est le missionnaire qui fait chercher les parents des fugitifs : « Une jeune fugitive payenne, note Jean-Yves, vient de rentrer d'elle-même ; demain elle doit aller chercher une autre enfant payenne qui a fui avec elle. Plusieurs des enfants que nous avons pourront nous servir à recueillir d'autres personnes de leurs parents et alliés. Un de nos jeunes gens va probablement obtenir sa petite femme. Demain je fais écrire pour rappeler le mari de sa sœur que j'ai baptisée au couvent, et il espère aussi obtenir une autre sœur mariée dans le gentilité. Demain j'envoie également un de nos jeunes gens que nous avons marié à une néophyte, chercher sa sœur aînée avec la fille de cette sœur, son oncle avec femme et deux enfants, plus deux cousins, et son frère cadet, si on peut le trouver. »

Tous ces voyages, toutes ces recherches occasionnent beaucoup de dépenses et la pauvre bourse de

l'aumônier se vide bien plus promptement qu'il ne voudrait. Joignez à cela que les mariages eux-mêmes lui coûtent assez cher, et qu'à chaque cérémonie de ce genre il doit déboursier deux roupies et demie.

Les détails qui précèdent nous sont connus par une lettre adressée le 10 Mars 1880 par Jean-Yves à son frère. La missive s'achève sur cette réflexion : « Nous voyons descendre dans la tombe les hommes de notre âge, plus ou moins ; cela nous avertit que notre tour ne peut être très éloigné. »

Le bon missionnaire devait vivre encore quelques années, mais il avait la douleur, quinze jours plus tard, de perdre son évêque.

Très fatigué par ses tournées pastorales, Mgr Chevalier fut atteint, le 18 Mars, d'une pleurésie qui mit ses jours en danger. Ce jour-là il avait encore le courage de prendre ses ornements pour la Sainte Messe, mais il dut aussitôt les quitter et rentrer dans ses appartements. Le 22, au matin, tout le clergé de Bangalore accompagnait le Saint-Sacrement que le provicaire allait administrer au vénérable malade. Celui-ci, revêtu du rochet, de la mosette et de l'étole, vint au-devant de Jésus-Hostie jusqu'à la porte de sa chambre. Il s'assit, prononça clairement les paroles de la profession de foi prescrite en pareille occasion, et reçut, à genoux, le Saint Viatique. Quelques moments après, l'abbé Coadou lui conférait les dernières onctions. Il mourut le Jeudi-Saint, 25 Mars, à 10 heures 40. On l'inhuma le lendemain, à 10 heures, dans le chœur de la cathédrale, au pied de l'autel de Saint-Patrick.

Le 9 Avril suivant, Jean-Yves narrait à son frère tous ces détails, et il ajoutait : « *Sic transit gloria mundi*. Grands et petits, pauvres et riches, tous finissent par là : *in pulverem reverteris*. »

La mort de Mgr Chevalier laissait aux mains de son provicaire tout le fardeau de la Mission : « J'en ai

déjà assez sans cela, écrit ce dernier à son frère, le travail du couvent étant incessant ; aussi je succombe presque sous le poids du fardeau ; mais puisque c'est la volonté de Dieu qu'il en soit ainsi, il faut bien se prêter au joug tant que les forces le permettront, puis, quand on n'en pourra plus, il faudra s'arrêter. Prie bien le bon Dieu pour moi. »

En dépit de son ministère très chargé, l'aumônier du Bon-Pasteur trouve le temps de faire de l'apostolat auprès des protestants. Le 8 Janvier 1880, il écrivait à son frère : « Je recommande à tes prières la deuxième autorité civile de Bangalore, le juge suprême pour le Royaume de Mysore. Depuis longtemps il est poursuivi par la grâce, et il serait déjà catholique, s'il pouvait vaincre ses forts préjugés contre la Sainte Vierge. Il n'y a pas longtemps, il est venu me voir ; nous avons causé assez longtemps ensemble ; j'ai vu couler de grosses larmes sur ses joues, je croyais le tenir, et il demandait, en partant, quand je pourrais l'admettre ; mais hélas ! arrivé chez lui, le diable a eu son tour, et de nouvelles objections, toujours contre la Sainte Vierge, se sont présentées à lui. Je lui ai envoyé plusieurs livres ; puissent-ils l'éclairer, ou plutôt, que Marie, dont il ne veut pas admettre les grandeurs, lui ouvre les yeux et en fasse un croyant. »

Dans une lettre du 5 Juin, Jean-Yves revient à cette question : « J'ai dû te recommander le premier juge du Royaume de Mysore, que j'ai cru tenir pour un moment ; il m'a échappé ; il est actuellement en congé en Europe ; s'y convertira-t-il ? peut-être ; il semble bien poursuivi par la grâce, mais il n'aime pas la Sainte Vierge. Dans une conversation qu'il a eue avec moi... je lui donnai un livre pour préparer sa confession ; il n'est point revenu, et je n'ai eu avec lui, depuis ce temps, d'autres communications que par lettres. »

Ce bon juge, parti pour l'Angleterre au début d'Avril

1880, se rendit à Rome au cours de son congé, et il y fit son abjuration entre les mains du cardinal Manning, qui lui remit une lettre de recommandation, écrite en français, pour l'abbé Coadou. Celui-ci, le 6 Juillet, fut tout heureux d'annoncer la chose à son frère, et il ajoutait ces détails intéressants : « Rentré d'Europe le 30 Juin, le brave juge était, le 1^{er} Juillet, dès sept heures du matin, à l'église et, depuis ce jour, il vient tous les jours assister à la Sainte Messe. Samedi dernier, il est venu se confesser, et, dimanche, il est venu recevoir la Sainte Communion, ce qu'il a dessein de faire chaque semaine. Aujourd'hui il était à la messe, au couvent, et a visité toutes les classes, puis le jardin. Je lui ai dit que je me proposais de lui montrer plus tard toutes nos églises et établissements catholiques de Bangalore. »

Ce juge converti au catholicisme avait nom M. Sandford. Après l'avoir ramené à l'Eglise, notre missionnaire songe aussi à prendre dans ses filets Madame Sandford, et se propose de l'inviter à venir voir le couvent.

En apprenant l'abjuration de M. Sandford, un haut employé de Mysore, très favorable à la Mission, se sentit porté à faire de même : « Maintenant, dit-il, que tous les hommes d'esprit se font catholiques, moi aussi, il faut que je me fasse baptiser. » « Plaise à Dieu, note l'abbé Coadou, que cette parole dite en l'air devienne une réalité ! »

L'exemple est contagieux. Vers le début de Juillet, un colonel protestant écrivait au couvent du Bon-Pasteur pour demander s'il pourrait y assister aux offices. Sur réponse affirmative, il s'y rendit le jour de la Saint Pierre, accompagné de sa femme. Et ce fut un spectacle édifiant de les voir tous deux agenouillés dans l'église, au cours du salut du Saint-Sacrement.

Juillet fut pour Jean-Yves un mois de grand travail. Outre qu'il prêcha deux retraites à l'occasion des fêtes de Sainte Madeleine et de Sainte Anne, il dut préparer, en canara, une grande première communion. Le mois suivant il rédigeait un compte rendu de fin d'année, pour les mois écoulés depuis Août 1879.

Dans ce Rapport, après avoir rendu un hommage ému à Mgr Chevalier, le provicaire présente au Séminaire de la Rue du Bac une statistique bien inférieure à celle des années précédentes : 511 baptêmes d'adultes, 494 baptêmes d'enfants. C'est peu de chose, note-t-il, quand on songe aux cinq millions de païens qui peuplent le vicariat.

« Notre Séminaire indigène, poursuit l'abbé Coadou, compte 28 élèves ecclésiastiques, se recrutant au milieu des 7.000 chrétiens de caste que nous possédons au Mayssour. Parmi ces 28 élèves indigènes, nous avons 2 sous-diacres, qui pourront être ordonnés prêtres dans le cours de l'année prochaine.

« Le collège européen est en voie de progrès ; il est absolument nécessaire que nous fassions tous nos efforts, non seulement pour maintenir ce progrès, mais pour l'augmenter autant qu'il est en notre pouvoir, sous peine de voir tous nos enfants catholiques nous échapper et aller aux écoles protestantes. La conséquence nécessaire serait alors la perte de la foi pour les parents et les enfants, tant à cause de l'air empesté que respire la jeunesse dans ces écoles, qu'en raison de l'éloignement des Sacraments que nous sommes obligés de refuser aux parents et aux enfants. Si nous pouvons avoir des écoles bien établies, non seulement nous réussirons à préserver nos jeunes gens catholiques, mais encore nous aurons la consolation de voir ceux des protestants venir réclamer de nous l'instruction.

« Vous connaissez, par le rapport de Mgr Chevalier

de l'année dernière, au prix de quels sacrifices M. Bonnétraine a pu jeter les premiers fondements d'un de nos orphelinats à la ferme des environs de Bangalore. MM. Barré et Sijean n'ont pas non plus épargné leurs peines et leur argent pour la ferme qu'ils ont établie à Shimoga (Nagar). Grâce à Dieu, le plus pénible est fait ; des maisons ont été bâties, des terres défrichées, les orphelins ont été formés peu à peu à la pratique des vertus chrétiennes et au travail des champs. Le bon Dieu, ayant béni les sueurs des Missionnaires et des enfants dans ces deux fermes, les moissons s'annoncent assez belles ; et si le temps continue à être favorable, nous pouvons avoir l'espérance d'une assez bonne récolte, pour nourrir nos enfants pendant la moitié de l'année prochaine. A la veille d'être privés de tout secours du Gouvernement pour nos orphelins de la famine, il est bon que la divine Providence, qui prend soin des oiseaux du ciel, vienne à notre aide pour élever les pauvres abandonnés qu'Elle nous a confiés.

« Outre ces deux fermes en partie établies, M. Neveu, éprouvant une grande difficulté à pourvoir, par d'autres moyens, à l'avenir stable des orphelinats dont il a la charge, a imité ce qui a été fait à Bangalore et à Shimoga, et a aussi entrepris d'établir une nouvelle ferme dans les environs de Mysore. Quel sera l'avenir de cette entreprise ? Nous ne pouvons encore le prévoir ; quoi qu'il en soit, M. Neveu s'y consacre de tout son cœur, et il ne dépendra pas de lui qu'elle ne réussisse comme ses deux sœurs aînées.

« Outre ces fermes, depuis environ deux ans, nous possédons, à cinq milles de Bangalore, un petit village acheté par nous, et où nous avons groupé quelques-unes des familles de néophytes que la famine nous avait amenées. Ces familles encore moitié païennes, et mal dirigées par le chrétien qui en était chargé,

allaient assez mal et étaient sur le point de se débander, lorsque, après Pâques, j'eus l'idée d'envoyer au milieu d'eux le P. Bouquet, qui s'est occupé de leurs champs et surtout de leurs âmes, et qui a réussi à remonter entièrement le village. Aujourd'hui notre confrère est très content de ses néophytes, et nous pouvons désormais compter sur eux.

« Voilà pour les établissements de garçons. Les trois principaux couvents que nous possédons dans le Vicariat continuent à faire le bien, chacun dans sa sphère. Celui des religieuses de caste, à Sathally, possède sur le terrain de l'église, un petit hôpital, en partie soutenu par le Gouvernement, et ouvert aux malades des environs qui veulent s'y réfugier. Les religieuses ont, en outre, une école où elles apprennent aux enfants les prières, le catéchisme, la lecture, l'écriture et la couture. Ces bonnes filles, bien que leur institut soit de date relativement récente, ont déjà deux petites colonies, l'une dans le Koorg, et l'autre à Shimoga ; elles s'y occupent également de l'instruction et de l'éducation des enfants de leur sexe.

« Les religieuses du Bon-Pasteur, à Mysore, donnent leurs principaux soins aux orphelines de la famine, et aux pénitentes que leurs modiques ressources leur permettent de recevoir. Plusieurs enfants européennes ou créoles et quelques indigènes viennent aussi tous les jours au couvent, pour s'instruire.

« Quant à la maison du Bon-Pasteur de Bangalore, elle a donné naissance à toutes les communautés religieuses du Vicariat, et elle peut servir de modèle à toutes, comme il appartient, du reste, à une maison-mère. Cette communauté, composée de 400 personnes, pourrait former une paroisse, et on y compte des filles et des femmes de toutes les catégories : religieuses européennes et indigènes, pensionnaires européennes et créoles, repenties européennes et créoles, orphelines.

et pénitentes indigènes. Sauf le temps de la famine, où le personnel est monté jusqu'au chiffre de 700 et plus, jamais le couvent n'a été plus nombreux, et il ne pourra guère diminuer, tant que l'on continuera à y recevoir toute personne qui n'est pas exclue par le règlement de la Congrégation.

« Pour ce qui est de la conversion des païens et des hérétiques, je sens qu'il reste beaucoup à faire, et que l'on pourrait tenter davantage, mais il faudrait pour cela, outre un plus grand nombre de Missionnaires, des catéchistes un peu capables et zélés, pour porter la première parole et la première lueur de la foi à ces sourds et à ces aveugles, et pour les préparer à écouter avec plus de fruit la voix du Missionnaire. Ces hommes nous manquent absolument, et nous n'avons pas les moyens nécessaires, soit pour donner des traitements en rapport avec ceux du Gouvernement ou des diverses commissions protestantes, soit pour former nous-mêmes un personnel propre à nos différents besoins.

« Ma conclusion est : de l'argent et des Missionnaires ; avec ces deux choses et la grâce de Dieu, nous pourrions, je n'en doute pas, faire beaucoup plus que nous ne faisons actuellement. Avis à nos frères d'Europe qui ne manquent d'aucun secours spirituel ; le prêtre les prend au berceau et les conduit à la tombe, et, pendant le cours de leur vie, ils ont le bonheur de pouvoir paître dans les gras pâturages que leur offre surabondamment la Sainte Eglise, leur Mère. » (1)

(1) Compte rendu, 1880, p. 84-89.

CHAPITRE V.

L'Episcopat et le Sacre. — Tournées pastorales.

Changement politique au Maïssour.

Compte rendu de fin d'année (1880-1881).

Mgr Chevalier étant décédé, il fallut pourvoir à la nomination d'un nouveau Vicaire apostolique.

Les missionnaires de Maïssour se mirent donc en devoir de voter pour l'un d'entre eux. Dès le début de Mai, leurs suffrages étaient aux mains des Directeurs du Séminaire de Paris qui, après les avoir examinés, devaient, avec leur appréciation, les adresser à Rome, pour y recevoir le jugement définitif. Le 11 Mai, Jean-Yves Coadou écrit à son frère : « Jusqu'à ce que nous ayons la nouvelle officielle de la nomination de notre futur chef, nous continuerons à invoquer la protection du Saint-Esprit, pour qu'il daigne diriger le choix qui sera fait. Je te recommande beaucoup cette affaire si importante pour le Vicariat. Je souhaite que cela se termine promptement, car la besogne est grande, et surtout, la responsabilité est bien lourde. »

En Juillet rien n'est encore fait : « Nous sommes toujours dans l'attente, note le provicaire, cependant nous espérons pouvoir, bientôt, sortir de notre veuvage, et saluer un nouveau vicaire apostolique pour prendre la place de celui que nous venons de perdre. »

Au début d'Août, rien encore de nouveau, et notre missionnaire écrit : « Il est réellement bien difficile de pouvoir remplir deux postes à la fois, surtout quand chacun d'eux donne un travail suffisant. Je ne sais quelquefois où donner de la tête ; toutes sortes de cho-

ses se présentent à la fois. Je soupire après le jour où je pourrai être soulagé. »

C'est le 20 Août que Jean-Yves Coadou fut élu vicaire apostolique de Maïssour, avec le titre d'évêque de Chrysopolis.

Lorsqu'il apprit sa nomination, il l'accepta simplement : « En m'annonçant la nouvelle de mon élection à Rome pour l'épiscopat, écrivait-il à M. Maury, assistant du Supérieur à Paris, vous me félicitez de cet honneur, qui est bien grand en effet. Tout en reconnaissant ma pauvreté et ma faiblesse, j'accepte cet honneur qui aurait pu être mieux placé ailleurs, parce qu'en refusant je craindrais d'aller contre la volonté du bon Dieu, qui me semble manifestée par le choix de mes confrères, l'acquiescement de nos vénérés directeurs de Paris, et la confirmation de Rome. Je dis donc *amen* à ce qui a été fait, me confiant en la divine Providence qui ne peut pas appeler à une fonction surtout si élevée, sans donner en même temps les grâces nécessaires pour s'en acquitter. » (1)

Le même accent de surnaturelle simplicité retentit dans la lettre qu'il adresse à son frère, le 22 Août : « Je sais que tu connais déjà la grave nouvelle que je viens t'annoncer. M. Maury m'écrit qu'il te l'a apprise, aussitôt qu'elle a été sue à Paris. Voilà donc ton pauvre frère nommé Evêque ! Tu as dû être bien surpris, et avec raison, car je ne trouve rien en moi qui me recommande pour une si haute dignité : malgré cela, j'ai accepté le fardeau. Considérant que ma nomination a été proposée par la majorité des voix de mes confrères, qu'elle a été appuyée par nos vénérés directeurs de Paris, et confirmée par la Sacrée Congrégation de la Propagande et par le Pape, j'ai pensé qu'il y

(1) Archives des Missions Etrangères, vol. 1006. M. Coadou à M. Maury, Bangalore, 21 Août 1880.

avait là la manifestation de la volonté de Dieu, et j'aurais craint, en refusant, de trop suivre ma propre volonté. « *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus populi sui.* »

« Il s'agit maintenant de prier pour demander au bon Dieu que je devienne un saint évêque, tout dévoué pour sa gloire et pour le salut des âmes. Je sais que tes prières ne me feront pas défaut, mais il faut aussi faire prier pour moi par les particuliers, par les communautés, par les frères. Cette lettre sera probablement la dernière jusqu'au moment du sacrifice, qui aura lieu, si mes bulles arrivent à temps, le 10 du mois d'Octobre, jour de la Maternité de la Sainte Vierge. C'est donc entendu que, ce jour-là, tu élèveras la voix vers le ciel pour invoquer Jésus le grand-prêtre, et sa divine mère en faveur de ton frère, qui t'enverra à toi, et à la petite famille, l'une des premières bénédictions, ou plutôt, je joindrai mes chers parents à mes enfants spirituels de Mysore. »

Après ces belles élévations voici quelques soucis d'ordre temporel :

« Comme le Sacre entrainera de grandes dépenses, et que je ne suis pas riche, si parmi tes amis tu en trouvais d'assez généreux pour me venir en aide, je leur en serai bien reconnaissant. J'ai déjà acheté une voiture qui a servi à Mgr Charbomeau et à Mgr Chevalier, 158 roupies. Les fournitures épiscopales iront aussi assez loin ; puis après le Sacre, il faudra voyager de côté et d'autre ; tout cela coûtera beaucoup, et fera couler la bourse bien vite, »

Mgr Coadou prit comme armoiries : *D'or à l'Immaculée Conception au naturel*, et comme devise : *Monstra te esse Matrem.*

Vers la fin d'Août, l'évêque élu prêcha, au Couvent du Bon-Pasteur, une retraite de première communion

à ses quarante-cinq néophytes canaras. Il administra ensuite le Sacrement de baptême à trois protestantes converties ; puis il remit à M. Bonnétraine le soin du Couvent qu'il avait en charge depuis une vingtaine d'années, et où il avait trouvé, avec quelques peines qui doivent nous suivre partout, un grand nombre de consolations.

Cependant, la solennité du Sacre approche. L'évêque élu y pense souvent, et le 22 Septembre, il fait part à son correspondant de ses impressions : « Vendredi en huit je vais me mettre en retraite, pour me préparer au sacrifice du 10 Octobre prochain, de sorte que, quand tu recevras cette lettre, la victime sera déjà immolée. Sans doute que tu auras prié pour moi, pour demander au bon Dieu que je sois prêt pour recevoir tout le poids de cette dignité, qui ferait succomber les anges, s'ils n'avaient le secours de celui qui est tout puissant ; c'est ce secours que j'attends du ciel, et je sais qu'il ne me manquera pas si je n'y mets obstacle.

« Si, en recevant cette lettre, il sera trop tard pour prier en faveur du Sacre futur, il te sera au moins possible de rendre grâces à Dieu des faveurs qu'il aura dû me faire par la consécration épiscopale.

« Le 10 Octobre prochain, tu seras béni avec toute la famille, et je désire que cette bénédiction demeure pour toujours ; elle ne sera pas, je l'espère, la dernière. »

Le Sacre du nouvel évêque eut lieu le 10 Octobre, jour de la fête de la Maternité de Marie, dans la cathédrale Saint-Patrick à Bangalore. Il fut présidé par Mgr Laouënan, de Pondichéry, dont c'était l'anniversaire de la consécration épiscopale. Le prélat avait comme assistants les vicaires apostoliques du Maduré et du Coïmbatour, MM. SS. Canoz et Bardou. Etaient présents à la cérémonie : M. Colgan, vicaire général de Madras, puis quatre missionnaires, le Père Jésuite Swell, du

Maduré, l'abbé Richard, du Coïmbatour, M. Bonnétraine, du Maïssour, et M. Godet, de Pondichéry, le seul survivant des anciens compagnons de voyage du nouveau consacré. L'allocution de circonstance fut prononcée par le Père Swell, ancien officier de l'armée anglaise, converti au catholicisme, puis entré dans la Compagnie de Jésus (1). Un grand concours de peuple assista à la fête ainsi qu'au Salut solennel du Saint-Sacrement qui la clôtura. On y remarquait un certain nombre de protestants, parmi lesquels des officiers (2).

Le lendemain du Sacre, les quatre évêques et leurs assistants, avec le vicaire général de Madras, furent invités à déjeuner chez le juge suprême de Bangalore.

Les frais de la fête furent couverts en grande partie par les catholiques de la cité et le Couvent du Bon-Pasteur. Jean-Yves eut la joie de se voir payer sa voiture par son confrère et ami, Le Gallic de Kerizouet. « Si l'on n'était pas venu à mon secours, observe-t-il, j'aurais, pour le coup, dû déclarer banqueroute. »

Le temps du nouvel évêque fut tellement pris en ces jours de cérémonies qu'il put communiquer ses impressions seulement le 19 Octobre à son frère de Quimper. Avec sa coutumière simplicité il écrit : « Voilà donc ton frère devenu évêque, et il est toujours gros Jean, comme devant : toujours aussi bête, toujours aussi méchant, aussi grand pécheur que jamais. Que le bon Dieu ait pitié de moi ; car en acceptant cette haute dignité de l'Eglise, je n'ai voulu qu'accom-

(1) Quelques jours plus tard, il parut dans un journal protestant de Madras, assez répandu dans le Sud de l'Inde, un article contre le prédicateur, lui reprochant d'avoir mal parlé de ses anciens coreligionnaires. Dès l'apparition de cet article à Bangalore, M. Sandford, nouveau converti, juge de première instance, M. Tamboutchetty, premier conseiller du Roi, et beaucoup d'autres catholiques de la Présidence de Madras renvoyèrent leur journal et se désabonnèrent. L'éditeur, qui se s'attendait pas à ce coup de théâtre, fit des excuses.

(2) *Missions Catholiques*, 1880, p. 560.

plir sa sainte volonté, manifestée par les voies ordinaires de sa divine providence. Prie bien pour moi, car je me sens faible pour porter un fardeau comme celui qui m'a été imposé. Prie pour que la vaine gloire ne vienne pas s'emparer de moi ; car quoique j'aie devant moi toute la série de mes misères pour me porter à l'humilité, tant d'honneur placé sur la tête d'une pauvre créature est fait pour lui tourner la tête, si le bon Dieu ne s'en mêle. Je voudrais toutefois être un saint Evêque, et mériter par mon zèle la couronne des pontifes ; ce ne sera pas la couronne de saint Jean ou de saint François de Sales, mais celle de saint Pierre, de saint Augustin ou de tout autre pénitent. »

Suivent des nouvelles du Sacre, puis le nouvel évêque ajoute : « Dimanche dernier j'ai officié pontificallement à l'une de nos paroisses indigènes de Bangalore ; dimanche prochain, il faudra répéter la même cérémonie dans une autre paroisse, et puis après cela, il faudra pousser plus loin pour faire connaissance avec les différents postes du vicariat, qui compte entre 24 et 26.000 catholiques, et environ 4 millions de payens, musulmans ou protestants. Ma vie ne sera pas assez longue pour convertir tous ces infidèles ; puissé-je les si bien entamer que je prépare la voie pour ceux que le bon Dieu appellera à devenir mes successeurs. »

Il fait part ensuite à son frère de son dessein d'écrire à Rome et de son inquiétude d'avoir à le faire dans la langue de Cicéron. « Il me reste à écrire à Rome pour remercier le Souverain Pontife et le cardinal de la Propagande ; je ne sais si je pourrai encore forger quelques phrases latines pour la circonstance. Tout cela est bien brouillé, et je serai tenté d'écrire plutôt en canara ou en tamoul, ou bien encore en anglais ; je sais maintenant tout cela mieux que le latin. »

Et la lettre s'achève sur la bénédiction épiscopale que le nouveau prélat impartit à chacun des membres

de sa famille : « Je vous envoie à tous ma bénédiction ; que la paix et la grâce de Notre Seigneur soient avec vous tous. *Benedicat vos Deus, pater et filius, et Spiritus Sanctus. Amen.* »

La vie de notre missionnaire avait été jusqu'ici une vie sédentaire. Il lui suffisait de traverser la route pour se rendre à son couvent du Bon-Pasteur, et de la retraverser pour regagner ses pénates. Maintenant il va falloir circuler, voir les autorités, visiter les établissements de la Mission et, plus tard, parcourir les différents districts du Maïssour.

Dans la première quinzaine de Novembre il visita une des fermes occupées par les enfants victimes de la famine. Malgré les dommages qu'elle avait subis du fait des ouragans ou de l'épidémie dans le bétail, il la trouva dans un état de relative prospérité ; et il estima qu'elle pourrait nourrir 160 enfants pendant six mois. Ces détails nous sont connus par une lettre qu'il adressait le 14 Novembre à son frère. En terminant ce billet, il se montre assez inquiet sur l'état de santé du chanoine : « Comme tu es malade depuis longtemps, en voyant le retard de tes lettres, je crains toujours que ton état de santé n'ait empiré. Du reste, que la volonté de Dieu soit faite, en cela comme en tout le reste. »

Le 28 Décembre, Jean-Yves adresse à son frère quatorze photographies du Sacre, une pour lui, les autres pour les prêtres de son cours à Quimper, qui organisent entre eux une souscription en faveur du nouvel évêque, et il formule ce souhait : « Puissent ces images de ma personne fructifier pour l'assistance de mes pauvres chrétiens, anciens ou néophytes ! »

Deux jours plus tard, il se rendit dans la ferme des environs de Bangalore, pour y confirmer 80 jeunes garçons, dont une cinquantaine avaient été baptisés la veille de Noël.

Au cours d'un voyage qu'il fit dans les trois premières semaines de Février 1881, Mgr Coadou visita trois églises « aussi misérables que l'étable de Bethléem, et trois autres quelque peu moins pauvres ». Les chrétiens de ces régions le prièrent de leur venir en aide dans l'œuvre de restauration de ces édifices. Faute de ressources, il n'osa leur rien promettre : « Si je fais quelque chose, note-t-il, ce sera certainement peu de chose. Il me faudrait des millions pour pourvoir à tous les besoins ; où aller les chercher ? Beaucoup de dépenses folles et inutiles se font dans le monde, et la maison de Dieu ressemble à une crèche ; voilà la manière dont les hommes traitent Celui qui a donné tout pour eux et qui se donne encore tout entier tous les jours ».

Pour notre évêque missionnaire, avoir de l'argent est une nécessité absolue. Presque toutes ses lettres demandent à son frère, le chanoine, de s'employer à lui en procurer. Voici ce qu'il écrit en date du 13 Mai : « Il nous faut nous emparer des hôpitaux par des religieuses, il nous faut pour cela de l'argent ; il nous faut nous emparer de l'éducation des filles du palais, il nous faut pour cela de l'argent ; il nous faut surtout nous emparer de l'éducation des garçons, et surtout pour cela, il nous faut de l'argent ; de l'argent pour acheter du terrain, de l'argent pour bâtir, de l'argent pour payer de nombreux maîtres ; et si nous n'avons pas d'argent, nous aurons la douleur de voir plusieurs de nos enfants aller recevoir leur éducation chez les Wesléens, et tous les payens courir à leurs écoles pour recevoir partout l'influence de leur éducation déplorable. »

Quinze jours plus tard, reprenant le même thème, Jean-Yves insistait sur l'importance de la formation de jeunes gens catholiques : « Dans le cours de cette semaine, je dois réunir en conseil extraordinaire la

plupart des confrères de Bangalore, pour examiner ce que nous pourrions faire pour la haute éducation des garçons dans le Mysore. Actuellement la plupart des hautes autorités sont en notre faveur, mais je vois le jour, et ce jour ne peut être éloigné, où la masse des jeunes gens éduqués par les protestants monteront au pouvoir, et alors tout naturellement, la faveur qui est pour nous aujourd'hui, tournera du côté de nos adversaires, si nous-mêmes nous n'avons pas à présenter d'autres sujets élevés dans nos écoles. Il nous faut un ou deux grands collèges qui seraient à bâtir ; il faut payer bien cher un assez grand nombre de maîtres, surtout pour les hautes-classes ; il faut pour cela de l'argent et encore de l'argent, et déjà nous n'avons rien de trop. Si tu connaissais quelques riches banquiers disposés à fonder une semblable œuvre, en tout ou en partie, il faudrait les y pousser ou m'en avertir, afin que j'essaie de leur toucher le cœur, en leur montrant le grand intérêt des âmes. »



L'année 1881 fut marquée, à Maïssour, par un événement important : la remise du pouvoir par les Anglais au Maha-Rajah, ou roi de Mysore.

Après la déposition de Kristna-Rajah en 1832, le gouvernement du pays avait été confié à un comité de fonctionnaires anglais présidé par un commissaire de même nationalité. L'Angleterre, toutefois, s'était engagée à restituer le sceptre à l'héritier du souverain dès qu'il aurait atteint sa majorité.

N'ayant pas d'héritier direct, Kristna-Rajah, adopta, en 1863, son petit neveu Chamar-Rajendra qui était encore enfant, et une proclamation du Vice-Roi, datée de 1868, annonça au peuple de Maïssour que dès que le jeune prince aurait atteint sa dix-huitième année, c'est-à-dire en 1881, le gouvernement de son royaume

lui serait rendu. L'Angleterre fit honneur à sa promesse, et le 1^{er} Mars 1881, le marquis de Ripon, Vice-Roi et Gouverneur général de l'Inde anglaise, signa la pièce du transfert, et fixa au 25 Mars la cérémonie de la remise du pouvoir.

Cette solennité fut longuement préparée. Le Résident anglais y invita quelques personnages haut placés, parmi lesquels figurait Mgr Coadou. Empêché d'y assister en personne, le marquis de Ripon délégua le Gouverneur de Madras, M. Adam. L'entrée de ce personnage à Mysore eut lieu le 23 Mars et ouvrit la série des fêtes qui durèrent jusqu'au 28.

C'est le 25, à six heures et demie du matin, pour éviter la grande chaleur du jour, que se déroula la principale cérémonie. Tous les invités, pris chez eux par des voitures royales, étaient rendus au palais du Maha-Rajah, un quart d'heure avant l'arrivée du Gouverneur. L'assemblée se réunit dans la salle du Dharbar, ou salle d'audience. C'est une galerie ou véranda ouverte qui donne sur la place du palais ; elle est soutenue par des colonnes en bois sculpté et des arches de style mauresque. Au centre, on avait dressé une estrade, surmontée d'un baldaquin, sur laquelle trois fauteuils étaient préparés.

Les chefs indigènes prirent place à droite du baldaquin ; le côté gauche était occupé par l'état-major et les notabilités militaires ; en face figuraient les autres invités, notamment l'évêque de Chrysopolis, accompagné de trois missionnaires.

On vit, enfin, arriver le commandant en chef, la poitrine couverte de médailles, puis le Gouverneur en costume officiel, tout chamarré de broderies d'or, accompagné du Maha-Rajah et du Résident. M. Adam se dirigea vers l'estrade, occupa le siège central et plaça à sa droite le jeune prince, à sa gauche le Résident.

Dès que le Maha-Rajah fut assis, une salve de vingt et un coups de canon annonça le début de la cérémonie, et la musique joua le « *God save the Queen* ». Le Gouverneur se leva et, s'adressant au jeune prince et à l'assemblée, il donna lecture de la proclamation investissant de la souveraineté le descendant des rois du Maïssour. Il offrit ensuite au jeune roi ses plus chaleureuses félicitations, au nom de la reine Victoria et du Vice-Roi des Indes, puis acheva son allocution sur cette pieuse formule : « Dieu, qui veille sur nous, quelle que soit notre croyance, vous guidera dans le droit chemin, dans tout ce que vous entreprendrez, et bénira l'acte que nous accomplissons aujourd'hui. »

Dans sa réponse, le Maha-Rajah pria le Gouverneur de transmettre à Sa Majesté la Reine l'hommage de sa profonde gratitude, de sa loyauté et de son attachement à la constitution anglaise.

On offrit ensuite au jeune prince de la part du Vice-Roi, de riches présents consistant en un collier de diamants, avec une aigrette de diamants, des bracelets, des châles de cachemire... le tout estimé à environ 50.000 roupies. Puis le frère du Maha-Rajah plaça, selon l'usage, des guirlandes de fleurs au cou des assistants, et leur offrit quelques gouttes d'eau de senteur. Nos missionnaires, comme les autres, gardèrent ces fleurs jusqu'à la fin de la cérémonie.

Le soir amena des jeux publics préparés pour divertir la population. Les deux palais, les pagodes et autres monuments publics, un grand nombre de maisons particulières, étaient magnifiquement illuminés. Un feu d'artifice, très riche et digne du pays des feux de bengale, couronna la journée.

Le lendemain, 28 Mars, ce fut la présentation des adresses. L'assistance était la même que la veille, à l'exception du Gouverneur absent. Le Maha-Rajah, assis sur son trône, avait les jambes croisées. La

cérémonie fut très longue et assez monotone. Chaque société ou corporation se présenta à son tour devant le prince et lut son adresse. Le premier ministre, au nom du roi, répondait à toutes les adresses.

L'adresse des catholiques du Maïssour, imprimée en lettres d'or et richement encadrée, en trois langues : anglais, latin et canara, fut présentée par Mgr Coadou et lue par M. Thumbu-Chettiar, le membre catholique du Conseil royal. En voici le texte :

Au Sérénissime Prince et Seigneur Chamrajendra-Wodayar-Bahadur, Roi du Maïssour, le Vicaire Apostolique du Maïssour.

« SIRE,

» En ce jour mémorable où, pour la première fois, vous tenez le sceptre, et où les rênes du gouvernement sont confiées à vos jeunes mains, alors que remplie d'allégresse la foule compacte de vos sujets vient vous rendre ses devoirs, et vous offrir ses vœux, nous, catholiques, dont le nombre n'est point à dédaigner, et dont le dévouement à Votre Majesté ne le cède à personne en fidélité, nous vous saluons avec respect comme notre roi et notre chef.

» Vous aurez un heureux règne, c'est l'espoir que nous concevons au plus profond de nos âmes. Aussi comme nous le commandent les divins oracles, prions-nous le seul Dieu qui de sa main toute puissante dirige les cœurs, et les sceptres des rois, de vous accorder tous les bonheurs. En vous contemplant assis pour la première fois sur le trône, il nous vient à l'esprit la pensée de ce roi qui, comme vous, reçut le pouvoir dans un âge encore tendre, du roi Salomon. Inquiet de voir, dans sa jeune main inexpérimentée, le sceptre de l'empire, il pria Dieu de venir au secours de son inexpérience et de sa faiblesse.

» Dieu exauça sa prière, lui apparut en songe et lui dit :

« Parle, que veux-tu que je te donne ? »

» Et Salomon dit : « Seigneur Dieu, vous m'avez fait régner, moi votre serviteur, à la place de David, mon père. Je ne suis qu'un petit enfant... Donnez donc, je vous prie, à votre serviteur, un cœur éclairé, pour qu'il puisse juger votre peuple, et distinguer le bien du mal. »

» Cette prière plut au Seigneur, et le Seigneur dit à Salomon :

« Puisque tel est ton souhait, que tu ne m'as demandé ni de longs jours, ni des richesses... mais la sagesse, je te donne un cœur sage et éclairé... et, en outre, ce que tu ne m'as pas demandé, les richesses et la gloire, de sorte que personne d'autre des rois qui ont vécu jusqu'à ce jour, ne puisse t'être égalé. »

» Nous aussi nous demandons de toute notre âme, par nos instantes prières, que Dieu daigne vous accorder, à vous également, cette sagesse qui a illustré Salomon.

» Qu'il vous donne, Sire, de gouverner votre Etat, de telle sorte que, sous votre règne, fleurissent aussi la paix et la justice, de l'administrer de manière que, sous vos auspices et par votre conduite, les bons suivent sans crainte la voie droite, et les méchants s'écartent en tremblant de leurs chemins tortueux.

» Fasse le ciel que, de même que vous êtes assis sur un trône tout resplendissant d'or, vous brilliez de l'éclat de ces vertus qui sont l'apanage des rois ? Fasse le ciel que les ministres qui vous aideront dans le gouvernement, de leurs conseils et de leurs travaux, marchent toujours dans le chemin de la justice, et que les peuples soumis à votre sceptre jouissent à jamais de la paix et du bonheur.

(1) III^e Livre des Rois, III, 5, 9, 10.

» Tels sont les souhaits que je forme pour le bonheur de Votre Majesté, au nom de 26.000 catholiques qui obéissent à vos lois, moi leur chef et leur pasteur. »

La réponse du premier ministre fut très flatteuse :

« SEIGNEUR EVÊQUE,
ET MESSIEURS DE LA MISSION CATHOLIQUE
DU MAÏSSOUR,

» Ceux qui travaillent pour la cause de Dieu sont toujours utiles au gouvernement, et votre religion, spécialement, peut se glorifier d'inculquer des principes de paix et de loyauté dans l'esprit du peuple. Les 26.000 chrétiens canaras de mes territoires, se livrant paisiblement et avec ardeur à leurs occupations, sans difficultés avec leurs compatriotes d'une autre croyance, sont une preuve que pendant que vous propagez votre foi, vous évitez religieusement de renverser les institutions sociales, ou d'affaiblir les bons rapports mutuels. Permettez-moi, Monseigneur l'Evêque, de vous assurer de ma bienveillance et de ma sympathie pour vos travaux désintéressés et pieux. Je vous assure que la confiance en Dieu et la soumission à sa volonté ont toujours été, et seront toujours les règles de ma conduite et de celle de ma famille et je mets mon espoir dans cette Suprême Autorité ; elle couronnera mes efforts, et bénira mon pays et mon peuple. »

C'étaient là assurément des paroles qui étaient de nature à remplir d'espoir pour l'avenir les cœurs des missionnaires catholiques. Ceux-ci, pourtant, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient pas à compter sur la bienveillance du gouvernement brahmanique. Jusque-là la présence des Anglais au pouvoir avait inspiré une certaine déférence à l'égard des Européens. A ses débuts le gouvernement du Maha-Rajah

leur fut même bienveillant ; en somme c'était là de la prudente diplomatie. Quand le pouvoir indigène se trouva bien établi, il usa à l'endroit du catholicisme, de froideur, parfois même d'antipathie (1).

✱

Dans son compte rendu de fin d'année, Mgr Coadou déclare que l'événement le plus important du cycle 1880-1881 a été le changement politique au Maïssour et l'intronisation du jeune Roi. Puis il donne des détails sur l'administration de son vicariat.

« Puisque le but de notre Société, observe-t-il, est de travailler à la formation d'un clergé indigène dans les Missions, je veux, dans mon rapport, donner la place d'honneur à l'article qui en traite ; mais je dois avouer que, pour le moment, notre Séminaire se trouve être dans un état de pauvreté extrême, quant au nombre de ses sujets : deux prêtres en sont sortis cette année, et ils ont laissé après eux 17 élèves seulement, dont les plus avancés ne pourront pas être prêts pour la tonsure avant cinq ou six ans. Vous voyez que ce n'est pas brillant, et qu'il est urgent de se mettre à l'œuvre pour essayer de grossir un peu le nombre de ceux qui doivent plus tard aider les missionnaires à évangéliser le pays...

» L'œuvre des païens n'offre qu'un résultat assez peu satisfaisant. Je vous disais l'année dernière, que les horreurs de la famine une fois oubliées, nous retomberions dans notre misère accoutumée d'autrefois, et que nous serions de nouveau réduits à glâner avec peine quelques épis, de çà, de là, pour en former une bien petite gerbe ; subissant, toutefois, comme ceux qui ont un meilleur succès, le travail pénible

(1) *Les Missions Catholiques*, 1881, pp. 337-340. Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, tome IV, pp. 297-302.

dont parle le prophète David, sans en éprouver les consolations : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.* J'aurais voulu avoir été faux prophète, quand je vous annonçais pour l'avenir le mince succès que je prévoyais. Malheureusement, mes prédictions n'ont été que trop vraies. A part un certain nombre d'orphelins qui nous restaient encore à baptiser, et qui ont augmenté un peu le chiffre du rapport, le reste des baptêmes ne dépasse pas celui de nos années les plus ordinaires.

» Dois-je rejeter la faute sur mes confrères, et les accuser de manquer de zèle ? Loin de moi de me rendre coupable de cette injustice ; le résultat de l'administration des chrétiens montre bien, du reste, que chacun travaille avec ardeur, et je puis dire que quelques-uns se fatiguent beaucoup. Le nombre des confessions et surtout des communions de dévotion semble annoncer une amélioration sensible parmi les fidèles ; espérons que cette amélioration portera ses fruits, et que les prières et les bonnes œuvres multipliées des âmes pieuses attireront de plus grandes bénédictions sur les païens.

» En toutes circonstances, je reviens sur la nécessité de prêcher les infidèles, et j'engage les chrétiens à travailler, selon leurs petits moyens, à la conversion de tant de millions de compatriotes qui dorment encore, tranquilles, au milieu des ténèbres de l'idolâtrie. Maintes fois je leur ai cité l'exemple d'une bonne vieille femme qui, depuis de longues années, ne cause jamais avec un païen, un musulman ou un protestant, sans lui parler de la seule et vraie Religion, hors de laquelle il n'y a point de salut. Le bon Dieu a souvent béni son zèle, en convertissant plusieurs de ceux qu'elle a prêchés. Si chaque chrétien suivait l'exemple de cette pieuse et fervente âme, nous aurions bientôt

réuni sous la bannière de Jésus-Christ un grand nombre de païens.

» L'œuvre des écoles n'est point négligée, elle est même hautement encouragée dans nos principaux centres ; toutefois, notre manque de ressources nous empêche d'avoir des établissements scolaires sur divers points du Vicariat où il n'y en a pas un seul, et où ils seraient certainement de la plus grande utilité. Grande urgence, aussi pour nous d'élever le niveau des écoles que nous avons déjà, afin de pouvoir lutter avec avantage contre les protestants, et d'empêcher par là nos enfants catholiques d'aller chercher chez eux la science, au prix de leurs âmes. Dans trois endroits du Vicariat, nous avons de petites écoles de filles de caste, tenues par les bonnes religieuses indigènes de Sathally.

» Les deux couvents du Bon-Pasteur, à Bangalore et Mysore, continuent leur œuvre des pénitentes, et apportent le plus grand dévouement à nous aider dans le soin des orphelines de la Mission. Ces dames ont fini par prendre pied à l'école des jeunes Brahmines, patronnée par le gouvernement du Maïssour, et les principaux Brahmes de la cour ; quoique le commencement ne soit pas tout à fait ce à quoi je m'attendais, c'est cependant beaucoup, et on tâchera de marcher toujours en avant, peu à peu, jusqu'à ce qu'on puisse se rendre entièrement maître de la place.

» Une grande victoire que nous venons de remporter, c'est d'avoir réussi à faire accepter des religieuses dans un hôpital du gouvernement, dans le cantonnement de Bangalore, et cela, à l'unanimité des votes du Conseil municipal, composé de catholiques, de protestants, de païens et de musulmans ; j'attends la sanction du représentant de la Reine dans le Maïssour, pour faire la demande des premières religieuses, dont le dévouement tout chrétien devra nous ouvrir les portes des autres hôpitaux.

» Je termine ce rapport par quelques mots sur le collège que, depuis longtemps, nous avons en vue pour la ville de Maïssour, comme étant la capitale du royaume. Ce collège nous semble indispensable pour entreprendre l'éducation au moins d'une partie de ceux qui sont appelés à nous gouverner plus tard, et ne pas abandonner toute la jeunesse des familles les plus influentes entre les mains des protestants. Nous avons acheté à peu près le terrain nécessaire pour un bel établissement, mais, avant d'entreprendre le travail de construction, nous devons commencer par faire un appel sérieux aux amis de la science, et ramasser quelques millions de roupies, tant pour couvrir les frais de bâtisse que pour assurer le moyen de payer des maîtres aptes à remplir notre but.

» Je crois, avec beaucoup d'autres, que l'éducation est aujourd'hui un des principaux moyens de s'emparer des esprits ; pour cela, je le sais, comme pour tout le reste, il faut, outre les moyens matériels, la grâce de Dieu : *Nisi Dominus ædificaverit domum, vanum in laboraverunt qui ædificant eam* ; mais, nous pouvons, à coup sûr, compter sur le secours de Dieu, plus que les protestants et les païens. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MORLAIX

INSTITUTS RELIGIEUX

DROITS ET PRIVILÈGES (1)

Par un acte d'Octobre 1269, Saint Louis accordait aux Frères Prêcheurs diverses exemptions :

« Notum facimus quod nos fratribus predicantibus,
 « divini amoris intuitu concessimus ut illi de omnibus
 « rebus suis in eorum usus proprios convertendis, in
 « omnibus pedagiis nostris propriis per totam terram
 « nostram tam in terra quam in aqua quieti sint et liberi
 « et immunes in perpetuum ab omni pedagio, telonio, pas-
 « saggio, joutagio, rotagio et alia costuma quacumque, quod
 « ut ratum et stabiliter permaneat in futurum, presentes
 « litteras sigillis nostris fecimus impressione muniri. »

(1) Arch. du Finistère, 19 H 1.

Ces privilèges furent confirmés par Philippe VI, de Valois, (Saint-Germain-en-Laye, Avril 1342) Charles VI, (Auxerre, 1412), Charles VII (Montpellier, 1436), Charles VIII (Blois 1485), Louis XII₂ (Lyon, 1502), Louis XIV (1649 et 1651).

En 1526 les Frères Prêcheurs se plaignent au roi François 1^{er} qu'on leur réclame la taxe de péage sur poisson ou autre marchandise. Par lettres données à Chenonceaux le 4 Septembre de la même année, le monarque enjoint à tous ses fonctionnaires de laisser les religieux en tranquillité.

En 1675, Jean Odyé, prédicateur général du couvent de Saint-Vincent-Ferrier à Vannes, au nom des couvents du même ordre en Bretagne, représentait au Parlement « que ces couvents vivent d'aumônes et legs, pour services à être célébrés dans leurs églises par ceux qui y choisissent sépulture. Or, pour les gener, les recteurs et vicaires ont tenté de faire porter par voie de fait et violence aux dites paroisses, les corps de ceux qui ont eslu sépulture en l'église de leurs couvents, ce qui est à charge aux héritiers, tant par la double tente et luminaire qu'exigent les dits recteurs qui retiennent par force les cierges et flambeaux destinés pour conduire les corps à la sépulture, que pour les longueurs de services qu'ils font et affectent notoirement de prolonger jusqu'à midy pour empescher de chanter des messes et services dans les couvents... ennuyant les parents pour les détourner de choisir sépulture dans leurs églises. »

La requête portait plainte expresse à ce sujet contre les procédés des vicaires de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine de Morlaix.

Le Parlement de Bretagne défendit de troubler les religieux dans leur droit de sépulture et autorisa à porter directement les corps dans l'église où l'on avait choisi sa sépulture.

CONFRÉRIES (1)

Nous constatons l'existence, au couvent de Saint-Dominique, des confréries du Saint Nom de Jésus, des Trépassés, de Notre-Dame du Chapelet et du Rosaire.

SAINT NOM DE JÉSUS

Cette confrérie fut fondée le 9 Décembre 1530 par Tanguy le Barbu, recteur de Saint-Martin près de Morlaix, official et commissaire de l'archidiacre de Tréguier.

Les confrères ont l'obligation spéciale de ne pas jurer, d'empêcher les blasphèmes et les imprécations, et de dire régulièrement quelques prières en l'honneur du Saint Nom de Jésus.

La confrérie est desservie derrière l'autel de Saint Thomas « à l'endroit duquel est l'image de l'*Ecce Homo*. »

Tous les vendredis, une messe sera dite pour les défunts. Il est ordonné que de tous les confrères, six soient élus, deux de chaque paroisse de la ville qui nommeront les six conseillers de la confrérie.

Du nombre des premiers membres de la confrérie furent Guillaume Barineau, seigneur de Kersalaun et Thomas Rusquec, licencié en droit, recteur de Guiscryn (Plourin).

« Emu de pure et sincère dévotion à la dévote et très sacrée confrérie du Précieux Nom de Jésus, fondée au couvent de Saint-Dominique le sieur de Kersalaun a voulu être reçu confrère de ladite confrérie. »

Il se fait recevoir par procturation d'un notaire en

(1) Arch. du Finistère, 19 H 71.

présence de notables confrères, paie 12 sols pour droit d'entrée, et jure sur les Evangiles de garder les statuts.

En 1551, c'est l'admission de demoiselle Nouel ou Nédélec, veuve de Maurice Le Bihan.

Le 21 Décembre de l'année suivante, écuyer Olivier de Gourvélin, sieur de Gozmetquin est reçu dans ladite confrérie.

LES TRÉPASSÉS

Cette confrérie est mentionnée dans une pièce du 20 Décembre 1565 où Amice Nouel donne à la confrérie des Trépassés de Saint-Dominique 6 sols de rente sur une maison au *Marcheix*.

NOTRE-DAME DU CHAPELET

Le 2 Octobre 1611, noble homme Adrien Le Borgne donne 24 sols de rente sur une maison à la Ville-Neuve, à charge d'une messe basse les premiers dimanches d'Octobre pour la confrérie érigée au nom de Dieu et de Notre-Dame du Chapelet, dans l'église de Saint-Dominique.

Signé : Olivier Nouel, sieur de Kerven, procureur de la confrérie.

LE ROSAIRE

Un acte du 5 Novembre 1636 atteste l'existence de cette confrérie. C'est le testament de messire Pierre Tanguy, prêtre demeurant à Saint-Melaine. Il donne à Saint-Dominique le petit jardin et pavillon qui se trouvent en la paroisse Saint-Mathieu, près de la maison appartenant à écuyer Guy Guizidic, sieur de Vili-zic. La moitié du revenu sera pour les religieux ; l'autre moitié ira aux confréries du Saint Nom de Jésus et du Rosaire.

Le « *Livre de vie* » des confréries du Rosaire et du Saint Nom de Jésus (1698-1778) se trouve aux Archives du Finistère (19 H, 71).

Au cours du XVII^e siècle, à partir de 1628, de nombreuses confréries du Rosaire furent établies dans le diocèse de Léon et même au diocèse de Cornouaille, par les Dominicains de Morlaix (1). C'était toujours à la condition que la confrérie aurait, dans l'église, un autel spécial, surmonté d'une représentation peinte ou sculptée de la Sainte Vierge, remettant le chapelet à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. (2)

Au couvent de Saint-Dominique fut érigé le Rosaire Perpétuel, Chacun des associés recevait un billet aux termes duquel le but de cette dévotion est de faire que la Sainte Vierge soit honorée sur terre par les dévots du Saint Rosaire, et « pour ce faire il faut :

1. Le faire recevoir dans la confrérie (du Rosaire) si on n'y est déjà.
2. Choisir une heure de quelque jour de l'année, dans laquelle on propose de dire son rosaire.
3. Tâcher de se confesser et communier en ce jour avant que de le commencer : ou ne le pouvant faire, s'efforcer de produire un acte de contrition.
4. En cas d'empêchement, l'on pourra substituer un autre en sa place, ou changer de soy-même, à une autre heure ou jour.
5. Chacun aura soin de conserver son billet, afin que le voyant, il se souvienne de son heure, et à l'heure de la mort, le tenir dans sa main, si faire se peut, ou plutôt un cierge béni du Rosaire, pour gagner indulgence plénière ». (3)

(1) Chanoines Abgrall et Peyron, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, VI, p. 399.

(2) Chanoine Abgrall, *Confréries du Rosaire*, Vannes, Lafolye, 1915.

(3) Arch. dép., H. 6.

LA RÉVOLUTION

Lors de la Révolution, le couvent des Jacobins renfermait quinze religieux, dont un document officiel d'Avril 1791 nous fournit les noms :

Pères Julien, — Mathurin Frelaut, 84 ans, — Yves Rolland Lohou, 69 ans, — Claude Goguelin, 55 ans, — Jean Pelleter, 33 ans, — Jean-Marie Tallec, 38 ans, — Jean-Baptiste-Xavier Noirot, 34 ans, — Jean-Marie Le Denmat, 36 ans, — Ignace Saillard, 36 ans, — François Omnès, diacre, 28 ans. — Didier Robert, tertiaire, 41 ans, — Guillaume Le Floc'h, 55 ans, sorti du cloître le 15 Juillet 1790, — François Picot, 55 ans, sorti le 26 Avril 1790, — François Carvennec, 42 ans, sorti le 25 Octobre 1790, — Balay, 43 ans, sorti le 25 Juillet 1790, — Coupeau, 30 ans; sorti le 8 Juillet 1790.

En dépit des efforts de la municipalité et du district de Morlaix, pour sauver l'établissement des Jacobins, si fréquenté par les fidèles, ce furent les *Amis de la Constitution* qui finirent par avoir raison, et sous le coup des lois de la Législative contre les religieux, le couvent fut fermé sur la fin de 1792. Six Pères seulement avaient prêté serment : Le Denmat, Ballay, Saillard, Frelaut, Lohou, Picot.

François Carvennec, né à Peumerit-Jaudy, fut le dernier prieur du couvent.

Jean Pelleter naquit à Ploujean le 2 Mars 1757, et reçut la prêtrise en 1781. Retiré à Garlan en 179... il rentra à Morlaix en Mai 1795. En Septembre 1797, voici son signalement : « 5 pieds 4 pouces, cheveux blonds roux, figure pleine, colorée, ne reste guère en place, errant ». Après la révolution il fut vicaire à Lanmeur (1802) puis à Lannéanou (1805). Il mourut en 1811.

François Picot naquit en 1735. Sortant le 26 Avril 1790 du couvent des Dominicains il déclara vouloir résider à Plouézec où il recevra une pension de 800 livres. On lit cependant dans le registre de correspondance du district de Brest, à la date du 18 Février 1791 « le père Picot va se fixer à Recouvrance ».

Le Père Lohou, tombé en enfance, fut transporté à l'hôpital de Morlaix, où il mourut le 19 ventôse an III (9 Mars 1795).

Jean-Pierre Ballay, né au diocèse de Besançon le 2 Décembre 1748, fut ordonné prêtre en 1773. Il quitta la vie commune le 16 Mars 1791. Conduit au château de Brest le 18 Juin 1791, il y prêta serment en même temps que le Père Saillard. Tous deux se rétractent quelques jours après, le 11 Août 1792. On le retrouve à Morlaix en Mai 1795. Il est à Saint-Thégonnec en vendémiaire an VI (Septembre-October 1797), à Morlaix en 1804. Il mourut en Novembre 1813.

Jean-Marie Le Denmat, né en 1754, dominicain, secrétaire du chapitre en 1788, renonça à la vie commune en Juin 1791. Le 30 Août il est constitué vicaire constitutionnel de Saint-Pol-de-Léon.

Jean-Baptiste-Xavier Noirot naquit le 23 Août 1756 à Contre-Eglise, en Haute-Saône, au diocèse de Besançon. Prêtre en 1780, et dominicain à Morlaix, il devint en 1788 procureur de son couvent. Deux ans plus tard il fut nommé professeur de théologie. En 1791 il refuse le serment à la constitution civile du clergé. Le 13 Décembre de cette année, le district de Morlaix écrit à celui de Brest :

« M. Noirot ci-devant Jacobin nous marque depuis quelques jours le plus grand empressement de passer en Espagne... »

« Ses visites récidivées afin de profiter du départ d'un bâtiment pour Cadix, m'a fait naître des suspicions sur son compte ; sa conduite particulière ne nous »

a pas donné lieu de le soupçonner capable d'exciter des troubles, mais la similité de nom d'un sieur Noirot, détenu dans les prisons de Dijon et transféré dans celle d'Orléans, nous fait craindre qu'il fut participant dans l'intrigue du sieur Tardy. Son caractère caché, ses grandes connaissances, son esprit, tout nous engageait à le faire conduire en état d'arrestation, mais la loi le défend.

(Vous verrez ce qu'il y a à faire). »

Le 21 Décembre, le directoire du district de Brest répondait : « Il faut le laisser partir, même sans payer sa contribution patriotique ».

Grand prédicateur, très populaire à Morlaix, le Père Noirot, au cours de la Terreur, se tient caché dans la ville en dépit de la vigilance et des perquisitions des agents du district. Une fois, nous conte M. Le Guennec, il « l'échappa belle. Il se trouvait chez une vieille dame lorsque des officiers municipaux se présentèrent pour effectuer dans la maison une visite domiciliaire. Ils allaient pénétrer dans la chambre où étaient le Père Noirot et la dame, lorsque celle-ci eut une inspiration subite. Elle fit asseoir sur un fauteuil le moine petit et maigre, se plaça elle-même sur ses genoux, jeta autour d'eux un ample manteau, et reçut tranquillement les commissaires en s'excusant de ne pouvoir quitter son fauteuil à cause de son état de santé. Sans concevoir aucun soupçon, ceux-ci fouillèrent les appartements, puis se retirèrent bredouilles. »

Nous constatons la présence du Père Noirot à Morlaix au mois de Mai 1795, en Septembre 1797, et en 1804. Il devint chanoine honoraire (27 Février 1808), et mourut aumônier des Carmélites, le 7 Septembre 1829.

Le Père René Chauvière, survenu en 1790, prêta serment et quitta le couvent le 20 Mai 1791 pour deve-

nir vicaire constitutionnel de Morlaix. Il donna sa démission le 6 Août et fut nommé, en Septembre, curé de Josselin.

A la fin de 1792, le couvent des Jacobins devint une caserne et un atelier pour la fabrication du salpêtre ; l'église servit de magasin. Cette église, le 27 frimaire, an IV (18 Décembre 1795), fut mise à la disposition du clergé assermenté de Morlaix, M. Derrien et ses vicaires, qui y exercèrent le culte jusqu'au concordat. A ce moment elle fut désaffectée et devint une écurie pour la cavalerie. Les enfeux furent maçonnés, ainsi qu'une partie des fenêtres, les dalles du pavage furent enlevées, et l'on exhuma des ossements que des tombereaux évacuèrent. Un plancher établi à la hauteur des chapiteaux acheva de profaner le bel édifice gothique. Quand la remonte quitta Morlaix pour Guingamp, l'église fut cédée à la ville qui en fit une halle aux grains.

En 1874, M. Puyo, maire de Morlaix, fit rétablir la voûte et mettre en état la maîtresse-vitre de la façade ainsi que la belle rosace du chœur. A l'étage fut installée la bibliothèque municipale, et quelques années plus tard le musée. Quant à la partie inférieure de l'édifice, elle sert de magasin municipal ; elle est partagée en neuf travées par des piliers de forme octogonale, à chapiteaux ornés de feuillage.

Ce qu'il y a vraiment de remarquable dans cette église dominicaine, composée d'une nef et d'un collatéral, c'est la belle rose du chœur, « immense roue de pierre au tracé délicat et savant, épanouissant en un réseau merveilleux, une ordonnance harmonieuse et compliquée de baies, d'arcatures, de trèfles, de roses polylobées.

Trois inscriptions en caractères gothiques sont encastrées dans le mur qui avoisine la façade de l'église. Voici la première :

tienné d'exercer le ministère d'aucun culte ». Mais le 25 Frimaire an VI (15 Décembre 1797), ordre est donné au commissaire du canton de Carhaix de le faire arrêter et de le faire conduire à Quimper (1). Il fut arrêté à Carhaix le 16 Nivôse an VI (5 Janvier 1798) et condamné à la déportation par décision de l'administration centrale du Finistère, le 12 Pluviôse an VI (31 Janvier 1798) :

« Vu le procès-verbal de capture de Joseph-Marie Boncors, fonctionnaire ecclésiastique, domicilié de la commune de Carhaix,

« L'Administration, considérant que le dit Boncors, prêtre exerçant le ministère de son culte en 90, a rétracté le serment qu'il avoit fait, en exécution de la loi de 91, considérant que depuis sa rétractation, il n'a fait aucune des soumissions prescrites par les lois, et notamment la déclaration exigée par la loi du 7 Vendémiaire ; considérant qu'au mépris de cette dernière loi, il s'est permis de continuer l'exercice de son culte et d'exciter par son exemple le fanatisme dans le canton de Carhaix,

« Arrête, conformément à l'article 25 de la loi du 19 Fructidor, que le dit Joseph-Marie Boncors est sujet à la déportation, qu'il sera en conséquence conduit sous le plus bref délai, de brigade en brigade, jusqu'à Rochefort pour être déporté, conformément à la lettre du ministre de la police générale en date du 26 Vendémiaire dernier » (2).

Boncors quitta Quimper le 20 Pluviôse (8 Février), mais il n'alla pas plus loin que Vannes ; un ordre du Ministre de la police ordonna de le conduire à Brest, d'où il fut ensuite transféré à Quimper.

Enfermé à la maison d'arrêt de Quimper le 9 Prai-

(1) Reg. 112, f° 222.

(2) Arch. nat., F7 7391.

rial an VI (28 Mai 1798), il en sortit le 19 Prairial pour être dirigé sur l'île de Ré, en compagnie de huit autres prêtres, sous l'escorte de la gendarmerie.

Arrivé à Saint-Martin de Ré le 27 Juin 1798, il fut embarqué sur *la Vaillante* le 2 Août, pour la Guyane. Le bâtiment fut capturé par les Anglais le 7 Août ; les 23 prêtres qui se trouvaient à bord furent conduits en Angleterre et débarqués à Plymouth (1).

A sa rentrée en France, Boncors fut vicaire à Carhaix et à Cléden-Cap-Sizun. En 1808, on le trouve professeur à l'institution de Kerouzéré, en Sibiril (2) ; nous ignorons jusqu'à quelle date il y resta. Il mourut à Rostrenen le 13 Novembre 1823.

2. — Sébastien Le Brusq naquit à Kereven, en Poullan, le 16 Août 1742. Prêtre en 1768, il fut vicaire à Mahalon de 1769 à 1776, puis curé de Tréboul. Compris sur la liste des prêtres assermentés du district de Pont-Croix, il continua ses fonctions à Tréboul jusqu'en 1793. Il dut sans doute rétracter son serment, ce qui l'obligea à se cacher à Tréboul.

Le 8 Mai 1795, Le Brusq proclama, dans l'église de Poullan, une nouvelle adhésion à la Constitution civile du clergé (3), adhésion qu'il rétracta par écrit, à Quimper, le 17 Septembre suivant (4). De ce fait, il fut arrêté le 21 Novembre, enfermé au collège de Quimper, puis conduit à Brest le 1^{er} Avril 1796. Il fut libéré le 31 Décembre 1796. Revenu à Tréboul, il fut arrêté de nouveau, en exécution de la loi du 19 Fructidor, le 29 Nivôse an VI (8 Janvier 1798) et condamné à la déportation par l'Administration centrale du Finistère par un arrêté du 13 Pluviôse an VI (1^{er} Février 1798) :

(1) Manseau, II, p. 228 ; Tresvaux, II, p. 320 ; V. Pierre, *op. cit.*, p. 420 ; Le Masson, *Actes...*, p. 273.

(2) *Bull. Sté Arch. du Finistère*, 1918, p. 69.

(3) N'était-ce pas plutôt une déclaration de soumission à la proclamation de Guezno et Guerneur, du 6 Germinal an III ?

(4) Pérennès, *op. cit.*, p. 153.

« Vu le procès-verbal de capture du nommé Etienne Le Brusq, âgé de 56 ans, arrêté sur la commune de Tréboul, canton de Douarnenez,

« Considérant que le nommé Etienne Le Brusq, après avoir rétracté le serment prescrit par les lois de 1791, a constamment exercé son culte dans les ténèbres, et qu'il est reconnu dans le canton et plusieurs autres qu'il a distillé le poison du fanatisme, qu'il est, en un mot, un de ces hommes dangereux qu'on doit éloigner du territoire français,

« L'Administration centrale arrête :

« Le nommé Etienne Le Brusq sera déporté et pour cet effet dirigé sur Rochefort » (1).

Désormais, il suivit exactement le sort de Boncors.

Une lettre adressée par le Préfet du Finistère au Ministre de la police générale, le 26 Messidor an IX (15 Juillet 1801), nous donne quelques détails sur son retour en France :

« Ayant appris que le nommé Le Brusq, prêtre condamné à la déportation en l'an 6, venait de rentrer en France et s'était retiré à Poullan, je l'ai fait arrêter et conduire devant moi.

« Ce ministre du culte étant prêt à se conformer à la loi qui exige d'eux la prestation de la promesse de fidélité à la constitution, et n'étant, d'ailleurs, d'après les renseignements que j'ai pris sur son compte, aucunement dangereux, je lui ai rendu la liberté et l'ai mis sous la surveillance du maire.

« Il résulte de son interrogatoire que le navire, chargé en l'an 6 de le transporter à la Guyane avec plusieurs autres prêtres condamnés à la même peine que lui, ayant été capturé par les Anglais, il avait été conduit en Angleterre avec ses compagnons, et qu'il y était resté jusqu'au 16 Floréal dernier (6 Mai 1801) :

(1) Arch. Nat., F7 7394 (3008). — Remarquer que cet arrêté pré-nomme Le Brusq Etienne au lieu de Sébastien.

qu'à cette époque le comité ecclésiastique de Londres, composé de prêtres français, auxquels le gouvernement britannique confiait la distribution des secours qu'il accorde aux ecclésiastiques français réfugiés sur son territoire, lui avait fourni des fonds, ainsi qu'à plusieurs autres prêtres et émigrés, pour repasser en France, que le 30 Floréal dernier ils étaient débarqués au nombre de 41 vis-à-vis de Trégon, département des Côtes-du-Nord, confins d'Ille-et-Vilaine, non loin de Saint-Malo ; que de là ses compagnons, soit prêtres, soit émigrés, s'étaient dirigés vers Saint-Malo, mais qu'il était, lui seul, allé directement à Trégon, où la municipalité lui avait délivré un passeport pour se rendre à Poullan » (1).

Sébastien Le Brusq mourut à Tréboul, le 20 Janvier 1806.

Le 13 Prairial an VI (1^{er} Juin 1798), un arrêté collectif condamna à la déportation les sept prêtres ci-après :

3. — François-Efflam Bourel naquit à Plouégat-Guerrand le 13 Décembre 1755. Vicaire à Plésidy en 1790. N'ayant pas prêté le serment, il vint demeurer chez son frère, à Lanmeur. En l'an III, il exerçait le culte dans la chapelle de Kernitron ; les officiers municipaux de Lanmeur écrivirent au district de Morlaix à son sujet : « Depuis que le citoyen Bourel est sur notre commune, le civisme a beaucoup diminué, nous l'attribuons aux actes et propos contre-révolutionnaires de ce ministre ; il rebaptise, remarie, rétablit les fêtes abolies par le nouveau régime et a annoncé à sa grand'messe qu'il n'avait pas prêté le serment, qu'il ne falloit pas le regarder comme les prêtres conformistes séparés de Dieu et du Pape. » (2)

(1) Arch. Nat., F7 7892.

(2) District de Morlaix. Cultes.

Bourel fut arrêté par la gendarmerie de Morlaix, à Kerléon, en Lanmeur, le 24 Floréal an VI (13 Mai 1798) et conduit à la maison d'arrêt de Quimper le 28 Floréal (17 Mai). Il en sortit le 21 Prairial (9 Juin) pour être dirigé sur l'île de Ré, où il arriva le 24 Juin. Il mourut à la citadelle le 3 Septembre 1801 (1).

4. — Pierre Colin naquit au bourg de Ploudalmézeau le 11 Février 1764. Prêtre le 18 Septembre 1790. Vicaire à Plabennec en 1790, il se retira chez sa mère, à Ploudalmézeau, le 13 Janvier 1792. Le 3 Prairial an III (22 Mai 1795), il déclara fixer sa résidence à Plabennec. Nous perdons ensuite sa trace. En Floréal an VI, les gendarmes de Brest le découvrirent chez François Labat, à Plabennec, l'arrêtèrent et le conduisirent à Brest, où il fut enfermé au Château le 23 Floréal (12 Mai 1798). Transféré à Quimper le 9 Prairial (28 Mai), il quitta la maison d'arrêt le 19 Prairial (7 Juin) pour l'île de Ré, où il arriva le 22 Juin. Le 21 Pluviôse an VIII (11 Février 1800), sa sœur Annette écrivait à l'administration centrale du Finistère : « Pierre Colin, actuellement détenu à l'île de Ré, n'a jamais été ni curé, ni vicaire, ni professeur, ni fonctionnaire public ; dès avant la loi du 7 Vendémiaire an IV, il n'exerçoit plus et il n'avoit pas repris ensuite ; il n'a jamais occasionné de troubles ; il a toujours resté aux environs de ses foyers, fuyant, si vous le voulez, de caverne en caverne et trainant une vie errante et malheureuse » (2).

Pierre Colin fut libéré le 15 Avril 1800.

En l'an XII, il était desservant de La Martyre. Le Préfet du Finistère déclarait, le 12 Vendémiaire an XII (5 Octobre 1803) : « Les preuves de fanatisme incorrigible qu'a données le nommé Colin, ex-desservant de

(1) Manseau, II, p. 230.

(2) Série M.

la commune de La Martyre, ont mis M. l'Evêque du Finistère de prononcer contre ce prêtre un jugement d'interdiction. Ayant été appelé pour confesser un habitant du village de Kerglouan, en La Martyre, il lui enjoignit de faire l'abandon de sa ferme, bien national qu'il avait acquis. Le cultivateur mourant lui ayant fait des observations, il fulmina contre lui, refusa de le confesser, de lui administrer les Sacraments, et sortit en lui disant qu'il le damnait. Cet homme mort, Colin refusa de l'inhumer en terre bénite.

« Le 16 Fructidor, le même prêtre Colin refusa d'inhumer le nommé Michel fils, maréchal du bourg de La Martyre, parce qu'il avait reçu les Sacraments d'un prêtre soumis.

« Il avait encore refusé d'inhumer le corps de François Ouroual, prêtre de Ploudiry, décédé sur la commune de La Martyre, le 5 Fructidor an XI (22 Août 1803). »

En vertu d'un ordre du grand juge, ministre de la justice, la gendarmerie reçut l'ordre d'arrêter Pierre Colin « et de le faire conduire, de brigade en brigade, à Rimini, en république italienne, pour y être retenu avec les autres ecclésiastiques français dont la présence a été reconnu dangereux dans l'intérieur » (1).

Les dénonciations qui avaient motivé la nouvelle déportation de Pierre Colin avaient été l'œuvre de Tanguy-Marie Mocaër, qui en fit l'aveu par écrit :

« Moi, Tanguy-Marie Mocaër, ancien curé constitutionnel de Ploudiry, ex-commissaire du gouvernement du dit canton, membre du collège électoral du premier arrondissement du Finistère, et maintenant desservant de Guipronvel, y nommé par M. André, ancien évêque de Quimper et confirmé par le gouvernement.

(1) Série V.

« Touché de la grâce de Dieu qui ne cesse de m'éclairer de ses lumières, et de jeter sur son indigne créature des regards de miséricorde, je me vois obligé, pressé par les remords de ma conscience, d'informer mon digne et vertueux prélat, Monseigneur Dombidau de Crouseilhes, que par humeur, orgueil et vivacité, j'ai causé bien injustement de la peine à Monsieur Colin, desservant de la Martyre. J'avoue même que pour le perdre (tant étoit grande la haine que je lui portois et à tous les prêtres insermentés), j'ai employé des moyens qui n'aurôient jamais dû entrer dans mon esprit et encore moins dans mon cœur, ceux de la malice la plus noire et de la calomnie la plus atroce, étant guidé par un esprit de parti. Cet aveu me coûte beaucoup à faire, mais je le dois à la justice, et le crois nécessaire à mon salut, que je regarderois comme désespéré, si je ne faisais pas la démarche que m'impose impérieusement la religion de Jésus-Christ, pour réparer, autant qu'il est en moi, mes torts envers l'innocence opprimée. Je le fais d'un grand cœur, et je n'hésite pas à demander bien sincèrement pardon à Dieu, à mon Evêque, à mes confrères, à toutes les âmes que j'ai scandalisées, et surtout à Monsieur Colin, que je voudrois rappeler dans sa patrie, réintégrer dans la place qu'il occupoit, dussé-je moi-même souffrir pour lui l'exil injuste auquel il a été condamné, parce que je me crois l'auteur principal de ses maux.

« A Guipronvel, ce 8 Novembre 1805 » (1).

Grâce aux démarches de Mgr Dombidau de Crouseilhes, Pierre Colin fut autorisé à rentrer en France au début de 1808. Le 6 Février 1808, le sous-préfet

(1) Série M. Tanguy-Marie Mocuër, né à Lanvoy, en Hanvec, le 20 Janvier 1761. Vicaire à Leuhan en 1790. Prêta serment au Faou. Elu curé de Loperhet, puis curé de Ploudiry. Nommé desservant de Saint-Pabu le 28 Septembre 1806, il y mourut le 26 Mai 1811.

de Brest appréciait sa conduite en ces termes : « On ne peut qu'être édifié des procédés modérés, pleins de douceur et de charité chrétienne, du S^r abbé Colin, présentement à Ploudalmézeau depuis son rappel d'Italie, envers le S^r Mocaër, desservant de Saint-Pabu, qu'il sait être auteur et délateur des faits causes de sa déportation » (1).

Pierre Colin fut nommé desservant de Tréméven au commencement de 1808, puis desservant de Plouédern le 21 Décembre 1809, en remplacement de M. Bouroullec, transféré à Guipavas. Il mourut sur la commune de Poudalmézeau le 9 Décembre 1810.

5. — Michel Guillerm naquit à Rambloch, en Plounécour-Menez, le 9 Mai 1740. Prêtre à Léon le 15 Mars 1766 (2). Vicaire à Plounécour-Menez en 1790. Arrêté à Kerbolot, en Plounécour-Menez, il entra au château de Brest le 28 Juin 1792, puis à l'hôpital de la marine le 30 Juin. Arrêté une deuxième fois le 9 Janvier 1793, il resta détenu au château de Brest jusqu'au 5 Fructidor an II (22 Août 1794). Le 20 Thermidor an III (7 Août 1795), la municipalité et les notables de Saint-Sauveur demandaient au district de Landerneau « vu que nous n'avons point de prêtre dans notre commune, la liberté du dit Guillerm de venir habiter notre commune et qu'il lui soit permis d'y remplir les fonctions de son ministère sous la surveillance de notre responsabilité » (3).

Michel Guillerm fut arrêté près de Saint-Sauveur le 8 Floréal an VI (26 Avril 1798) et conduit à la maison d'arrêt de Quimper ; il en sortit le 21 Prairial (9 Juin) pour être conduit à l'île de Ré, où il arriva le 29 Juin. Il mourut à l'hôpital le 19 Décembre 1800 (4).

(1) Corresp. du Sous-Préfet de Brest.

(2) 5 G 543.

(3) District de Landerneau. Cultes.

(4) Manseau, II, p. 254. L'abbé Quinlou, *Saint-Thégonnec...*, fixe sa mort au 17 Octobre 1800.

6. — Jean Keruzoré naquit à Créac'h-Madel, en Ploudiry, le 25 Juin 1751. Prêtre le 23 Septembre 1775 (1). Vicaire à Kersaint-Plabennec en 1790. Il ne prêta pas le serment et se tint dans sa paroisse ; l'abbé Michel Henry, obligé de se cacher, se retira d'abord à Kersaint, « mais il reconnut bientôt que sa présence était superflue dans une paroisse où le catholicisme avait un défenseur intrépide dans la personne de l'abbé Keruzoré, de ce pieux ecclésiastique qui, pendant trois ans, fit tête à l'orage et ne quitta son poste que lorsqu'il en fut arraché par force, après l'entière dispersion des autres prêtres catholiques... » (2).

Jean Keruzoré fut arrêté chez lui le 26 Janvier 1793, à sept heures du soir, fumant la pipe auprès du feu, et enfermé au château de Brest le lendemain. Il fut détenu au même endroit du 17 Brumaire (7 Novembre 1793) au 5 Fructidor an II (22 Août 1794). La loi du 3 Brumaire an IV le fit remettre au château ; mais Palasne-Champeaux le fit élargir, après avoir reçu sa soumission (3).

Arrêté une quatrième fois à Kersaint, il entra au château de Brest le 21 Floréal an VI (10 Mai 1798) ; conduit à la maison d'arrêt de Quimper le 9 Prairial (28 Mai), il en sortit le 19 Prairial (7 Juin) pour être conduit à l'île de Ré, où il arriva le 29 Juin 1798. Libéré le 17 Mai 1802, il revint à Kersaint et y mourut le 21 Vendémiaire an XIII (13 Octobre 1804).

7. — Rolland-Michel-Marie Le Bescond de Coatpont naquit à Rosporden le 27 Mai 1756. Prêtre en 1780, il succéda à son oncle Raoulin, comme recteur de Poullan, en 1786. Il embarqua à Bénodet le 2 Juillet 1792 pour l'Espagne. Rentré en France en l'an III,

(1) 5 G 344.

(2) *Biographie bretonne* de Levot, t. I, p. 301.

(3) Levot, *Brest pendant la Terreur*, p. 415.

il signe, le 21 Septembre 1795, le mandement invitant les « prêtres qui travaillent dans les campagnes », à calmer les esprits et à prêcher l'union, la paix et la charité (1). En Floréal an VI, on le retrouve détenu au château de Brest, d'où il est transféré à la maison d'arrêt de Quimper le 9 Prairial (28 Mai 1798). Il en sort le 19 Prairial (7 Juin), pour être dirigé sur l'île de Ré, où il arriva le 29 Juin. Libéré le 11 Mars 1800 (2), les habitants de Poullan pétitionnèrent en faveur de leur ancien recteur, mais le ministre de la police générale ordonna au Préfet, le 21 Germinal, an VIII (11 Avril 1800), « de prendre des mesures pour l'empêcher de rentrer dans sa commune et pour le faire arrêter s'il ose s'y remontrer sans autorisation expresse » (3).

Le Bescond de Coatpont fut nommé desservant d'Elliant le 1^{er} Messidor an XII (20 Juin 1804), puis curé de Brest par décret impérial du 13 Octobre 1809. Il mourut à Brest le 2 Décembre 1817.

8. — Alain Lévénez naquit à Pommerit, en Spézet, le 21 Janvier 1752.

Prêtre en 1776, il était vicaire à Spézet en 1790. Nous ne savons rien de lui jusqu'en l'an VI. Capturé à Peumerit (nous croyons qu'il faudrait lire Pommerit, son village natal) le 18 Floréal, an VI (7 Mai 1798), il est conduit à la maison d'arrêt de Quimper le jour même. Il en sortit le 21 Prairial (9 Juin) pour être déporté à l'île de Ré, où il arriva le 29 Juin. Libéré le 5 Avril 1800, il reprit ses fonctions à Spézet. Nommé desservant de Plogoff le 15 Septembre 1807, après la mort de Jean Gloaguen, il y décéda le 10 Octobre 1811.

(1) Peyron, *Documents...* II, p. 391.

(2) Manseau, II, p. 202.

(3) Série V.

9. — Louis-Guillaume Sannier naquit à Saint-Melaine de Morlaix le 9 Novembre 1764. En 1790, il était prêtre à Saint-Melaine. Le 18 Juillet 1791, à sept heures du soir, quatre ou six gardes nationaux de Morlaix se rendirent à Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, arrêterent l'abbé Sannier et le conduisirent à Brest. Il fut rendu à la liberté le 20 Juillet, n'étant pas fonctionnaire public et, par conséquent, non astreint au serment (1).

Sannier fut arrêté par la gendarmerie de Morlaix le 18 Floréal an VI (7 Mai 1780) ; conduit à la maison d'arrêt de Quimper, il en sortit le 19 Prairial (7 Juin) pour être dirigé sur l'île de Ré, où il arriva le 19 Juin. Il mourut à l'hôpital le 10 Avril 1800 (2).

10. — Jean-François Daniélou (plus exactement Deniélou) naquit à Lincos, en Rosnoën, le 13 Novembre 1741. Prêtre en 1766, il était recteur d'Ergué-Armel en 1790. N'ayant pas prêté le serment, il fut détenu à Kerlot et aux Capucins de Landerneau, puis au collège de Quimper en 1795 (3).

Daniélou fut arrêté le 29 Messidor an VI (17 Juillet 1798), à quatre heures du matin, au cours d'une visite domiciliaire, chez la citoyenne Tanguy, rue Obscure, à Quimper. Conduit aussitôt à la maison d'arrêt, il fut condamné à la déportation le jour même :

« Vu le procès-verbal de l'administration municipale de Quimper qui constate l'arrestation faite ce jour, dans le cours de ses visites domiciliaires, de la personne de Jean-François Daniélou, prêtre, ex-recteur de Ergué-Armel, dans la maison dont la C^{te} Tanguy est principale locataire,

« Vu l'interrogatoire subi par le dit Daniélou devant

(1) District de Morlaix. Cultes. Peyron, *Documents...*, II, p. 270.

(2) Manseau, II, p. 280.

(3) Cf. Peyron, *Documents...*, I, p. 123 ; II, p. 130, 153, 156, 166, 169, 392.

l'Administration centrale et l'autorisation à lui donnée par l'ancienne administration, datée du 12 Vendémiaire an VI, de rester sur le territoire de la République, à raison de ses infirmités,

« Considérant que le dit Daniélou, depuis cette dernière époque, n'a pas fait connaître à l'administration municipale de Quimper que son intention était d'habiter cette ville, qu'il s'y est tenu caché, et que cette conduite démontre assez son désir de se soustraire à la vigilance des fonctionnaires publics pour propager, autant qu'il seroit en lui, les principes anti-républicains, et travailler à assurer le triomphe des ennemis du gouvernement ;

« Considérant que le dit Daniélou n'a prêté aucun serment, qu'il est âgé de 58 ans, que l'état d'infirmité momentanée, qui avoit porté l'ancienne administration à lui permettre de résider en France, par arrêté du 12 Vendémiaire au 6^e, paroît avoir cessé, et que par conséquent il doit être déporté,

« L'Administration centrale arrête que le nommé Jean-François Daniélou... sera transféré à l'île de Rhé pour être déporté, rapporte, en conséquence, l'arrêté de l'Administration centrale du Finistère du 12 Vendémiaire an 6^e » (1).

Cet arrêté fut approuvé par le Ministre de la Police générale le 21 Thermidor an VI (8 Août 1798) (2), mais l'Administration centrale du Finistère n'attendit pas cette approbation pour déporter Daniélou, qui quitta la maison d'arrêt de Quimper le 6 Thermidor (24 Juillet 1798). Il arriva à l'île de Ré le 22 Août 1798 et en fut libéré le 16 Mai 1802 (3).

Nommé desservant d'Ergué-Armel le 20 Juin 1804, il y mourut le 16 Janvier 1830.

(1) Arch. nat., F7 7462A.

(2) Arch. Nat., F7 7462A.

(3) Manseau, II, p. 242.

11. — Pierre Goasduff naquit au Drennec le 20 Octobre 1748. Prêtre le 23 Mars 1776 (1), il était vicaire à Bodilis en 1790. Amené au château du Taureau par Le Guern, brigadier de gendarmerie de Morlaix, le 3 Septembre 1792, il fut déporté à Brème le 18 Avril 1793.

Rentré en France en l'an V, Goasduff fut arrêté par la gendarmerie dans les circonstances suivantes :

« Le 19 Brumaire an 7 (9 Novembre 1798) nous sommes, à la nuit tombante, trouvés dans la commune de Bodilis, et près d'une maison habitée par une servante de prêtre réfractaire, nous nous sommes mis en embuscade, et y avons resté quelque temps, lorsque nous avons vu passer un particulier allant vers cette maison, ce qui nous a fait présumer que ce pouvoit être le dit prêtre que nous cherchions... Nous avons cerné la maison, ayant vu un particulier monter l'escalier avec précipitation, l'avons reconnu pour être le prêtre que nous cherchions, l'ayant déjà arrêté une fois. Enfin nous avons trouvé le dit prêtre caché derrière une barrique, où nous l'avons saisi...

« Avons trouvé une petite boîte verte renfermant une petite boîte en argent, y renfermant les Saintes-Huiles pour l'extrême Onction, avec une étole verte. D'après quoi nous avons conduit le dénommé à notre résidence, et chemin faisant, nous avons entendu des cris de ralliement, sans cependant venir jusqu'à nous. Etant rendus, nous avons mis le dit Goasduff à la maison d'arrêt, pour être de là conduit à Quimper...

« Les citoyens camarades des brigades où passera le dénommé ci-contre, sont invités de prendre attention à ce prêtre réfractaire, car c'est un rusé gaillard... » (2).

(1) 5 G 544.

(2) Arch. Nat., F7 7510.

Goasduff fut enfermé à la maison d'arrêt de Quimper le 26 Brumaire (16 Novembre) et condamné à la déportation par un arrêté du 29 Brumaire (19 Novembre 1798) :

« Vu le procès-verbal de capture du 19 de ce mois, rapporté par le brigadier de la gendarmerie de Landivisiau, de la personne du nommé Pierre Goasduff, prêtre réfractaire,

« L'interrogatoire du dit Goasduff, duquel il résulte qu'il a été déporté par l'ancien district de Morlaix et qu'il est rentré depuis quatorze mois sur le territoire français,

« Vu enfin la lettre du ministre de la police générale du 14 de ce mois,

« Considérant que la loi du 19 Fructidor an 5^e porte, article 23 : la loi du 7 de ce mois, qui rappelle les prêtres déportés, est révoquée ;

« Considérant que le déporté Goasduff ayant rentré en France avant le 18 Fructidor, auroit dû sortir du territoire de la République dans le délai de quinze jours, à dater de la publication de la loi du 19 du même mois, qu'étant resté en France depuis cette époque, il doit être déporté de nouveau,

« L'Administration centrale arrête :

« Pierre Goasduff, prêtre insoumis, actuellement détenu dans la maison d'arrêt de Quimper, sera déporté ;

« Il sera transféré, à cet effet, à l'isle de Rhé pour être embarqué et transporté au lieu désigné par le Directoire. » (1)

Goasduff quitta Quimper le 11 Frimaire (1^{er} Décembre) pour l'île de Ré, où il arriva le 26 Décembre. Libéré le 17 Mai 1802 (2), il revint à Bodilis et y mourut le 16 Janvier 1814.

(1) Arch. Nat., F7 7510. — Arch. Finistère, reg. 55, f^o 9.

(2) Mauseau, II, p. 252.

12. — Pierre-Hyacinthe Corgat naquit à Plourac'h le 22 Mars 1744. Prêtre en 1770, il était vicaire à Ploaré lorsqu'il fut nommé recteur de Landrévarzec le 22 Avril 1787 (1). N'ayant pas prêté le serment, il s'embarqua à Bénodet, le 2 Juillet 1792, pour l'Espagne. Rentré en l'an III, il se retira sans doute dans les Côtes-du-Nord ; il fut arrêté à Plusquellec le 5 Frimaire an VII (dimanche 25 Novembre 1798), conduit à la maison d'arrêt de Carhaix, où il séjourna un jour (29-30 Frimaire, 19-20 Décembre), puis à Quimper.

Le 7 Nivôse an VII (27 Décembre 1798), l'administration centrale du Finistère prenait à son sujet l'arrêté suivant :

« Vu l'interrogatoire subi par Pierre Corgat, ex-recteur de Landrévarzec, arrêté sur la commune de Plusquellec, canton de Callac, .

« Considérant que cet individu, porté sur la liste des émigrés du cy-devant district de Quimper, a déclaré dans son interrogatoire qu'en l'an 2^e sa famille a obtenu main-levée de ses biens et que c'est à tort qu'on l'a porté sur la liste des émigrés,

« L'administration centrale arrête de tarder à statuer sur le sort du dit Corgat, jusqu'à ce qu'il n'ait représenté une expédition de l'arrêté de main-levée accordé à sa famille » (2).

Le 14 Germinal an VII (3 Avril 1799), la même administration le condamnait à la déportation :

« Vu le procès-verbal de capture de Pierre Corgat, prêtre réfractaire, arrêté à Plusquellec le 5 Frimaire an 7, son interrogatoire du même jour en présence de l'agent municipal de Callac,

« L'arrêté du département des Côtes-du-Nord, du 12 du même mois, prononçant le renvoi du dit Corgat devant celui du Finistère, son interrogatoire du sept Nivôse,

(1) 1 G 427.

(2) Reg. 55, Arrêtés de police générale, f^o 12.

« Vu la lettre du Ministre de la police générale du 6 Germinal courant, portant que les prêtres sortis de France, en exécution de l'arrêté du département du Finistère du 1^{er} Juillet 1792, doivent être considérés comme déportés,

« Considérant qu'il n'est agé que de cinquante-cinq ans, qu'il est par conséquent sujet à la déportation,

« L'Administration centrale arrête que Pierre Corgat, ex-recteur de Landrévarzec, sera de brigade en brigade conduit à l'isle de Rhé pour être déporté. » (1)

Corgat quitta Quimper le 22 Germinal (11 Avril) et arriva à l'île de Ré le 29 Avril 1799. Libéré le 17 Mai 1800 (2), il devint desservant de Telgruc en 1803, puis il fut nommé, le 23 Vendémiaire an XIII (15 Octobre 1804), curé de Beuzec-Conq, où il mourut le 27 Mai 1827.

13. — Jean Le Joncour naquit à Keromen, en Pouldergat, le 23 Septembre 1758. Prêtre en 1783, il était vicaire au Cloître-Pleyben en 1790. Il ne prêta pas le serment. Le 17 Mai 1793 il se rendit volontairement à Quimper, d'où il fut transféré à Landerneau et interné aux Capucins le 4 Novembre. Il quitta Landerneau pour Rochefort le 9 Juillet 1794. Après un séjour de dix mois sur les pontons, il fut libéré à Saintes le 12 Avril 1795. « Je suis revenu alors, dit-il, à Pouldergat, au village de Kersannou où, sous des habits de cultivateur, je travaillais la terre pour gagner ma vie » (3).

Le Joncour fut arrêté par la gendarmerie, à Kersannou, le 16 Pluviôse an VII (4 Février 1799), et condamné à la déportation le 19 Pluviôse (7 Février) :

« Vu le procès-verbal de capture du nommé Jean Le Joncour, prêtre réfractaire, agé de quarante-trois ans,

(1) Arch. Nat., F7 7568. — Arch. Finistère, reg. 55, f^o 41.

(2) Manseau, II, p. 238.

(3) Du Châtellier, *op. cit.*, p. 56.

« Vu l'interrogatoire subi par lui devant l'Administration centrale,

« Considérant que le dit Le Joncour n'ayant prêté aucun des serments prescrits en 1790, 1791 et 1792, et qu'il fut à cette époque conduit à Rochefort où, au bout de dix mois, il fut mis en liberté ;

« Considérant que depuis sa rentrée dans ce département, le soin qu'il a pris de se soustraire à la surveillance des autorités civiles et militaires, donne à croire qu'il a clandestinement travaillé à fanatiser les habitants des campagnes qu'il a parcourues et qu'on ne sauroit, sans risques de compromettre la chose publique, supporter la présence d'un tel individu sur le territoire français,

« L'Administration centrale arrête :

« Le nommé Jean Joncour, prêtre déjà condamné à la déportation en l'an 2, sera déporté et conduit en conséquence, de brigade en brigade, jusqu'à l'isle de Rhé, pour de là être renvoyé dans les lieux désignés par le gouvernement. » (1)

Il quitta Quimper le 22 Pluviôse (10 Février) et arriva à l'île de Ré le 26 Mars 1799. Libéré le 17 Mai 1800 (2), il fut nommé desservant de Goulien en 1803, après la mort de Le Pape, mais mourut avant d'avoir pris ses fonctions, le 5 Juillet 1804, à Pouldergat.

14. — Bernard-Marie Carof naquit au bourg de Pont-Christ le 24 Janvier 1749. En 1790, il était vicaire à Pont-Christ. Il ne prêta pas le serment. Arrêté par la gendarmerie, il fut conduit au château du Taureau le 3 Septembre 1792. Tombé malade, il fut ramené à l'hôpital de Morlaix, et évita ainsi la déportation à Brème. Transféré à Quimper le 4 Juin 1793, il fut interné à Kerlot, puis dirigé sur les Capucins de Lan-

(1) Arch. Nat., F7 7548. — Arch. Finistère, reg. 55, f° 19.

(2) Manseau, II, p. 262.

derneau, d'où il fut déporté à Rochefort. Il fut libéré à Saintes en l'an III.

Carof fut capturé par un détachement de la force armée, à Pont-Christ, le 1^{er} Ventôse an VII (19 Février 1799), conduit le soir même à la maison d'arrêt de Landerneau, qu'il quitta le lendemain pour Quimper. Le 3 Ventôse (21 Février), un arrêté le condamna à la déportation :

« Vu le procès-verbal de capture de la personne du nommé Bernard Carof, prêtre réfractaire, âgé de 50 ans,

« Vu l'interrogatoire subi par lui ce jour,

« Considérant que cet individu n'a prêté aucun des serments prescrits par les lois de 1791 et 1792 et autres subséquentes, qu'en l'an 2 il fut condamné à être déporté conformément à la loi du 26 Août 1792 et conduit pour cet effet à Rochefort, où il fut mis en liberté en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale en date du 15 Germinal an 3,

« L'administration centrale arrête : que le nommé Bernard Carof, ministre du culte insoumis, sera déporté et conduit, à cet effet, à l'isle de Rhé par la gendarmerie nationale. » (1)

Il arriva à l'île de Ré le 26 Mars 1799 et mourut à la citadelle le 29 Décembre 1800. (2)

15. — Jean-Pierre Ballay naquit à Genevray, département de la Haute-Saône, le 2 Décembre 1748. Prêtre, en 1773, il était religieux dominicain au couvent de Morlaix, qu'il quitta le 25 Juillet 1790. N'ayant pas prêté le serment, il fut détenu au Château de Brest le 18 Juin 1792 ; il en sortit en sermentant, le 24 Juillet. Il rétracta son serment le 4 Août 1792 par une lettre adressée de Tréguier à la municipalité de Brest. Il embarqua ensuite pour l'Angleterre.

(1) Reg. 55, f° 27 Ve.

(2) Manseau, II, p. 234.

Dans la nuit du 17 au 18 Prairial an II (5-6 Juin 1794), un détachement de quatre gendarmes et de quatre dragons commandé par un maréchal des logis se rendit au village de Kervenarhant, en Pleyber-Christ, pour rechercher le P. Ballay. La fouille fut infructueuse (1).

Ballay fut capturé sur le territoire de Pleyber-Christ par une colonne mobile, dans la nuit du 8 au 9 Ventôse an VII (26-27 Février 1799). Conduit à la maison d'arrêt de Quimper, il fut condamné à la déportation par arrêté du 13 Ventôse an VII (3 Mars 1799) :

« Vu le rapport du citoyen Millot, capitaine des carabiniers à Morlaix, constatant l'arrestation sur la commune de Pleyber-Christ, du nommé Jean-Pierre Ballay, âgé de cinquante et un an, ex-religieux dominicain, natif de Genevray, département de la Haute-Saône, insoumis aux lois de la République,

« Vu l'interrogatoire subi le jour d'hier par cet individu devant l'Administration centrale,

« Considérant que quelques pièces saisies sur lui, lors de son arrestation, font présumer qu'il a exercé le ministère de son culte, et qu'il a porté dans les campagnes qu'il a parcourues l'esprit du fanatisme et de haine pour le gouvernement français ;

« Considérant que la présence d'un tel individu sur le territoire français ne pourrait que troubler l'ordre et la tranquillité publique ;

« Considérant, au reste, que le dit Ballay, ex-dominicain, pensionné par l'Etat, est déportable aux termes de la loi du 21 et 23 Avril 1793, puisqu'il n'est pas soumis aux dispositions de la loi du 14 Août 1792,

« L'Administration centrale arrête :

« Le nommé Jean-Pierre Ballay sera déporté et conduit à cet effet à l'isle de Rhé par la gendarmerie nationale. »

(1) District de Morlaix. Police I.

Cet arrêté fut approuvé par le Ministre de la Police le 26 Ventôse an VII (16 Mars 1799) (1).

Il arriva à l'île de Ré le 26 Mars 1799, et fut libéré le 17 Mai 1800 (2). Il mourut à Morlaix, rue Saint-Melaine, le 21 Novembre 1813.

16. — François Derrien naquit à Saint-Thurien le 11 Février 1751. En 1790, il était vicaire de la succursale de Saint-Corentin, en Carnoët. Il ne prêta pas le serment. Dans un rapport du 22 Avril 1793, le district de Quimperlé le signale « à Querrien, à Saint-Thurien et à Guiscriff, où il est revenu après avoir donné la pâque dans la paroisse de Carnoët où il était vicaire ou prêtre habitué. Il doit être actuellement à Guiscriff ou à Saint-Thurien » (3). En Vendémiaire an III (Septembre-Octobre 1794), « Derrien vint à Riec, à Penquelen, y dit la messe et déclara aux assistants que c'étoit la seule bonne messe que depuis longtemps ils avoient entendue. Il s'exalta contre les prêtres constitutionnels, qu'il regardoit comme de mauvais sujets, et qu'il n'estimoit guère les assignats » (4).

François Derrien fut arrêté dans les premiers jours de Ventôse an VII. De l'interrogatoire qu'il subit le 3 Ventôse (21 Février 1799), nous extrayons quelques passages :

« François Derrien, originaire de Saint-Thurien, prêtre de profession ; vicaire au commencement de la Révolution en la ci-devant succursale de Saint-Corentin-Carnot, entre Carhaix et Callac, et depuis sans domicile fixe, parcourant les cantons de Gourin, Guiscriff, Querrien, Saint-Thurien, Bannalec et autres communes tant du Finistère que des Côtes-du-Nord.

« Arrêté chez un nommé Louis Charpentier, chez

(1) Arch. Nat., F7 7548. — Arch. Finistère, reg. 55, f° 26.

(2) Manseau, II, p. 225.

(3) District de Quimperlé. Police des cultes.

(4) Police générale.

qui il s'était introduit, à son insu, dans une grange où est son pressoir, pour se mettre à l'abri de la pluie, au village de Kerganet.

« Il y a environ dix-huit mois, il voulut s'embarquer pour l'Espagne avec François-Nicolas Le Gorgeu, Quellenec, Mével, Kerloch et autres, mais qu'il ne put effectuer dans les tems, attendu la maladie dont il était alors attaqué, et comme le délai accordé était fatal et était expiré avant sa convalescence, il a cru devoir préférer une vie errante et par là se soustraire à toute poursuite... » (1)

Louis Charpentier fut mis en arrestation ; le 2 Prairial an VII (21 Mai 1799), la municipalité de Saint-Thurien « certifie que Louis Charpentier, de Kerganet, est un brave et honnête homme. Le prêtre Derrien a été pris dans une grange lui appartenant, que cette grange est fermée par une porte sans serrure... ; qu'il est de toute justice et de toute humanité de rendre la liberté à Louis Charpentier » (2).

François Derrien fut condamné à la déportation par arrêté du 4 Prairial an VII (23 Mai 1799) :

« Vu le procès-verbal rapporté par le citoyen Trisse, lieutenant des grenadiers de 58^e 1/2 brigade, commandant une colonne mobile aux environs de Quimperlé, et Thomas, gendarme à la résidence de cette commune, constatant l'arrestation faite sur la commune de Saint-Thurien, canton de Querrien, de la personne du nommé François Derrien, prêtre insoumis,

« Vu l'interrogatoire subi par ce dernier devant l'Administration municipale de Quimperlé et devant l'Administration centrale, des 1^{er} et 3 de ce mois,

« Considérant que le dit Derrien n'a fait aucun des serments prescrits, et que sous cerap port, il doit être déporté,

(1) Arch. Nat., F7 7594.

(2) Suspects et détenus.

« L'Administration centrale arrête que le nommé François Derrien, ministre du culte insoumis, âgé de 48 ans, sera déporté et conduit à cet effet à l'isle de Rhé. » (1)

Cet arrêté fut approuvé par le Ministre de la police générale le 26 Prairial (14 Juin).

Derrien arriva à l'île de Ré le 9 Juillet 1799 ; il fut libéré le 12 Juillet 1800 (2).

Le 8 Thermidor an IX (27 Juillet 1801), il prêta serment devant le préfet des Côtes-du-Nord, qui le juge « affectionné de la commune [de Carnoët], de bonnes mœurs, pacifique ». (3)

Nommé desservant de Saint-Thurien le 1^{er} Messidor an XII (20 Juin 1804), il y mourut le 30 Janvier 1819.

17. — Gabriel Jacob (son acte de baptême porte Le Jacob) naquit à Trémoguer, en Ploudaniel, le 17 Août 1751. Grand carme au couvent de Quintin, il obtint de son supérieur, le 1^{er} Décembre 1789, l'autorisation de venir au château de Penmarch, en Saint-Frégant, en qualité d'aumônier (4). Il ne prêta pas le serment. Arrêté par la bande de de Tunq, il fut conduit au château de Brest le 13 Juillet 1791, puis élargi le 18 Juillet.

Gabriel Jacob se déporta en 1792, probablement en Angleterre, et revint en France en l'an III, en déclarant se fixer à Ploudaniel. Il fut arrêté à Saint-Frégant le 3 Germinal an VII (23 Mars 1799) :

« Nous Bachelard, lieutenant au 2^e bataillon de la 77^e 1/2 brigade d'infanterie de ligne et François Minou, gendarme national à la résidence de Lesneven, commandant tous deux la colonne mobile sortie le jour d'hier du cantonnement de Lesneven, en vertu de

(1) Arch. Nat., F7 7594. — Arch. Finistère, reg. 55, f^o 36.

(2) Mansent, II, p. 212.

(3) Le Masson, *Manuel...* p. 188.

(4) District de Lesneven. Cultes.

L'ordre du commandant de l'arrondissement pour surprendre les émigrés, malveillans ou prêtres réfractaires qui infectent les environs et donnent les plus dangereux exemples aux campagnes, qu'ils fanatisent, certifions et rapportons nous être transportés dans les différents endroits désignés comme suspects ; étant arrivés dans la commune de Saint-Frégant, nous nous sommes rendus au domicile de l'agent de la dite commune (où il y avait de la lumière), environ une heure du matin ; nous avons frappé à la porte, dont nous lui avons demandé l'ouverture, au nom de la loi et comme porteurs d'ordres, afin de conférer avec lui pour affaires qui intéressent le salut public ; nous nous sommes nommés à un particulier qui nous a dit être l'agent de la commune ; nous lui avons offert de lui communiquer nos ordres et l'avons invité de nous accompagner pour exécution ; lui avons exposé que nous commandions une colonne mobile pour différentes opérations. Il nous a refusé l'entrée de sa maison, en nous citant l'article constitutionnel qui empêche l'entrée d'une force armée dans une maison, en se moquant de nous, en nous disant d'un ton ironique : *Ecoute, Républicain, la constitution de l'an 3, dont il a lu quelques articles, qu'il nous a dit être de notre constitution et non de la sienne.*

« Comme cet agent, malgré nos pressantes invitations, persistait à nous refuser l'entrée de sa maison et à nous accompagner, conformément aux lois, dans nos opérations, nous avons soupçonné qu'il pouvait recéler quelques hommes suspects, ou qu'il les attendait, attendu qu'il y avait de la lumière et qu'il y en avait aussi à la campagne du citoyen Pommarre (Penmarch) qui touche à la maison de cet agent ; y laissant seulement une sentinelle à la porte, nos soupçons se sont confirmés ; environ les deux heures s'y est présenté un particulier qui faisant résistance et vou-

lant s'échapper, la sentinelle a crié à la garde, ce qui nous a portés à le secourir de suite ; nous étant saisi du particulier, lui avons demandé les noms, prénoms, profession et demeure. Ce particulier a répondu se nommer Gabriel Jacob, ex-carme, aumônier de Pommarre ; lui avons demandé ce qu'il cherchait, ce qu'il cachait dans un paquet dont il était saisi, a répondu être venu dans l'intention de conférer avec l'agent, et avoir dans le paquet dont nous parlions, une pateine, un calice, une boîte avec des hosties et différents bréviaires, ce qui nous a fait soupçonner... qu'il allait dire la messe... Nous l'avons conduit à Lesneven... » (1)

Le jour même de l'arrestation, le commissaire de Lesneven en avisait le commissaire du département en ces termes :

« Jacob, ex-carme, faisant ou prétextant le métier de jardinier ou cuisinier, habillé ordinairement comme tel, a été pris au château de Penmarch et déposé dans la maison d'arrêt de cette ville ce matin. Il sera conduit à Quimper. Prendre deux de soixante fanatiques qui nous troublent, n'est rien ; si la loi étoit exécutée, si le marquis qui a donné retraite, pension, chapelle, étoit puni suivant la loi, les fanatiques, obligés de quitter, d'errer sans lieu ni retraite, ne défendroient plus d'enseigner les droits de l'homme, ne prêcheroient plus la harangue de Jordan Cloche, car le langage de nos réfractaires est celui de Jordan. » (2)

Gabriel Jacob fut conduit à Quimper le 6 Germinal (26 Mars) ; deux jours après, le 8 Germinal (28 Mars 1799), l'administration centrale le condamna à la déportation :

(1) Prêtres suspects, détenus, déportés.

(2) Police des cantons.

Il s'agit de Camille Jordan, député de Lyon aux Cinq-Cents, défenseur de la religion, un des chefs des Clichéens. Il avait réclamé la liberté des cultes, les sonneries de cloches, d'où lui vint le surnom de *Jordan-Cloche*.

« Vu le rapport fait par les citoyens Bachelard, lieutenant au deuxième bataillon de la 77^e demi-brigade, commandant une colonne mobile aux environs de Lesneven, et François Minoux, gendarme, à la résidence de cette commune, constatant l'arrestation du nommé Gabriel Jacob, ex-religieux carme,

« Vu l'interrogatoire subi ce jour par cet individu,

« Considérant que le dit Jacob n'a prêté aucun des serments prescrits, que cependant il paroit constant, d'après le rapport précité, qu'il ne s'est pas abstenu de l'exercice de ses fonctions, comme prêtre, puisque lors de son arrestation il a été saisi sur lui différents objets servant à l'exercice de son culte ;

« Considérant, en conséquence, qu'il serait dangereux de souffrir la présence de cet individu sur le territoire français, où il ne pourroit que propager les principes du fanatisme et jeter dans l'erreur les crédules habitants des campagnes,

« L'Administration centrale arrête :

« Le nommé Gabriel Jacob, ex-religieux, âgé de 48 ans, sera déporté et conduit à cet effet à l'île de Rhé. » (1)

Le condamné quitta Quimper au début d'Avril 1799 et arriva à l'île de Ré le 29 Avril. Il s'évada le 29 Avril 1800, c'est-à-dire au bout d'un an de captivité, jour pour jour. (2)

On le retrouve à Tréflevez en 1802 ; vicaire à La Feuillée en 1803. En 1806, il est vicaire à Pleyben ; ses supérieurs le jugent : « inconstant, poète, errabundus, très capable si on le fixe ».

En 1804, M. de Troérin, vicaire général, écrit de lui de Landerneau : « J'ai ici un certain P. Jacob, carme, qui me tourmente depuis quelque temps. Il a la fureur d'être placé. Mais quelque part qu'il aille, il n'y sera

(1) Arch. Nat., F7 7566. — Arch. Finistère, reg. 55, f^o 32.

(2) Manseau, II, p. 256.

pas longtemps. Il est supposé dans ce moment habitué de Gouesnou. Il finira quelque jour, lui et l'ex-constitutionnel Pochard, par se prendre à la perruque. L'ayant proposé à M. Nicolas, recteur de Plouédern, il me répond que le P. Jacob est un original (je n'ai pas besoin de cela pour le savoir) ; il me dit qu'il ne le croit pas propre au ministère, et que d'ailleurs ce n'est point son état ; qu'on a l'expérience qu'il ne peut vivre avec aucun ecclésiastique séculier ; que des raisons de craindre que sa direction au saint tribunal ne fatigât et n'exaltât les têtes, firent qu'on lui défendit dans les derniers temps de confesser, et que pour la prédication, si ses discours sont de sa composition, ils doivent être singuliers. »

L'évêque l'offrit aussi à M. Péron, directeur de l'institution de Kerouzéré, en Sibiril, qui répondit : « Je connais le P. Jacob. Il a du goût pour tout ce qu'il ne fait pas, de l'ardeur pour tout ce qu'il n'a pas, se plaisant là où il n'est pas, toujours mécontent là où il est. Il a la manie de faire de mauvais vers, mais je ne le crois pas propre à faire de l'enseignement, encore moins à vivre en société ». (1)

Nommé desservant de Locronan le 18 Avril 1807, il démissionna le 15 Décembre suivant et se retira à Châteaulin en qualité d'instituteur. En 1810, il devint vicaire à Plouzané, où il vivait dans la retraite. Le 10 Juillet 1810, on lui fournit des lettres dimissoriales pour le diocèse de Nantes, où nous ne pouvons pas le suivre.

(A suivre.)

(1) Bull. Sté Arch. du Finistère, 1918, p. 67, n. 1.

Monseigneur Jean-Yves COADOU

des Missions-Etrangères

Premier Evêque de Mysore

(1819-1890)

CHAPITRE VI

Tournées pastorales. — Réception de Monseigneur Coadou à Mysore. — Projet d'un Collège Académique dans cette ville. — Les Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes à l'hôpital Bowring. — Bilan de fin d'année (1881-1882).

En Septembre 1881, Mgr Coadou donna une retraite aux prêtres indigènes. Le mois suivant ce fut la retraite du clergé européen. Puis il partit pour une tournée de Confirmation qui durera trois mois.

C'est le 24 Octobre que, porté sur une charrette à bœufs, il quitta Bangalore pour se diriger vers Vérajenderpett, pays humide et malsain, où jadis, en qualité de curé, il avait pris une forte fièvre bilieuse qui le tint pendant quatorze ou quinze mois. Cette fois encore, après deux jours de résidence dans la localité, il fut repris du même mal. C'était un dimanche, et au moment de monter à l'autel pour y célébrer la messe, il dut y renoncer par suite d'une attaque subite de

frissons, de fièvre et de vomissements bilieux. Assez rapidement pourtant, il réussit à enrayer cette crise de paludisme.

De Vérajenderpett, l'évêque, prenant la direction du Nord, passa à Mercara, où il se trouvait vers la mi-Novembre. C'est un pays de forêt, déjà un peu moins malsain que le précédent. De là il s'achemina, dans la direction du Nord-Ouest, vers Magghé, d'où, le 1^{er} Décembre, il écrit à son frère : « Si le bon Dieu nous regardait un peu d'un œil de miséricorde, dans plusieurs des endroits que j'ai parcourus, il semble qu'il y aurait quelque chose à faire. Je cherche partout à porter les chrétiens à prier pour la conversion des payens et des pauvres pécheurs ; je crois qu'ils le feront, et alors, j'espère que le bon Dieu se laissera toucher. Prie et fais prier pour nous ; prie bien pour moi surtout, afin que je sois un saint Pontife, travaillant pour ma propre sanctification et celle des autres. »

Une autre étape du voyage fut Dassapora, à l'Est de Magghé. D'ici encore, Jean-Yves, le 12 Janvier 1882, envoie quelques nouvelles à son frère et il lui donne ses impressions de voyage : « Me voilà sur la fin de ma plus longue tournée depuis mon sacre ; dimanche prochain, j'aurai encore une Confirmation, et, la semaine prochaine, je me dirigerai sur Bangalore, où j'arriverai, je pense, samedi en huit. Somme toute, j'ai été assez bien portant pendant tout mon voyage, excepté pendant quelques jours. J'ai été reçu partout avec beaucoup de pompe. J'ai été assez content des chrétiens que j'ai visités. A mon arrivée à chaque endroit, j'ai eu occasion de prêcher plusieurs payens, mais hélas ! le résultat a été presque zéro. Dans toute ma tournée, j'ai beaucoup exhorté les chrétiens à parler aux payens et à prier pour eux. A l'issue de notre dernière retraite, nous avons tous pris ensemble la

résolution de dire la messe du premier vendredi et du premier dimanche du mois pour la conversion des payens et celle des pécheurs ; si tous les chrétiens se réunissent à nous pour faire violence au ciel, on peut espérer que le bon Dieu se laissera toucher, et que les bénédictions du divin cœur nous obtiendront des conversions. »

Cette vie au grand air améliora l'état de santé de notre missionnaire : « Depuis que j'ai quitté le couvent, écrivait-il, je m'aperçois que je deviens sensiblement une *amplitude*, et les mains, si décharnées autrefois, se sont couvertes de chair ; la santé générale est meilleure », Par contre, le frère chanoine se plaignait, par suite d'eczéma aux mains, d'avoir « des aiguilles dans les doigts », et Jean-Yves de le consoler en lui disant : « Des aiguilles dans les doigts, c'est très incommode, et ton écriture s'en ressent bien un peu. C'est une croix comme une autre, et, puisque chacun doit avoir la sienne, il s'agit tout simplement d'en profiter pour le Ciel. Courage donc, cher frère, et que ces aiguilles de chair ou d'os se changent en autant d'aiguilles d'or pour l'éternité. »

En arrivant à Bangalore, Mgr Coadou y trouva un jeune missionnaire, fraîchement débarqué, l'abbé Correc.

Pierre Correc, né en 1857 à Saint-Nicolas-du-Pélem, au diocèse de Saint-Brieuc, avait fait ses études classiques au petit séminaire de Plouguernevel, que plus tard il devait célébrer dans un chant fort gracieux. Entré, laïque, au Séminaire des Missions-Etrangères, le 30 Août 1878, prêtre le 24 Septembre 1881, il était parti pour le Maïssour le 26 Octobre suivant.

Dès que Mgr Coadou fut rentré de sa tournée pastorale, M. Correc lui rendit visite, et le vénérable prélat donna l'accolade à son jeune compatriote, qui

écrit le 29 Janvier 1882 : « C'est un charme de voir comme Mgr Coadou porte bien ses soixante-trois ans, bien qu'il ait déjà fourni une carrière de missionnaire d'une durée de trente-sept ans. Il est de taille moyenne, bien étoffé, et sa large figure est décorée d'une barbe grise, bien fournie et assez longue. Sa voix, forte, articulant parfaitement chacune des syllabes, pénètre au fond des cœurs. Elle ressemble à celle du vétéran qui conte ses prouesses de soldat. Homme de grande expérience, nul ne connaît mieux que lui les difficultés qui barrent la route au missionnaire, nul mieux que lui ne sait en triompher. Ce qui frappe, toutefois, dans sa personne, c'est sa bonté. Avec quelle bienveillance, je dirais quelle tendresse, il m'a accueilli, moi, pauvre novice, qui n'ai à lui offrir que ma bonne volonté et une santé plutôt défaillante. » (1).

Pour l'aider à se remettre des fatigues du voyage, Jean-Yves mena l'abbé Correc voir l'une des fermes où étaient groupés les orphelins de la grande famine. Ceux-ci, pour recevoir leur Evêque, avaient orné le chemin qu'il devait prendre, de fleurs et de guirlandes. Le prélat leur fit cadeau de sept moutons qui lui avaient été offerts ; quant à eux, ils lui dirent un compliment en tamoul, puis ils exécutèrent des danses en sa présence au son du tam-tam, des bâtonnets et des tambourins (2).

Grâce à M. Correc encore, nous connaissons les détails fort intéressants de la belle réception qui fut faite à Mgr Coadou à Mysore, à la fin d'Avril 1882, à l'occasion de sa tournée de Confirmation.

L'auteur qui fut fort souvent témoin, en Bretagne, de réceptions d'évêques, se voit cependant contraint de déclarer qu'à Mysore c'était bien plus beau.

(1) *Breuzier sur Feiz*, 1881, pp. 427-430.

(2) *Ibid.*

Les chrétiens avaient annoncé partout l'arrivée du *Grand Gourou* (le grand prêtre), « l'un des chefs de notre religion, disaient-ils aux païens, le Père des chrétiens du royaume, l'envoyé de Dieu et du Pape ». La nouvelle s'était bien vite répandue et le peuple accourait pour voir les préparatifs. Les païens, eux-mêmes, donnaient leur obole, assurés que, s'ils participaient aux honneurs de la réception, ils auraient part également aux bénédictions que le Grand Gourou allait répandre sur leurs familles. On sait d'ailleurs combien le peuple de l'Inde est sensible aux manifestations extérieures.

Pour donner encore plus de relief à l'entrée de l'Evêque, l'abbé Neveu, chargé du district de Mysore, avait demandé au palais la voiture du roi et la musique militaire. Conformément au « *Mamoul* », c'est-à-dire à la coutume, le tout fut accordé.

Accompagné de MM. Jacquemin et Correc, Mgr Coadou partit de Gandjam vers les quatre heures du matin, au moment où la chaleur du jour commence à tomber. Leurs petits bœufs suaient, soufflaient, étaient à bout quand ils arrivèrent au *Chatram* (habitation des Brahmes) et au temple païen, situé à mi-chemin entre Gandjam et Mysore. Là ils trouvèrent la voiture du roi, attelée de deux magnifiques chevaux anglais. Ils s'y installent tous les trois, et les voilà partis. Sur leur passage, reconnaissant la livrée du palais, les voituriers et les bergers rangent respectueusement ceux-là leurs chariots, ceux-ci leurs troupeaux.

Tout-à-coup, une détonation d'artillerie se fait entendre. Les chevaux se dressent, la musique militaire éclate : c'est Mysore. Pendant que les feux de Bengale et les flambeaux s'allument, l'Evêque se revêt des ornements pontificaux, et prend place sous le dais avec le diacre et le sous-diacre en dalmatique.

Voici que de longues files de peuple, éclairées par les flambeaux et les feux de Bengale, s'ordonnent pour la procession, pendant que la musique joue le chant du Départ des Missionnaires et celui des Martyrs. A l'entrée du terrain de l'église se dresse un immense arc de triomphe, œuvre d'un paria qui, sans avoir jamais appris le dessin, en avait, au premier bruit de l'arrivée de l'Evêque, conçu et dressé le plan.

Partout des inscriptions ! Il y en avait de latines : *Deus est unus*, — *Deus est trinus*, — *Ecce sacerdos magnus*, — *Sacerdos et Pontifex*, — *Benedictus qui venit in nomine Domini !* — Il y en avait de françaises : « Dieu et les âmes », — « Jusqu'au sang ». — Enfin cette sentence de l'Evangile : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? », en anglais, en tamoul, en canara, en sanscrit.

Cependant, Mgr Coadou entra dans l'église, pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement, puis, en raison de l'exiguïté de l'édifice, il sortit pour parler au peuple.

M. Neveu avait fait dresser, à l'entrée même de sa maison, en face de l'église, un double escalier conduisant sur la plate-forme de sa demeure. Les lumières, les décorations, les filets de papier rouge, bleu, vert, doré, tout ce qui plaît à l'Indien, était généreusement prodigué.

Mgr Coadou monta sur la plate-forme de la maison, et quand il s'y fut assis sous un baldaquin, l'abbé Neveu s'écria : « Silence ! Le Grand Gourou va vous parler, avant de vous bénir ». Un grand silence se fit, et la voix du Pontife s'éleva dans le calme du soir. Il n'y avait là que quelques centaines de chrétiens. Autour d'eux des milliers de païens et des Turcs, et pourtant aucun bruit. Quand pour terminer la fête, Monseigneur, debout entre le diacre et le sous-diacre, donna la bénédiction pontificale, on vit les turbans

tomber, les fronts s'incliner, les genoux ployer. L'impression avait été si profonde qu'à la grande joie des chrétiens, les Turcs et les païens ne cessaient de répéter : « Les solennités de l'Eglise catholique sont plus belles que les nôtres ! »

Le lendemain et les jours suivants furent des jours de paix et de prières. Le dimanche 30 Avril, Monseigneur distribuait la communion à trois cents personnes et en confirmait plus de cent.

Suivirent les réceptions. La musique militaire, tout entière composée de catholiques, se présenta solennellement. Les pauvres réunis en corps, les familles chrétiennes, groupées autour de leurs chefs, vinrent à tour de rôle, se prosterner aux pieds de l'Evêque. Chaque chef de maison tenait à recevoir une bénédiction particulière pour lui et les siens. Les païens eux-mêmes accoururent et un bon nombre décida de se convertir.

Chacun apportait son petit présent de bananes, de noix d'arek et de feuilles de bétel. Chaque corps particulier, même celui des pauvres, était précédé de quelques instruments de musique indienne. Parmi ces instruments, il en est un qui toucha particulièrement le cœur de Mgr Coadou : le biniou. M. Corre note, à ce propos, que « celui qui en jouait à Mysore, aurait eu sa place parmi les plus grands artistes de Bretagne ». C'était d'ailleurs le chef de la musique indigène du roi, appelée « bande carnatique ».

Les jeunes élèves des écoles tamoules et canarates exécutèrent des danses et des chants, des bâtonnets aux mains, aux pieds des grelots sonores.

Voici maintenant la traduction d'un hymne canara composé par le maître d'école à l'occasion de la visite de Mgr Coadou. Cette traduction faite par un vieux missionnaire, serre l'original de très près :

Hymne au grand prêtre de Mysore

PROLOGUE

Il est sage, ô mon Dieu, celui qui, devant toi,
Abaisse sa raison, soumettant à la Foi
Son vaniteux savoir dans une humble prière,
Et tire de son cœur ce cri d'enfant : « Mon Père ! »
Il est sage, ô mon Dieu, celui qui, t'adorant,
Se jette à deux genoux, doucement murmurant
Le nom trois fois sacré de la Vierge, et lui crie :
« Je ne suis qu'un pécheur ; pitié, pitié, Marie ! »

I

Nous, aussi, nous voulons, ô notre doux Pasteur !
Nous, les petits enfants dont l'âme est tout en fleur,
Répandre nos parfums aux pieds de notre Père ;
Lui dire : « Nous t'aimons ; car nous voyons en toi
« Celui qu'en nous parlant nous révéla ta Foi,
« Ce Dieu cru des chrétiens, en qui notre âme espère ! »

II

Oui, comme nos aînés, nous venons près de vous,
Comme eux, en souriant, nous plions les genoux ;
Nous approchons plus près, nous n'avons pas de crainte :
Nous sommes si petits, car le plus grand, du front,
A peine peut toucher les perles d'or qui sont,
Emblèmes de vertus, sur ta poitrine sainte !...

III

Ainsi que dans les cieux, quand le soleil géant
Lève son front superbe au seuil de l'Orient,
L'obscurité s'enfuit sous les feux de l'aurore,
Le Grand Maître apparaît et, du culte païen
Le vain éclat s'efface, et le nom de chrétien
Fait bondir tous les cœurs dans tes murs, ô Mysore !

IV

Louange, honneur et gloire au divin Rédempteur
Qui, couronnant ton front d'un rayon de splendeur,
Te fit grand et puissant parmi les autres hommes !...
A ta voix le ciel même est docile ; à ta voix
La grâce se répand ; et, touchés par tes doigts,
Tous, nous devenons forts, de faibles que nous sommes !...

V

Venez, vous qui cherchez le nom du Tout-Puissant !
Il vous dira Celui qui tira du néant
Les êtres, fit jaillir les astres et les mondes,
Comment le Verbe vint, d'une Vierge naquit,
Des serres de la mort l'univers reconquit
Dissipa du péché les ténèbres profondes.

VI

Puissiez-vous, ô Pasteur, vivre longtemps pour nous !
Et, quand nos fronts, ici courbés à vos genoux,
Sous les ans fléchiront comme un arbre qui tombe,
Puissiez-vous, d'un bras fort étendre votre Croix
Sur les vieillards d'alors, les enfants d'autrefois,
Et la planter joyeuse au bord de notre tombe !

EPILOGUE

A Celle, dont le sein, commé un ciboire d'or,
Renferma dans l'Amour cet auguste trésor
Que le Ciel prodigua pour le rachat du monde ;
A Celle dont le pied céleste et virginal,
Broya le front d'airain du serpent infernal,
Le replongeant vaincu dans l'abîme qui gronde ;
A Marie, astre pur, dont la douce clarté
Brille pour consoler la pauvre humanité ;
A la Mère de Dieu dont la chaste poitrine
A bercé le sommeil de Jésus-Christ enfant,
Comme un lac ondoyant qui s'élève et s'incline
Doucement sous le poids du nénuphar d'argent,
Louange ! gloire ! amour pas delà tous les âges !
Que les hôtes heureux de l'éternel séjour,
Mêlant leurs saints transports à nos humbles hommages,
Redisent avec nous : louange ! gloire ! amour !
Et que le jour béni dont le ciel te décore
Soit ton jour de salut, ô cité de Mysore ! (1)

(1) *Missions Catholiques*, 1882, pp. 373-377. Lettre de M. Correc à M. Maury, directeur du Séminaire des Missions Étrangères, à Paris. — Cf. *Breuzier ar Feiz*, 1881, pp. 506-509.

Après ces quelques jours de fêtes et de repos, Mgr Coadou visita *French-Rocs* (le Rocher des Francs), avant de rentrer à Bangalore.

**

Au début du mois d'Août 1881, Jean-Yves avait touché un mot à son frère du projet qu'il caressait d'établir à Mysore un Collège académique, destiné à préparer aux diplômes officiels. Il y revint en Septembre, déclarant qu'il avait déjà acquis du terrain pour réaliser son projet. Dans l'une de ses réponses, le chanoine ne sembla pas prendre au sérieux le dessein de l'évêque. Et celui-ci, piqué au vif, de lui répliquer (3 Novembre) : « Tu me parles de gloriole au sujet de l'Académie que j'ai en vue ; hélas ! si la gloriole et les autres armes que le Malin met en jeu m'empêchaient d'agir, il ne resterait qu'à m'aller cacher dans un trou, et laisser à d'autres, plus saints et plus capables, le soin de gouverner le vicariat ; mais malgré tous les obstacles de l'intérieur et de l'extérieur, des ennemis visibles et invisibles, je ne crois pas que je puisse sacrifier le devoir à toutes ces difficultés qui, avec la grâce de Dieu, peuvent être vaincues. Je continue donc cette œuvre, dont il peut résulter un très grand bien, et je prends toutes mes mesures pour cela, jusqu'à me faire frère quêteur. »

L'évêque avait donc déjà acquis un terrain pour sa future Académie, à Mysore, derrière le Palais d'été du Roi, au milieu de la population brahmine. Au début de Novembre, il est en pourparlers pour un autre terrain ; les deux réunis pourront lui suffire, et coûteront environ 5.000 francs. Le terrain une fois acquis, il faudra bâtir, et les frais de la construction s'élèveront à environ 80.000 francs. Si tout se terminait là, le bon évêque aurait confiance que les souscriptions locales, grossies de celles de l'extérieur, le mettraient

à même, dans un avenir prochain, d'offrir à la jeunesse un bâtiment convenable ; mais la grande difficulté est de créer un capital assez fort pour payer de bons maîtres sur les revenus du fonds. Il faudrait donc une somme d'un demi-million. Pour réaliser cette somme, Mgr Coadou, dévoré du zèle de la gloire de Dieu, se décide à faire appel à des amis de la science et surtout aux amis de Dieu et des âmes.

L'esprit et le cœur tendus vers son diocèse d'origine, le diocèse où son frère est chanoine du Chapitre cathédral, il confie à ce frère pour MM. les Chanoines du diocèse de Quimper, une lettre dont il s'est appliqué, le saint homme, à soigner l'écriture. En voici quelques extraits :

Mercara (Coorg), 15 Septembre 1881.

« MESSIEURS ET HONORÉS CONFRÈRES,

» Permettez-moi de vous faire part d'un projet que j'ai formé d'établir dans la capitale du Maïssour une petite académie, où les jeunes gens destinés plus tard à nous gouverner, seraient préparés à subir leurs examens pour les divers degrés requis par le Gouvernement, avant d'être admis à occuper les places. Depuis longtemps déjà les protestants nous ont devancé dans la ville de Maïssour comme partout ailleurs, et ce sont leurs élèves qui, maintenant, sont à la tête de toutes les affaires. Il est vrai que les principaux employés, en général, quoique sortis des écoles protestantes, nous sont plus favorables qu'à leurs anciens maîtres ; mais puisqu'il en est ainsi, si au lieu de recevoir une éducation imbibée de protestantisme, ils recevaient chez nous une éducation influencée par des maîtres catholiques, nous aurions le droit d'espérer beaucoup plus de confiance et d'attachement, nous aurions plus d'autorité pour traiter avec eux des choses de Dieu,

de leur âme et de leur éternité, nous pourrions, au lieu d'avoir à traiter avec des Déistes, traiter avec des hommes souvent catholiques de cœur, et dans peu d'années, je crois, nous pourrions réussir à convertir quelques-uns de ces Brahmes, demeurés jusqu'à ce jour dans les ténèbres, pour tout ce qui concerne la vraie foi. Notre espérance serait d'autant plus fondée, que dernièrement, nos religieuses du Bon-Pasteur ont été chargées de l'éducation des jeunes princesses, et des jeunes Brahmines appartenant aux plus hautes classes de la société de l'endroit. Si la jeunesse des deux sexes, destinée plus tard à s'unir par le mariage, se trouve entre nos mains, humainement parlant, nous pouvons espérer un succès probable qui pourra être plus ou moins grand, selon que le bon Dieu bénira plus ou moins nos efforts...

» Bien chers Confrères, et anciens amis, en m'adressant à vous, je sais, qu'en général, je ne fais pas appel à des hommes favorisés du côté de la fortune, mais la vieille foi bretonne, le zèle de la gloire de Dieu, et du salut des âmes pourront comme tenir lieu de richesse et ouvrir les bourses quand même. Il n'est pas besoin de vous dire que les bienfaiteurs ne seront pas oubliés ; chaque année, quelques messes de fondation, que je n'ai pas encore établies, seront dites pour les bienfaiteurs vivants et défunts de l'établissement. Au Saint Autel, nous nous rappellerons toujours les personnes qui nous auront aidé à faire, en petit, dans l'Inde, ce que l'on s'efforce de faire, en France, sur une large échelle.

Veillez agréer, Messieurs et honorés Confrères, les Chanoines titulaires et honoraires de l'église de Quimper, les sentiments de mon plus profond et affectueux dévouement, en union des SS. CC. de Jésus et de Marie.

† J.-Y.-M. COADOU,

Vicaire Apostolique.

Par discrétion, l'aumônier des religieuses de l'Adoration, garda la lettre, sans la remettre à ses destinataires. Et il expliqua à son frère évêque le motif de sa conduite. Nous avons sous la main la réponse du pauvre missionnaire, touchant modèle d'humilité : « Tu désapprouves, écrit-il au chanoine, la lettre que j'ai envoyée aux chanoines de Quimper, pour leur demander de venir à mon aide, dans les dépenses énormes que nécessiteront les murs, etc..., de la petite université de Maïssour ; et cela, surtout, parce que ces chers Messieurs nous ont largement aidés pendant la grande famine de 1877. J'ignorais cette circonstance ; et si tu m'en as parlé dans le temps, je l'ai absolument oublié. Toutefois, puisque tu y vois un motif de délicatesse, n'en parlons plus ; brûle ou déchire la lettre adressée aux chanoines de Quimper, et contente-toi de me recommander à leurs prières, qu'ils ne pourront pas, et qu'ils ne voudront pas me refuser » (1).

Le chanoine Coadou était connu pour son bon cœur. Il lavait lui-même les pieds de soldats en manœuvre et invitait à sa table les pauvres et les séminaristes... Sentant qu'il avait pu faire quelque peine à son aîné, il lui suggéra quelques autres moyens pour faire venir l'eau au moulin. Personnellement il intervient près d'une demoiselle Sorillon et près de M. le Vicomte, ancien professeur de philosophie de son frère et il obtient pour l'évêque, de la première une somme assez forte, du second un billet de mille francs.

Jean-Yves vit bientôt se dresser divers obstacles devant son dessein d'Université à Mysore. Il écrit, le 5 Mars 1882 : « Je vois surgir des difficultés de tout genre concernant le projet de collège à Maïssour. Est-ce une épreuve de la part de Dieu ? Est-ce une marque

(1) Lettre de Mgr Coadou, du 5 Février 1882.

que le bon Dieu ne veut pas de notre collège ? L'avenir le dira peut-être ».

Deux mois plus tard les nuages commencèrent à se dissiper et notre missionnaire espère que le Gouvernement anglais lui viendra en aide. Il ne cesse pas, pour autant, de se faire frère quêteur. Le 22 Juin, il écrit au chanoine Coadou : « Je suis certainement très heureux d'apprendre que mes anciens confrères et condisciples songent encore à moi ; cependant, si à leur souvenir, et, j'espère, à leurs prières, ils ajoutaient quelques oboles, pour venir un peu en aide à mes différentes œuvres, je pourrais leur être doublement reconnaissant ; autrement, une simple démonstration de souvenir pourrait assez ressembler à ce semblant de charité dont parle saint Jacques dans son Epître, chapitre II, verset 16 (1). Il n'y a pas actuellement de prêtre en France qui ne sache que les missions sont pauvres, et que bien des choses n'y peuvent être faites par manque de ressources pécuniaires. J'en suis là maintenant pour l'établissement d'un grand collège, et celui d'un hôpital appartenant à la mission, etc... »

Ce n'est pas seulement de l'argent que Jean-Yves demande, ce sont aussi parfois, des objets en nature. C'est ainsi que le 5 Mars 1882, il prie son frère de lui envoyer des images et des médailles. Comme images, ses préférences vont à celles des Cœurs de Jésus et de Marie ; il aime à en faire cadeau aux orphelins et orphelines, à l'occasion de leurs noces. Quant aux médailles, il les distribue aux personnes qui reçoivent le sacrement de Confirmation. A ce propos, il note qu'au cours de sa tournée pastorale, de

(1) Voici ce texte de saint Jacques : « Si un frère ou une sœur sont dans la nudité et n'ont pas ce qui leur est nécessaire chaque jour de nourriture, et que l'un de vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez », sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il ? »

Novembre à Janvier, sept ou huit cents médailles ont été distribuées. Ici encore ce sont celles des Cœurs de Jésus et de Marie qui ont ses faveurs. Avec les images et les médailles, il demande un chapeau romain « mesurant 58 centimètres de circonférence intérieure », des gants violets et blancs pour les messes pontificales, mais plutôt grands pour ses « mains très grosses ».

A la fin de Juin Mgr Coadou se rendit à Hayderabad pour y assister au sacre d'un évêque. Le lendemain de la cérémonie, il fut porté en carrosse jusqu'au palais du Nizam (1). Devant la voiture galopait deux cavaliers, et plusieurs musulmans saluaient de la façon la plus polie. Du palais du Roi, l'évêque de Chrysopolis fut conduit jusqu'à celui du premier ministre, édifice splendide, composé de salles très étendues. On l'invita à dîner. C'était un vendredi ; et il remarqua avec plaisir, qu'à la grande déconfiture de quelques protestants qui étaient du nombre des invités, on ne servit au repas aucun plat de viande.

La municipalité de Bangalore avait plusieurs fois exprimé le désir d'avoir des religieuses catholiques pour soigner les malades dans les hôpitaux. En 1882 ce souhait fut réalisé par l'arrivée de plusieurs Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Tarbes dont la maison mère est à Cantaous, dans le département des Hautes-Pyrénées. Leurs archives ont raconté les origines de cette entreprise :

« C'était au mois de Janvier 1882. Mgr Coadou, évêque du Maïssour, après s'être concerté avec le président ou le chef du Gouvernement anglais, résolut d'appeler de France des religieuses hospitalières pour l'hôpital civil de Bangalore. L'évêque aurait désiré confier cette mission aux sœurs du Bon-Pasteur déjà

(1) Le Roi.

établies dans la Mission. Mais la supérieure générale opposa un refus formel, ne voulant pas s'écarter des constitutions de l'Institut qui ne permettent pas d'accepter ces œuvres.

« L'évêque ne se déconcerte pas ; il écrit à Rome, demandant une dispense en faveur des sœurs du Bon-Pasteur pour ce cas particulier. La réponse se fait attendre. L'évêque prend ce retard pour une fin de non-recevoir et il écrit à M. Maury, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères à Paris, en le priant de chercher des sœurs pour l'hôpital de Bangalore. Celui-ci frappe vainement à la porte de plusieurs congrégations.

« Sur ces entrefaites, M. Bareille, frère de notre Révérende Mère Marie de l'Incarnation, était venu prendre quelques jours de repos à notre maison mère. M. Maury lui parle du projet de Mgr Coadou et termine en lui disant : « Vous qui êtes dans une communauté de religieuses, ne pourriez-vous pas trouver dans cette congrégation des sœurs qui consentiraient à partir en Mission ? ». M. Bareille communique cette lettre aux sœurs de la maison mère, explique les conditions que l'on fera aux religieuses, dit les espérances que l'on peut concevoir, en un mot, tout devait être pour le mieux dans cette mission chère à son cœur.

« Il n'en fallait pas tant pour enflammer les sœurs qui l'écoutaient, presque toutes se déclarent prêtes à partir. M. Bareille, de son côté, prend au sérieux cette résolution, et il écrit à M. Maury : « Vous me demandez trois religieuses pour l'hôpital de Bangalore, je puis vous en envoyer cinquante. Ecrivez à Mgr Coadou et s'il accepte les sœurs de Saint-Joseph, qu'il le fasse savoir ».

« Trois semaines après arrivait une dépêche de Bangalore, les sœurs de Saint-Joseph étaient acceptées, elles devaient partir incessamment.

« Le départ fut fixé au 16 Avril 1882 ; nos chères sœurs Anselme, Marie de l'Assomption, Aurélien, Marie-Flavie et Gervasie quittèrent notre maison mère le 13 Avril.

« M. Bareille, M. l'Aumônier et notre Révérende Mère Marie de l'Incarnation les accompagnèrent jusqu'à Marseille. »

Arrivées à Bangalore, elles se mirent immédiatement à l'œuvre à l'hôpital Bowring, situé à peu près au centre du cantonnement (1).



Aux mois d'Août 1882, Mgr Coadou dressa son bilan de fin d'année.

Aux termes de ce rapport, l'œuvre des conversions, dans le Maïssour, continue ses pacifiques conquêtes : ce n'est pas, il est vrai, la moisson abondante, mais ce sont quelques épis, glanés péniblement dans le champ du Père de famille, et perdus au milieu de l'ivraie que l'homme ennemi y a semée. « Néanmoins, écrit l'évêque, j'ai confiance que le Cœur de Jésus voudra bien, dans sa miséricorde, transformer cette ivraie en bon grain, et la rendre, par cette transformation, digne d'être cueillie par les anges et agréée pour le Ciel.

« Plein de cette confiance, continue le vénérable prélat, je prêche partout où je vais la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, comme étant le moyen le plus sûr de convertir les pécheurs et les païens. Je fais cependant remarquer à mes auditeurs que la prière ne suffit pas, mais qu'il faut encore l'action. Il faut, leur dis-je, donner le bon exemple, et exhorter ses amis et ses connaissances à embrasser la Religion. Une longue expérience prouve, en effet, que des chré-

(1) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, pp. 161-162.

tiens pieux et zélés pourraient facilement décupler le nombre des conversions. A Bangalore, il y a maintenant un soldat indigène retraité qui, il y a une vingtaine d'années, a converti presque tous les soldats *parias* de son régiment, et bien d'autres encore. Il a toujours continué, partout où il est allé, de remplir ses fonctions de prédicateur des païens, et, aujourd'hui qu'il est libre de son temps et de sa personne, il est occupé exclusivement de son œuvre favorite. Dans le Nord du Vicariat, une bonne vieille, baptisée jadis par M. Jarrige, à l'insu de son mari, exerça aussi un véritable apostolat, prêchant à tous, païens, musulmans et protestants. Dieu a béni son zèle, son mari fut sa première conquête, et son village est devenu presque entièrement chrétien. »

Comme à Pondichéry, note Mgr Coadou, on comprend, au Maïssour, l'importance de la question de l'éducation, et rien n'est négligé pour répondre à ses exigences. Le collège de Bangalore vient d'être affilié à l'université de Madras ; désormais, les élèves pourront y recevoir tous les grades, et, à leur sortie, les carrières libérales leur seront ouvertes.

Les œuvres des deux couvents du Bon-Pasteur, à Bangalore et à Mysore continuent d'être prospères.

« L'école des jeunes Brahmines, sous la protection de la reine, est un véritable succès. La princesse prend elle-même des leçons de musique auprès d'une religieuse qui va pour cela au palais plusieurs fois la semaine. Sa Majesté, bien timide d'abord, devient très aimable et s'ouvre peu à peu. Puisse un jour la lumière de la foi trouver entrée dans son cœur ! Les couvents indigènes tant pour les filles de caste que pour les *pariates*, travaillent de leur côté à instruire les petites Indiennes, et à les former à la vertu.

(1) *Compte rendu*, 1882, pp. 95-97.

« A l'occasion des moissons religieuses, écrit encore Mgr de Chrysopolis, je ne puis passer sous silence la victoire inappréciable que nous avons remportée cette année sur l'opinion. Il y a quelques années seulement on avait tenté d'introduire des religieuses dans les hôpitaux, mais sans succès ; la proposition qui a été faite à la fin de 1881 a trouvé un meilleur accueil : elle a été acceptée par l'unanimité des membres de la municipalité de Bangalore, au grand contentement de la population tout entière, qui sait apprécier le dévouement de nos *sœurs de charité*. Aujourd'hui cinq religieuses de Saint-Joseph de Tarbes dirigent l'hôpital de cette ville ; cet exemple, sans nul doute, sera bientôt suivi ailleurs. » (1).

CHAPITRE VII

Consécration de l'église de Sainte-Marie de Blackpally.
— La question des baptêmes et des mariages des orphelins du temps de la famine. — Tournée de confirmation. — Maladie. — Projet d'une église dédiée au Sacré-Cœur. — Rapport de fin d'année (1882-1884).

Le 10 Août 1882, Jean-Yves écrivait à son frère que, par suite de la trop grande abondance de pluies, les rivières et les étangs débordaient, que les ponts se brisaient, que les maisons tombaient, et que les moissons étaient enlevées par les eaux. C'était donc la misère pour un grand nombre de familles. Emu devant cette détresse, l'excellent prélat jette encore un appel au chanoine : « Prie beaucoup pour le pauvre évêque et sa mission. Si tu avais à faire un envoi quelconque, tu pourrais le composer, non seulement d'objets reli-

(1) Compte rendu, 1882, pp. 95-97.

gieux, mais d'objets de ménage, de labourage : serpes, haches, erminettes, ciseaux, scies, etc., etc. Certaines personnes qui ne donneraient pas d'argent pourraient quelquefois donner des objets de ce genre, de la flanelle, du mérinos noir, violet. On va dire que j'ai toutes sortes de désirs insatiables ; c'est vrai : je dois avoir d'abord un désir insatiable des âmes, et comme ces âmes viennent toutes accompagnées de leurs corps, je dois aussi désirer protéger la bête ».

Notre missionnaire annonce à son frère, que le 22 du mois courant il doit se rendre à Madras, pour le sacre d'un évêque, et qu'il devra, à son retour, préparer la plus longue cérémonie du Pontifical, une consécration d'église à Bangalore.

Commencée en 1875, l'église de Sainte-Marie de Blackpally, à Bangalore, se trouve achevée en 1882. C'est un monument dans le genre gothique, aux colonnettes élégantes, à la flèche superbe, l'un des plus beaux de tout le Maïssour. L'architecte en fut l'abbé Kleiner, qui avait déjà bâti une jolie église à Shimoga. Originaire de la Lorraine, il profita d'un retour en Europe, pour recueillir des fonds chez ses compatriotes. Un précieux auxiliaire s'offrit d'ailleurs à lui dans la personne du prêtre indigène Santhappa qui, avec un zèle admirable, quèta sept années durant chez les chrétiens, les païens, les Turcs et les protestants.

La consécration du monument eut lieu le 8 Septembre, fête de la Nativité de la Vierge, et fut précédée d'une neuvaine solennelle, prêchée par deux éloquents missionnaires de Pondichéry, MM. Prieur et Bottero.

« De tous les points du Vicariat, dit M. Correc, les chrétiens étaient accourus avec un entrain admirable. « J'ai voyagé pendant dix jours, père, me disait un chrétien de Shimoga. — A pied ? — Oui, père, à pied. — Seul ? — Avec ma femme et mon grand garçon. Nous mangions et nous couchions chez les gens de

notre caste. — Quand es-tu arrivé ? — Hier au soir, père. — Où as-tu couché ? — Ici, père, (en me désignant un petit coin formé par un contrefort de l'église) ! — Tu n'as pas eu froid ? — Oh, père, reprit-il avec un sourire, est-ce qu'un enfant peut avoir froid auprès de sa mère ?... Ce matin nous avons assisté à tous les offices, nous avons entendu le sermon et nous avons dit le rosaire dans la grotte devant la vieille image de la Deva Mada. » Puis il me raconta combien avant d'arriver à Bangalore sa joie avait été grande en voyant au-dessus de la ville la blanche église se découper sur le fond bleu du ciel. « Je ne l'avais jamais vue, dit-il, mais quelque chose me disait que c'était là l'église de la Deva Mada. » Quelle foi ! ...et l'histoire de cette pieuse famille était celle d'un grand nombre d'autres. » (1).

La neuvaine donna comme résultat 1.300 communions.

Le 7 Septembre au soir, Mgr Coadou faisait son entrée solennelle à Blackpally. Il s'avancait sous un dais tout neuf, que venait de lui octroyer l'Œuvre Apostolique, précédé de trente-cinq missionnaires accourus de tous les points des vicariats de Pondichéry et du Maïssour, escorté d'une foule immense, au son de la musique du 15^e régiment indigène, gracieusement accordée par un colonel protestant. Après avoir déposé les saintes reliques dans l'endroit qui leur était réservé jusqu'au lendemain, il donna la bénédiction solennelle épiscopale, et se retira, laissant ses confrères chanter l'Office en l'honneur des Saints qui allaient désormais devenir les protecteurs spéciaux de la nouvelle église.

Le lendemain, 8 Septembre, la cérémonie commença à six heures du matin, pour se terminer un peu avant

(1) Lettre de M. Correc à M. Maury (Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, pp. 87-88).

midi. « Chose étonnante, note le prélat consécrateur, qui craignait de « rester sur le carreau », ma voix était plus forte à la fin qu'au commencement, et je n'étais pas excessivement fatigué. Quand, à la fin de la messe, je me suis détourné pour la bénédiction solennelle, j'ai éprouvé un saisissement de bonheur en voyant l'église comble. Le soir, à la bénédiction du Saint-Sacrement, non seulement l'église, mais tout le terrain de l'église et bien au-delà, étaient trop restreints pour contenir la foule des chrétiens, des païens, des musulmans. Des chrétiens de tous les points du Vicariat s'étaient rendus pour la fête. Le salut du Saint-Sacrement a été suivi d'une procession, à la lueur des torches, qui ne comptait pas moins de vingt à vingt-cinq mille hommes ».

Nous savons par l'abbé Correc que l'esprit des chrétiens fut tellement frappé par les détails de cette longue cérémonie, qu'ils demandèrent ensuite la traduction de cette partie du Pontifical, afin de pouvoir, livré en mains, prouver aux païens combien le culte chrétien l'emporte sur les autres (1).

Certaines apostasies qui s'étaient produites parmi les païens convertis à l'époque de la famine, induisirent plusieurs missionnaires à douter de la valeur des baptêmes conférés alors. Voici comment leur répondait en 1878, Mgr Coadou, à ce moment provincial :

« D'après ce que j'entends dire vous semblez faire peu de cas des nombreux baptêmes qui ont été administrés aux adultes moribonds pendant les temps malheureux que nous venons de parcourir et qui continuent encore pour le Mysore.

« A première vue il semble assez étonnant que ces âmes, qui n'ont jamais entendu parler de Dieu, puis-

(1) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, p. 88.

sent être préparées au baptême pendant quelques minutes, et s'envoler ainsi au ciel, revêtues de la robe baptismale ; mais quand on réfléchit davantage, on peut voir, par beaucoup d'exemples, que la vue de la mort fait faire bien des choses que l'on n'a pas l'idée de faire en bonne santé. Le bon larron a gagné le ciel en peu de temps ; voyez ce que font plusieurs de nos chers indifférents, quand ils se trouvent en face de l'éternité ; voyez ce que font beaucoup de pécheurs à l'heure de la mort. Plusieurs confrères ont objecté ici que ces païens, s'ils revenaient à la santé, retourneraient au paganisme ; c'est probablement vrai pour plusieurs ; faut-il croire pour cela que, *hic et nunc*, ils n'ont pas les dispositions nécessaires ? et s'ils les ont et qu'ils meurent avec ces dispositions du moment, les voilà sauvés ! Est-ce que tous les jours on ne donne pas l'absolution à des personnes que l'on juge, d'une manière à peu près certaine, devoir retomber dans des péchés graves qu'elles accusent, parce que l'on suppose que présentement elles sont réellement contrites. Au pis aller, supposez que sur plusieurs milliers de baptêmes nous n'ayons envoyé qu'un millier d'hommes au ciel, si nous ne l'avions pas baptisé, ce millier serait descendu en enfer avec les autres, car nous ne pouvons distinguer les personnes que le bon Dieu, dans sa miséricorde, a voulu mettre au nombre des élus. » (1)

Les enfants recueillis au cours de la famine avaient été groupés dans des orphelinats. Parvenus à l'âge voulu, ils furent mariés entre eux. A considérer certaines habitudes indiennes, plusieurs missionnaires craignaient de les voir faire défection. Ici encore, l'évêque de Chrysopolis présente, en 1882, de fort justes observations : « Les jeunes époux, anciens

(1) Launay, *op. cit.*, p. 63.

chrétiens, ont souvent de la difficulté de vivre en paix les premières années de leur mariage ; ils ont des différends pour les moindres prétextes, et l'épouse quitte la maison pour se retirer chez ses parents. Après avoir ainsi fui deux ou trois fois, les époux finissent par vivre ensemble d'une manière plus stable. C'est presque une coutume dans ce pays, qui vient de ce que les mariages se contractent dans le jeune âge. Nous nous disions donc : si nos jeunes époux orphelins suivent cette coutume, la fille n'ayant pas de parents, où se sauvera-t-elle ? et se sauvant, ne se perdra-t-elle pas, et ne perdra-t-elle pas aussi son mari ?

« Nous craignons ; mais grâce au bon esprit de ces enfants, nous devenons de plus en plus rassurés. Ces enfants comprennent que toute leur parenté est entre eux seulement, époux et épouse ; ils n'ont pas l'idée de s'enfuir ; et si parfois un nuage obscurcit leur bonne entente, ils viennent se plaindre au missionnaire qui rétablit facilement la paix. » (1)

Au cours d'Octobre 1882, notre vicaire apostolique s'occupait très activement à donner le Sacrement de Confirmation dans les environs de Bangalore. Vers la fin du mois, il partit pour une longue tournée dans les forêts du Nagar, l'un des pays qu'il soigna, quelque trente ans auparavant, dans les premières années de son ministère. Ce sont des régions insalubres, et le bon évêque peut écrire à son frère (23 Octobre) : « Il ne serait pas impossible que l'on revint à Bangalore avec la fièvre ; car on n'a pas toujours la chance de la couper dès les premiers jours, comme il m'est arrivé de le faire, l'année dernière, dans les forêts du Coorg. »

Le 23 Décembre, Jean-Yves est à Shimoga, dans la partie Nord-Ouest de son vicariat. Là aussi, Juillet et

(1) Launay, *op. cit.*, pp. 149-150.

Août donnèrent des pluies torrentielles qui enlevèrent les moissons, renversèrent les ponts, détruisirent les routes. Il fut cependant possible de semer encore le riz, qui poussa et promit une belle récolte. Par contre, la fièvre paludéenne épuisait les missionnaires, qui durent se rendre à Pondichéry pour y respirer un air plus pur et essayer de se libérer de l'importune visiteuse. A ce point de vue, l'administration des chrétiens et des païens fut rendue plus malaisée.

Au cours de sa tournée pastorale qui se termina vers la fin de Décembre, l'évêque ne donna que cent cinquante confirmations, ce qui paraît bien maigre en regard des centaines de confirmés qu'il avait eus, l'année précédente, à l'époque de sa grande visite. C'est peu de chose assurément, mais encore fallait-il aller prêcher son monde dans les montagnes et les forêts, à travers des précipices, en côtoyant des abîmes, dont le prélat devait détourner les yeux, pour ne pas être saisi de vertige.

Dans les premiers mois de 1883, Mgr Coadou visita d'autres districts de son vicariat. Epruvé ensuite par de terribles fièvres, il ne put adresser en Août, au Séminaire de Paris, qu'un compte rendu très succinct.

Aux termes de ce rapport, le sacrement de confirmation fut donné, dans l'année 1882-1883, à 1.017 chrétiens. 244 païens reçurent le baptême, 53 hérétiques abjurèrent leur erreur.

Au nombre des œuvres dignes de remarque est mentionné le collège Saint-Joseph, récemment affilié à l'Université de Madras, et qui compte, cette première année, plus de 380 élèves, catholiques, protestants, musulmans et païens, de presque tous les rangs de la société anglaise, turque et idolâtre. Quatre missionnaires et un prêtre irlandais y consacrent leur zèle et leurs talents au bien de cette jeunesse.

La Mission compte, en outre, 19 écoles qui instrui-

sent chrétiennement 1.245 garçons, en anglais, en canara et en tamoul, et 14 écoles semblables, qui offrent le même bienfait à 462 filles de nationalités différentes. (1)

Aux premiers jours de Septembre 1883, une grave crise de paludisme mit en danger les jours du vénérable évêque du Maïssour. C'était au moment du Sacre de Mgr Gandy, coadjuteur de Mgr Laouënan, à Pondichéry. Les prières de toute sa Mission réussirent à conjurer la gravité du péril (2), et au début de Janvier 1884, il se trouva à peu près remis. Rentré à Bangalore, il trouva à la gare plus de dix mille personnes qui l'escortèrent jusque dans l'église, pour y rendre grâce à Dieu. (3)

Jean-Yves nourrissait une dévotion très spéciale pour les Saints Cœurs de Jésus et de Marie. La formule de salutation finale de chacune de ses lettres fait constamment mention de ces Cœurs sacrés.

Son prédécesseur, Mgr Chevalier, le 31 Décembre 1876, avait consacré au Sacré-Cœur de Jésus la Mission du Maïssour. L'évêque porta en même temps les règles suivantes, qui furent confirmées par ses successeurs : « Le dimanche dans l'octave de la fête du Sacré-Cœur, cette consécration sera renouvelée dans toutes les églises et chapelles, par le prêtre du district ou par le catéchiste, durant la bénédiction du Saint-Sacrement. Une formule spéciale est indiquée que l'on devra réciter. — Le premier dimanche de chaque mois, dans toutes les églises et chapelles, pendant ou après la messe, ou encore durant la bénédiction du Très Saint-Sacrement, le missionnaire ou le catéchiste lira ou fera lire l'acte de réparation ».

(1) Compte rendu, 1883, pp. 105-106.

(2) *Ibid.*

(3) *Etablissement de la hiérarchie catholique dans l'Inde*, 1887, p. 55.

De tout son pouvoir, Mgr Coadou répandit le culte du Divin Cœur dans les paroisses chrétiennes : « Je prêche partout où je vais, disait-il en 1882, la dévotion au Sacré-Cœur, comme le moyen le plus sûr de convertir les pécheurs et les païens » (1).

Il écrivait à son frère, le 23 Octobre de la même année : « Nous venons de bâtir une église à Marie... ; nous allons maintenant entreprendre une autre en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus ; et quoique nous n'ayons aucune ressource pour cela, je voudrais que ce temple fût encore plus beau que celui de la Très Sainte Vierge. Je ferai pour cela un appel à tout le vicariat, qui n'est pas riche, et à tous les amis du Cœur de Jésus. Mon intention principale dans cette entreprise est d'obtenir, par l'amour du divin Cœur, la conversion des pécheurs et des payens. Notre Seigneur nous a toujours tant aimés, il nous aime encore tant qu'il est vraiment pénible de voir qu'il soit si peu aimé et servi. »

Dans une lettre au chanoine Coadou du 12 Janvier 1884, c'est encore le même thème. Après avoir noté qu'il compte bientôt jeter les fondements de l'église nouvelle, et que sa Mission est consacrée au Sacré-Cœur, il ajoute : « Il nous reste à avoir un lieu spécial dédié à ce Cœur divin, comme une source féconde d'où découleront les bénédictions et les grâces. Si quelque comtesse pieuse, zélée pour les Missions et aimée du Sacré-Cœur, consent à s'avancer pour 100.000 francs, je suis son homme. J'accepterais même 100.000 sols, à défaut de francs. »

Le 12 Juillet c'est toujours le même dessein qui hante le cœur du pieux évêque : « Je voudrais, avant de mourir, pouvoir au moins jeter les fondations d'une belle église au Sacré-Cœur de Jésus, qui servi-

(1) Launay, *Histoire des Missions de l'Inde*, IV, pp. 117-118.

rait ensuite de cathédrale. La Mission n'étant pas à même de supporter une telle entreprise, je ne puis compter pour cela que sur les fonds de la providence. J'attends avec impatience, résigné toutefois, que le bon Dieu m'ouvre, ou me montre une source quelconque, où je pourrai puiser jusqu'à satiété. »

Avec l'église à construire, il y a aussi le collège de Saint-Joseph à agrandir. Ce sont là des dépenses extraordinaires très urgentes, alors que la caisse de la Mission est hélas ! à sec. Et le vicaire apostolique d'attirer, par l'entremise de son frère, l'attention des personnes riches et généreuses, sur les pauvres Missions de l'Inde, qui paraissaient plus négligées que d'autres : « Les Missions de l'Inde en général, écrit-il, semblent plus ou moins oubliées par la plupart, même de ces âmes dévouées qui consacrent une bonne partie de leurs richesses en bonnes œuvres. On connaît la Chine, les missions d'Orient, depuis un certain temps les missions d'Afrique, l'Inde ne semble pas avoir de sympathies. Serait-ce là un châtement de Dieu, voulant se venger de l'apathie si grande de ce malheureux peuple ? Cependant, nous pouvons voir d'une manière évidente que, sans des sommes considérables dépensées chaque année, soit pour l'éducation, soit pour attirer des payens dans des terres à nous appartenant, nous ne ferons jamais que glaner dans le vaste champ ouvert devant nous. »

Un don de mille francs, provenant du testament d'un M. Tanguy, vint enrichir le patrimoine de notre missionnaire. Pourquoi fallut-il donc qu'à la même époque il perdit une somme de cinq cents francs ! Et voici dans quelles circonstances. Quelques années auparavant, il avait placé cette somme sur la Pantomographie voltaïque, patronnée par Mgr Pillon de Thury. Ayant besoin d'argent, il pria M. Maury de vendre son action. Quelle ne fut pas sa stupéfaction d'apprendre

la faillite de l'établissement ! « C'est bien fâcheux, note-t-il, non pas pour moi, mais pour la bonne œuvre qui aurait pu absorber les 500 francs et bien plus encore. » Au total, il se fie complètement à la divine Providence : « Malgré tout cela, je ne veux pas perdre confiance, sachant que le Dieu si bon qui nourrit les oiseaux du ciel ne laissera pas périr des âmes qu'il a doublement sauvées de la mort, il n'y a encore que quelques années. »

Parvenus à la soixantaine, nombre de vieillards aspirent facilement au repos. En 1884, le bon chanoine Coadou, aumônier de l'Adoration, comptait 63 ans, et il songea, pour préparer son éternité, à se retirer à Locronan, le pays de son enfance. Comme il s'en ouvrait à son aîné, celui-ci lui tint cet énergique langage : « L'idée dont tu me parles de te retirer, pour te préparer plus immédiatement à la mort, ne me plaît pas. Quand nous voyons des officiers et même de simples soldats prolonger leur temps de service, ou le reprendre à l'occasion d'une guerre, afin d'avoir la chance de mourir sur le champ de bataille en défendant la patrie, il n'appartient guère à un soldat de Jésus-Christ de quitter le champ de bataille avant le temps, pour avoir la consolation de mourir tranquillement, loin de la mêlée. Il est vrai que nous avons l'exemple des saints qui se sont retirés ainsi, mais c'était plutôt pour fuir les honneurs de leur charge que le fardeau. Nous avons l'exemple de beaucoup d'autres saints, qui ont préféré user toutes leurs forces au service de Dieu et du prochain dans les emplois où la divine Providence les avait placés. Il y a quelques années, certaines personnes de l'entourage d'un Evêque du Nord de l'Inde lui faisaient observer qu'il se fatiguait trop et qu'il devait se ménager ; l'homme de Dieu leur répondit sagement : « Nous devons travailler pendant notre pèlerinage sur la terre ; l'éternité

sera assez longue pour nous reposer de nos travaux. » Voilà, je crois, un bel exemple de dévouement, digne d'être proposé à tous. Le bon Dieu, qui est plus reconnaissant qu'aucune de ses créatures, ne peut pas permettre que notre générosité à le servir jusqu'au bout dans le ministère des âmes devienne un obstacle à notre salut, ou contribue à diminuer en rien la gloire qu'il nous réserve dans le ciel, bien loin de là. Je serais donc d'avis que tu ne poursuivisses pas ton idée de te retirer... Je crois que tu pourrais utilement passer quelques semaines à Loc-Ronan, et cela à diverses époques de l'année, en prenant les vacances à diverses reprises. » (1)

Voici *in-extenso* le Rapport de l'évêque de Chrysopolis pour l'exercice 1883-1884.

« Les résultats de l'année qui vient de s'écouler ressemblent assez à ceux des années précédentes ; cependant l'avenir me semble meilleur et ouvre notre cœur à l'espérance. Fasse la divine Providence que nous la voyions se réaliser ! Notre plus grand ennemi, vous le savez, n'est pas le paganisme, mais bien le protestantisme. Nos rapports avec les païens sont devenus plus faciles, leurs enfants fréquentent nos écoles ; cela ne peut manquer de leur ôter peu à peu les préjugés dont ils sont imbus contre nous. Par-dessus tout, l'établissement de la communion réparatrice, pratiquée dans tout le Vicariat, devra attirer sur notre Mission les bénédictions d'en haut et faire violence au ciel.

« Notre Séminaire ecclésiastique compte actuellement 27 élèves, suivant les cours du collège, où ils se préparent, par leurs études, à passer les examens et à obtenir les grades, sans lesquels, aux yeux surtout des *natifs* (2), un homme est à peu près sans valeur,

(1) Lettre du 12 Juillet 1884.

(2) Les indigènes.

et, par conséquent, ne mérite aucune estime. De plus, cette instruction qu'ils reçoivent nous rend plus libres dans le choix de ceux que nous croyons pouvoir appeler à l'état ecclésiastique. Armés de leurs diplômes, ils peuvent aspirer aux carrières administratives, et, si nous ne les conservons pas, nous ne les abandonnons pas sans avenir dans le monde. Ce dernier motif nous a principalement inspirés, lorsque nous avons inauguré le nouveau système d'éducation, qui n'est pas tout à fait celui de la France. Peu après les prochains examens, j'espère pouvoir donner la tonsure à 3 ou 4 jeunes gens, et par eux sera reconstitué le grand séminaire, qui n'existait plus depuis plus de deux ans, faute de sujets.

« Les nouvelles constructions de notre collège se poursuivent avec rapidité, grâce au concours très efficace que nous a prêté le gouvernement. L'estime générale qui déjà s'est attachée à cette nouvelle maison nous dédommage un peu des sacrifices qu'il a fallu faire pour le maintien du personnel ecclésiastique. Nous espérons que ce collège prendra, dans un avenir prochain, la première place parmi les établissements du même genre, sans excepter ceux du gouvernement, quoique ce dernier prodigue, outre mesure, les bourses aux élèves qui veulent recevoir l'instruction protestante dans ses écoles ; je dis *protestante*, car, quoique l'école soit neutre, c'est-à-dire sans Dieu, les maîtres étant protestants, il est impossible qu'ils n'exercent pas quelque influence sur leurs élèves.

« Les religieuses du Bon-Pasteur, tant à Bangalore qu'à Mayssour, continuent avec succès leurs œuvres de zèle en faveur des filles et des femmes tombées, et aussi des orphelines. Les résultats qu'elles ont obtenus dans les derniers examens ont réalisé, je pourrais dire dépassé toutes nos espérances. Les enfants du couvent l'ont emporté sur toutes celles des autres

écoles de Bangalore. Au milieu de ses travaux, Madame la Supérieure a encore su trouver le temps de s'occuper d'une œuvre qui nous semblait un rêve d'avenir, mais que, grâce à cette femme de foi et d'énergie, nous voyons s'élever sous nos yeux. Je veux parler d'un hôpital catholique. La construction s'en poursuit avec activité sous la direction du P. Bonnétraine, leur aumônier ; et nous espérons pouvoir, dès l'année prochaine, y admettre des malades et des convalescents. Ce sera là une source nouvelle de baptêmes de païens et de protestants.

« Nos bonnes Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes, si dévouées aux malades, nous rendent de grands services pour l'administration des derniers Sacrements ; leur vigilance sur ce point, ainsi que pour procurer le baptême aux païens, est admirable. Comme il arrive souvent que les œuvres de Dieu commencent par la croix pour finir par le triomphe, espérons que les bien dévouées Sœurs de Saint-Joseph seront consolées plus tard des difficultés qu'elles ont rencontrées jusqu'ici.

« Les protestants, grâce à leur argent, multiplient les écoles dans le pays ; pour nous, privés de leurs ressources pécuniaires, nous nous sentons impuissants à les combattre sur ce terrain ; car, outre le manque d'argent, nous n'avons point encore parmi les chrétiens, des maîtres d'école capables de lutter, et nous ne pouvons prendre des maîtres protestants ou païens, qu'il nous serait impossible de payer, et auxquels nous ne pourrions en sûreté confier nos enfants. » (1)

(1) Compte rendu, 1884, pp. 141-143.

CHAPITRE VIII

Tournée de confirmation. — Détresse financière. — Fixation des limites du vicariat. — Séjour à Pondichéry. — Retour à Bangalore. — Rapport annuel. (1884-1886).

Au commencement d'Octobre 1884, après une longue sécheresse, la pluie se mit à tomber. C'était assurément trop tard pour la plupart des moissons, desséchées en beaucoup d'endroits, mais la chute des pluies avait quelques avantages : remplir les étangs, qui, au Maïssour, se chiffraient à plus de 30.000, donner de l'eau potable, et fournir l'eau pour la culture de certaines rizières.

Vers la mi-October s'ouvrit la retraite pour tous les missionnaires du vicariat. Les exercices spirituels y furent accomplis en plein recueillement, avec une régularité parfaite, si bien qu'en la terminant, Mgr Coadou crut devoir faire son compliment à tous, avec l'espoir que Dieu bénirait les efforts déployés par ses missionnaires pendant ces quelques jours de prières et de sérieuses méditations.

Le vicaire apostolique consacra le mois de Janvier 1885 à une tournée pastorale dans la région du Wynaad, située à la pointe Sud-Ouest de la Mission. C'est un pays de montagnes et de forêts, pays malsain où les Européens ne tiennent guère. On y trouvait cependant un certain nombre comme planteurs de café, mais parmi eux peu de catholiques.

Le 7 Janvier, notre missionnaire se trouvait à

Manantoddy, heureux d'être encore exempt des atteintes de la fièvre. Rentré à Bangalore, dans les premiers jours de Février, il sentit un peu de fatigue et chercha à se garer contre le paludisme qui aurait pu s'infiltrer dans son organisme sous l'influence des brouillards du Wynaad. Quelques semaines plus tard, il ressentait, par intermittences, une certaine sensation de fraîcheur, semblant indiquer une sorte d'état fébrile. « Depuis bien des années, observe-t-il, je me trouve rarement dans un vrai état de santé ; tantôt c'est un malaise, tantôt un autre. La mort seule, que je ne désire pas, mettra un terme à toutes ces misères de la pauvre nature. »

Du fond de l'Inde, le missionnaire breton s'intéresse aux événements qui touchent sa famille, et sur lesquels il est renseigné par la lettre mensuelle de son frère. En Mars 1885, il est question du mariage de sa nièce, Thérèse Coadou, avec un marin de l'Etat, et de celui de son neveu Louis le Lons. A l'adresse de la première il a un souvenir légèrement humoristique : « Quand Thérèse aura donné la main à son second-maître, si un jour ou l'autre il met à la voile pour l'Inde, la jeune épouse pourra demander à faire partie de l'expédition, et pousser jusqu'à Bangalore, pour faire une visite à son oncle ». A Louis le Lons ainsi qu'à sa future épouse, il envoie une bénédiction toute spéciale, en souhaitant que tous deux soient heureux, et qu'en servant le bon Dieu, ils se préparent un bonheur éternel.

Comme les affaires du mariage de Louis traînaient en longueur, le tonton missionnaire fait remarquer à son frère que dans l'Inde on se presse davantage et que cela se fait parfois à la vapeur ; il rapporte à ce propos, le 10 Avril, l'anecdote suivante : « Avant le carême dernier, deux jeunes gens devaient se marier ; les bans avaient été publiés. Le jour de la noce arrivé,

le jeune homme vient à l'église ; la jeune fille, empêchée par plusieurs oncles, manque à l'appel. On attend longtemps et l'on finit par apprendre qu'on ne voulait plus donner la jeune fille. Les parents du jeune homme, que firent-ils ? Ils se rendirent au couvent, choisirent une jeune fille que, probablement, le prétendant n'avait jamais vue ni connue, et dès le soir même, sans publication de bans, sans aucune autre forme de procès, le mariage fut béni avec cette nouvelle élue. »

Dans les premiers mois de 1885, le vicaire apostolique du Maïssour se voit dans la dure nécessité d'arrêter toute dépense qui ne serait pas absolument indispensable. La récolte ayant été très médiocre, force lui est d'acheter du grain pour nourrir les enfants « et ce n'est pas un jeu que d'avoir à faire manger chaque jour 900 personnes ». Il s'évertue alors à trouver des ressources. Les nombreuses personnes auxquelles il se recommande ou bien gardent le silence, ou bien lui envoient peu de chose. De la comtesse de Chambord il reçoit 300 francs. Mais qu'est cela pour remplir le gouffre de son indigence ! A l'occasion du mariage de son neveu, il demandera de ménager sur les dépenses superflues « un petit gâteau pour le Tonton missionnaire et ses 900 orphelins ». Il songe enfin à faire une loterie à 200.000 billets à un franc le billet. Hélas ! le Gouvernement de Calcutta ne le permet pas, et d'autre part, le Roi du Maïssour ne semble pas devoir être plus généreux. Que faire alors ? Envoyer un missionnaire en Amérique pour y recueillir quelques ressources ? Mais y réussira-t-il ? Ne sachant plus qu'imaginer le pauvre ouvrier de l'Evangile s'en remet à la divine Providence : « Prie le bon saint Joseph, si bon économe, mande-t-il à son frère, de ne pas abandonner tant d'orphelins qui sont à ma charge, et que je ne puis rejeter dans la rue ».

Depuis le commencement de son administration, Mgr Coadou travaillait à obtenir la fixation des limites de son vicariat. Il s'entendit à ce sujet avec le vicaire apostolique du Coïmbatour, Mgr Bardou. La nouvelle délimitation devait donner au Coïmbatour la partie du district civil de Nilgiris qu'il n'avait pas encore, et au Maïssour la région du Collegal où l'on parle le canara (1). La chose fut soumise à Rome, et, au début de Mars 1885, l'évêque de Chrysopolis reçut de la Ville Eternelle la nouvelle qu'en principe tout était arrêté, mais qu'il ne pourrait obtenir les papiers officiels que lorsque serait résolue la grande question de la formation des diocèses de l'Inde. « Ce sont surtout les Goanais, note Jean-Yves, qui pourront donner du fil à retordre ; chrétiens par le baptême, ils ne comprennent guère que, pour être catholiques et demeurer dans la voie du salut, ils doivent être unis au Pape. Les prêtres eux-mêmes regardent le Roi de Portugal comme leur maître souverain et au-dessus du chef de l'Eglise ; c'est absurde, mais voilà leur Théologie. »

Ce qui, au milieu de ses tristesses reconforte notre missionnaire, ce sont les compliments et la bénédiction du pape Léon XIII qu'il vient de recevoir. Il se hâte d'apprendre la joyeuse nouvelle à son frère, le chanoine : « Dans la lettre que le cardinal Simeoni m'écrivait au sujet des limites de mon vicariat, il me félicitait, au nom du Souverain Pontife, du progrès des écoles dans ma mission, et il m'envoyait en même temps quelque chose de plus précieux que des félicitations ; c'était la bénédiction du Saint Père pour moi et mon clergé, mes chrétiens et toutes mes œuvres. Puisse cette bénédiction nous porter bonheur et pour le spirituel et pour le temporel. »

(1) Launay, *Mémorial*.

Vers la mi-Avril 1885, toujours sous l'influence des fatigues provoquées par sa tournée pastorale, Mgr Coadou fut pris d'une violente crise de foie. Il dut partir alors pour Pondichéry où le climat était meilleur et propre à réparer ses forces amoindries. Il eut le regret de ne point y retrouver son ancien condisciple de la rue du Bac, Mgr Laouënan, déjà parti pour Rome, où le Pape l'avait appelé pour y traiter de la question de la hiérarchie dans l'Inde. Le coadjuteur, Mgr Gandy, se trouvant également absent, c'est Mgr Coadou qui administra la Confirmation à Pondichéry et dans les environs, et c'est lui qui, au jour solennel de la Pentecôte, officia pontificalement dans la cathédrale.

De Pondichéry Jean-Yves écrivait le 10 Mai à son frère : « Pour ce qui est de ta santé, il paraît bien qu'elle se dérange aussi, assez souvent : tu n'as cependant pas à parcourir ni les montagnes du Waïnaad ni les forêts du Coorg ou du Nagar ; ce qui prouve que le bon Dieu nous retrouve partout, et nous fait sentir sa présence ou d'une façon ou d'une autre. A nous de profiter de ces visites miséricordieuses, pour nous préparer de loin à la reddition des comptes. »

Au début de Juin, mieux portant, Mgr Coadou put regagner ses pénates. Il n'était cependant pas encore parfaitement rétabli et se sentait mal à l'aise. « Que penser de tout cela, écrira-t-il à son frère le 15 Juillet : c'est que la machine est usée, et par conséquent d'autant plus difficile à réparer. Nous avançons rapidement vers la tombe ; daigne notre bon Maître nous accorder la grâce de n'y descendre que pour en sortir glorieux au dernier jour. »

Au mois d'Août 1885 notre évêque missionnaire souffrit pendant quelques jours de violentes rages de dents, accompagnées de fortes migraines. Il accepte chrétiennement toutes ces misères, les estimant peu

de chose en regard de la grande récompense qui l'attend dans la vie éternelle, et le mot de saint Paul lui revient en mémoire : « *Non sunt condignae...* J'estime que les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous. » (Rom. VIII, 18).

Ces souffrances étaient d'ailleurs peu de chose en comparaison des supplices infligés aux missionnaires de la Cochinchine orientale dont Jean-Yves venait d'apprendre le martyre : cinq missionnaires massacrés et plus de dix mille chrétiens. L'année précédente, au Tonkin, c'étaient sept autres missionnaires qui cueillaient la palme du martyre : « Et voilà comment, note Mgr Coadou, on traite dans ces pays les messagers de la bonne nouvelle. Il faut considérer que les massacreurs sont des païens, et que les massacrés vont au Ciel plus vite et plus sûrement que leurs frères qui leur survivent. »

La fin d'Août est l'époque où le Vicaire apostolique du Maïssour adresse à Rome son compte rendu annuel.

Au début de son Rapport de 1885, il établit, d'après le *Madras Catholic Directory*, une statistique des catholiques de son Vicariat. La voici : Bangalore, 13.243 catholiques ; Chicca-Balapouram, 644 ; Camanapally, 764 ; Shimoga, 2.975 ; Mayssour, 1.168 ; Ganjam, 1.123 ; Mercara, 1.284 ; Virajenderpett, 1.200 ; Sathally, 1.170 ; Hassan, 1.410 ; Madagoundapally, 1.056 ; Tamkur, 277 ; Winaad-Manantoddy, 1.292 ; Harobally, 449 ; Collegal, 297. Au total : 29.728 catholiques.

Le nombre d'adultes baptisés est de 590, par conséquent 150 de plus que l'année précédente.

Le grand séminaire sera bientôt ouvert ; deux jeunes gens, dont l'un est gradué, font actuellement

leur philosophie, et seront tonsurés au commencement de 1886, avant d'entrer en théologie.

Le collège anglais a pris un nouvel aspect ; presque entièrement rebâti à neuf et sur un plan grandiose, il est un des plus beaux monuments de Bangalore. Les élèves y accourent de toutes parts, et déjà il est au premier rang des écoles de la ville : « S'il continue à répondre à notre attente, écrit Mgr Coadou, il sera sous peu une des gloires de notre Mission, à laquelle il assurera d'une manière incontestable la prépondérance en matière d'éducation. »

Les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph de Tarbes travaillent toujours avec zèle à l'hôpital de Bangalore. Elles sont aimées et estimées des malades, et ne rencontrent aucune hostilité ouverte ; toutefois, certaines vexations qu'on leur fait éprouver de temps en temps leur rappellent qu'elles sont en présence des protestants, toujours disposés à empêcher le bien de se faire par les catholiques. Malgré ces difficultés, elles ont pu assurer le baptême à quelques païens, et préparer à une fervente réception des derniers sacrements un certain nombre de chrétiens.

Les couvents du Bon-Pasteur à Bangalore et à Mayssour rendent, comme par le passé, de grands services à la Mission. Les religieuses viennent, en outre, d'ouvrir un établissement pour recevoir les pauvres femmes chargées de petits enfants en bas âge, et même les petits garçons trop jeunes pour pouvoir être admis dans les orphelinats.

L'hôpital voisin de la ville indigène de Bangalore pourra bientôt être ouvert aux malades.

Un nouveau poste a été établi sur la route de Bangalore à Mayssour. La présence du prêtre que l'on y a envoyé a produit d'excellents résultats parmi les anciens chrétiens fixés dans ce district. « Une pieuse chrétienne, raconte Mgr Coadou, voyant son époux

éloigné, depuis de longues années, de Dieu et des sacrements, avait fait vœu de jeûner tous les samedis, jusqu'à ce que la Sainte Vierge voulût bien le convertir. Il y avait huit ou neuf samedis qu'elle remplissait fidèlement son vœu, lorsque, la veille de la fête de N.-D. des Sept-Douleurs, la bonne Mère, refuge des pécheurs, vint sécher les larmes de la pieuse épouse. Depuis douze à quinze ans le malheureux ne s'était pas confessé. Il était en rupture ouverte avec son frère, qu'il traitait avec injustice. Une maladie assez sérieuse est survenue, la conscience a parlé, et la paix a été signée entre Dieu et le pécheur, qui a reçu la Sainte Communion, après s'être réconcilié avec son frère. »

Quant aux œuvres de la Sainte Enfance, l'établissement fondé naguère à Samanhally est dans un état très florissant, ainsi que celui de Silvapoura (1).

CHAPITRE IX

Difficultés de la propagande catholique. — Tournée pastorale. — Le roi du Maïssour à Shimoga. — Demande de secours pécuniaires en France. — Bilan de fin d'année (1885-1886).

De nouveau la famine menace le Maïssour. La pluie ne vient pas, les moissons se dessèchent, les étangs aussi ; toutes les plaines sont arides, les animaux commencent à mourir de faim et de soif. Si la pluie ne tombe pas avant le 15 Septembre 1885, il n'y aura plus rien à attendre de la moisson qui est sur pied. Le temps serait favorable à la moisson spirituelle, mais en face des protestants qui ne manquent point de

(1) Compte rendu, 1885, pp. 125-128.

ressources et qui infectent les âmes de leur poison, les pauvres missionnaires voient le fond de leurs propres coffres-forts.

Vers la fin d'Août eut lieu la distribution des prix au Collège de Bangalore, sous la présidence du premier représentant de la Reine d'Angleterre dans le royaume du Maïssour. Bon nombre de notables de la ville étaient présents, et le lendemain, les journaux parlaient de cette journée comme d'un triomphe pour le Collège. « Pourquoi, gémit Jean-Yves, nos moyens pécuniaires et le nombre de nos missionnaires ne nous permettent-ils pas de nous étendre davantage ; en dépit des protestants, nous serions bientôt les maîtres de la place. »

Le prosélytisme chrétien près des musulmans ne donne pas grand résultat. Parfois cependant on note quelques conversions.

C'est ainsi, par exemple, que le 3 Septembre, fut béni le mariage d'un jeune musulman dont les parents s'étaient convertis quelques années plus tôt. Déjà son frère aîné avait été établi. Au nombre des orphelins recueillis par la Mission figurent quinze musulmans que Mgr Coadou a l'intention de marier plus tard avec de jeunes chrétiennes de leur âge ; ce qui donnera un bon petit noyau chrétien de cette race si malaisée à convertir.

Au cours de Décembre, le vicaire apostolique fit une tournée pastorale dans la région de Shimoga, au pays des montagnes et des forêts. A Shimoga même il eut une crise de paludisme, qui ne dura heureusement qu'un seul jour. Autour de lui, les trois missionnaires ont des accès répétés. A quatre mille de la cité, dans une ferme occupée par des enfants de la famine, l'évêque trouva aussi beaucoup de fiévreux. La terre est fertile, la moisson est bonne, mais alors que les enfants devraient être à couper leur riz, bon

nombre d'entré eux gisent sur leurs nattes, frissonnant de fièvre.

Devant le travail à faire et le petit nombre de ses missionnaires, Mgr Coadou est parfois déconcerté. De tous côtés, on lui demande des prêtres ; il ne peut, hélas ! en fournir : « *Pueri, note-t-il, petierunt panem, et non erat qui frangeret eis...* Les enfants ont demandé du pain, et nul n'était là pour leur en donner ».

Au cours de sa visite l'évêque rencontra beaucoup de chrétiens Goanais dispersés dans les forêts, vivant en grand nombre comme des païens. Ces chrétiens, quand ils étaient groupés, voulaient absolument un prêtre, mais, dispersés, ils devenaient semblables à des brutes. Parmi eux Jean-Yves découvrit deux jeunes gens de quinze à dix-huit ans, sans baptême, alors qu'ils appartenaient pourtant à des parents chrétiens. Il rencontra également au sein des forêts, dans des plantations de café, bien des personnes qui avaient quitté les endroits où résidait habituellement un prêtre, pour pouvoir s'adonner plus aisément au désordre de leurs passions. Et cette détresse arrache un soupir au cœur de notre missionnaire : « Oh ! que de choses à faire dans le monde, et que nous semblons encore bien loin de ce temps dont parle Notre-Seigneur : « *Unum ovile, unus pastor* ». En attendant, mande-t-il au chanoine Coadou, prie et fais prier pour ton pauvre frère, et pour le nombreux troupeau qui lui est confié. »

C'est vers la fin de Janvier 1886 que l'évêque rentra à Bangalore.

De passage à Shimoga, en Décembre 1885, le Roi du Maïssour visita l'orphelinat. A l'adresse que lui présentèrent les catholiques, il répondit dans les termes les plus flatteurs : « Catholiques de Shimoga, je vous remercie de la très belle adresse que vous m'avez présentée. J'éprouve un grand plaisir à dire ici publi-

quement que mes sujets catholiques, non seulement de Shimoga, mais de tout le Maïssour, sont du nombre des citoyens qui se conduisent le mieux, vivant en grande harmonie avec leurs compatriotes de croyances différentes. Cela est dû en grande partie, à la très salutaire influence exercée par votre guide et pasteur, et je profite de cette occasion pour remercier le prêtre de Shimoga et tous les prêtres du Maïssour en général, pour les grands services qu'ils ont rendus pendant la dernière famine. Je vois en ce moment devant moi l'un des fruits de leurs bonnes œuvres. Ces orphelins doivent une grande reconnaissance au prêtre dont la paternelle sollicitude les a arrachés à la mort, car les secours du Gouvernement, auxquels vous avez fait allusion, leur auraient été peu profitables, sans les louables efforts des prêtres catholiques. Je vous assure, Messieurs, que l'objet constant de mon administration sera de faire tout le bien possible à mes sujets, sans distinction de religion ou de caste. Et je suis heureux de voir que vous avez trouvé à ce sujet dans le passé des preuves suffisantes pour vous rassurer sur l'avenir. Je vous remercie encore une fois de votre adresse, ainsi que de votre loyauté, et de votre dévouement au trône de Maïssour. »

Au cours des premiers mois de 1886 la grande préoccupation de l'évêque de Chrysopolis fut d'établir les orphelins de la famine. Chaque mariage et établissement lui impose une dépense de cent roupies, quelque chose comme deux cents francs de notre monnaie. Il est pauvre comme Job, aussi cherche-t-il tous les moyens d'attirer l'eau à son moulin. Devinant qu'il y a en France beaucoup de personnes riches et généreuses, il serait heureux de connaître les adresses d'un certain nombre d'entre elles, pour pouvoir leur tendre la main « au nom de Jésus-Christ, le père des orphelins et des pauvres ». Au mois d'Avril il écrit

à son frère : « Voudrais-tu le charger, par toi-même ou par quelque autre, de donner une certaine tournure un peu intéressante à une série d'articles pour les *Missions Catholiques*. Je t'enverrai d'ici les matériaux plus ou moins grossièrement travaillés et adressés par exemple « à mon frère ». Cette série d'articles aurait peut-être l'avantage de m'obtenir quelques secours de la part de ceux qui lisent ce compagnon des *Annales de la Propagation de la Foi*. Réponds sans faute à cette question. »

Il demande également au chanoine d'offrir son bon souvenir à ses anciens condisciples, en leur mentionnant la détresse financière où il se débat : « Laisse voir à tous la situation : plus de bien à faire que de coutume, mais le diable dans la bourse. » Et il songe mélancoliquement à tant d'argent gaspillé dans le monde, et qui se trouverait mille fois mieux placé dans les missions. Au début de Juin il fait imprimer une lettre qui montrera son état de pauvreté et il demande à saint Joseph, à son ange gardien, et aux anges gardiens des personnes auxquelles il s'adresse, de s'entendre entre eux pour donner à sa pieuse démarche un plein succès.

Le compte rendu que Mgr Coadou fit parvenir à Paris, en Septembre 1886, est particulièrement intéressant. Nous le reproduisons presque intégralement.

« Depuis deux ou trois ans, écrit le Prélat, je comptais voir s'augmenter le nombre des baptêmes de païens. Le compte rendu de cette année vous montrera que mes espérances ont encore une fois été déçues. Cependant, il est certains signes par lesquels l'action de la grâce dans les âmes se révèle. Ce n'est encore que le rayonnement indécis qui précède l'aurore, le souffle tiède qui annonce l'arrivée du printemps. Mais on peut déjà entrevoir les succès de l'avenir.

« Dans le district de M. Barré, il existe un groupe

de parias chrétiens formé par une femme, païenne encore il y a 3 ans. Cette femme était malade depuis assez longtemps, lorsqu'une bonne chrétienne l'exhorta à se recommander à la *Déva Mada* (la mère de Dieu) ; la sainte Vierge exauça ses prières et la guérit. Alors la chrétienne lui dit que la meilleure manière de témoigner sa reconnaissance à Celle qui l'avait guérie, était de renoncer à ses idoles et d'adorer le vrai Dieu. Sans hésiter, elle suivit ce conseil et se mit en devoir d'apprendre les prières, mais comme son mari combattait cette résolution, la courageuse femme le quitta et se réfugia à notre orphelinat des petits garçons de Bangalore, amenant avec elle son unique enfant âgé de 7 à 8 ans.

« Le mari se mit à sa poursuite et finit par découvrir le lieu qui lui servait de refuge ; il employa prières et menaces pour la déterminer à rentrer au logis. Loin de se laisser ébranler, la femme, qui n'était pas encore baptisée, me demanda à se retirer dans l'une ou l'autre de nos fermes, pour échapper aux poursuites de son mari et se préparer au baptême. J'accédai à sa demande et elle partit avec son fils. Nouveau désappointement du mari, qui ne trouvant plus sa femme s'adressa à moi pour la retrouver. Sans lui dire où elle était, je répondais invariablement que je ne la tenais pas enchaînée, et qu'elle était parfaitement libre de sa personne, mais que je ne la forcerais point à le suivre puisqu'il s'opposait à son baptême. Sur cette réponse il se retira, puis reparut bientôt, accompagné d'un certain individu moitié européen, à la mine et aux gestes plus ou moins impératifs. Quelques mots d'explication calmèrent le nouveau personnage, auquel je proposai de faire conduire le mari près de sa femme, pour lui demander si oui ou non elle consentait à le suivre.

« Ma proposition fut acceptée, et le mari se mit en route avec le guide que je lui donnai. Comme ils

approchaient du village, l'enfant ayant vu venir son père, courut en avertir sa mère. Immédiatement celle-ci se cacha avec son fils. On eut beau parlementer, elle ne consentit à voir son mari que lorsque celui-ci, de guerre lasse, eut promis de se faire chrétien lui-même. C'était ce qu'attendait ce cœur énergique. En présence du prêtre, des promesses sont échangées. Père, mère et fils dînent ensemble, puis joyeux reprennent le chemin de Bangalore pour m'annoncer la nouvelle.

« La femme, qui savait déjà presque toutes les prières, devint le catéchiste de son mari. Quand celui-ci rentrait le soir du travail, il lui fallait prolonger la veillée pour répéter les prières. Après quelques semaines, ils étaient suffisamment instruits et recevaient le baptême ainsi que leur enfant.

« Mais là ne se borna pas le zèle de cette femme forte. Néophyte, elle continua ce qu'elle avait commencé étant catéchumène, c'est-à-dire la conversion des siens. Ceux-ci apprenant la nouvelle de son baptême venaient pour la voir, et se laissaient gagner les uns après les autres. Le premier fruit de son apostolat fut la conversion d'un jeune homme de ses parents ; peu après, c'était une sœur mariée, et son mari qui se faisaient baptiser ; bientôt une autre parente les imitait. Aujourd'hui, elle a amené ainsi à notre sainte religion huit familles avec lesquelles le P. Barré s'efforce de fonder un nouveau village. Dès que l'installation définitive sera faite, les vieux parents et un jeune frère estropié de cette femme, viendront la rejoindre, et, probablement beaucoup d'autres encore.

« Voilà ce que la grâce du bon Dieu a fait par le moyen d'une femme. En présence de pareils faits, n'ai-je point raison d'espérer ?

« Maintenant, permettez-moi de parcourir avec vous les différents districts du Vicariat.

LA CATHÉDRALE. — 811 chrétiens. — « Cette paroisse, qui est celle des soldats européens, varie en population selon le nombre des régiments de la garnison, et le nombre des catholiques de chaque régiment. Rarement nous avons eu moins de monde. Cela tient à la guerre de Birmanie d'une part, et de l'autre à une guerre plus ou moins prochaine avec les Russes du côté de l'Afghanistan. C'est M. Clémot, provicaire et premier chapelain militaire, qui dirige cette paroisse. Malgré la maladie qui l'a éprouvé ces deux dernières années, il n'a cessé de travailler avec courage à l'amélioration de son peuple. Le nombre toujours croissant des communions de dévotion nous montre combien ses efforts ont été bénis, et tout fait espérer qu'ils continueront de l'être.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. — 5.061 chrétiens. — « Cette paroisse, la plus grande de tout le Vicariat, est desservie par le P. Janssoone, second chapelain militaire, assisté d'un prêtre indigène. Pour son administration, quatre langues sont requises, à savoir : l'anglais, le tamoul, le canara et le télégou. Outre une grande partie de la ville même, cette paroisse comprend quelques villages au Nord et Nord-Est de Bangalore.

BLACK-PALLY. — 3.923 chrétiens. — « Cette paroisse est la plus ancienne de Bangalore, et la seule qui existât jusqu'en 1844 ; l'ancienne église bâtie sur les ruines d'un temple païen a été remplacée depuis que M. Kleiner est là. Ce confrère, que le zèle a fait architecte, et architecte de mérite, a construit une belle et vaste église gothique qui relève beaucoup notre sainte religion aux yeux des païens. Pendant que le P. Kleiner dirigeait les travaux et travaillait lui-même, son vicaire, un prêtre indigène, quêta et ramassait des fonds, et c'est au dévouement de ces deux prêtres que la mission est redevable de son plus beau monument.

Depuis dix ans qu'ils sont ensemble, ils ont non seulement bâti le temple matériel, mais aussi transformé complètement cette paroisse qui, par sa foi et sa piété, mérite une mention spéciale que je suis heureux de lui donner ici.

SAINT-JOSEPH. — 953 chrétiens. — « L'église, confiée aux soins d'un prêtre indigène, est située au Sud de la ville indienne ; c'est le P. Beauclair, l'infatigable constructeur d'églises, qui en conçut et exécuta le plan ; ses deux petites cloches lancent un appel harmonieux au-dessus de la ville noire ; mais hélas ! très peu d'âmes écoutent cet appel.

SACRÉ-CŒUR. — 1.900 chrétiens. — « Ici nous devons nous arrêter un instant pour féliciter le P. Combret des magnifiques résultats de son zèle. Si ce confrère avait une église, quel bien plus grand ne ferait-il pas encore. Pendant ces dernières années, il a fondé trois écoles de garçons, une école de filles et un catéchuménat ; le nombre des confessions et communions a triplé, et pourtant il lui manque ce qui fait le cœur d'une paroisse, une église. Ce confrère célèbre la sainte Messe dans sa maison, excepté le dimanche, où il vient avec ses chrétiens à l'église cathédrale, quand le service des militaires est terminé.

« Maintenant que nous avons parcouru chacune des paroisses de Bangalore, visitons les autres établissements et d'abord le séminaire. Il compte 29 élèves. Beaucoup d'entre eux sont très jeunes, car nous ne pouvons nous payer le luxe d'un grand et d'un petit séminaire. Sur ces 29 séminaristes, deux sont tonsurés, deux autres vont, l'année prochaine, commencer la philosophie. Le P. Baslé remplit seul les fonctions de supérieur et de professeur. Quant à la direction, notre vénéré doyen le P. Jarrige la partage avec lui. Ce bon vieillard est entré dans sa 90^e année le jour de

la Nativité de la sainte Vierge. Malgré quelques indispositions passagères, on peut dire que la santé de M. Jarrige se maintient à merveille, comme aussi sa mémoire et ses autres facultés intellectuelles.

COLLÈGE SAINT-JOSEPH. — Européens 70, *East Indians* 120, Indigènes 410. — « Le nouvel édifice, dont le supérieur, M. Vissac, fut l'architecte, est l'un des plus beaux de Bangalore, tant par sa régularité et l'harmonie du plan, que par l'habileté et la finesse de l'exécution. Tout en rendant un hommage mérité aux confrères qui se consacrent là à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, je ne crains pas de dire que la belle apparence du bâtiment déterminera beaucoup de familles à y placer leurs enfants. Du reste, au point de vue des études, notre collège défie la comparaison avec tout autre établissement européen de ce genre. Chaque année le nombre des élèves augmente, surtout celui des élèves protestants. L'éducation qu'ils y reçoivent et les relations qui s'établissent entre les maîtres et les parents détruisent beaucoup de préjugés. C'est sur l'élément protestant que l'influence du collège se fait principalement sentir.

BON-PASTEUR. — Total du personnel, 366. — « L'éloge de cet établissement n'est plus à faire, les nombreux services qu'il a rendus depuis 30 ans lui ont donné tous les droits à la reconnaissance de la mission. Le bien que ces Religieuses ont fait jusqu'ici va prendre une nouvelle extension lorsque l'hôpital en construction, entre la ville européenne et la ville indigène, sera achevé. Actuellement la pharmacie y est ouverte, et chaque jour plus de 200 personnes viennent y demander des remèdes. 90 baptêmes *in articulo mortis* ont été obtenus en quelques mois seulement. Nul doute qu'avec le temps et des ressources pécuniaires, le cercle du bien qui s'y fera n'aille toujours s'élargissant.

SŒURS DE SAINT JOSEPH DE TARBES. — « Ces bonnes religieuses ont envoyé leur première colonie hors de Bangalore. Le docteur médecin de l'hôpital de Maysour, touché du soin maternel qu'elles prenaient de leurs malades et de la tendre confiance que ceux-ci avaient en elles, a décidé le gouvernement indigène à leur confier aussi l'hôpital de la capitale. Sans parler des baptêmes qu'elles ont fait administrer aux mourants, et des conversions qu'elles ont opérées, cette estime générale, qu'elles ont acquise dans l'espace de quatre années, ne dit-elle pas combien elles sont utiles. Sans faire de bruit et sans quitter le chevet de leurs malades, elles ont fait tourner l'opinion publique. C'est que la charité est toute-puissante. Nul ne lui résiste, et nous l'avons constaté l'année dernière, en entendant le magnifique éloge que les gens de toutes races et de toutes croyances faisaient de la jeune Religieuse qui a succombé en soignant les cholériques.

TAÏ-PALÉA. — 762 chrétiens. — « En sortant de Bangalore, nous trouvons à cinq milles au Sud, le petit village de Taï-Paléa, dont la blanche église protège quelques pauvres toits de chaume. Ces petites cabanes sont habitées par un certain nombre de familles de néophytes et quelques orphelins. Ce village est l'œuvre du cher P. Bouquet, qui l'a formé et qui a bâti l'église. Aujourd'hui, c'est un prêtre indigène qui y réside et qui en fait l'administration, ainsi que des autres stations du district.

SILOUVEIPOURA ET SAMANHALLY. — « Plus loin de Bangalore, à 14 milles au Nord et à 18 milles au Sud, se trouvent deux de nos établissements agricoles pour les orphelins. L'un est dirigé par le P. Gouarin, l'autre par le P. Sijean. Ce dernier a perdu deux orphelins enlevés par la fièvre. Les deux missionnaires chargés de ces fermes s'acquittent parfaitement de leurs

devoirs, et les orphelins ont donné entière satisfaction par leur zèle, leur piété et leur application au travail.

TCHIKKA BALLAPOURA. — 392 chrétiens. — « Plus loin, c'est Tchikka Ballapoura, petite chrétienté qui, depuis deux années, n'avait eu que des prêtres indigènes à sa tête. Pour répondre enfin aux désirs de la population et au besoin qui s'en faisait sentir, j'ai dû y envoyer le P. Barré qui, malgré ses infirmités, s'est mis à l'œuvre avec son énergie habituelle. Tout semble lui permettre quelques succès, et l'histoire de cette femme que je vous racontais au début de cette lettre montre bien que nous avons quelques motifs d'espérer. Ce poste est l'un des plus anciens de ce pays ; il en est parlé dans le *Recueil des lettres édifiantes* ; mais les guerres de Haïder-Ali et de Tippousultan, à la fin du siècle dernier, ont dispersé la chrétienté fondée par les premiers missionnaires. A Tchikka Ballapoura sont joints deux autres villages que l'unité de langage a forcé de réunir sous une seule administration.

KOLAR. — 488 chrétiens. — « C'est la Californie du Mayssour. Une centaine ou plus de mineurs européens, et le double d'indigènes, au service des compagnies anglaises, fouillent la terre pour y chercher l'or. Le gisement aurifère qui, jusqu'à cette année, n'avait même pas donné de quoi couvrir les frais du travail, commence à rétribuer les actionnaires. Des confrères du collège y vont à tour de rôle célébrer le service divin pour les mineurs catholiques, tandis qu'un prêtre indigène s'occupe de quelques autres villages qui composent le district.

MAYSSOUR. — 1.125 chrétiens. — « Comme ce nom sonne harmonieux aux oreilles des amateurs du pays des Rajahs ! et cependant quelle pauvre capitale que

la nôtre ! pour nous, missionnaires, nous y trouvons avec plaisir un établissement complet, c'est-à-dire une église avec son école, un couvent avec son orphelinat. Oui, je puis le dire, la paroisse de Mayssour est très bien dirigée par le P. Rautureau ; que ne puis-je ajouter qu'elle est en pleine voie de prospérité et de progrès. A peine avons-nous un chrétien par 60 habitants.

« Des religieuses du Bon-Pasteur, établies à Mayssour, vont plusieurs fois la semaine, donner des leçons à la jeune Reine, au palais même. Elles vont aussi faire une classe dans une école établie spécialement pour les jeunes filles des plus grandes familles indigènes, surtout brahmines. Jusqu'ici, ces relations entre le palais et le couvent n'ont amené aucun bien spirituel ; il en résulte cependant une certaine influence que nous n'aurions pas sans cela. Ainsi que je vous le faisais remarquer à l'article de Bangalore, les religieuses de Saint-Joseph sont établies à l'hôpital de Mayssour, depuis le mois de Septembre dernier. La jeune Reine, à qui elles ont été présentées, a témoigné un grand plaisir de leur venue, et leur a fait promettre de la visiter quand elle serait indisposée. Daignent le Bon Pasteur et saint Joseph ouvrir, par leurs religieuses, la porte du palais à l'Évangile de la vérité et du salut.

GANJAM. — 1.231 chrétiens. — « A une distance d'environ dix milles au Nord de Mayssour se trouve la chrétienté de Ganjam. A la tête de ce fiévreux district se trouve le jeune P. Teissier, auquel les attaques redoublées de la fièvre n'enlèvent ni le courage ni la gaieté.

TOMKOUR. — 516 chrétiens. — « Le P. Briand, chargé de ce district, habite maintenant sous une tente au milieu d'un village exclusivement païen que nous espérons voir se transformer sous peu en paroisse

catholique avec les villages voisins. Ce n'est pas le seul endroit que le P. Briand ait ainsi visité ; toute l'année il a été en campagne. Le chiffre des confessions y a perdu, mais celui des baptêmes y a gagné. Ce jeune confrère poursuit les païens avec zèle ; et s'il m'était possible de lui donner un aide pour l'administration des anciens chrétiens, je me hâterais de le faire, pour le laisser entièrement à l'œuvre des baptêmes des païens.

SATHALLY. — 118 chrétiens. — « C'est le principal centre de nos chrétiens de caste. Séjour habituel d'un missionnaire depuis de longues années, Sathally, par ses écoles, son couvent, son hôpital et le rang social de ses chrétiens, semble être à même de donner de magnifiques résultats de conversions. Il s'en faut pourtant beaucoup qu'il en soit ainsi. Les préjugés de la caste, et souvent le mauvais vouloir des administrateurs indigènes, entravent l'action de la grâce et du prêtre. Le P. Gerbier qui en fait sa résidence depuis une huitaine d'années, m'écrivait, le 3 Septembre dernier, en m'envoyant le compte rendu de son administration : « Monseigneur, j'ignore s'il y a dans « la mission un endroit plus ingrat, sous le rapport « des baptêmes de païens, que Sathally. Chose étrange ! bien que le plus grand nombre de chrétiens de « ces parages appartiennent à des castes honorables, « les païens ont une peur extrême de perdre leur caste « en se faisant chrétiens. Les préjugés contre le christianisme ne sont pas la seule difficulté à surmonter. « J'ai encore à subir l'hostilité des Brahmes, employés « du gouvernement. » Et à ce propos, le cher Père me raconte l'histoire d'une jeune païenne qui, réfugiée au couvent des religieuses indigènes, en fut tirée de force, par les ordres du juge, et condamnée à rentrer dans sa famille, malgré ses protestations.

HASSAN. — 1.710 chrétiens. — « Ce district, voisin de la paroisse de Sathally, partage la stérilité de celui-ci, en ce qui concerne la conversion des païens. Une grande partie de son territoire est exploitée par les Européens planteurs de café. »

SHIMOGA. — 2.233 chrétiens. — « Le P. Jacquemin, supérieur actuel de ce district, fait à Hossour, six milles ouest de Shimoga, ce que les PP. Sijean et Gouarin font aux fermes de Samanhally et Silouveipoura. Les PP. Yverneau et Laurent, avec un prêtre indigène, s'en vont tour à tour au loin faire l'administration de diverses stations, rendue pénible et difficile, tant par la distance que par l'insalubrité des postes.

« En Décembre de l'année dernière, le roi de Maysour, visitant cette contrée, voulut voir l'église des chrétiens ; cette église, dans la construction de laquelle le P. Kleiner se révéla architecte, est de style gothique, ornée avec goût. Tous les chrétiens et les orphelins étaient réunis pour recevoir Sa Majesté qui, en réponse au discours qui lui fut lu, exprima sa satisfaction pour le soin avec lequel on traitait les orphelins, ajoutant qu'il était heureux de louer une fois de plus le bon esprit et l'obéissance aux lois qui distinguent les chrétiens du royaume.

« Notre visite à travers le Mayssour est terminée. Mais comme le Vicariat étend ses frontières au delà de celles du royaume, nous allons maintenant passer en revue les districts situés dans les pays voisins.

COURG. — « Voici d'abord le Courg divisé en deux districts : celui de Mercara qui possède 817 chrétiens et celui de Virayenderpet qui en compte 1.028. Cependant ces deux districts n'ont pas encore un seul chrétien parmi les Courgs. Cette race, aussi brave que belle, a résisté jusqu'ici aux apôtres du vrai Dieu. Son culte, qui n'a ni temple ni sacerdoce, consiste dans la véné-

ration que chaque famille témoigne aux mânes des ancêtres. A certaines époques cependant, ils adorent le démon lui-même, auquel ils offrent alors quelques sacrifices ; leur langue est le kadoga, qui diffère des autres langues de ces contrées, mais la langue officielle, imposée par le gouvernement anglais, est la langue du Maysour (le canara).

« Les Conconis, peuple différent des Courgs, ont aussi une langue à part, mais presque tous, les hommes du moins, savent le canara et plusieurs, l'anglais. Les Conconis, parmi lesquels nous avons recruté jusqu'ici le plus grand nombre de nos prêtres indigènes, ont été convertis du temps de saint François-Xavier, sinon par le saint lui-même. Les Portugais, maîtres de leur pays les amenèrent à se faire chrétiens, devinrent leurs parrains et marraines, et leur imposèrent leurs noms européens. Aussi trouve-t-on parmi les Conconis les noms les plus illustres du Portugal et de l'Espagne.

MADAGONDHALLY. — 1.586 chrétiens. — « Les deux districts d'Aroballé et du Collégala ont dû y être réunis. L'administration en est confiée à deux prêtres indigènes. A l'est, Biligondou et ses environs sont très fiévreux. Chaque fois que le prêtre se dirige de ce côté il en est chassé par la fièvre et doit battre en retraite le plus vite possible. Les résultats de cette année sont faibles. Cependant le Père qui en a fait la visite deux fois me dit que çà et là au fond des forêts, il y a des germes d'espérance. »

WAINAAD. — « Wainaad est divisé en deux districts, Manantoddy qui compte 688 chrétiens et Vaïthéry qui en compte 641. Pays de montagnes et de forêts, le Wainaad est devenu un vaste jardin de caféiers. Les chrétiens de ces districts sont formés d'Européens, de descendants d'Européens, de Conconis et de

manœuvres parias, rassemblés de tous les pays voisins. Mais les aborigènes, naiers, mapoullais, moitié païens et moitié musulmans et quelques tribus sauvages, sont restés, jusqu'ici, sourds à la prédication de l'Évangile. C'est là que le P. Rappart travaille. 30 ans de mission et de fatigue n'ont pu abattre son courage. Son esprit de sacrifice, comme aussi la nature de son tempérament lui font aimer un district, qui par le peu de consolations qu'il donne, les difficultés qu'on y rencontre et l'insalubrité du climat, est l'un des plus pénibles du Vicariat. Depuis plus d'un an, M. Verscheure partage les travaux et les fatigues de M. Rappart dans le Wainaad. »

Population catholique	29.278
Conversions d'infidèles et de protestants...	604
Baptêmes d'enfants de païens	39

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Abbé L. KERBIRIOU : L'INSTITUTION NOTRE-DAME DU CREISKER.

En lisant cette brochure, on pense naturellement à la parabole évangélique du grain de sénevé. Modeste école du Prat-Cuic (1580) transférée sur l'emplacement actuel cédé par le Séminaire (1680), le Collège de Léon ne prit sa forme définitive que sous Mgr de la Marche, qui y consacra sa fortune personnelle, l'agrandit et y attacha un petit séminaire (vers 1780). Laïcisé en 1792, et réduit à deux élèves avec deux professeurs, il devient, par décret impérial, propriété communale. M. Jean Péron, ancien principal, rouvre le collège, dont les progrès iront toujours croissant et mettront l'établissement au rang des meilleurs de toute la France. MM. Montfort, Naveau, André, Quidelleur, Le Roux et Kerbouj en auront successivement la direction jusqu'au jour où il cessera d'être collège universitaire. M. Kerbiriou nous fait assister aux démarches faites pour prévenir une laïcisation qui entraînerait fatalement la chute ; mais avec le « régime abject » tout accord est impossible, et la disparition du collège devient inévitable. Dans ce cadre historique, l'auteur nous renseigne sur le régime du collège, « régime clérical tempéré de laïcité », sur la direction intellectuelle et morale, sur l'esprit qui anime les maîtres et les élèves, véritable esprit de famille, qui fait l'édification de certains professeurs laïcs modérément cléricaux.

L'histoire de l'Institution Notre-Dame du Créisker n'embrasse qu'un quart de siècle. Cet établissement occupe l'ancien Grand Séminaire qui, après la Révolution, était devenu le couvent et la propriété des Ursulines. Devenu exclusivement ecclésiastique, il hérita de l'ancien collège son personnel, son esprit et ses succès. M. Floëh en fut l'éminent organisateur et mourut bientôt, victime du surmenage qu'il s'était imposé. M. — aujourd'hui Mgr — Mesguen, fit d'utiles travaux d'agrandissement et d'embellissement, fonda un cercle d'études et une association d'anciens élèves. M. Méar, « qui tient aujourd'hui la barre », dirige « le vaisseau du Creisker sur une mer d'azur »,

vers un avenir qui ne démentira pas le passé. — Un souvenir ému est donné aux maîtres qui ont le plus profondément marqué leur empreinte au point de vue religieux ou social dans l'ancien collège et la nouvelle institution, ainsi qu'aux élèves qui ont été leurs auxiliaires intelligents et dévoués.

Une copieuse illustration nous remet sous les yeux les principaux personnages qui ont contribué à fonder et à diriger les deux établissements, ainsi que la maison de Keroulas. Cinq appendices énumèrent les personnalités marquantes sorties du collège de Léon, les anciens élèves morts pour la France, les prêtres, religieux et missionnaires, les bacheliers sortis de l'Institution depuis sa fondation. Un annexe donne la liste des prêtres sortis de l'Institution N.-D. du Sacré-Cœur, école apostolique des missionnaires d'Haïti.

M. Kerbiriou n'a prétendu faire qu'un « essai de synthèse ». Il l'a fait avec l'amour et la fierté d'un fils qui parle d'une mère bien-aimée. Ce travail devra être entre les mains de tous ceux qui ont passé par le Collège de Léon et par l'Institution Notre-Dame du Créisker.

DOM MALGORN.



Chanoine Hervé CALVEZ : LES PÈRES DE LA PATRIE AU BRO-LÉON. — Nouvelle édition illustrée et augmentée de « La Liturgie des Pères de la Patrie ». (1)

Le présent volume ne se contente pas de reproduire tel quel le texte de la première édition, tant apprécié. Il corrige surtout en précisant certains points et en utilisant les ouvrages récents. Il développe parfois. Il ajoute un chapitre complètement inédit, qui a tout l'attrait du « jamais vu ». Il est, à proprement parler, un ouvrage nouveau.

Certes, M. le chanoine Calvez a voulu rassembler, pour s'en inspirer, tous les livres qu'il a pu, sans négliger des manuscrits précieux connus de rares auteurs ; et il s'attache à donner comme douteux ce qui lui paraît insuffisamment établi, comme certain ce qui, même controversé, doit être cependant accepté, comme hypothétique ce qui est résultat de déductions sans bases solides. Mais il n'écarte pas, pour autant, la tradition qui

(1) Cinq francs l'unité. Au presbytère de Lesneven, et au *Courrier du Finistère*, 4, rue du Château, Brest.

est une source sérieuse de l'histoire. Dans les légendes mêmes, il sait trouver la part de la vérité, et en tout cas le trait populaire qui peint le Saint tel que le Breton l'a aimé.

Car M. Calvez a voulu vérifier sur place ses documents. Il a suivi les traces de nos vieux Saints sur les routes d'Armorique, dans les ruines des monastères et des ermitages, dans les paroisses, les églises, les chapelles qui portent leurs noms. Il est allé chercher jusque dans l'île d'Inis et le Lanildut de la Severn britannique... le secret des origines et de la formation des émigrés qui ont créé les *plou*, les *lann*, les *loc*, les *tref* de nos *pagus* et de nos *kemenet*... Parce qu'il veut que les Bretons assurent leur dévotion sur des réalités.

Après tout, quelles gloires sont plus pures et plus douces que nos « Pères de la Patrie » ? Ils ont fondé notre race, et dans son fond elle reste à leur image. Il importe que leurs traits ne disparaissent pas et ne soient pas déformés dans la mémoire du bon peuple breton. Ils ont vécu parmi les souffrants de leur époque, il les ont aidés, ils leur ont appris les chemins du bonheur qui ne passe pas, ils les ont défendus contre les ennemis de leurs âmes et de leurs corps, ils ont été chefs du peuple, et ils ont été peuple. Ils sont tout près de nous toujours. Ils veillent à empêcher le divorce entre *Feiz* et *Breiz*. Une Bretagne sans Dieu, cela se conçoit-il ? Or, quand le danger presse cependant, quand le monde est mauvais, c'est dans ses origines qu'il faut que le peuple se retrempe et dans ses fondateurs qu'il faut qu'il se confie.

(Œuvre d'histoire et d'émouvant respect, l'œuvre de M. Calvez est aussi, est surtout, un apostolat très avisé, le plus adapté qui soit au caractère breton. Il importe au salut public. Il faut lui souhaiter un très large succès.

René CARDALIAGUET.